

**RAPPORT CONSÉCUTIF A L'ENQUÊTE
ET LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE
DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR
LA RÉHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL
D'INSTANCE DE CHÂTEAU-CHINON**

Rédigé par Frank Beau
avec la collaboration de Camille Arnodin et Marine-Fabre-Aubrespy
pour la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs

23 décembre 2022

Sommaire

Introduction et statut de ce document	3
1. Rappel du contexte et résultats généraux de l'enquête	4
2. Les besoins et attentes des acteurs en relation avec l'équipement	14
3. Les grands enjeux et la feuille de route des communs	58
4. Le concept du lieu, le modèle d'exploitation et de gouvernance	100
5. Les étapes de développement du projet et sa phase de préfiguration	126
6. Préconisations générales pour la phase de transition entre l'étude de faisabilité et la maîtrise d'œuvre	137
7. Annexes (personnes interrogées, liens vers les documents, prestataires)	142

Introduction et statut de ce document

Ce document présente la synthèse du rapport d'enquête relatif à l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancien tribunal d'instance de Château-Chinon, commandé par la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs en avril 2022. Il a été conduit et rédigé par Frank Beau, avec la collaboration de Camille Arnodin, consultants et chargés d'étude, spécialisés sur les démarches participatives.

Il s'accompagne de l'étude de faisabilité architecturale réalisée par la mandataire de l'étude, AMD-ai, pilotée par Marine-Fabre-Aubrespy, avec la collaboration d'Amélie Rieux-Faraut, Charlotte Rizzo, Fabrice Perrin.

Ce rapport résulte de l'enquête réalisée auprès des acteurs et du public de Château-Chinon composée de 50 entretiens individuels et 130 réponses à un questionnaire général (sur internet et dans l'espace public) et du résultat des trois réunions publiques organisées au cours de la mission, en juillet, septembre et novembre 2022.

Il a été décidé par la Communauté de communes et le prestataire, que ce document de travail serait destiné à l'ensemble des acteurs ayant participé aux réunions publiques et

aux personnes susceptibles d'être intéressées par ce projet, et donc rendu public à l'issue de la mission.

Dans ce document, les citations de personnes interrogées ont été anonymisées, y compris celles des élus, agents et dirigeants associatifs et d'institutions. Ces citations et données présentées dans ce document n'ont pas été soumises à la relecture préalable des acteurs, afin de corriger d'éventuelles erreurs factuelles, formelles ou d'interprétation. Ce processus aurait impliqué un travail d'édition de plusieurs semaines ou mois, n'entrant pas dans la mission initiale du prestataire et retardant la diffusion de ce document. C'est pourquoi, afin de pouvoir partager ce travail dans les meilleurs délais, la Communauté de communes et le prestataire proposent que chaque acteur en prenant connaissance, puisse faire les retours, commentaires et propositions supplémentaires qu'il juge nécessaires. Ces retours seront alors compilés dans une note complémentaire associée au document, dans une étape ultérieure. **En ce sens, le présent document de travail se veut à l'image des conclusions générales relatives aux attentes des acteurs interrogés. Il s'agit d'un premier « Commun partageable » et amendable autour du projet de nouveau lieu partagé.**

PARTIE I

**RAPPEL DU CONTEXTE
ET RESULTATS GENERAUX DE L'ENQUETE**

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

Cette partie est une reprise du résumé de la présentation de la réunion publique du 10 juillet 2022 sans modification du contenu et de forme.

1. Introduction de la journée

Marine Fabre-Aubrespy, mandataire de l'étude pour le cabinet AMD-ai, rappelle les enjeux sur le plan architectural, et de travailler les espaces intérieurs et extérieurs du tribunal. Une première maquette a été réalisée, qui servira de base de travail pour programmer le lieu dans la seconde étape de l'étude.

Frank Beau présente le déroulé de la matinée et le calendrier de l'étude. Cette réunion est le second rendez-vous après la visite du tribunal le 12 avril qui avait accueilli 40 personnes. Il s'agit de la première réunion publique d'échange sur le projet. **L'enjeu de cette journée est de faire une restitution de la phase d'enquête réalisée auprès des acteurs de Château-Chinon et de la population.** Elle vise à circonscrire et discuter des enjeux en terme de positionnement du lieu, d'usage et de vision du projet. Frank Beau rappelle que cette étude fait suite à une enquête réalisée par la Communauté de Communes en 2021 auprès des acteurs associatifs, qui avait révélé des besoins importants en matière de salles, de stockage de matériel et de besoin de soutien à la suite des impacts de la pandémie de Covid-19.

Il précise le périmètre du cahier des charges : il s'agit d'une étude de faisabilité concernant la réhabilitation architecturale de l'ancien tribunal d'instance, qui devra répondre aux nouvelles normes énergétiques et environnementales. Elle est précédée d'une enquête auprès de l'ensemble des acteurs du territoire et en particulier associatifs, afin d'en déterminer ses usages les plus pertinents. **Le cahier des charges envisage toute une série**

d'activités et de fonctions (locaux pour l'Ecole de musique et de danse, salles d'activités pour les associations, bureaux, stockage, accueil d'entreprises, logements...), dont l'étude doit confirmer ou infirmer la pertinence. L'étude définitive rendue à la fin de l'année 2022, devra ainsi proposer une programmation architecturale du site ainsi qu'un modèle d'exploitation et de gouvernance.

2. Rappel du contexte général

Frank Beau revient sur le contexte général dans lequel s'inscrit cette étude. Château-Chinon est marqué comme chacun sait par la présence de François Mitterrand comme maire de 1959 à 1981, de nombreuses constructions et services et une culture de gouvernance traditionnellement descendante, comme cela était le cas toutefois dans la plupart des communes de France. La perte de plusieurs centaines d'emplois avec la fermeture des usines Dim, Morvan, des imprimeries de l'armée (EIAT), de l'antenne du Ministère de la Défense et des anciens combattants au cours des années 2000, même si elle sera en partie compensée par des emplois publics, constitue le problème principal de Château-Chinon. Le territoire est de fait marqué par la présence de nombreux bâtiments et infrastructures vieillissantes.

Le territoire de Château-Chinon est caractérisé par la présence de plusieurs communautés (locaux, néerlandaises, bulgares, musulmanes) qui cohabitent pacifiquement mais ne se connaissent pas nécessairement. Le territoire a aussi la particularité d'être habité par une forte population de jeunes du fait à la présence du Lycée des métiers François Mitterrand avec ses formations en ébénisterie, hôtellerie (HRT), soin et petite enfance (IFAS), et du LEGTA (Lycée agricole) avec ses 3 Bac pro et 3

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

BTS, ses exploitations en pisciculture. Ces formations sont porteuses pour le territoire et ouvertes aux partenariats.

Des projets institutionnels, tels que la rénovation du Tribunal, la Cité muséale qui regroupera les deux musées de Château-Chinon (ancien Musée des costumes et ancien Musée du Septennat), le projet de la municipalité dédié à l'astronomie « du la Terre au Ciel » qui sera installé au Calvaire, la requalification de la place Notre Dame dans le cadre du programme Petites villes de demain, représentent autant d'axes de potentiels rebonds du territoire.

Le territoire est enfin marqué par une densité d'acteurs associatifs et culturels, qui malgré l'impact de la pandémie et une pénurie de moyens et de locaux représentent un potentiel important. A ce titre, un participant à la première réunion publique remarque qu'il est important de ne pas systématiquement présenter Château-Chinon comme un territoire « sinistré » et de valoriser ce qu'il s'y fait. Camille Arnodin note par ailleurs que l'enquête a montré qu'il existe déjà de nombreux partenariats existants au sein du monde associatif à Château-Chinon. **Si le projet de nouveau lieu partagé sera au service du développement de ces échanges, il est important de rappeler que les acteurs ne partent donc pas d'un terrain vierge.**

3. Les principaux résultats de l'enquête

Frank Beau présente dans un premier temps les grands enseignements de l'enquête. Elle fait apparaître un ensemble de besoins et d'attentes relatives à ce type d'équipement, mais aussi des réserves et points de vigilance quant à ses conditions et choix de mise en œuvre.

Les attentes générales portent sur la réponse de ce projet à la perte de dynamique du territoire, tant sur le plan culturel qu'économique. Le projet fait ressortir un besoin d'offre pour la jeunesse et d'activités intergénérationnelles, le besoin de relations interculturelles, d'équipements sportifs spécifiques, tels qu'une salle de Fitness et de remise en forme, une salle de danse aux normes, un gymnase supplémentaire pour les lycées. Pour ce qui est du monde associatif, le besoin de salle d'activités, de réunions et d'espaces de stockage ressort de manière très significative. **Les acteurs expriment une attente de rencontre et de partage, et un besoin de plus grande stabilité et de vision de long terme.** Le projet de nouveau lieu partagé suscite d'ores et déjà un engouement et un espoir auprès d'une partie des acteurs du territoire.

Les réserves et points de vigilance exprimés par les acteurs interrogés portent sur le fait qu'un projet de Maison des associations a déjà existé et représente pour certains un « serpent de mer ». Il sous-tend une crainte de nouvelle désillusion si le projet devait ne pas aboutir. Des craintes sont formulées à propos du financement du fonctionnement du lieu, qui nécessitera sans doute des moyens humains et techniques propres et devront donc être financés. Certaines personnes interrogées estiment qu'il existe déjà de nombreux locaux sur Château-Chinon et qu'il faut se garder de faire un nouveau projet si ces derniers répondent déjà à la demande. Il est en effet rappelé par certaines personnes que les associations se connaissent déjà et n'auraient pas forcément besoin d'un lieu pour se rencontrer. Un argument qui vient pourtant en contradiction d'une demande majoritaire de lieu de rencontre et de partage, en réalité plus structuré. Pour certaines personnes, l'urgence se trouve plus dans la relance économique du territoire que dans le soutien du secteur associa-

tif. Ce point de vue est en général exprimé avec vigueur mais reste minoritaire à ce stade.

En ce qui concerne les points de vigilance relevés, ils portent sur le fait de ne pas faire doublon avec des équipements existants opérationnels, mais aussi des services et institutions, tels que la Maison de la Solidarité, le Centre culturel Condorcet, la Cité Muséale, les établissements scolaires, etc. Il est souligné que le projet gagnera à être pensé avec la maison mitoyenne (les Granges au 1 route de Nevers) et l'ensemble des équipements du quartier (Maison de la Solidarité, Maison de l'enfance, Maternelle, projet de réhabilitation de la place dans le cadre du programme Petite ville de demain). Un soin devra être apporté aux potentiels conflits d'usages entre les activités exercées au sein du lieu (insonorisation, gestion des plannings) et avec le quartier si, par exemple, des concerts étaient organisés en extérieur. **Enfin, le lieu devra reposer sur un choix pertinent en terme d'animation et de gouvernance et ne pas être uniquement dédié à un type d'acteurs, secteur d'activité ou de style. Il est aussi signalé qu'il devra pouvoir survivre à des aléas politiques et changements de mandatures.**

Pour finir, différentes visions ont pu s'exprimer en ce qui concerne le concept général du lieu. On peut distinguer celui de Maison des associations qui évoque un lieu répondant aux besoins des acteurs associatifs, celui de « Tiers Lieu » correspondant à une approche plus innovante et moderne, celui d'équipement culturel et de loisirs pour le public (dans la veine d'un centre culturel ou sportif), et celui d'un lieu dédié à la relance économique. Enfin, un vrai débat existe à ce jour autour de la future gouvernance du lieu. Elle doit être résolument « sans direction imposée aux structures » pour les uns, voire même sans salariés mais avec des bénévoles, et de l'autre côté : avec une né-

cessaire direction, « car aucun lieu de ce type ne peut fonctionner sans direction ».

4. Les principaux résultats du questionnaire en ligne

Un questionnaire a été diffusé sur internet et sous forme papier à l'accueil de la Communauté de communes, de l'Office de Tourisme et sur le Petit marché du mardi soir dans la cour du tribunal. Les résultats présentés le 10 juillet portent sur le dépouillement de 86 réponses, traitées au 1er juillet, parmi 95 reçues au total à la date de la réunion du publique. Frank Beau précise qu'il ne s'agit pas d'une enquête « scientifique » et répondant aux critères de répartition des catégories socio-professionnelles telles que définies par l'INSEE, mais d'une enquête ayant pour objectif de souligner plus précisément les tendances émanant des principaux acteurs associatifs, économiques et politiques, par ailleurs interrogés à travers des entretiens individuels. Il précise que les répondants au questionnaire appartiennent peu ou prou aux mêmes catégories que celles interrogées en entretiens (associations, agents, élus, membres d'associations, habitants) et ne sont donc pas représentatives de populations répondant rarement spontanément à ce type d'enquête, à savoir ; les mineurs et les moins de 25 ans, les plus précaires, les communautés étrangères, les touristes, les résidences secondaires. En revanche, les problématiques inhérentes à ces populations sont bel et bien représentées à travers les entretiens d'acteurs associatifs et de personnalités qualifiées interrogées.

Ce volet plus quantitatif de l'enquête montre en substance que près de 100% des répondants sont favorables à la réhabilitation de l'ancien Tribunal autour d'une nouvelle fonction. Parmi les grandes thématiques du futur lieu, la culture et les activités économiques et éducatives viennent en premier. Les fonctions de

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

marché de producteurs, de mise à disposition de locaux, de partage de matériel et d'espaces de convivialité pour le public et les acteurs du territoire sont particulièrement soulignées.

Les quatre concepts généraux du lieu (Maison des associations, Lieu thématique ou Tiers lieu, lieu économique, lieu multi-activités pour le public) arrivent à égalité, **ce qui laisse penser que le lieu sera nécessairement un équipement hybride capable de répondre à l'ensemble de ces fonctions et de les harmoniser.**

En ce qui concerne la question posée relative à la part d'autofinancement du lieu, le principe d'une adhésion à l'année arrive en premier. La participation aux frais de structures par les associations et acteurs accueillis et le recours à diverses actions collectives et services pour générer des recettes (ventes, spectacles, locations temporaires de l'équipement à des organismes extérieurs) ne sont en rien exclus.

En ce qui concerne la gouvernance, le choix d'une gouvernance assurée par la Communauté de communes de manière collégiale avec les acteurs est deux fois plus privilégié à ce stade que les options d'une gouvernance horizontale par les acteurs ou d'une délégation à une structure extérieure.

Enfin, les questions ouvertes posées concernant ce que le lieu pourra apporter au territoire et ce que chacun pourrait y apporter, confirment les grandes tendances de l'étude et font apparaître distinctement un besoin de relance du territoire et d'amélioration du vivre ensemble. Elles permettent aussi de distinguer un besoin d'activités en lien avec les apprentissages pratiques (bricolage, échange de savoirs, « Faire par soi-même » ou DIY, numérique...), qui ressortent un peu plus nettement dans ces réponses à des questions ouvertes.

PREMIERS RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL THEMATIQUES ET FONCTIONS DU LIEU POUR TOUS

QUELLES GRANDES THÉMATIQUES POUR CE NOUVEAU LIEU ?

• Culture :	62,8%
• Economique et artisanal :	51,2%
• Agricultures et circuits courts :	48,8%
• Educatif :	45,3%
• Environnement :	26,7%
• Social-santé :	25,6%
• Numérique :	25,6%
• Sportif :	19,8%

Analyse. Des thématiques qui confirment le besoin à la fois de culture, d'activités économiques, artisanales et de production locale mais aussi éducatives et sociales et environnementales. Des choix de fonctions qui correspondent à un soutien de ces activités, et un besoin marqué de rencontres, de partages et de convivialité entre acteurs et pour la population.

QUELLES FONCTIONS POUR CE LIEU ?

• Marché de producteurs :	55,8%
• Locaux pour les associations :	46,5%
• Lieu de convivialité / rencontre tout public :	41,9%
• Matériel mutualisé :	38,4%
• Lieu de conférences et de représentations :	38,4%
• Lieu d'entraide, coopération entre acteurs :	36,0%
• Lieu d'accueil de jeunes entreprises :	27,9%
• Pratiques de musiques et de danse :	26,9%
• Espace de coworking :	26,7%
• Lieu de formation et d'initiation :	26,7%
• Lieu de résidence d'artistes, artisans :	24,4%
• Logements étudiants, résidences... :	19,8%
• Jardin partagé :	18,6%

Autres propositions et remarques faites par les répondants :

- Centre social / Résidence senior-étudiant / Repair café /
- Questionnaire très orienté entreprises privées *

Réunion publique du 10 juillet 2022 - Ancien Tribunal d'Instance de Château-Chinon.
Présentation du bâtiment par le cabinet d'architectes-ingénieurs mandataire AMD-AI
et restitution de la phase d'enquête par Frank Beau et Camille Arnodin

16

PREMIERS RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL PROFILS ET RAPPORT AU TRIBUNAL

86 réponses au 1^{er} juillet 2022

PROFIL DES RÉPONDANTS

• 58% de femmes, 42% d'hommes	
• 41-60 :	49
• 26-40 ans :	20
• +60 ans :	10
• -de 25 ans :	1

COMMUNES (sur 55 mentions)

• Château-Chinon Ville :	26
• Château-Chinon Campagne :	6
• Moulins-Engilbert, Moux-en-Morvan, Luzy, Lormes, Nevers, Arleuf, Châtillon en Bazois, Lavault-de-Frétoy, Montsauche, Saint-Brisson, Saint Léger Vauban, Planchez...	

CONNAISSANCE DU TRIBUNAL ET FUTUR

- Le connaissent 87,2%
- Ne le connaissent pas 12,8%

97,7% pensent qu'il doit revivre autour d'une nouvelle fonction. 2,3% ne se prononcent pas.

Analyse. Des répondants « actifs », résidant pour moitié à Château-Chinon Ville et Campagne, et dans le bassin de vie et au-delà. Un lieu connu de ces derniers et un plébiscite pour sa réhabilitation.

Réunion publique du 10 juillet 2022 - Ancien Tribunal d'Instance de Château-Chinon.
Présentation du bâtiment par le cabinet d'architectes-ingénieurs mandataire AMD-AI
et restitution de la phase d'enquête par Frank Beau et Camille Arnodin

15

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

PREMIERS RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL THEMATIQUES ET FONCTIONS DU LIEU POUR TOUS

QUELLES GRANDES THÉMATIQUES POUR CE NOUVEAU LIEU ?

• Culture :	62,8%
• Economique et artisanal :	51,2%
• Agricultures et circuits courts :	48,8%
• Educatif :	45,3%
• Environnement :	26,7%
• Social-santé :	25,6%
• Numérique :	25,6%
• Sportif :	19,8%

Analyse. Des thématiques qui confirment le besoin à la fois de culture, d'activités économiques, artisanales et de production locale mais aussi éducatives et sociales et environnementales. Des choix de fonctions qui correspondent à un soutien de ces activités, et un besoin marqué de rencontres, de partages et de convivialité entre acteurs et pour la population.

QUELLES FONCTIONS POUR CE LIEU ?

• Marché de producteurs :	55,8%
• Locaux pour les associations :	46,5%
• Lieu de convivialité / rencontre tout public :	41,9%
• Matériel mutualisé :	38,4%
• Lieu de conférences et de représentations :	38,4%
• Lieu d'entraide, coopération entre acteurs :	36,0%
• Lieu d'accueil de jeunes entreprises :	27,9%
• Pratiques de musiques et de danse :	26,9%
• Espace de coworking :	26,7%
• Lieu de formation et d'initiation :	26,7%
• Lieu de résidence d'artistes, artisans :	24,4%
• Logements étudiants, résidences... :	19,8%
• Jardin partagé :	18,6%

Autres propositions et remarques faites par les répondants :

- Centre social / Résidence senior-étudiant / Repair café / « Questionnaire très orienté entreprises privées »

Réunion publique du 10 juillet 2022 - Ancien Tribunal d'Instance de Château-Chinon.
Présentation du bâtiment par le cabinet d'architectes-ingénieurs mandataire AMD-AI
et restitution de la phase d'enquête par Frank Beau et Camille Amodin

16

PREMIERS RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL VISION DE L'ÉCONOMIE ET DE LA GOUVERNANCE A CE STADE

PISTES D'AUTO-FINANCEMENT DU LIEU HORS SUBVENTIONS PUBLIQUES

• Adhésion à l'année :	48,2%
• Participation aux frais de fonctionnement :	36,1%
• Participation à l'utilisation des salles :	32,5%
• Recettes liées à des ventes :	32,5%
• Recettes prestations (formations, stages...):	25,3%
• Recettes locatives si logements :	24,1%
• Billeterie conférences et petits spectacles :	21,7%
• Location de l'équipement à orga. extérieurs :	21,7%
• Mobilisation de bénévoles :	18,1%
• NSPP :	15,7%

ÊTES VOUS FAVORABLE A L'OUVERTURE DE LA COUR DE L'ANCIEN TRIBUNAL (passage piéton)

• Ouverte en permanence :	39,5%
• Sur des horaires précis :	27,9%
• Ne pas être ouverte :	5,8%
• NSPP :	26,7%

À CE STADE DE VOTRE REFLEXION COMMENT PENSEZ-VOUS QUE CE LIEU POURRAIT ÊTRE GÉRÉ DE PRÉFÉRENCE ?

• Communauté de communes et acteurs :	40,5%
• Gouvernance partagée entre occupants :	23,8%
• Par une association ou structure déléguée :	20,2%
• NSPP :	13,1%

Analyse. Participation à l'autofinancement. Le principe d'adhésion à l'année est nettement privilégié. Pas d'opposition à la participation aux frais des structures, mais sans doute un principe de gratuité ou d'équité pour les structures sans moyen. Les autres leviers d'autofinancements liés à des activités communes ne sont pas exclus. Gestion. Une préférence pour une régie publique et collégiale à ce stade. Cour du tribunal. Majorité nette favorable à l'ouverture de la cour selon des modalités à établir.

Réunion publique du 10 juillet 2022 - Ancien Tribunal d'Instance de Château-Chinon.
Présentation du bâtiment par le cabinet d'architectes-ingénieurs mandataire AMD-AI
et restitution de la phase d'enquête par Frank Beau et Camille Amodin

18

PREMIERS RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL ATTENTES DES ASSOCIATIONS ET CONCEPT GÉNÉRAL

PRINCIPALES FONCTIONS DU LIEU POUR UNE ASSOCIATION / UN ACTEUR

• Salles activités et réunion :	43,8%
• Partage de ressources, mutualisation :	41,1%
• Partage et créer des projets communs :	39,7%
• Equipements informatique, numérique :	32,9%
• Stockage matériel :	19,2%
• Avoir accès à des formations, soutien admin :	19,2%
• Bureau :	11,0%
• Boîte postale :	9,60%
• Pas concerné :	35,6%

Analyse. Pour les acteurs du territoire le besoin de salles et de matériel à partager ressort particulièrement. Une problématique de stockage pour 20% des répondants mais significative pour la taille de l'équipement. La fonction de bureau et boîte postale moins prégnante à ce stade.

LE CONCEPT GÉNÉRAL DU LIEU SERAIT PLUTÔT DANS LA TENDANCE...

• Maison des associations :	21,2%
• Lieu thématique, tiers-lieu :	21,2%
• Lieu dédié à des activités économiques :	20,0%
• Lieu multi-activité pour le public :	20,0%
• Autres propositions : Lieu de rencontre d'artistes et professionnels pour les étudiants ; lieu éducatif ; résidence senior-étudiant ; lieu environnement diversifié ; lieu d'animation du territoire par et pour les habitants ; Centre social ; tout à la fois	

Analyse. Les quatre concepts généraux arrivent à égalité, ce qui penche pour une fonction mixte du lieu en terme de thématiques et de types d'acteurs. Par ailleurs plusieurs propositions de lieu thématique autour de la jeunesse, de l'intergénérationnel, de l'environnement et du social.

Réunion publique du 10 juillet 2022 - Ancien Tribunal d'Instance de Château-Chinon.
Présentation du bâtiment par le cabinet d'architectes-ingénieurs mandataire AMD-AI
et restitution de la phase d'enquête par Frank Beau et Camille Amodin

17

PREMIERS RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL QUESTIONS OUVERTES / APPORTS ET RÊVES

« RÊVES » EXPRIMÉS QUANT À L'IMPACT DU LIEU SUR LE TERRITOIRE

- Coopérations et valorisation des associations et lieu de travail / lien social
- Lieu de pratique culturelle, sportive
- Lieu pour entreprises / création d'emplois
- Environnement, jardin partagé / producteurs / circuits courts / échanges multiples
- Jeunesse, formation, activités adolescents, activités week-end
- Espace intergénérationnel / tiers-lieu
- Centre social
- Façade. Une façade colorée, artistique, insolite...

Analyse. Les sujets les plus récurrents dans les réponses ouvertes : lieu de rencontre et de partage pour les acteurs/associations, lieu culturel, activités autour de l'environnement, une place pour les jeunes et l'intergénérationnel.

QUE POURRIEZ-VOUS APPORTER À CE PROJET ? (COMME HABITANT, ASSOCIATION...)

- Rencontres associatives / actions de cohésion territoire / réflexions communes / vivre ensemble
- Bénévolat, soutien organisation d'événements / partage de matériel
- Ateliers / artisanats / numérique (animation d'atelier DIY (« Faire par soi-même »), bénévolat, troc de savoirs, bricolage, bénévolat, école partagée, troc des savoirs, informatique...)
- Autre : expérience de gestion de patrimoine à direction du public.

Analyse. La création de projets en commun et l'apport bénévole sont le plus cités. L'enjeu de la culture DIY (« Faire par soi-même ») et apprentissages de savoirs pratiques (numérique compris) se distinguent de cet inventaire.

Réunion publique du 10 juillet 2022 - Ancien Tribunal d'Instance de Château-Chinon.
Présentation du bâtiment par le cabinet d'architectes-ingénieurs mandataire AMD-AI
et restitution de la phase d'enquête par Frank Beau et Camille Amodin

19

5. Principaux enseignements des entretiens individuels

Plus de cinquante entretiens individuels ont été réalisés avec respectivement 25 associations et structures socio-culturelles, 17 agents de collectivités, 7 élus, et 2 personnalités qualifiées. Les informations très nombreuses et précises issues de ces entretiens permettent à ce stade de dessiner un projet autour de plusieurs axes : des activités, des types de salles, des besoins matériels, des besoins de services et des enjeux de construction de communs.

Les grandes familles d'activités

En ce qui concerne les grandes familles d'activités, on voit se dessiner un lieu dédié aux pratiques et enseignements culturels (cours et stages, musique, danse, dessin, échange de savoirs, jardin pédagogique, etc.) ; un lieu de conférences et de petites représentations, aussi bien en intérieur qu'en extérieur dans la cour (conférences thématiques, concerts...). Les réponses font apparaître un besoin d'activités de convivialité et de rencontre (espace de repos, jeux, fêtes) à la fois pour le public et pour les associations et acteurs (rencontres informelles, projets en commun...). Le lieu se dessine aussi comme un espace de travail avec des bureaux partagés ou dédiés à de jeunes entrepreneurs (par exemple issus du lycée des métiers) et autres entrepreneurs à titre temporaire, mais encore de vente et de diffusion de productions locales (marché de producteurs, vente d'autres productions culturelles). Enfin, il peut être potentiellement un lieu d'accueil de personnes en résidence à travers des logements capables d'accueillir des artistes, des saisonniers. Frank Beau précise que l'activité de lieu de « résidence d'artistes » en tant que telle semble être exclue à ce stade, car nécessitant des moyens supplémentaires et des accompagnements spécifiques. En revanche,

des structures associatives accueillent des artistes chaque année dans le cadre de leur festival et pourraient s'appuyer sur de tels équipements au sein du lieu partagé.

La typologie des espaces

En ce qui concerne la typologie des espaces, elle fait apparaître la nécessité d'un espace d'accueil (hall, bureau...) et de diverses commodités (toilettes, cuisine partagée, le cas échéant vestiaires). Pour les salles de travail, on distingue les salles de répétitions et d'activités, des petites et grandes salles de réunion (notamment pour les AG), des bureaux privatisés ou partagés. Le lieu comporterait des espaces de stockage de matériel d'activités à usage sur le site ou hors site et d'archives de bureau. Il pourrait être doté d'un appartement. Enfin la cour du tribunal serait un espace déterminant pour le développement de diverses activités économiques et culturelles.

Les besoins matériels

Le lieu se dessine à travers un ensemble de besoins matériels. On peut distinguer le matériel appartenant à l'équipement (ordinateur, imprimante, photocopieur, plastifieuse, mobilier, équipement de cuisine, etc.) et le matériel stocké par les associations mutualisable ou non. Différentes caractéristiques techniques sont soulignées à propos des normes d'équipement dans le cas où le lieu comporterait une salle de danse (parquet flottant, insonorisation, glaces et barres, espaces de rangement). Des données sont aussi recueillies sur l'accessibilité extérieure du site (à pied et en voiture) et intérieure, notamment pour les PMR avec le besoin d'un ascenseur le cas échéant.

Enfin, pour plusieurs personnes interrogées, un soin devra être apporté à la rénovation de la façade et des extérieurs du bâti-

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

ment, situé à l'entrée de la ville. D'après des acteurs interrogés, le chantier de réhabilitation du bâtiment aux normes environnementales actuelles pourrait servir d'outil pédagogique pour d'autres projets du territoire.

Les services aux acteurs

Le lieu se dessine à travers des services pour les acteurs : **des services administratifs d'aide à la recherche de subventions pour une partie d'entre eux, de formation à la comptabilité associative, à la gestion de projets, à travers notamment des échanges inter-associatifs.** La question de la gestion quotidienne et de l'entretien de l'équipement est considérée comme un service incontournable, notamment pour la gestion du partage des locaux et de l'utilisation des salles entre les différentes structures occupantes, le ménage, la régie. Des services d'aide dans le développement des moyens de communication sont aussi mentionnés (réalisation d'affiche, programme en commun), enfin d'animation du partage et de la rencontre entre les structures et acteurs accueillis et utilisateurs du lieu.

La construction des communs

Pour finir, le lieu se dessine à travers de nouvelles activités et productions de « communs » rendues possible par l'équipement. On peut distinguer des activités nouvelles proposées sur le lieu, notamment en terme d'apprentissage (formations, initiations au numérique, secourisme, conférences, Master Class, échanges réciproques de savoirs...), et de vente de produits et services, ou d'hébergement d'entrepreneurs et de personnes en résidence. On peut distinguer par ailleurs la production de « communs entre ses acteurs rendue possible par le lieu ; tel que du partage de matériel, la création d'un festival en commun, le création d'un journal. Au-delà de ces premiers com-

muns, ce sont des réponses à des enjeux territoriaux auxquels les acteurs pourraient contribuer, dans le domaine de la danse et musique traditionnelle, de la culture en milieu rural en général, du développement des activités cinématographiques dans le Morvan, de la mobilité des artistes, sportifs, élèves, des échanges interculturels, etc.

6. Synthèse intermédiaire et esquisse de modèle

La synthèse intermédiaire de cette étude peut permettre de faire apparaître plusieurs points de convergences entre les acteurs à ce stade, mais des défis restant à relever.

Les points de convergence à ce stade

En ce qui concerne les points de convergence, il apparaît que le futur lieu partagé est bien un lieu d'accueil, un « repaire » d'acteurs participant à la dynamique du territoire, qui associerait des institutions culturelles, des associations et des acteurs économiques. Ce dernier serait a minima équipé d'un accueil et d'espaces d'activités, de réunions, de stockage et de convivialité. Il nécessiterait une intendance et une gestion minimale au quotidien. Il serait un espace de rencontre et de partage. Il utiliserait le potentiel de la cour pour diverses activités culturelles et de vente. La cour serait ouverte et relierait la route de Nevers et le quartier de la Maison de l'enfance, facilitant ainsi les circulations piétonnes.

Les défis restant à relever

Ces points d'accords s'accompagnent d'une série de défis restant à relever pour préciser davantage le positionnement du projet et son mode de fonctionnement, sa viabilité. Le premier défi porte sur la définition du concept général du lieu, entre celui de « Maison des associations » souvent jugé désuet et participant peu à la dynamique du territoire, un concept de « Tiers lieu » au

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

contraire trop urbain, voire « bobo » et en décalage avec les cultures locales, un concept de lieu économique ou de pépinière d'entreprises qui n'a pas toujours fait ses preuves et ne répondrait pas directement à la demande des associations du territoire et du public. Le second défi concerne ainsi la juste répartition des usages au sein d'un lieu nécessairement hybride. Le troisième porte sur les compétences requises pour l'animer. Le quatrième sur la viabilité économique du lieu sur la durée. Le dernier sur les choix de gouvernance qui devront être faits en adéquation avec les acteurs et une problématique d'efficacité de la gestion d'un tel équipement.

Les clés de résolution proposées

Pour relever ces défis, Frank Beau propose une série de clés de résolution, qui anticipent les écueils de ce type de projet, et de ce dernier en particulier. La première consisterait à dissocier l'équipement (donc le lieu), d'une mission plus générale de contribution commune à la vie du territoire. Cette dissociation permettrait de séparer les moyens et les fins, mais surtout d'acter que le travail à effectuer sur la mission plus générale du projet est aussi important que celui portant sur la programmation architecturale et des usages du lieu. L'un n'irait pas sans l'autre et chacun nécessiterait un travail propre de conception. De fait, le lieu pourrait avoir une vocation assumée collectivement et explicite, d'outil au service de la création de nouveaux communs sur le territoire, à travers des coopérations nouvelles et réalistes entre les acteurs associatifs, économiques et publics du territoire et se fondant sur des enjeux clairement identifiés au préalable.

Un autre enjeu consisterait à chercher des clés de répartition viables et pérennes entre les financements publics, la contribution des acteurs aux frais de fonctionnement et la part

d'autofinancement du site. La clé de résolution du modèle économique consisterait à prendre acte dès le départ des forces et des faiblesses des modèles actuels (100 % public / 50 % public, 50 % autofinancé, au projet, etc.) et d'en tirer des conséquences quant à la sécurisation du financement de la base structurelle et programmatique du projet.

Une clé pourrait aussi d'avoir l'ambition d'en faire un lieu hors norme, c'est-à-dire capable d'inventer quelque chose qui n'existe pas réellement ailleurs, en partant des défis du territoire et d'une méthode de résolution de ces derniers. Le projet gagnera enfin à être pensé de manière évolutive, étape après étape, en se gardant de vouloir aller trop vite. La phase d'étude architecturale et de rénovation du bâtiment pourra être considérée à ce titre comme une étape clé dans la préfiguration du projet, dans le fait de le faire vivre « hors les murs » dans un premier temps, ou à travers ses espaces d'ores et déjà disponibles, tels que la cour.

Une esquisse de modèle

A partir de ces données, une esquisse de modèle de développement de ce lieu partagé est proposée. Ce modèle présente un premier étage reposant sur le développement d'un outil d'hébergement des activités et de réponse aux besoins matériels. Les besoins et moyens relatifs à cette première fonction sont listés. Frank Beau précise qu'il s'agirait du scénario minimal, même s'il ne devra pas faire l'économie d'un modèle de financement et de gouvernance adapté. Il peut être associé à un principe de régie publique avec une gestion collégiale et à des mécanismes de financements simples et raisonnables permettant d'apporter ce premier service d'hébergement et de soutien matériel.

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

Le second niveau s'ajoutant au premier définit un lieu propice à la rencontre et au partage, mais qui n'en ferait pas une obligation. Il s'agit d'un espace partagé favorisant des échanges informels, sans nécessairement les induire, les prescrire. Il suppose de définir plus précisément les règles d'usage de l'équipement, de proposer des espaces spécifiques et propices à la rencontre, telle que par exemple qu'une cuisine partagée, mais encore un principe de mutualisation du matériel plus élaboré, des règles d'usage du lieu sans doute plus fines.

Le troisième niveau concernerait les perspectives communes susceptibles d'être développées à travers ce lieu ou son projet plus général dépassant le lieu-même. Il partirait d'enjeux préalablement définis par les acteurs. Il s'appuierait sur l'équipement comme un outil pour les acteurs mais permettant aussi de contribuer au développement du territoire et à son attractivité à travers des actions concrètes associant des acteurs divers. Ce niveau suppose d'aller plus loin dans la clarification d'enjeux communs en amont, de rédiger une « feuille de route », et de mettre en œuvre des moyens propres (humains, techniques et financiers) à son suivi. Ces moyens seraient nécessairement différents de la gestion quotidienne du lieu, même s'ils seraient articulés.

Enfin, le dernier niveau est celui de la gouvernance et des directions que peut prendre le lieu en fonction de ces scénarios. Parler de « directions » permet de mettre l'accent sur les diverses orientations communes et le suivi de leurs cheminements, davantage que de « gouvernance » ou d'une « direction » au sens d'une autorité déléguée. Le défi qui est posé à ce type de modèle serait de dépasser à la fois les écueils de la gouvernance verticale et de la gouvernance horizontale, dont les limites connues, constituent souvent des repoussoirs d'un côté et de l'autre. **Il s'agirait de savoir comment faire en sorte que le projet soit continue-**

ment fondé et piloté par le « quoi » (ses enjeux, ses grandes trames communes liés à des enjeux qui le dépassent sur le territoire), plus que par un « qui » (une personne physique ou morale, individuelle ou collective, derrière lequel le projet finit souvent par s'effacer). Comment le quoi doit ainsi rester premier et comment le qui doit être à son service, mais aussi à son propre service à travers lui.

PARTIE II

**LES BESOINS ET ATTENTES DES ACTEURS
EN RELATION AVEC L'ÉQUIPEMENT**

I. L'inventaire des équipements et des besoins actuels

L'enquête montre qu'il y a un besoin de salles et d'équipement pour les acteurs associatifs et la population de Château-Chinon, dans le domaine sportif, culturel et pour l'activité quotidienne des associations et acteurs économiques. Ces données sont corroborées par l'enquête qualitative, le questionnaire général et l'enquête de terrain. En ce qui concerne les équipements sportifs, ils font apparaître de manière générale un sous-dimensionnement du gymnase attenant au Collège, qui à ce jour accueille le collège, et les deux lycées.

Un inventaire des équipements actuels de Château-Chinon nous a paru nécessaire pour évaluer en quoi le nouveau lieu pourrait répondre aux manques constatés. L'inventaire se découpe en trois parties. Le premier porte sur les équipements sportifs et de loisirs de Château-Chinon, le second sur les équipements culturels, festifs et assemblées, le troisième sur les équipements d'activités, de travail et de stockage.

1. La question des équipements sportifs en salle à Château-Chinon

A. La demande actuelle en terme de gymnase pour les sports collectifs en intérieur

En ce qui concerne les équipements sportifs, le tribunal n'est pas dans sa disposition architecturale actuelle et à la vue des demandes générales en terme d'usages, adapté pour des usages de sports collectifs en intérieur (basket, handball, football en salle, volley). Il ne peut donc pas être candidat pour faire office de second gymnase pour Château-Chinon. Du reste, si une demande sportive a pu se projeter sur cet équipement, elle

n'a pas concerné la fonction de gymnase et de pratique de sports collectifs en intérieur.

En revanche, le site est visé pour trois autres types de pratiques sportives et de loisirs : la danse, le fitness et la remise en forme, les sports de loisirs et jeux (tennis de table, babyfoot...). C'est la raison pour laquelle les choix à opérer en ce qui concerne la place de la danse, l'expression corporelle, les pratiques de remise en forme et les petites activités de loisir en intérieur ou en extérieur, nécessite de mieux situer l'équipement dans son environnement général actuel et futur. Nous avons tenu à faire un premier inventaire des équipements sportifs de Château-Chinon, sans pour autant effectuer d'analyse technique plus poussée, car cela dépassait le cadre de cette mission. Ce premier inventaire permet à minima d'identifier les problématiques actuelles qui seront à résoudre indépendamment de cet équipement et en relation avec ce dernier.

La problématique du gymnase est un enjeu territorial qui impacte indirectement le projet de nouveau lieu. En effet, plusieurs interlocuteurs interrogés se sont par le passé positionnés en faveur de la création d'un second gymnase, tel que le maire de Château-Chinon de 2014 2016 et le président du Parc du Morvan, élu local et régional. Ce dernier explique « *Il y a un besoin de deuxième gymnase. Le gymnase actuel est utilisé par les deux lycées, le collège, les écoles. Cela fait vingt ans que la région doit construire un nouveau gymnase* ». Il estime que le site Lamartine (les anciennes usines DIM), qui appartient désormais à la Communauté de Communes serait adapté à la construction d'un nouveau gymnase. Le site est plus proche du lycée et il permettrait d'améliorer les conditions de pratiques sportives, actuellement écourtées par les déplacements. Il note que les élèves s'y déplacent en toute saison et notamment sous la pluie.

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

Le président du Parc du Morvan explique qu'une réunion a eu lieu sur ce sujet en 2018 à l'occasion de laquelle le CAUE de la Nièvre avait proposé une esquisse de projet. Mais le projet n'a pas avancé depuis et ne serait pas d'après ce dernier dans les priorités de la région. Il estime qu'il pourrait déboucher néanmoins s'il était porté par une collectivité.

Le maire de Château-Chinon de 2014 à 2016 défend le même point de vue. Il estime qu'il ne faut pas lâcher le projet de second gymnase, mais qu'en réalité ce projet n'a jamais réellement existé sur le plan institutionnel. Le gymnase actuel a été réhabilité car il était dans un mauvais état. Il explique que le maire de Château-Chinon de 1981 à 2008 envisageait d'installer cette seconde salle de sport dans les anciennes usines de l'EIAT. Il y avait une offre de LIDL de 900.000 euros qui prévoyait de détruire le bâtiment. Finalement il a été vendu en 2015 au groupe de grande distribution Bourguignon Schiever pour 750.000 euros, lequel s'est engagé à préserver ce patrimoine. L'ancien maire se dit ainsi opposé à ce projet, car la salle de sport des anciennes usines EIAT ne fait que la moitié de la dimension d'un gymnase, et que s'engager dans cette voie, renverrait le projet aux « calendes grecques », arguant que les lycées de Château-Chinon sont parmi les rares à ne pas avoir leur propre gymnase.

De son côté la maire actuelle de Château-Chinon estime que Château-Chinon n'est pas nécessairement dimensionné pour avoir deux gymnases. Elle estime que le petit gymnase de l'ancien EIAT a de l'intérêt. *« Ce nouveau gymnase, je trouve sincèrement que ce serait un peu trop par rapport à Château-Chinon et au potentiel de la salle de sport de l'EIAT. Ce serait dépenser de l'argent pour rien. C'est une belle salle avec un beau potentiel »*. La maire de Château-Chinon Ville estime *« qu'à Château-Chinon, il manque peut-être un gymnase pour une dizaine d'heures de cours par*

mois. Ce petit gymnase libèrerait donc pas mal de créneaux, notamment le soir ».

Le proviseur du Lycée des métiers François Mitterrand exprime un point de vue intermédiaire. Il constate en effet que cette salle ne peut pas faire office de gymnase, mais qu'en effet elle pourrait désengorger les pratiques, notamment pour des sports comme le volley, le badminton. Il considère que l'accès à cet équipement peut en outre être un élément positif au regard à la situation actuelle de saturation. Ce dernier fait remarquer au passage que les anciennes imprimeries de l'armée auraient été le lieu idéal d'installation d'une Maison des associations, ou du futur lieu partagé. Si la situation est désormais irréversible ce point de vue souligne l'importance d'avoir une vision globale et de long terme des équipements et des infrastructures de la ville.



Nous avons rencontré le responsable de l'exploitation du groupe Schiever et visité la salle de sport des anciennes imprimeries de l'armée. Il apparaît que cette dernière mesure dans les 13 mètres sur 15. Elle dispose d'un plafond haut

compatible avec certains sports collectifs comme le volley, le basket, le badminton, les arts martiaux, la danse. Elle est équipée d'un parquet en bois qui peut nécessiter une réhabilitation ou une rénovation. Elle dispose d'une baie vitrée courant sur la longueur de la salle et donnant sur d'anciens terrains de tennis découverts. Il existe deux accès à cette salle. Un premier via une allée reliée aux futurs parkings des magasins bir et un second via les terrains de tennis, donnant sur le site du lycée mais sans accès libre à ce jour. Le directeur d'exploitation nous explique que la destination de ce bâtiment n'est pas encore tranchée pour le groupe Schiever. Ce dernier projette d'y développer des activités internes et n'envisage pas à ce jour de revendre ce bâtiment, mais nous explique qu'aucun scénario n'est actuellement tranché et qu'en outre le groupe serait favorable à discuter de convention de location de locaux pour le gymnase. Ce dernier a en attendant une problématique d'accessibilité de ses livraisons quotidiennes. Le groupe Schiever a ainsi racheté une parcelle attenante au Lycée des métiers afin d'y faire passer deux camions par jour. Cette dernière est actuellement en vis-à-vis du dépôt de bus des lycées et nécessitera un échange avec la mairie et le cas échéant la région. Même si ces scénarios sont à ce stade prospectifs, il nous semble possible que cette problématique entre en jeu dans la discussion susceptible d'avoir lieu autour d'une éventuelle convention de mise à disposition du gymnase pour le lycée et les acteurs de la ville. Il demeure que la question de l'accès à cet équipement pour d'éventuels usagers doit aussi être explorée, que cela soit à travers un aménagement via le parking de la rue Jean-Marie Thevenin, ou, si l'on observe la carte ci-dessous via un accès plus direct et propre via le lycée et/ou le parking de la rue Jean-Pierre Charon.



B. Un besoin de salle de fitness, musculation, remise en forme

Le besoin d'une salle de fitness / musculation / remise en forme, même si cela nécessiterait d'être davantage étayé, est peut-être l'un des traits récurrents des demandes des populations de jeunes et d'actifs sur le territoire. Cette proposition a été spontanément faite dans plusieurs entretiens réalisés dans la rue, notamment auprès de lycéens, de jeunes parents. Dans l'enquête quantitative, la fonction sportive du lieu apparaît en huitième position derrière les principaux usages proposés. Mais elle représente tout de même 20 % des réponses sélectionnées. On peut imaginer que si davantage de jeunes et jeunes actifs notamment, avaient répondu, cette occurrence aurait été plus significative. Il faut noter que la catégorie « d'usage sportif » restait néanmoins très large et ne précisait pas dans le questionnaire s'il s'agissait d'expression corporelle, de sports de loisirs et de jeux. A ce titre, il nous a été signalé à plusieurs reprises qu'un projet de salle de sport a existé, notamment autour du bâtiment du 14 boulevard de la République faisant face à la librairie le Goût des mots.

La présidente de l'Association Just Mouving pense que les activités de remise en forme gagneraient en effet à se

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

développer à Château-Chinon. L'Association propose à ce jour des activités de Fitness, Yoga, danse. Elle dit avoir participé à des réunions concernant l'ouverture d'une salle de Fitness sur le site Lamartine. « *C'est tombé à l'eau. Malheureusement, aujourd'hui on se déplace sur le site de Moulins-Engilbert. C'est idiot* » explique-t-elle. La présidente confirme que les jeunes du lycée seraient plus ouverts à ces pratiques. « *Les filles commencent par la musculation, après elles peuvent faire du renforcement musculaire, du fitness* ».

Si à ce jour la seule salle équipée de matériel de musculation serait la salle de sport du Lycée agricole, il n'existerait donc pas de telle offre pour l'ensemble de la population de Château-Chinon. En revanche, l'association Just Mouving propose des activités recouvrant désormais les activités de remise en forme, que l'on retrouve fréquemment dans les salles de sports urbaines équipées. L'espace actuellement utilisé pour ces activités est la salle Romain Rolland, située sous la mairie, qui a été réaménagée en salle de danse et d'expression corporelle par l'association Just Mouving, comme nous le verrons plus loin. Les salles de l'ancienne MJC et la salle du premier étage des Meubles Charles, ne semblent pas adaptées à ces pratiques de remise en forme, et ne sont pas équipées pour.

Afin d'éliminer le scénario de l'installation d'un équipement sportif de ce type dans l'ancien Tribunal, nous avons dressé l'inventaire des futurs équipements candidats. Il apparaît que trois sites peuvent y prétendre. Le premier est le premier étage de la Piscine. Ce bâtiment qui fut l'ancienne prison de Château-Chinon se situe à proximité de la mairie dans un quartier calme et agréable. L'accueil, les vestiaires et la piscine sont installés au rez-de-chaussée. Il existe un étage actuellement non aménagé, dans lequel se trouve la chaufferie de la piscine, des petites pièces en chantier et une très grande

pièce d'environ 200 m² accessible via une architecture en pierre voutée. La piscine étant susceptible, au moment où nous rédigeons ce rapport d'être transférée à la Communauté de communes, cet espace à réhabiliter semble être approprié à un projet d'installation sportive. Un arbitrage peut être fait entre une salle de danse et d'expression corporelle et une salle de musculation et de remise en forme. L'entretien réalisé auprès des salariés de la piscine a permis de mettre en exergue leur besoin de bureau et de local de stockage de leur matériel, actuellement entreposé au premier étage.



ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022



Le second équipement est le complexe Lamartine (ancienne usine Dim), que nous n'avons pas visité au moment de la rédaction de cette section de l'étude, mais qui de l'avis de certains élus du territoire, au moment des entretiens, pourrait être adapté pour y développer un complexe sportif.

C. Un besoin de salle de danse et d'expression corporelle aux normes

Plusieurs associations intervenant dans le domaine de la danse et de l'expression corporelle ont été interrogées. Il s'agit d'Images et Mouvements proposant notamment des cours de danse classique et des stages annuels ; de Just Mouving, proposant de la danse contemporaine, du Hip Hop, du Modern Jazz, du Cirque, des danses du monde. Il s'agit des Galvachers proposant de la musique et de la danse traditionnelle du Morvan. L'école de musique et de danse de la Communauté de communes ne propose pas à ce jour de danse à Château-Chinon, mais à Lormes en découverte pour les enfants. Elle serait par ailleurs susceptible de proposer ces activités de danse sur Château-Chinon si un équipement existait. Si la liste des acteurs potentiels n'est peut-être pas exhaustive, la densité actuelle d'activité dans ce domaine montre qu'un besoin de salle adaptée aux pratiques de danse et d'expression corporelles existe bel et bien à Château-Chinon.

A ce jour deux salles sont utilisées pour ces usages. Il s'agit de l'ancienne MJC située aux abords du gymnase, des terrains de tennis couverts et aux abords du terrain de foot et du City stade dans un quartier très aéré et propice à la pratique sportive. Elle est utilisée par l'Association Images et Mouvements. La seconde est la salle Romain Rolland utilisée par Just Mouving. Ces équipements municipaux ont actuellement été attribués à ces structures respectives, soit sur des créneaux, soit sur des usages dédiés.

Just Mouving a ainsi équipé la salle Roman Rolland de miroirs et de barres. La surface de cette dernière est d'environ 60 m². Pour la présidente de l'Association Just Mouving (au cours d'un premier entretien réalisé en début d'étude) : « *Il nous faudrait une beaucoup plus grande salle. Cela reste petit. Avec la nouvelle activité de trampoline, il va falloir stocker. On a une toute petite pièce actuellement. C'est la salle de réserve de la salle de danse. On a aussi des costumes, des tapis* ». Ce point de vue est confirmé par la responsable du Foyer des Eduens. « *Je suis membre de l'asso Just Mouving et je fais du yoga, et pour l'instant la dernière séance on l'a fait dans une petite salle de la mairie. Pas cosy ! Avant cela se faisait au Dojo (Meubles Charles). C'était mieux. Mais on ne pouvait plus l'utiliser* ». Une autre membre de l'association explique « *que les cours de Yoga se font dans une salle de la mairie, à peine plus grande qu'ici (la librairie), où il fait un froid de canard* ». Elle explique encore qu'à Monstauche, les cours de yoga se font dans la bibliothèque et que « *l'environnement est trop poussiéreux* ».

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022



L'ancienne MJC (Maison de la Jeunesse et de la Culture) dispose d'une grande salle avec une scène permettant d'accueillir 150 assises et jusqu'à 300 personnes si une partie du public est debout. D'après la mairie le bâtiment a passé les commissions de sécurité et est aux normes. Il nécessite une adaptation en terme d'accessibilité des toilettes qui se trouve actuellement au rez-de-chaussée. Sa chaudière est actuellement en panne. Pour ne pas avoir à investir dans la maintenance de sa chaudière actuelle, la mairie a préféré attendre et la raccorder au réseau de chaleur de la ville. Les travaux étaient en cours au moment de cette étude. La mairie concède que cet équipement aurait besoin d'un rafraîchissement. De premières restaurations sont prévues. Pour les associations, des travaux de réparations

des vitres et de fuites au niveau de la toiture sont sans doute nécessaires.

La salle du rez-de-chaussée est actuellement utilisée par l'Association Images et Mouvements pour ses stages de danse. Le directeur artistique de l'association estime qu'il s'agit d'un « espace magique ». Il explique « *Nous ne sommes pas en sous-sol, c'est très important. La salle est très bien aérée. C'est la seule à avoir un plancher central. Nous avons besoin d'un plancher flottant sur simple ou double lambourde, pour permettre au corps tout ce qui est réception et ne pas créer de traumatisme. C'est mon souci premier. Ça pourrait être très vite fait. Ça coûte 14000 euros.* ». Le directeur artistique indique par ailleurs qu'il existe des parquets mobiles susceptibles d'être stockés et installés en fonction des usages, dont se servent de très nombreuses compagnies. L'association est prête à participer à hauteur de 40% de son coût (voir précisions dans la partie dédiée aux aspects matériels).

L'Association les Galvachers aurait pour sa part besoin d'une salle de répétition de 80 à 100 m². Le trésorier, indique qu'il est important de veiller à la structure du sol dans la mesure où les danseurs marquent souvent le pas et sont assez nombreux. La danse traditionnelle n'a pas nécessairement vocation à se déployer dans une salle de danse classique ou contemporaine, notamment parce que ces salles proscrirent en général l'usage de chaussures et a fortiori de sabots, sauf si le sol est construit avec des essences en résineux.

Ces témoignages font apparaître que la surface et la qualité du sol constitue un élément déterminant. Une salle équipée faisant un minimum de 100 m² serait donc requise. Il est important d'étayer ce sujet car faute de vision d'ensemble les acteurs de la danse se projetaient volontiers au début de l'enquête sur l'ancien tribunal. Or il est probable que

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

l'installation d'une salle de danse de 100 m² spécialisée l'équipement et oblige à renoncer à d'autres usages.

A l'issue de la première réunion publique et avant de terminer la rédaction de ce rapport intermédiaire, nous avons recontacté les trois associations, afin de leur redemander leur avis sur le potentiel de la MJC comme future salle de danse. Il apparaît en définitive que les trois associations son unanimes pour dire que cette salle rénovée serait la salle de spectacle et de danse et d'expression corporelle idéale pour Château-Chinon. Cela supposerait qu'elle soit chauffée, que la question de l'accessibilité des toilettes soit réglée, que des travaux de réparation de la toiture, des vitres et son aménagement intérieur soit repensé. Pour le directeur artistique d'Images et Mouvements, un plateau de 12 mètres sur 13 pourrait être installé au centre, permettant de mettre 150 personnes assises, selon une organisation en fer à Cheval. La scène actuelle est trop petite et pas assez profonde pour imaginer des spectacles sur scène. Le fait de revenir sur des spectacles au même niveau que le public se fait de plus en plus et revient aux sources mêmes de la danse et du théâtre.

Les Galvachers et Just Mouving sont en accord sur ce sujet. Pour ces deux associations, la clé reste la possibilité d'y stocker leur matériel. La mairie de Château-Chinon réfléchit ainsi à déménager la Cyberbase, installé dans la MJC pour y stocker ce matériel. Une rénovation de la MJC allant en ce sens apparaît donc pour ces structures comme le scénario idéal. Il reste pour ces dernières à régler la question de l'organisation des plannings et leur répartition. En attendant, la présidente de Just Mouving, explique que l'association saura se satisfaire de la salle Romain Rolland. En revanche cette dernière n'est pas adaptée pour les deux autres associations, qui utilisent d'ores et déjà ou se projettent dans la MJC.

Ces entretiens nous ont ainsi amené à trancher définitivement la question de la présence ou non d'une salle de dans le futur lieu partagé. Cet équipement supposerait de renoncer à plusieurs autres usages. Par ailleurs la MJC apparaît comme la salle la mieux adaptée à terme pour la danse et comme nous le verrons par la suite pour le spectacle.

2. Les équipements de spectacles de conférences et d'assemblées

Il n'existe pas à ce jour de réelle salle de spectacle à Château-Chinon capable d'accueillir un grand nombre de personnes. L'ancien tribunal, étant donné les besoins en terme d'usages et ses surfaces, ne semble pas être destiné à devenir une salle de spectacle à proprement parler. La MJC a longtemps été utilisée pour y accueillir des spectacles, mais son vieillissement la rend de moins en moins praticable. La salle Louise Michel accueille des conférences et des assemblées. Elle a pu aussi accueillir des spectacles, même si elle n'est pas réellement adaptée à cet usage. Pour des événements importants le Gymnase peut être déclassé par la mairie et alors accueillir plusieurs centaines de personnes.

Dans ce contexte, la MJC apparaît comme la salle ayant le plus grand potentiel pour devenir la salle de spectacle de Château-Chinon. Une réflexion corolaire au développement du futur lieu partagé semble être nécessaire, afin de permettre aux acteurs de la danse, du spectacle de développer leurs pratiques à Château-Chinon, tout en s'appuyant aussi sur le nouveau lieu partagé.

En terme de salle de conférences et d'organisation d'assemblées, l'offre actuelle est constituée de diverses possibilités. Le Cinéma L'Etoile est susceptible d'accueillir des

conférences-projections. En ce qui concerne les nouveaux équipements, la Cité muséale proposera une salle de conférence de 90 places. Le projet de la mairie de Château-Chinon « du Ciel à la Terre » dédié à l'astronomie, qui serait installé au Calvaire est susceptible de disposer aussi de salles de conférences. La mairie réfléchit précisément à ne pas faire doublon avec la Cité muséale et orientera le projet en ce sens. Par ailleurs, elle entend rendre plus souvent accessible la salle actuelle du conseil de la Mairie, classée en raison de histoire.

Aussi, l'ancien tribunal pourrait accueillir de petites conférences et assemblées (type Assemblées générales) en complément de ces équipements, mais encore des concerts en plein air dans sa cour.



3. Les espaces de travail et de stockage pour les associations

L'étude fait donc clairement apparaître un manque de salles de travail, de réunions et d'espaces de stockage pour les associations, notamment du secteur culturel et social, mais aussi des acteurs économiques. Une fois mises de côté les activités sportives et d'expression corporelles nécessitant des infrastructures spécifiques et de grande taille, on distinguera ainsi les espaces de pratiques culturelles en salles partagées (musique, chant, dessin, ateliers divers, cours...), les espaces de réunion et de bureau partageables ou dédiés (secrétariat, salles de réunions, bureau), les espaces de stockage de matériel partageables ou dédiés. L'objet de cette partie est de dresser l'inventaire des espaces actuellement utilisés afin d'affiner le diagnostic des besoins restant à couvrir.

A. L'offre actuelle en terme d'espaces de travail et de répétition pour la musique et le chant

L'enquête fait apparaître un manque d'offre en matière d'espace de travail pour la musique, le chant et les arts plastiques. Les espaces actuellement disponibles sont l'espace Condorcet (Médiathèque), l'ancienne MJC, la salle Louise Michel, l'ancien dispensaire.

Le Centre culturel Condorcet

L'espace Condorcet dispose d'une salle de Contes insérée dans la bibliothèque, d'une salle d'exposition à l'étage et d'un petit auditorium. L'équipement est en bon état. L'association La Chorale l'Eau vive y est actuellement installée. Elle existe depuis 40 ans et regroupe au moment de l'entretien 27 choristes, principalement des seniors et des musiciens

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

bénévoles les accompagnant au piano et au violon. Ses répétitions ont lieu le vendredi soir et avaient lieu par le passé sous la salle Louise Michel. *« Ce n'était pas l'idéal mais elle était spacieuse. Elle avait été aménagée avec des caissons pour avoir une acoustique pour les répétitions. Et le Covid a fait que sur des contraintes sanitaires, on nous a demandé de rejoindre l'auditorium. Il est super bien pour une conférence, mais on ne peut pas faire descendre 28 choristes avec un piano en bas. Nous nous sommes mis sur la partie supérieure »* explique la présidente. La distance et les escaliers à franchir entre la salle où est stocké le matériel et l'auditorium ne facilite pas la tâche. C'est pourquoi l'association souhaite pouvoir répéter dans une salle suffisamment grande (de la taille de la salle d'audience actuelle de l'ancien tribunal) avec un espace de stockage au même endroit pour le piano, le mobilier, les partitions etc.

L'école de Musique et de danse propose actuellement des cours de musique à l'auditorium. Les cours ont lieu sur la partie supérieure de l'auditorium et dans deux salles à l'étage supérieure. Etant donné que les espaces ne sont pas insonorisés, il est difficile voire impossible en fonction des instruments de proposer deux cours en même temps. Cet espace n'est donc pas adapté à l'École de musique à ce jour qui aurait besoin de davantage de salles de cours en individuel et collectif, dans des espaces insonorisés, ainsi que de bureaux attenants.



ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

Le second espace de répétition pour la musique est la MJC. L'Association pour une fois qu'on sort l'utilise aussi pour ses répétitions. Son animateur estime qu'elle n'est pas praticable pour leurs instruments en raison de l'écho produit dans la salle. Cette question mérite d'être remise en perspective dans le cas d'une éventuelle rénovation de la MJC. L'étage supérieur de la salle Louise Michel enfin est utilisé pour organiser des grandes réceptions (par exemple le repas des anciens, des fêtes et anniversaires). Elle est équipée d'une cuisine. Elle peut accueillir jusqu'à 200 personnes. Elle est actuellement utilisée pour les spectacles de théâtre ayant lieu sur Château-Chinon.

Ce tour d'horizon permet de constater qu'il existe en effet plusieurs espaces d'activités pour les pratiques de musique et de chant, et des arts plastiques, mais qu'aucun n'est à ce jour réellement adapté. Les raisons tiennent à ce que les équipements sont trop petits, et/ou inadaptés techniquement en terme d'insonorisation et d'acoustique pour le chant et la musique. Ils font apparaître qu'il manque à Château-Chinon des équipements dédiés aux pratiques de musique et de chant et de création artistique en général. L'ancien tribunal est à ce jour le seul équipement candidat susceptible d'être pensé plus spécifiquement autour de ces usages.

B. Les autres espaces de travail et de stockage en général

Après avoir distingué les équipements sportifs et d'expression corporels en intérieurs, et les salles de spectacles, conférences et assemblées, nous avons dressé l'inventaire des espaces d'activité actuels pour les associations et acteurs culturels et sociaux du territoire.

La Maison de la solidarité

Le principal équipement actuel est la Maison de la Solidarité, situé à une centaine de mètres de l'ancien tribunal, sur la route de Nevers. D'après plusieurs interlocuteurs, il était déjà question d'en faire une Maison des associations. Cet équipement s'est finalement spécialisé sur l'action sociale en regroupant le Centre social, Pôle Emploi, la CPAM, la Mission locale, le Département de la Nièvre. Le Centre social avait pour mission de coordonner ces institutions, jusqu'au moins de juin 2022. Son directeur estime que la situation du Centre social au premier étage n'est pas idéale pour accueillir du public. Au moment où nous réalisons le premier entretien, ce dernier a fait savoir que le Centre social avait projeté de s'installer dans l'ancien tribunal et d'occuper l'essentiel des locaux. Ce scénario n'était pas privilégié étant donné le cahier des charges de l'étude. En revanche il semble admis pour les parties prenantes que le Centre social peut y avoir toute sa place aux côtés des autres associations et structures concernées par le projet. Dans le Cahiers des charges de la mission il était par ailleurs mentionné que le projet ne devrait pas se substituer à des activités existantes et notamment contribuer à déshabiller des structures. C'est la raison pour laquelle nous considérons au moment de la rédaction de ce rapport et en l'état que le nouveau lieu n'aura pas de vocation sociale et éducative susceptible de faire doublon avec les actions déjà présentes au sein de la Maison de la solidarité. Il demeure que le projet devra tenir compte de l'évolution de la Maison de la solidarité, dans son organisation future et sa gouvernance, des partenariats à envisager avec l'ensemble des institutions abritées et notamment du Centre social. Nous notons enfin, qu'au moment où nous rédigeons ce rapport, la Mission locale en charge de suivre les jeunes de 16 à 25 ans déscolarisés envisage de quitter la Maison

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

de la solidarité. On peut donc estimer que cet équipement est en transition. Il faudra tenir compte de fait que certains locaux éventuellement libérés pourraient constituer des potentiels d'accueil répondant aux besoins et aux usages identifiés par l'étude.

Le Centre culture Condorcet

Le Centre Culturel Condorcet est la seconde institution importante de Château-Chinon. Elle abrite la médiathèque de la ville, une salle de conte, un auditorium, une salle d'exposition, des salles de travail et de stockage. Comme nous l'avons vu, cet équipement abrite à ce jour les cours de l'école de musique, les répétitions de la Chorale l'Eau vive, mais aussi le bureau de l'Académie du Morvan. Pour la musique et le chant l'espace demeure à ce jour trop étroit. Le Centre culturel Condorcet n'est donc pas un équipement dédié au développement de l'école de musique et de danse, à l'attribution de salles d'activités pour les associations, de salles de stockage. En revanche les deux salles attenantes à l'auditorium si elles étaient libérées pourraient être requalifiées.

La salle Luise Michel

La salle Louise Michel située à proximité du Centre Culturel Condorcet abrite à ce jour le Club des aînés et le Club de Bridge, au rez-de-chaussée. Cette salle convient à ces structures, qui souhaitent y rester. Comme nous l'avons vu la salle de l'étage supérieur fait dans les 200 m². Elle sert à organiser des fêtes et assemblées. Elle est équipée d'une cuisine avec du matériel professionnel. Il s'agit en quelque sorte d'une salle des fêtes, adaptée à l'accueil de festivités, anniversaires.

L'ancien dispensaire

L'ancien dispensaire est situé rue Jean-Marie Thévenin à deux cents mètres de l'ancien tribunal. Il abrite à ce jour un cours de dessin et la Vesti-boutique de la Croix rouge au rez-de-chaussée et un bureau pour l'antenne Château-chinonaise de l'Association astronomique de Bourgogne. Au moment de l'entretien, la professeure de dessin dispose de plusieurs pièces et d'une cuisine mais doit s'acquitter d'un loyer mensuel. La situation de cette dernière était en train d'évoluer, grâce à son partenariat avec Images et Mouvements, qui lui permettrait de rentrer sous un régime associatif et de minimiser ses charges. Le cours de dessin peut largement avoir pour vocation de rejoindre un espace mutualisé dédié à la culture, tel que l'ancien tribunal. La professeure de dessin reconnaît qu'elle sera amenée dans les prochaines années à arrêter son activité et souhaite transmettre son matériel et sa pratique. La question qui est posée est donc celle d'un travail sur le renforcement puis la pérennisation de la pratique des arts plastiques, initiée par la professeur de dessin à Château-Chinon, le cas échéant au sein de l'ancien tribunal.

En ce qui concerne l'ancien dispensaire, cet équipement reste en attendant un local adapté pour diverses activités ayant lieu en salle, et pour le stockage de matériel. Il suppose néanmoins une bonne cohabitation entre les différents occupants dans la mesure où son organisation reste assez étroite.

L'ancienne bibliothèque, route de Nevers

L'ancienne bibliothèque est située route de Nevers, juste avant le Tribunal en venant de Lormes. C'est une ancienne maison Bourgeoise. Elle est à ce jour occupée par l'Association les Galvachers, association de danse et de musique traditionnelle morvandelle, qui y entropose ses nombreux costumes et son matériel depuis 2019. L'association a été créée il y a 70 ans et

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

représente la plus ancienne structure culturelle de Château-Chinon. Pendant 15 ans ses costumes étaient entreposés au Musée des costumes, à titre gracieux et avec le partenariat du département. En raison des réaménagements imposés par le projet de Cité muséale, l'association a dû trouver un nouveau local. Il sert actuellement d'entrepôt de costumes. *« On ne peut pas répéter dans cet immeuble. Tel qu'il est conçu, on ne peut pas danser. Il n'est pas assez grand. Le local n'est pas chauffé. Du coup nous allons répéter dans la commune de Sermages, qui a mis à disposition des locaux chauffés »* expliquait le trésorier au début de l'enquête. La mairie de Château-Chinon Ville explique que ce bâtiment ne peut pas être vendu, car il a été donné à la commune. Elle réfléchit à la confier à un organisme et explique qu'en attendant les Galvachers peuvent continuer à y entreposer leurs costumes. Cet espace n'est donc pas un lieu pérenne pour l'association, et répondant à l'ensemble de ses besoins. En ce qui concerne les perspectives d'hébergement de l'association Les Galvachers comme nous l'avons vu, la mairie réfléchit à déménager la Cyberbase située dans la MJC pour proposer cet espace aux Galvachers. *« Le dessus de la MJC est occupé par le centre social, qui l'utilise pour la Cyberbase. On est en train de regarder où l'on pourrait déménager ces jeunes, pour donner cet espace aux Galvachers pour qu'ils stockent au même endroit où ils s'entraînent. Le but est de donner une salle pour chaque association, pour qu'ils aient leur matériel à demeure »* explique la Maire.

La Cité muséale

Enfin parmi les futurs espaces candidats, la Cité muséale offrira une salle de conférence de 90 places, une salle d'exposition de 150 m², un jardin de 400 m². La directrice nous explique qu'elle a eu des demandes de la part de la Communauté de communes pour stocker les instruments de

musique, mais que la future Cité muséale ne pourra y répondre. La Cité muséale ne pourra donc pas proposer de salles de stockage et de réunion pour les associations. Le futur lieu partagé sera donc pour elle complémentaire en ce sens qu'il pourrait proposer ce service à l'École de musique et à d'autres associations. Par ailleurs, elle explique : *« Une chose que nous avons identifiée, c'est que les associations sont dispersées. Il faut un endroit où elles se rassemblent. Ce type de projet va amener de la vie sur Château-Chinon »*.

La Maison du 1 route de Nevers

La Maison Les Granges, située 1 route de Nevers, attenante au tribunal a été rachetée par la municipalité. La maire de Château-Chinon nous a fait part lors de notre premier entretien, qu'elle souhaitait que l'étude de faisabilité porte sur les deux bâtiments. Malheureusement, le marché avait déjà été signé et le contexte ne se prêtait à cette remise en perspective. Néanmoins l'ensemble des acteurs s'accorde à penser que ces deux bâtiments devront être repensés dans une même perspective de requalification du quartier. Il est à noter que la mairie souhaitait détruire au départ ce bâtiment afin de faire une coulée verte reliant la route de Nevers et le parking Louis Gallois (Maison de l'enfance). Au cours de notre premier entretien avec la Maire de Château-Chinon Ville une option était envisagée, de détruire une partie du bâtiment et de conserver notamment un préau et d'en faire une zone de pique-nique. Pour la mairie le porche du tribunal est sans doute trop étroit avec plus de déclivité. Une réunion a été organisée en avril 2022 autour d'un atelier d'aménagement avec la Communauté de communes, l'architecte Conseil de l'État, l'ABF, le CAUE. Ce dernier n'a pas confirmé l'opportunité de cette destruction, argument auquel la mairie de Château-Chinon Ville semble se rallier. Il

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

demeure que la problématique d'organiser un espace de circulation entre la route de Nevers et le parking Louis Gallois reste un sujet d'accord de l'ensemble des parties prenantes et devra faire l'objet d'une investigation plus approfondie. Il faut noter que la Maison du 1 route de Nevers est dotée d'un grand jardin, qui offre un potentiel d'espace végétalisé important en plein centre-ville.

En terme de destination, la mairie avait envisagé un temps d'en faire un lieu intergénérationnel mais a finalement abandonné ce projet au profit d'un projet social en cours avec l'association la Pagode au sein des anciennes barres HLM (Nièvre Habitat), qui comporterait une maison intergénérationnelle pour les personnes âgées non dépendantes. Pour finir, au moment où nous écrivons le Centre social se projetait dans ce lieu. Des personnes intéressées pour y installer un hôtel l'ont aussi visitée. L'idée d'en faire une résidence d'artiste a pu aussi être évoquée.

Le site Lamartine (anciennes usines Dim)

Enfin le Pôle économique Lamartine, site de l'ancienne Usine Dim, est situé près des deux lycées. Il appartient à la Communauté de communes et accueille notamment une boutique Emmaüs. Comme nous l'avons vu, c'est un site sur lequel peuvent être envisagées des activités sportives. Mais d'après la Communauté de Communes, il peut aussi être candidat pour devenir un espace supplémentaire de stockage de matériel. Ce site interviendra donc dans la réflexion sur la programmation des usages du tribunal s'il était question de faire des choix entre les fonctions d'espace d'activité et de stockage.

Conclusion

Cet inventaire permet de constater que certaines associations ont déjà une solution d'hébergement adaptée (Académie du Morvan, Club de bridge, Club des aînés), que certaines ont une solution encore « peu adaptée » à leurs activités ou alors transitoire (le Centre social, la Mission locale, l'École de musique et de danse, Les Galvachers, Chorale l'Eau vive, Cours de dessin...). Il y a donc de ce point de vue un enjeu de redistribution et/ou de renforcement des espaces d'activités et de travail. L'ancien tribunal peut répondre à une partie de ces besoins, mais en articulation avec une réaffectation des sites actuels.

En outre, l'étude fait apparaître qu'il n'existe pas de lieu adapté à ce jour pour l'École de musique et de danse, de salles de réunion et d'AG, de bureaux pour de jeunes entrepreneurs, d'espaces de stockage, de studios pour d'éventuels résidences, mais surtout de « repaire » pour le monde associatif. L'ancien tribunal semble être, indépendamment des réaffectations possibles, un équipement susceptible de répondre à ces besoins d'espace de travail et de stockage, sans empiéter sur les offres actuelles, notamment de la Maison de la solidarité, du Centre culturel Condorcet, de la Cité muséale. Il s'agit bien d'un quatrième site, correspondant à des activités culturelles et économiques et de croisement de ces dernières, n'existant pas à ce jour sur Château-Chinon, qui se trouve être complémentaire des équipements sociaux et culturels actuels.

4. Conclusion sur l'inventaire des espaces et équipements de Château-Chinon et les scénarios de redistribution des usages

Sur les scénarios de redistribution des pratiques sportives indoor à Château-Chinon

L'ancien tribunal n'est évidemment pas candidat pour être le site d'un nouveau gymnase. Il n'en a pas la dimension et cette affectation ne permettrait pas de répondre à l'importante demande d'espace d'activités culturelles sur Château-Chinon. La réflexion sur l'avenir des équipements sportifs, dont le gymnase fait partie lui est en attendant liée, car des propositions en matière d'offre sportive ressortent de notre enquête pour le tribunal. Et il est donc nécessaire de les projeter dans l'offre actuelle et future d'équipements sportifs indoor.

En ce qui concerne le gymnase il apparaît que deux grandes options existent à ce jour. La première étant de dédier une partie de l'ancienne usine Dim à la construction d'un nouveau gymnase, comme cela a pu être envisagé au cours des mandatures passées. Cela suppose à la fois que ce projet soit pertinent en terme de réponse à la demande, finançable et qu'il y ait une volonté politique d'aller en ce sens. L'autre option, qui peut être transitoire dans tous les cas, serait de réfléchir à un partenariat ou un échange avec le groupe Schiever sur la mise à disposition du petit gymnase des anciennes usines EIAT, attenant au Lycée des métiers et au Lycée agricole. Cette solution permettrait de désengorger les créneaux du gymnase actuel, notamment en y accueillant des sports de salle se pratiquant sur des surfaces moindres telles que : le volley, le

badminton, et les arts martiaux (Dojo, Judo, Taekwondo...)¹. Ce dernier pourrait aussi être adapté pour des pratiques de danse et d'expression corporelle, en fonction de l'état du sol.

En ce qui concerne la salle de Fitness et de remise en forme, le tribunal ne semble pas être un équipement candidat. Ce type d'espace prendrait sans doute une place très importante, orientant le lieu en ce sens, au détriment d'un équilibre entre pratiques culturelles et activités économiques locales. De plus, un tel équipement a sans doute vocation à exister sur un site propre ou au sein d'un complexe sportif et non à l'intérieur d'un espace culturel, social et économique multi-activités. Les équipements candidats actuels seraient : le premier étage de la piscine, l'Espace Lamartine (ancienne usine Dim), et un projet privé sur un autre site.

Enfin, l'ancienne MJC rénovée, semble être le lieu idéal pour y pratiquer la danse et les expressions corporelles. Dans le cas où l'ensemble de ces activités y serait rassemblé, il est question de savoir si la salle Romain Rolland aurait à trouver un autre usage. Il est probable qu'elle reste en attendant dédiée aux activités de Just Mouving.

Enfin dans ce domaine du sport et des loisirs, l'ancien tribunal pourrait proposer des espaces de jeux et loisirs, tel que le tennis de table, le babyfoot, les fléchettes, que cela soit en intérieur ou en extérieur. Ces derniers seraient compatibles avec les espaces disponibles, à condition que ces usages répondent à une demande réelle et puissent être encadrés.

Ce tour d'horizon des équipements sportifs laisse toutefois apparaître un enjeu d'arbitrage important pour le projet de réhabilitation de l'ancien tribunal. Il concerne le fait

¹ Nous n'avons pu rencontrer le Club de Judo. Toutes les informations relatives aux besoins de l'association de Judo et aux besoins en terme d'arts martiaux nécessiteront des compléments d'information au regard de cet inventaire.

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

d'acter ou non l'installation d'une salle de danse et d'expression corporelle. Tant que les options que nous avons mises en avant ne sont pas considérées comme premières, le tribunal reste un équipement candidat à l'installation d'une salle de danse et d'expression corporelle. En revanche, il apparaît qu'une telle installation nécessiterait de clairement dédier l'équipement aux pratiques culturelles, de musique, de chant, de danse et d'expression corporelle. Cela aurait du sens en terme d'unité thématique, et notamment pour le développement des moyens de l'Ecole de musique et de danse de la Communauté de Communes. Mais cela pourrait amener à renoncer à d'autres usages, dans des domaines sociaux et économiques. Le travail des architectes dans le second volet de l'étude permettra de mettre en perspective les différentes hypothèses, afin de voir si cet équipement est compatible avec l'ensemble des besoins exprimés, ou si cette salle devra être pour des raisons intrinsèques à l'équipement et ses usages, installée sur un autre site.

Sur les salles de spectacles, de conférences et d'assemblées

Le tour d'horizon concernant les salles de spectacle et de conférence permet de montrer que le tribunal n'aura sans doute pas vocation à devenir une salle de spectacle. La réhabilitation de la MJC comme salle de spectacle principale reste le scénario le plus plébiscité. Dans ce cadre l'ancien tribunal pourrait accueillir des petites formes de spectacles, des petites conférences en complément de l'offre de la Cité muséale et des assemblées (de type assemblée générale), pour une capacité de 40 places environ. Il est probable que sa cour devienne une scène significative et motrice de l'animation du centre-ville.

Sur les espaces de travail (bureau) et de stockage

L'inventaire des espaces d'activités culturelles montre un déficit clair d'espace de travail et d'activités pour les associations dans le domaine de la musique, du chant, des arts plastiques notamment. L'Ecole de musique est en ce sens particulièrement concernée. Des salles d'activité instrumentale individuelle et collective lui permettrait de se développer et d'être mises à disposition d'autres associations.

Le manque de salle de réunion et d'assemblées couvre l'ensemble du champ associatif dans les secteurs culturels, sociaux, économiques, environnementaux. Il n'existe pas réellement d'offre claire en ce sens à ce jour à Château-Chinon.

Enfin, de nombreuses associations auraient besoin d'espaces de stockage (instruments de musique, sonos, mobilier, matériel sportif, archives de bureau, etc.). En fonction de la répartition des usages et des capacités de l'ancien tribunal, il sera question d'envisager le cas échéant plusieurs lieux de stockage, parmi le tribunal, l'Espace Lamartine, et le cas échéant des extensions des sites sportifs actuels.

Ce tour d'horizon permet de voir que si les usages étaient à terme les mieux répartis et articulés possibles, répondant aux besoins de chaque acteur, cela donnera une vision d'ensemble à chaque acteur, une plus grande aisance et des possibilités plus importantes de ce projet collectivement dans la redynamisation du territoire. Cela nécessitera de fait de donner une vocation forte au nouveau lieu, indépendamment de sa fonction d'accueil. Sa pérennité reposera sans doute en grande partie sur le rôle qu'il pourra jouer dans la redynamisation du territoire et le fait d'être un trait d'union entre l'ensemble des acteurs et des communautés, ce qu'aucun autre lieu de Château-Chinon ne semble pouvoir faire à ce jour.

II. Comment se dessine le projet à travers les besoins exprimés et la répartition des usages

L'analyse des besoins à la lueur de l'état des lieux des locaux et équipements de Château-Chinon et l'exploitation des données de l'étude concernant les attentes et besoins, permet de circonscrire un ensemble d'activités privilégiées, de types d'espaces et de fonctions, de besoins et de spécificités matérielles, de services et d'enjeux de construction de communs.

1. Un lieu qui se dessine à travers des grandes familles d'activités

Voir l'introduction du rapport.

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DES ENTRETIENS
UN PROJET QUI SE DESSEINE À TRAVERS DES GRANDES FAMILLES D'ACTIVITÉS POUR LE PUBLIC ET DES PARTENAIRES

ENSEIGNEMENTS ET PRATIQUES

- **Cours, stages et actions pédagogiques** : musiques, danses, sports, dessin, échanges de savoir, jardin partagé pédagogique...

REPRÉSENTATIONS ET CONFÉRENCES

- **Conférences, petits spectacles, animations** : conférence sur l'environnement, la culture et tous thèmes, petites représentations et concerts, notamment dans la cour, autres animations.

PRATIQUES DE CONVIVIALITÉ, RENCONTRES ET LOISIRS

- **Lieu de rencontres, loisirs** : lieu où se poser, repas collectifs, fêtes / tennis de table, salle de jeux.

ACTIVITÉS DE BUREAUX ET ESPACES INFORMATIQUES

- **Bureaux** pour jeunes entrepreneurs, et autres entreprises / salle informatique.

ACTIVITÉS DE VENTE ET DIFFUSIONS

- **Marchés et ventes** : produits locaux, éditions...

RÉSIDENCES ET LOGEMENT

- **Résidences, hébergements** : étudiants, artistes, saisonniers...

Témoignages

- « Il faudrait une salle de 100m² pour nos répétitions ». Respons. associatif
- « Je vois un lieu où on se pose, avec genre un pouf. Malheureusement quand ce sera fait, on ne sera plus là ». Lycéenne hôtelière
- « Il faut que ça vive, parce qu'actuellement c'est mort. J'aimerais que ce soit habité, qu'il y ait du monde dans les appartements, des personnes âgées en bas. Les jeunes aideraient les personnes âgées à faire leurs courses ». Productrice locale.
- « Il faudrait trois bureaux pour accueillir des entreprises sur Château-Chinon. Mais pas des espaces partagés, car depuis le Covid, les gens veulent un bureau personnel ». Personnalité qualifiée.

Réunion publique du 10 juillet 2022 - Ancien Tribunal d'instance de Château-Chinon. Présentation du bâtiment par le cabinet d'architectes-ingénieurs mandataire AMD-AJ et restitution de la phase d'enquête par Frank Beau et Camille Amodin

21

2. Un lieu qui se dessine à travers des types d'espaces et de travail et d'activités

Si l'on veut faire un premier portait général des usages du lieu, on peut estimer que ce dernier abritera :

- les bureaux et salles d'activités de l'Ecole de musique et de danse,
- des salles d'activités et de réunions pour les associations,
- une grande salle de réunion et/ou une grande salle polyvalente,
- des bureaux pour des entreprises et certaines associations,
- le cas échéant un appartement pour des résidences,
- des lieux et espaces de stockage,
- un aménagement de la cour comportant un espace d'accueil du marché le cas échéant couvert,
- un éventuel jardin partagé,
- on mettra en option des équipements spécifiques tels qu'un studio d'enregistrement.

Sur cette base, on peut envisager de décliner la programmation selon deux premiers scénarios. Le premier « Avec salle de danse » et le second « Sans salle de danse ». Les questions associées à la présence d'une salle de danse sont de savoir en quoi cette fonction limitera le développement d'autres usages ou pas. Mais encore s'il est avéré que cette dernière devra être installée au premier étage, ou s'il est possible d'envisager de l'installer dans l'actuelle salle d'audience. La question qui est posée est de savoir où seront dans ce cas l'espace d'accueil, la salle de convivialité, qui apparaît comme un élément

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

déterminant du projet dans le sens où il participe aux échanges entre les acteurs et avec le territoire. Dans la présente partie, nous prendrons en compte ces deux scénarios, en partant du principe que le second scénario s'avère au moment où nous rédigeons ce rapport intermédiaire, le plus probable.

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DES ENTRETIENS
UN PROJET QUI SE DESSINE À TRAVERS
DES TYPES D'ESPACES DE TRAVAIL ET D'ACTIVITÉS

<p>ESPACE D'ACCUEIL, COMMUN, COMMODITÉS</p> <ul style="list-style-type: none">• Accueil /espace commun de convivialité / toilettes, cuisine et salle à manger / vestiaires, douches / <p>SALLES DE TRAVAIL ET DE RÉCEPTION</p> <ul style="list-style-type: none">• Bureaux et secrétariat : école de musique et de danse, associations, entreprises...• Salles de répétitions et de travail : école de musique / danses, activités corporelles / chorale / dessin et ateliers divers / apprentis, langues, français / informatique / studio enregistrement et montage• Salles pour des petites et grandes réunions : petites réunions / grande salle AG, réception <p>ESPACES DE STOCKAGE</p> <ul style="list-style-type: none">• Stockage de matériel d'activités pour le site et hors site : matériel de musique, danse, chant, sport, dessin, costumes...• Stockage d'archives : armoires <p>APPARTEMENT (plusieurs places) Hébergement et accueil : résidences, saisonniers, étudiants...</p> <p>AMÉNAGEMENTS DE LA COUR DU TRIBUNAL</p> <ul style="list-style-type: none">• Cour aménagée, cour ouverte, espace d'activités.	<p style="text-align: center;">Témoignages</p> <p>○</p> <ul style="list-style-type: none">• On fait l'AG dans l'entrée du gymnase, donc pourquoi pas la faire là-bas » Association activités corporelles <p>○</p> <ul style="list-style-type: none">• Je verrais ce lieu comme un local de démarrage d'une activité entrepreneuriale. Au moins un petit lieu, avec de la connexion, un bureau, pas loin du lycée et de son Fablab. Si on propose à un jeune un lieu qui ne va pas coûter cher, où ils peuvent travailler, commencer une entreprise, ça peut peut-être les intéresser ». Proviseur Lycée. <p>○</p> <ul style="list-style-type: none">• Quand il y a des festivals c'est toujours un peu compliqué. Soit on paye des Airbnb, des hôtels, des gîtes. Avec les artistes, c'est toujours délicat. Un lieu d'hébergement, il y en auraient besoin 4 à 5 fois par an ». Association de danse. <p>○</p> <ul style="list-style-type: none">• Ce serait bien de pouvoir circuler en ouvrant la cour, bien pour emmener les enfants à l'école. Plus on circule, plus ça met les gens en contact ». Association culturelle
--	---

Réunion publique du 10 juillet 2022 – Ancien Tribunal d'Instance de Château-Chinon.
Présentation du bâtiment par le cabinet d'architectes-ingénieurs mandataire AMD-AI
et restitution de la phase d'enquête par Frank Beau et Camille Arnodin

22

A. L'accueil, le secrétariat et les espaces de convivialités

1. L'accueil

Le lieu disposera-t-il d'un accueil ? La question n'est pas tranchée par l'étude car elle dépend du positionnement général du lieu en terme d'usage, de portage et de présence des acteurs. La notion « d'accueil » peut être associée à celle d'un service au

public, avec des permanents assurant ce service sur des horaires de bureau ou des horaires plus restreints. Dans le cas contraire on parlera plus de permanence et d'espace d'accueil temporaire.

Dans cette réflexion, il faudra se projeter sur un lieu ouvert au public en permanence, ou par intermittence, ou bien un lieu qui n'offrirait pas cette permanence mais disposerait de sa propre fonction « d'accueil ». Parmi les témoignages recueillis, le directeur du Centre social imagine un « Accueil » en tant que tel, comme cela est le cas à ce jour à la Maison de la solidarité. Dans cette institution, il se présente sous la forme d'un comptoir, avec deux personnes chargées de l'accueil, équipées d'ordinateurs et d'un mobilier, mais encore de présentoirs et de signalétique pour le public. Il l'imagine sur la partie gauche du bâtiment au rez-de-chaussée.

Afin d'avancer sur ce point, une première question sera à trancher : le lieu sera-t-il doté d'un espace d'accueil dédié ? La seconde est de savoir s'il sera occupé en permanence ou par intermittence. La troisième sera de savoir s'il devra être séparé de la salle principale ou intégré à cette dernière. Afin de répondre à cette question, il sera nécessaire d'imaginer quelles seront les fonctions de cet espace d'accueil pour les résidents et pour le public, et d'envisager son rôle dans le fonctionnement du lieu. On peut imaginer que l'accès aux cours de musique « au quotidien » se fasse sans en passer systématiquement par un accueil. Les élèves et leurs parents, après s'être inscrits, sont réputés connaître le lieu et pouvoir accéder directement aux salles de travail, comme cela est le cas dans les conservatoires de musique en général. En revanche, il semble nécessaire qu'il y ait un secrétariat pour le public, afin de s'inscrire, d'échanger administrativement avec l'école, et pour les professeurs d'avoir accès aux clés des salles, aux espaces de stockage du matériel.

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

Si l'on exclut que ce lieu propose un accueil permanent pour le public, du moins dans un premier temps, la fonction d'accueil est ainsi transférée sur celle de secrétariat et une éventuelle direction du site. Que le lieu ait ou non une direction intégrée, il semble que cet espace administratif permettant de faire le secrétariat de l'école de musique et de danse, d'abriter une personne en charge de l'accueil sur certains temps, et d'abriter la fonction administrative et d'intendance du lieu soit nécessaire. La question est de l'imaginer comme un espace dédié partageable et modulable ou non, et d'en délimiter son usage. Puisque l'étude met à jour le fait que le lieu devra nécessairement être doté d'une personne en charge de l'intendance, il est question de définir son espace de travail sur le site. Ce dernier est-il un espace d'accueil-bureau, ou un bureau séparé de l'accueil ? Dans tous les cas de figure, il semble que ces scénarios amènent à envisager la présence d'un accueil et d'un secrétariat distincts. De manière classique, l'accueil représentant le « front office » et le secrétariat le « back office », avec un bureau fermé, du mobilier, du matériel informatique et des documents administratifs. Si l'accueil n'est pas occupé de manière permanente, il peut être pensé pour des occupations temporaires, mais encore partagées entre les structures en fonction des différents temps. Afin de mieux définir sa configuration, il faut dresser l'inventaire des types d'usages qui nécessiteront à proprement parler un accueil.

Un premier usage est celui de l'accueil d'un public, dans le cas où l'espace est ouvert en permanence. On se rapproche du type de configuration d'un accueil de Maison des services publics, d'Office de Tourisme, ou de Maison des associations. L'accueil est directement lié à un service proposé au public. Ce scénario ne semble pas être celui qui se dégage de la vocation du lieu à travers cette enquête, dans la mesure où ce lieu est

d'avantage perçu comme un service pour les acteurs associatifs du territoire et que la fonction déterminante imaginée est actuellement celle de l'intendance et d'une gestion interne de l'équipement.

Le premier usage envisagé est relatif aux éventuels spectacles et conférences dotés d'une billetterie. La mise en place d'un tel espace dépendra de la fréquence des événements. L'accueil est dans ce cas une « caisse ». On peut imaginer au moins dans un premier temps que la billetterie sera activée lors des événements, sur l'espace d'accueil ou sous sur une forme mobile à l'entrée du site.

La question sera de savoir si la personne en charge de l'intendance sera amenée à effectuer un « accueil téléphonique ». Dans ce cas, il doit être précisé dans la fiche de poste le périmètre que de fonction Accueil et standard. S'agit-il de permanences d'information pour le public et tout partenaire, d'un numéro où la personne est joignable en permanence, d'un numéro professionnel ?

En conclusion, le lieu dans sa version d'origine devra sans doute « marquer un espace d'accueil », sans nécessairement proposer une permanence pour le public. En revanche cet espace pourra être activé en fonction des usages, sous la forme d'un accueil du public lors d'un événement, d'une billetterie. Il faudra imaginer que la personne en charge de l'intendance et la gestion du lieu incarnera pour plusieurs usages la fonction d'accueil ou d'interface avec le public et de nouvelles structures. Dans sa fiche de poste, il sera nécessaire de définir plus précisément ce que signifie d'organiser l'accueil du public dans ce type de lieu, d'accueillir des structures et des partenaires. Cette mission supposera sans doute de savoir expliquer ce qu'est ce lieu à des visiteurs, des nouveaux acteurs, des résidents. Dans le cas par exemple où le lieu accueillerait des artistes et

personnes en résidence dans un appartement, la question est de déterminer quelle sera la fonction de cette personne dans cette activité d'accueil. Devra-t-elle accueillir systématiquement, et/ou former des structures partenaires à réaliser cet accueil et respecter les règles (entrée, sortie, gestion des clés, présentation du site, respect des règles)? D'autres personnes seront-elles susceptibles d'effectuer ce type de tâche N? Si oui, lesquelles?

Pour finir, la phase de préfiguration du projet sera une occasion de poser les jalons de cette fonction première. Avant même qu'un poste soit dédié à la gestion du lieu, la question de l'accueil des structures se posera pour la Communauté de communes et les premiers acteurs, autour de la gestion des clés, des plannings, de la présentation du site le cas échéant. On distinguera alors la notion d'accueil des structures et d'accueil du public. Il est possible, dès le départ de ce projet, de faire en sorte que cette capacité d'accueil, qui est à la fois une fonction technique et symbolique, soit partagée et constituée comme un premier « commun » du projet à fabriquer. Tout comme le cinéma L'Etoile de Château-Chinon s'appuie sur des bénévoles pour accueillir le public et faire les projections, on peut imaginer que plusieurs types de personnes soient formées et à même d'accueillir le public et toute nouvelle structure sur le site. Ces personnes peuvent donc être autant un agent de la collectivité, que des membres d'une association, et le cas échéant des services civiques. Le directeur du Cornemuse, Nicolas Petiot estime que les services civiques peuvent jouer un rôle important dans ce type de projet et que ce dernier peut devenir un tremplin pour la formation des jeunes. Cela pose dans ce cas la question de l'encadrement de ces effectifs, par la personne en charge de la gestion du lieu et par l'assemblée et la gouvernance du lieu.

2. Le secrétariat

La fonction de secrétariat est déjà propre au fonctionnement de l'Ecole de musique et de danse. Elle semble dédiée à terme à la personne en charge de la gestion du nouveau lieu. La question de savoir si ces postes peuvent être fusionnés se posera et devra faire l'objet d'échange entre les parties prenantes. Le directeur de l'Ecole de musique et de danse fait d'ores et déjà des propositions en ce sens : « *Aujourd'hui, j'ai 30 % d'un ETP de secrétaire qui est aussi la secrétaire de l'école de musique de Luzy. Comme c'était une antenne avant de Luzy, ça marche très bien. On peut imaginer que la personne qui soit à temps plein sur ce lieu, ait une partie de son temps allouée pour le secrétariat de l'école de musique, et une autre partie de son temps pour les associations qui l'utilisent* ».

Le secrétariat s'apparenterait à un bureau, espace de travail de la secrétaire et de l'Ecole de musique et/ou de la personne en charge de la gestion du lieu, qu'elle soit permanente ou non. Cet espace dédié incarne pour le lieu, la fonction administrative. On peut imaginer qu'il sera le « service » par lequel passeront les structures pour réserver des salles, régler d'éventuelles questions administratives (inscriptions, adhésions, assurances, formations...) et techniques (fonctionnement du matériel, matériel en panne, etc.), mais encore le public pour s'inscrire à des activités de l'Ecole de musique et peut-être d'autres projets. On imagine donc que le secrétariat, au-delà d'une fonction d'accueil servira aux inscriptions à des activités, à l'accueil d'éventuels résidents, à la gestion du planning des salles, à l'endroit où l'on viendra signaler des problèmes techniques inhérents à l'équipement. Une partie de ces services peuvent évidemment être réalisés à distance, par téléphone ou internet en fonction de l'économie du projet et des choix réalisés.

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

De la même manière que pour l'espace d'accueil, différentes options peuvent être envisagées. La première est celle d'un poste attribué en charge de ces différentes activités. La seconde est celle d'un partage des tâches, entre des services préexistants au sein de la Communauté de communes ; par exemple sur la gestion des clés et des plannings, le ménage, l'entretien du bâtiment. La troisième est celle d'une gestion plus collégiale et participative des acteurs autour de différentes tâches, telles que la gestion des plannings, la formation autour de la gestion des équipements informatiques. Une autre encore est celle de l'usage de services civiques tournant sur le site et se formant autour de cette fonction. Chacun de ces scénarios comporte des avantages et des inconvénients et devra être examiné en fonction de la philosophie générale du projet et de son étape de développement. En outre et à ce stade, nous pouvons considérer que le bâtiment devra prévoir un secrétariat pour l'École de musique et de danse et les personnes en charge de la gestion du lieu au quotidien. Il sera sans doute opportun d'avoir une réflexion sur ce à quoi peut ressembler un bureau partagé, modulable ou évolutif autour de cette fonction. En terme de localisation dans le bâtiment, le directeur de l'École de musique l'imagine dans les plans qu'il nous a fournis, dans la pièce gauche après le comptoir d'accueil.

3. Les espaces de convivialité

Le hall ou salle polyvalente d'accueil

Les espaces de convivialité et d'échange de l'équipement constituent un élément déterminant de son identité. Sur ce point, l'étude fait apparaître deux directions susceptibles de comporter des contradictions. La première prescrit un lieu à usage des associations une « Maison des associations », et donc

« en quelque sorte privatisé » par ces dernières, même s'il peut s'ouvrir sur les temps d'activités et d'événements publics. Dans ce scénario le lieu est pensé pour ces acteurs. La seconde direction serait celle d'un « lieu public pour le public », une « Maison des habitants » comme cela a été formulé lors de la réunion publique du 10 juillet. Dans ce scénario il peut s'agir d'un lieu pensé pour tous types de publics dans des usages qui ne passeraient pas nécessairement par des structures associatives ou institutionnelles, comme par exemple le fait d'avoir une salle où se poser pour des jeunes, ou venir jouer librement, un endroit où se restaurer et boire un verre.

École de la 2^{ème} chance : « *Je vois un lieu d'accueil pour les jeunes, ça manque vraiment pour les jeunes ado / adultes, un lieu pour monter des projets en commun* ».

Lycéenne (hôtellerie) : « *Un lieu avec un pouf, pour se poser. Mais quand ça existera, on ne sera plus là* ».

L'étude montre que les usages envisagés sont parfaitement partagés entre quatre grands concepts. Celui de Maison des associations, celui de lieu économique, dont la forme la plus classique est celle de la « pépinière d'entreprises », celui de lieu culturel et sportif pour le public (Maison de la culture), celui de lieu thématique ou de Tiers-lieu. Le débat du 10 juillet a permis de confirmer l'hypothèse selon laquelle ce lieu devra être un hybride entre ces différentes fonctions, ce qui signifie qu'il sera pensé pour les acteurs associatifs et leurs besoins de salles et de matériel, mais aussi pour être ouvert au public à travers les activités associatives mais pas seulement, qu'il aura une composante économique à travers la vente de produits locaux, l'organisation d'événements, le cas échéant des résidences, qu'il aura enfin des orientations thématiques ou vocations

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

territoriales. Ce tour d'horizon permet de voir que dans tous les cas, ce lieu devra être doté d'espaces de convivialité et de vie.

La salle d'audience apparaît pour beaucoup d'interlocuteurs comme la base de l'espace principal de vie. On peut imaginer qu'elle soit une salle polyvalente, capable de figurer l'accueil de l'équipement, la salle de réception pour les assemblées (de type conférences, assemblées générales), une salle de convivialité en journée pour le public (bar, salle de repos, de travail...), une salle de répétition pour certaines activités (tel que le chant, la musique traditionnelle, la théâtre...), enfin une salle où l'on vend des productions locales. Cet inventaire permet déjà de laisser apparaître un défi à pouvoir organiser dans un même espace autant d'activités, en terme de : règles et de conventions d'usages entre les acteurs, de logistique, et d'organisation architecturale et du mobilier.

Si l'on synthétise davantage, on voit se dessiner trois types d'usages : la salle de convivialité des acteurs hébergés, une salle de convivialité pour le public, une salle de pratiques et d'événements pour les associations et pour le public. Les questions qui viennent : est-il possible d'envisager que cet espace soit en journée, hors créneaux d'activités, un espace de convivialité pour tous ? Pourraient alors s'y retrouver les acteurs associatifs, des jeunes, toutes catégories de public. Quel serait dans ce cas le dispositif de base commun à tous ? On peut penser à un bar associatif, mais dans ce cas cela suppose d'envisager la gestion d'une activité de bar et de restauration. Ce scénario a pu être évoqué dans certains entretiens, à travers le modèle du Café associatif comme cela existe dans certaines villes. Il s'agit d'une salle équipée d'une cuisine, proposant en permanence ou par intermittence une restauration. Des associations locales se partagent les plannings à l'année et proposent plusieurs types de cuisine. L'intérêt du café associatif

est de proposer à des prix abordables, une diversité de cuisines régionales ou du monde. Elle constitue un levier réel de développement des pratiques interculturelles et de la coopération sur le territoire. Or cette activité ne serait pas sans poser la question de la concurrence avec les bars et brasseries de la place Notre Dame. En outre, la présence d'un restaurant dans cet espace, même associatif, entraîne toute une série de contraintes à la fois règlementaires, architecturales, et en terme de cohabitation avec d'autres usages. La question en revanche de proposer de telles activités de manière saisonnière peut se poser. La présence de l'école d'hôtellerie du Lycée des Métiers François Mitterrand et de son restaurant d'application peut à la fois permettre d'imaginer des partenariats, ou des discussions sur l'opportunité d'ouvrir davantage le restaurant d'application. La question de proposer un espace convivial avec des possibilités de boire un café, un thé, une boisson fraîche, de consommer des produits locaux, ou d'amener des produits sur place peut néanmoins se poser, comme étant une alternative à la restauration classique ou rapide. Elle répondrait dans ce cas à la fois au besoin de convivialité entre les acteurs utilisant l'équipement et à l'intérêt d'avoir un lieu convivial pour le public. Il s'agirait dans ce cas d'imaginer « la salle à manger ou salon de thé pour tous » sans nécessairement entrer de plain-pied dans l'activité de restauration, d'activité à vocation strictement économique, ou de lieu disposant d'un simple distributeur de boissons et de sandwich. Toute la question est de savoir quelles marges de manœuvres et possibilités règlementaires et d'innovations existent quant à ces usages.

Ce même espace pourrait alors accueillir des jeunes, des amateurs de jeux de société et servir d'interface avec des activités de jeux susceptibles de se déployer plutôt dans la cour du tribunal (tennis de table, baby foot...), comme cela nous a été

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

signalé dans l'enquête. Il semble aller de soi que les activités praticables dans ce lieu lorsqu'il est ouvert à tous ne doivent pas être trop bruyantes. En attendant, à l'instar d'un café ouvert à différents types d'usages, on voit que peuvent cohabiter des activités de travail (travail sur ordinateur, lecture), de jeux de société et de rencontres conviviales.

Le développement d'un tel usage soulève plusieurs défis. Le premier est de s'assurer que la surface et la conception architecturale de la salle permettra à ces usages de cohabiter, le second de déterminer les usages possibles en fonction des horaires et les règles, et le troisième de savoir qui pourra gérer une telle salle. La question est de savoir si la personne en charge de l'intendance du lieu peut avoir dans sa fiche de poste la charge d'animation d'un tel espace. Pour l'envisager, il est question de déterminer notamment les degrés d'autonomie des utilisateurs. Par exemple, y a-t-il simplement une machine à café et des personnes qui font eux-mêmes le café ? Y a-t-il des jeux de sociétés que l'on peut emprunter et ranger sans avoir à se référer à une personne ? L'idée même d'organiser un lieu autogéré autour des ces fonctions de base : boire un verre, travailler, lire, jouer, peut au passage constituer l'un des premiers chantiers participatifs pour les acteurs. En terme de méthode, il peut s'agir de partir des écueils connus associés à l'autogestion, et d'aller plus loin qu'une approche idéaliste ou sceptique, pour réellement ouvrir le champ à la question de l'autonomie des usagers sur ce site. On peut supposer que plus grande sera l'autonomie et le fonctionnement en bonne intelligence des acteurs, plus ce dernier sera viable et pérenne. De la même manière que nous avons envisagé divers scénarios de gestion de l'accueil, la question de répartir la gestion d'un tel lieu entre la personne en charge de l'intendance, les associations, d'éventuels services, peut se poser. Elle n'est pas

exempte de problématiques de responsabilités, de gestion des risques, mais elle mérite sans doute d'être examinée. Cette question de l'animation de la salle de convivialité semble être rattachée à la « philosophie de l'accueil » du lieu en général.

L'autre fonction est celle de salle d'activités (répétition de la chorale, le cas échéant danse traditionnelle, conférences, petits spectacles). Pour que cet usage fonctionne, s'agit-il simplement de régler des questions d'horaires ou y a-t-il aussi des défis à relever en terme d'ergonomie et de modularité de la salle, d'organisation des rangements, voire de médiation entre les acteurs ? Il serait possible d'avancer sur ces questions, en réalisant une sorte de simulation de planning des activités susceptibles de s'y dérouler afin de voir si les activités de vie et de convivialités et de pratiques peuvent cohabiter dans le temps. Un tel exercice, pourrait pourquoi pas être proposé lors de la seconde réunion publique ou à échéance de la mission lors d'un chantier participatif.

En outre si par exemple les répétitions de la chorale l'Eau vive et des Galvachers avaient lieu dans cette salle, les créneaux pris seraient les suivants : le samedi soir tous les quinze jours pour les Galvachers à partir de 20h30 à minuit et le vendredi soir pour la Chorale. Si à cela s'ajoutait par exemple une autre activité du soir en semaine et quelques conférences et spectacles dans l'année, on peut imaginer que les fonctions d'espaces de convivialité en journée, et d'activités en soirée peuvent cohabiter et dépendront de leur fréquence respective. Si ces deux grandes fonctions correspondaient aux attentes et aux usages, les défis restant à relever reposent sur l'organisation de l'espace, du matériel et des règles d'usage, sur la part qu'aura la personne en charge de la gestion du lieu et le cas échéant des bénévoles. Il est probable à ce titre que des partages d'expériences à propos de lieux ou de Tiers-lieux ou lieux étant

parvenus à résoudre cette équation à quatre inconnues (espace, usages, règles, économie), pourraient être utiles.

La cuisine et la salle à manger

Parmi ces espaces de convivialité, il y a la cuisine, mais encore une éventuelle salle à manger, le cas échéant distincte de la salle polyvalente. Le directeur de l'Ecole de musique prévoit une salle à manger dans la salle de gauche derrière le comptoir de la salle d'audience. La question de la présence d'une cuisine et d'une salle à manger recoupe celle d'un lieu susceptible de se transformer en café et restaurant associatif, comme nous l'avons précédemment, mais apparaît donc à travers l'activité interne du lieu. Une question posée est de savoir si a minima le lieu devra être équipé d'une cuisine et d'une salle à manger. Les usages quotidiens et plus exceptionnels le nécessiteront-ils ? Doit-on considérer que cette fonction de cuisine / salle à manger est indissociable d'un lieu de vie partagé et dans ce cas comment étayer sa fonction plus précisément ? Une telle fonction pourrait-être matérialisée dans le cadre d'un chantier participatif si les acteurs associés devaient manger ensemble au cours de ce chantier. Elle invite à imaginer des activités relatives à la cuisine, sous la forme d'ateliers par exemple. Toute réflexion autour de la présence et de l'utilité d'une cuisine et d'une salle à manger (et par extension d'activités de restauration) pourrait se faire en présence d'acteurs travaillant sur la question de l'alimentation, notamment le Mouton Zébré (producteurs locaux), l'Association Casbah, le Lycée des métiers...

Les autres espaces de convivialité à l'intérieur de l'équipement

Les espaces et équipements de convivialités, ne s'arrêtent sans doute pas à la salle d'accueil polyvalente du bâtiment. Il sera sans doute question de prolonger la réflexion sur la convivialité du lieu, aux autres espaces intérieurs. Y a-t-il une autre salle dédiée à des activités de convivialité ou d'échanges plus informels et libres à l'étage ? Comment aménager le cas échéant des espaces comme les couloirs pour l'attente des élèves avant les cours ? Faut-il une « machine à café » à l'étage ? Ces questions peuvent sans doute être précisées après avoir plus largement circonscrit les usages de l'équipement, mais elles méritent sans doute d'être intégrées à la réflexion en amont, car elles matérialisent l'identité d'un lieu destiné d'après l'enquête à être un lieu partagé et de croisement des populations.

La cour, espace de convivialité extérieure

Avec une éventuelle « salle polyvalente », la cour/parking du tribunal représente l'espace de convivialité le plus important. A ce jour, cet espace vit déjà à travers le Petit marché du mardi soir, animé par le Mouton Zébré. Il a pour qualité d'être calme et suffisamment éloigné de la circulation de la départementale. Il se situe à ce jour au milieu d'espaces végétalisés, ce qui en fait un espace d'activité, de repos et de festivités potentiel.

Actuellement plusieurs types de propositions ont été faites dans l'étude : installer du mobilier en palettes, faire un jardin partagé (Mouton Zébré), créer des espaces couverts autour des renforts (producteurs locaux), repeindre les murs (prof de dessin), proposer des apéro-concerts (Pour une fois qu'on sort).

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

L'ouverture le cas échéant vers le jardin du 1 route de Nevers et l'aménagement du terrain en dénivelé menant vers le parking Louis Gallois semblent indissociables de la réflexion à terme sur l'aménagement de cet espace.

Morvan Oxygène : *« On pourrait faire un repas collectif comme le mardi, une brocante, pas besoin que le bâtiment soit fini »*

Association AAPPMA (La Truite Morvandelle) : *« On peut mettre des bancs et des tables en palettes, et faire déjà des réunions. On peut faire cet aménagement en commun avec ceux qui veulent. Et quand on travaille on discute, et c'est une manière de se rencontrer. »*

Le questionnaire général laisse enfin apparaître que si la majorité souhaite une ouverture de la cour du tribunal pour une circulation piétonne, autour de 40 % des répondants la voient permanente et 28 % intermittente. Dans ce cadre, la question du statut de cet espace est posée. S'agit-il d'un espace public accessible en permanence, y compris la nuit ? Dans ce cas est-il possible de le requalifier juridiquement en voie communale ? S'agit-il d'un espace privé avec un droit de passage ? Si en revanche cet espace a vocation à rester privé, quelles sont dans ces diverses options les conditions d'accessibilité et de sécurité requises ?

B. Les salles de pratiques et d'activités en groupe

1. Les pratiques de chant et de musique

Les besoins spécifiques de l'Ecole de musique et de danse

Comme nous l'avons vu dans l'inventaire des salles et équipements de Château-Chinon, l'Ecole de musique et de

danse propose à ce jour des cours à Château-Chinon, dans l'auditorium. Elle dispose d'un espace dans l'auditorium sur la partie supérieure, et de deux salles à l'étage, permettant d'entreposer des instruments et servant de salle de cours. Elle ne dispose pas de salles suffisamment insonorisées, de bureau pour le secrétariat, la direction, de salle des profs, de salles réellement conçues pour les pratiques individuelles et collectives, pour un stockage optimal des instruments de musique et du matériel enfin. Ces contraintes limitent nécessairement son développement et sa visibilité. *« Le problème principal c'est effectivement les locaux »* explique le directeur.

Il est à noter que l'Ecole de musique est issue de la fusion de trois Communautés de Communes où il y avait des cours de musique. A ce jour l'Ecole de musique Morvan Sommets et Grands Lacs et l'Ecole de Musique Sud Morvan Bazois (Luzy-Châtillon en Bazois) ont un secrétariat partagé. Le directeur nous explique qu'auparavant l'école travaillait à la Maison des associations mais que suite à des problèmes d'infiltration, l'école ne dispose plus de lieu dédié. *« Actuellement les cours sont au collège. Mais cela ne peut être que provisoire. Sur Lormes l'idéal serait d'avoir un lieu avec trois salles, même deux ce serait super, parce qu'à ce jour nous n'avons plus rien. Même une grande salle irait. Notamment pour les pratiques collectives »* explique-t-il.

Pour le directeur, l'idéal serait d'avoir trois sites principaux d'intervention sur la Communauté de communes. *« Si l'on dit à une famille de Lormes que les cours sont à Château-Chinon, elle va aller à Corbigny. L'idéal est donc d'avoir trois lieux d'enseignement. A Château-Chinon, Lormes et Montsauche. Et là, on balise tout le secteur de la Communauté de communes. Cela veut dire plus d'heures d'enseignement. C'est pour cela qu'on a développé à*

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

Montsauche un partenariat avec le Centre social, et qui ne soit pas spécialisé... »

En terme d'activité, une cinquantaine d'élèves y sont actuellement inscrits, l'effectif le plus important étant à Château-Chinon. L'école propose une éducation artistique et culturelle de 13h par semaine. Elle comporte des cours individuels d'instruments et des pratiques collectives. L'objectif est que tous les élèves aient en plus de l'apprentissage d'un instrument une pratique collective. Dans ce cadre les interventions ont lieu en milieu scolaire, ou avec les Centres sociaux. Un atelier de musique a été organisé par exemple avec le Centre social de Montsauche. Une expérience a été menée avec le Lycée des métiers autour de l'apprentissage de la Batucada (ensemble de percussions brésiliennes) et du Djembé, mais s'est arrêtée faute de participant, notamment en période de Covid.

La deuxième activité est l'enseignement artistique spécialisé. Il concerne les élèves qui viennent s'inscrire à l'Ecole de musique pour faire de l'éveil et de l'enseignement instrumental. A noter que le solfège n'est pas enseigné à ce jour dans l'école. Enfin, la troisième partie de l'activité est dédiée à l'accompagnement des pratiques amateurs. Elle peut concerner par exemple l'accompagnement d'une Chorale, comme cela est le cas avec la Chorale l'Eau vive, dont le chef de chorale est intégré à l'Ecole de musique, ce qui d'après la présidente de l'Association libère l'association de contraintes importantes. Elle explique que par le passé, la Chorale devait organiser beaucoup d'événements payants pour payer son chef de chœur. Depuis qu'il est pris en charge par RESO, elle peut envisager de faire davantage de partenariats et de participer à des événements au profit d'autres structures. Le professeur de guitare peut accompagner un groupe de musique. Enfin, la danse

contemporaine est enseignée à Lormes 2h par semaine et en partenariat avec Corbigny pour les adultes. Pour finir, il n'existe pas d'enseignement de danse à Château-Chinon à ce jour, faute de lieu dédié.

L'effectif de l'Ecole est constitué d'un directeur, d'une secrétaire à 1/3 temps, partagée avec l'Ecole de Musique Sud Morvan Bazois, de 11 enseignants ayant chacun quelques heures par semaine. Le directeur et les enseignants sont pris en charge par RESO 58. Il s'agit d'un EPCC subventionné par le Conseil départemental qui rémunère les enseignants à hauteur de 43 % des charges de salaires. La Communauté de communes finance les 57 % restant. RESO est à la fois en charge des emplois publics et de la gestion pédagogique de l'Ecole. Ce réseau travaille avec toute la Nièvre avec les Collectivités volontaires qui adhèrent à RESO. Ce dispositif permet de regrouper des heures d'enseignements, par exemple à Luzy et Nevers pour la batterie.

Pour l'Ecole de musique, la contrainte de moyens et d'équipement actuelle limite son développement, qui limite le nombre d'heures proposé et leur répartition entre les enseignants. Pour le directeur l'idéal serait à terme d'augmenter le nombre d'élèves, dont le potentiel est fort à Château-Chinon, et de distribuer davantage d'heures à chaque enseignant, quitte à fonctionner avec un effectif moindre. La moyenne actuelle est de 3h de cours par semaine par enseignant, ce qui limite les potentiels de collaboration avec des enseignants ayant souvent de la route à faire. On pourra constater que cette problématique du recrutement des enseignants est commune à d'autres structures associatives, comme Just Mouving, qui se dit favorable à une mutualisation de la réflexion sur le partage d'enseignants et la réduction des frais de transport.

Cette mise en contexte permet de mieux comprendre les besoins de l'Ecole de musique en général, en partant de l'idée

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

que le site de Château-Chinon a vocation à rester son site principal d'enseignement, mais que son rayonnement couvrirait à terme et davantage l'ensemble de la Communauté de communes. A partir de ces données, l'entretien avec le directeur a permis de dresser un inventaire des besoins de l'école « dans l'idéal ». Cela signifie que l'ensemble des propositions faites ne tient pas compte d'autres contraintes, et que le directeur est conscient que certaines options ne pourront sans doute pas être retenues. En attendant, cet inventaire permet de mettre en perspective les besoins d'une Ecole de musique et de danse idéale, pour les habitants de Château-Chinon et de son bassin de vie. Le directeur a réalisé un plan sur les trois niveaux du bâtiment, joint à ce rapport, dans lequel il projette l'ensemble des usages. Nous nous appuyons sur ce dernier pour retranscrire sa vision et les besoins qu'il formule.

Le secrétariat et la direction de l'Ecole

Dans la partie dédiée à l'accueil nous avons déjà abordé la question de l'espace d'accueil de l'Ecole et du secrétariat. L'espace d'accueil a sans doute vocation à être commun au nouveau lieu, à moins que des hypothèses de répartition des usages et d'accès indépendants de ces derniers soient explorées. Le directeur signale en attendant que l'espace d'accueil peut en effet être commun à tout le bâtiment. Il le situe sur l'aile gauche du bâtiment au rez-de-chaussée.

En ce qui concerne le secrétariat, il imagine un bureau pour le secrétariat mais aussi pour la direction et une salle des profs. La question qui se pose ici est de savoir s'il sera possible dans l'équipement d'avoir au moins deux bureaux dédiés au secrétariat de l'Ecole de musique et/ou du lieu et à la direction de l'Ecole et/ou du lieu. La question du partage d'un bureau en secrétariat et direction peut se poser. Elle dépend sans doute

des capacités du lieu et du niveau de développement de l'Ecole. Mais elle pose dans tous les cas, celle du partage de ces espaces avec les effectifs de gestion et de « direction du lieu ». Pour déterminer l'usage le plus pertinent à terme et dans le futur, il semble important d'avoir une réflexion sur l'organisation « d'un espace administratif du site ». Il faut aussi noter qu'une « salle des profs » peut être utile dans l'éventualité où la pratique se développerait et où la densité des cours sur site augmentait. Le directeur de l'Ecole la fusionne avec le bureau de la direction, et la situe au rez-de-chaussée sur la partie arrière de l'aile gauche du bâtiment.

Les salles d'activités de l'Ecole de Musique et de danse

En ce qui concerne les besoins de salles de cours, le directeur distingue trois types de salles. Les salles de cours instrumentaux individuelles, les salles de pratique collective et les salles de musiques actuelles. La salle de cours individuel peut accueillir un prof et jusqu'à trois élèves en même temps. On peut estimer qu'une telle salle fait dans les 30 m². La question sera de préciser le nombre de salles de cours individuels requis au regard des possibilités du bâtiment. Dans la projection du directeur, la salle de cours individuelle se situe sur l'aile gauche du bâtiment au rez-de-chaussée, en face de l'accueil et du secrétariat. L'idéal serait d'en avoir deux. « *Plus il y a de profs en même temps, mieux c'est. Il y a alors des interactions qui ont lieu, plein de choses qui se passent* » explique-t-il.

La salle de pratique collective peut accueillir autour de 10 personnes à la fois. Il localise cette salle au premier étage. La salle de musiques actuelles est dédiée aux musiques actuelles amplifiées (batterie, amplis), elle nécessite une forte insonorisation. Dans les plans du directeur de musique elle se situe à l'étage en face de la salle de pratique collective ou bien

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

au sous-sol sur la partie gauche du bâtiment. On peut supposer que le matériel y reste en permanence, et qu'elle doit donc être dédiée à la musique. On peut évaluer la surface à 30 m² minimum (*données à confirmer avec la direction de l'Ecole*). Enfin, l'Ecole de musique aurait besoin d'une salle pour stocker ses instruments et son matériel. L'espace de stockage indiqué par le directeur de l'école se trouve au premier étage. Il faut dans les 10 m². Il est question de savoir si cette salle peut être mutualisée avec d'autres structures, travaillant autour du chant et de la musique notamment.

Les autres besoins formulés par le directeur de l'Ecole peuvent être considérés comme davantage optionnels à ce stade. Il s'agit d'une salle informatique, susceptible de disposer d'ordinateurs et de logiciels de montage son et pourquoi pas vidéo. Le directeur imagine que cette salle peut se trouver dans la salle actuelle du coffre au sous-sol. Le directeur parle aussi d'une salle polyvalente, visant la salle d'audience actuelle susceptible d'y effectuer des représentations. Il y imagine la présence d'un bar et d'un accès au sous-sol via des escaliers pour accéder aux coulisses. Enfin, le directeur de l'Ecole de musique constatait au tout début de l'enquête que tous ces besoins constituent déjà un idéal, et qu'il serait sans doute difficile d'y loger une salle de danse. Cependant, il explique que *« Pour le moment la danse n'est pas enseignée à Château-Chinon. Si jamais il y a une salle de danse, on en proposera »*.

Les autres pratiques de chant et de musique

Nous avons décrit les activités actuelles de la Chorale l'Eau vive au sein de l'auditorium. Ses besoins sont donc ceux d'une salle de chant insonorisée comportant des rangements pour le piano, les chaises, les partitions. La superficie requise est pour 30 personnes. La Chorale l'Eau vive imagine par

exemple des armoires coulissantes dédiées, qu'il serait possible de fermer à clé. *« Il nous faut sortir le piano, les pupitres, le siège de la pianiste et nos enceintes. C'est quelque chose qui doit rester dans la salle...Je voyais des grands placards coulissants...On a besoin que cela ferme à clé (...) »*.

L'association Pour une fois qu'on sort est spécialisée dans la musique traditionnelle et utilise des instruments tels que la Cornemuse, l'accordéon. Son animateur explique qu'ils auraient besoin d'une pièce au niveau de l'acoustique *« qui ne résonne pas trop »*. Elle ne comporterait pas trop de gros carrelage blanc. Il estime qu'une surface de 30 m² serait déjà bien.

Les Galvachers auraient besoin quant à eux d'une surface d'au moins 80 m², ce qui est supérieur à la salle d'audience actuelle, sans son comptoir. Les répétitions peuvent rassembler un groupe de plus de vingt personnes. Comme nous l'avons vu en ce qui concerne les scénarios de redistribution des usages, il est peu probable qu'une telle salle puisse être installée dans l'ancien tribunal. Par ailleurs l'option d'un usage de la MJC par les Galvachers se profile davantage pour cette association, dans la mesure où ils pourraient y stocker leurs costumes et disposer d'un plateau de plus de 100 m².

Enfin l'Association Festi-Rencontres propose un Festival de musique traditionnelle irlandaise, tous les ans. Ses besoins sont davantage en termes de salles de réunion que de répétition. Cependant, sa présidente se dit intéressée par une réflexion autour de l'organisation de *« Master Class »* autour des musiciens invités lors du Festival. La question est de savoir si la salle de musique collective serait adaptée à ce type d'usage, ou bien si d'éventuels Master Class pourraient être organisés dans la salle polyvalente du rez-de-chaussée (actuelle salle d'audience).

Conclusion sur les activités de musique et de chant

Si l'on s'en tient à un scénario optimal pour l'Ecole de musique, l'équipement devra comporter : un accueil (mutualisé), un secrétariat, un bureau de direction et salle des profs, deux petites salles de cours particuliers, une salle de pratique collective de 30 m² et une salle instrumentale de 30 m² minimum (données à préciser avec l'Ecole), une salle de stockage du matériel. On devra distinguer dans cet inventaire les salles équipées et les « salles modulables ».

Parmi les salles équipées : le secrétariat et le bureau de la direction et des enseignants. La question est de savoir si le secrétariat est mutualisable avec l'activité de la personne en charge de l'intendance, idem pour le bureau de la direction. La réponse à cette question dépend du profil de la personne intervenant pour gérer le lieu. On peut supposer que cette salle ait vocation à être partagées avec les associations de chant et de musique le cas échéant, notamment en ce qui concerne leurs besoins de stockage d'archives. Mais de telles mutualisations constituent des défis en terme de coopération et doivent être pensées avec précision pour être opératoires.

On peut supposer que les salles de cours particulier peuvent servir à d'autres usages, comme par exemple des réunions, à condition que le mobilier soit facilement installable. Ce sujet sera clé dans la programmation du site et doit être considéré à partir de données plus complètes sur les besoins de l'Ecole de musique.

En ce qui concerne la salle de pratique musicale collective, il convient de regarder si cette dernière sera partageable avec d'autres usages, en fonction des conditions de rangement de ses instruments. On peut supposer qu'elle peut

servir à des associations de musique. En revanche si cette salle mesure dans les 30 m², il est peu probable qu'elle puisse accueillir une activité de chorale avec 30 choristes et musiciens. Soit cette dernière devra mesurer dans les 50 à 60 m², soit l'activité ne pourra avoir lieu que dans la salle d'audience actuelle. Dans ce cas, la problématique d'un stockage du matériel à proximité se pose, car il s'agit du besoin exprimé par la Chorale. On devine en attendant, qu'il y aura un arbitrage sur la présence d'une éventuelle « grande salle » au premier étage, aux usages multiples. Cette dernière pourrait servir aux cours de musique collectifs, aux chorales, aux répétitions de musique traditionnelle, mais encore être une grande salle de réunion. Dans ce cas, la question de la présence d'un mobilier sur place (tables et chaises) et rangements se pose, ainsi que d'un équipement de sono et de vidéo-projection à demeure.

Enfin la salle de musique actuelle semble être une salle vouée à être dédiée si les instruments tels que la batterie et le piano restent à demeure. La question de savoir dans quelle mesure elle peut aussi être partagée et utilisée pour d'autres pratiques, doit être creusée avec le directeur de musique.

On considèrera enfin, que le studio d'enregistrement fait sans doute partie à ce stade des équipements optionnels envisageables si l'équipement devait avoir assez de place et si des usages le justifiaient. On notera en attendant qu'il est probable qu'un « pôle informatique » soit nécessaire sur l'équipement. Comme on le verra plus loin, il concerne d'éventuels besoins en postes informatiques pour effectuer des initiations, pour accueillir des entreprises et des particuliers. Toute la question est de savoir si une salle informatique serait capable d'accueillir ces trois types d'usage (grand public, professionnel, entreprises), et si ce type d'équipement ou de

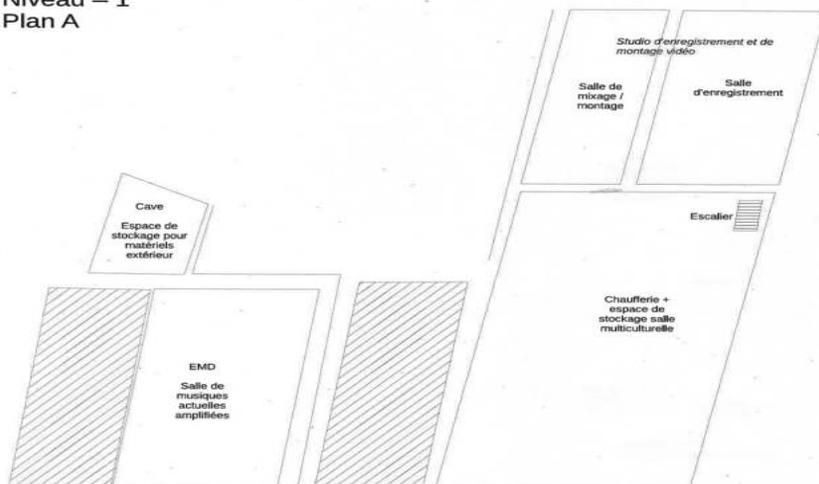
ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

pôle peut aller jusqu'à développer à terme un studio d'enregistrement audio et vidéo. Les échanges avec Fréquence Morvan ont permis d'éliminer en attendant, le scénario d'un besoin d'équipement technique de cette structure sur le nouveau site. La radio est propriétaire de son local, et équipée. Elle serait susceptible d'intervenir dans le futur lieu partagé pour y enregistrer des émissions et afin de valoriser la vie associative et locale, mais à partir de son propre matériel.

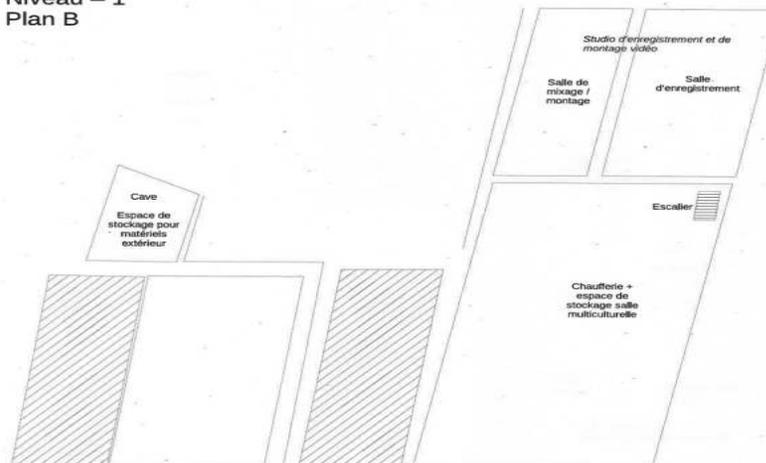
Voir les plans réalisés par le directeur de l'Ecole de musique, page suivante.

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

Niveau - 1
Plan A



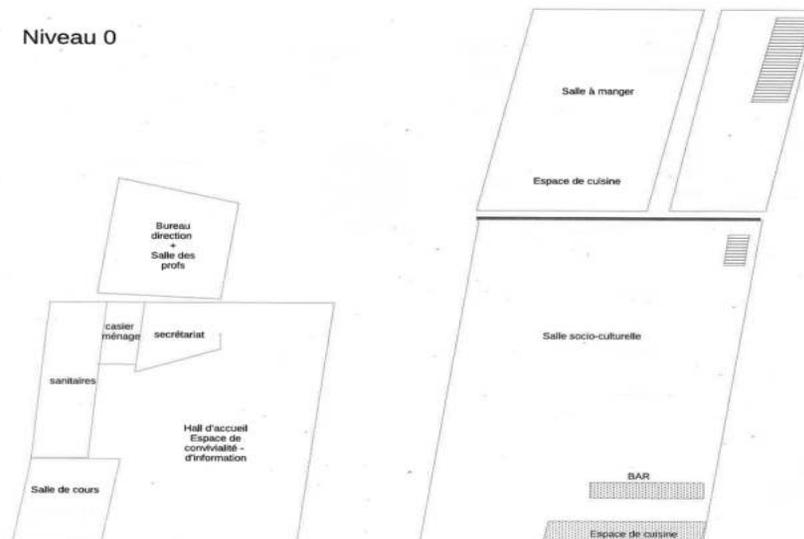
Niveau - 1
Plan B



Niveau 1
Plan B



Niveau 0



2. Les pratiques culturelles liées aux arts plastiques et à l'image et au numérique

A travers les résultats de l'enquête, on peut distinguer un autre pôle autour des arts plastiques, de l'image et du numérique. Il est moins important à ce stade en terme de densité d'acteurs, mais assez significatif pour imaginer qu'il constitue l'embryon d'une activité plus importante à l'avenir.

Les activités d'arts plastiques

L'entretien avec la professeure de dessin, fait ressortir un besoin pour ce qui la concerne, de lieu de pratique et de stockage de matériel. Comme nous l'expliquons précédemment la professeure est actuellement accueillie à l'ancien dispensaire. Elle dispose d'une petite salle de cours d'une quinzaine de mètres carrés, d'une cuisine et de trois salles de stockage de son matériel. Au moment où nous la rencontrons cette dernière rencontre des difficultés relatives à l'importance du loyer qu'elle verse à la mairie. Cette dernière est alors à son compte. Elle ne dégage aucun bénéfice de sa pratique, ses recettes couvrant le loyer et le matériel. Depuis, son activité a été rattachée à l'Association Images et Mouvements, ce qui lui fait bénéficier du statut d'association.

Si la question du coût de son loyer semble être en passe d'être réglée, il reste celle de surface nécessaire au développement de son activité. Au moment où nous écrivons, deux scénarios sont envisageables. Soit ce cours de dessin reste dans l'ancien dispensaire, soit il est relocalisé dans l'ancien tribunal. Dans ce cas, il nécessitera une salle de cours d'un minimum de 30 m² sans doute), et d'un lieu de stockage du matériel à proximité. La salle de cours de dessin semble compatible avec la présence de salles de réunions ou de cours individuels, selon la taille de ces espaces. La question du

stockage pose la même question pour que la salle de musiques actuelles de l'Ecole de musique. Il est probable qu'elle ait vocation à être dédiée. La professeure de dessin se dit peu exigeante en la matière et pense que des armoires et des étagères pourraient suffire à y loger son matériel. Ce cas de figure pose la question d'avoir des salles aux usages modulables mais disposant d'espaces de stockage assez importants, ou bien d'avoir des espaces dédiés dans la mesure où le matériel y est accessible et difficile à ranger intégralement dans des armoires fermées.

La vidéo et le cinéma

Le second usage lié à l'image est évoqué par l'association Sceni Qua Non, concernant des ateliers de montage, ou Mash up. L'association à l'habitude de proposer ce type d'atelier et dispose de son propre matériel. Etant donné qu'il ne s'agit pas d'une activité régulière, la question n'est pas de dédier un espace pour cette pratique, mais de lui destiner une salle adaptée et partagée avec d'autres pratiques. Cette activité peut requérir deux besoins en attendant : le fait d'être équipée de préférence d'un dispositif de vidéo-projection mobile ou à demeure, même si l'association dispose de son propre matériel. Le second est qu'il soit possible de faire le noir aisément dans cette salle et qu'elle soit sans doute bien insonorisée. Cet usage semble compatible avec les usages des salles de cours de instrumentaux, voire de pratique collective et le cas échéant avec des salles de réunion. Le défi reposant sur leurs équipements, leur acoustique et luminosité.

L'Association Images et Mouvements, développe comme son nom l'indique tout un travail sur l'image, par exemple en partenariat avec l'Ecole des Gobelins à Paris. Cela explique notamment qu'elle soit entrée en partenariat avec le cours de

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

dessin. On peut imaginer que s'il existait un pôle image dans cet équipement, cela entrerait en résonance avec les projets de cette structure.

Par ailleurs, nous avons rencontré deux structures travaillant sur le domaine du cinéma. Il s'agit du Cornemuse situé à Arleuf et de la Manufacture de Proximité Rhizome située à Ouroux-en-Morvan. Le Cornemuse est un bar-restaurant proposé des veillées et concerts de musique traditionnelle. Il a été racheté il y a quelques années par les propriétaires la Cinémathèque Jean Douchet. Cette structure est en quelque sorte actuellement bicéphale, travaillant sur l'axe de la musique et la danse traditionnelle et le cinéma. Son activité liée à la Cinémathèque s'inscrit dans la tradition de la Cinémathèque de Langlois à partir notamment du fonds et du capital intellectuel du critique de cinéma Jean Douchet. Elle cherche encore à ce jour un ancrage autour de Château-Chinon. Son directeur s'intéresse en particulier aux nouvelles images, et au lien entre cinéma et réalité virtuelle. Si ce dernier n'a pas évoqué l'organisation d'activités liées à l'image au sein de ce nouveau lieu, on peut supposer que l'existence d'un pôle d'acteurs autour de l'image, puisse être abondé par ce type de structure, comme nous le verrons dans la partie dédiée aux communs.

L'autre structure dédiée à l'image est la Manufacture de proximité Rhizome, située à Ouroux-en-Morvan. Elle est actuellement spécialisée dans la fabrication de décors de cinéma et de théâtre. Elle accueille des artistes en résidence, et notamment des élèves du lycée des métiers en ébénisterie. Cette dernière voit d'un très bon œil le développement de ce projet. Même si elle n'a pas formulé de besoin direct en terme d'usage de l'équipement, elle se dit intéressée par des réflexions autour du cinéma et de l'image.

Il existe enfin d'autres acteurs travaillant autour de la vidéo et du montage dans le bassin de vie de Château-Chinon, que nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer. L'ensemble de ces informations nous permettent de penser que le développement d'un équipement adapté aux acteurs de la photo, du cinéma et de la vidéo, des arts plastiques peut constituer le second levier important aux côtés de la pratique de la musique et du chant. Même si la question du numérique est transversal à ces pôles, on peut en attendant considérer que les équipements informatiques permettant le travail de l'image et des supports de communication peut faire partie intégrante de cet axe.

3. Les salles de cours ou le « pôle éducatif et de formation » de l'équipement

En dehors des usages liés à la musique, au chant, aux arts plastiques et à l'image, on pourra noter une demande en ce qui concerne des salles de cours en général.

On pourra distinguer la formation des associations à la comptabilité, la constitution de dossiers de subvention, et la gestion de projets, fréquemment cités. On peut imaginer des salles de cours, interchangeables avec des salles de réunions, abordées dans la partie suivante. La question de l'initiation au numérique a été abordée par plusieurs interlocuteurs. La proviseure du lycée agricole note qu'une étude réalisée par le BTS dédié au développement territorial a mis à jour un besoin d'initiation au numérique du territoire. Cette initiation a été proposée par le Centre social et constitue la mission des médiateurs de la mission numérique. Il existe d'ailleurs une médiatrice attachée à Château-Chinon. Ces initiations ont lieu au Centre social, à l'Espace culturel Condorcet. Pour le directeur de la Mission numérique du Morvan, la présence d'un nouvel équipement pour proposer ces interventions est tout à

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

fait opportune. Si des espaces et équipements y existaient, la Mission pourrait donc y intervenir, en sus des espaces préexistants.

D'autres propositions de cours ou de formations ont été faites, par l'IESH notamment, ce qui laissent envisager que le nouveau lieu partagé pourrait être destiné à des enseignements divers, notamment de langue et interculturels. Il faut d'ailleurs ajouter que la Coopérative des savoirs serait favorable à y développer une antenne, à condition d'avoir des moyens supplémentaires. Cette dernière a désormais son siège à Brassay mais intervient dans plusieurs communes du Morvan, notamment à travers son événement annuel La fête des savoirs. Il faut noter que le questionnaire général a fait apparaître un besoin de formations pratiques, en bricolage, réparation, dans la tendance des Repair-café, et du DIY (Do it by Yourself) mais de manière générique autour de l'idée d'une réappropriation des savoirs pratiques.

Les échanges que nous avons eus avec les deux lycées, le collège et l'école primaire laisse présager de partenariats possibles autour d'ateliers, de conférences sur des thématiques précises. Pour la principale du Collège, il sera important de ne pas faire doublon avec des pratiques existantes sur d'autres sites. Cependant tout offre nouvelle d'atelier ou de conférence, par exemple sur des thématiques environnementales, est susceptible d'intéresser l'établissement. A ce titre l'Association le Mouton Zébré est intéressée par le développement d'un jardin pédagogique. Cette option laisse envisager que le quatrième pôle de l'équipement pourrait être lié aux problématiques environnementales et alimentaires. Le foyer des Eduens qui accueille des adultes handicapés (handicap mental) est intéressé

de mener une réflexion commune sur la recherche de producteurs locaux.

Il faut ajouter que le Centre social s'il devait être pérennisé à la Maison de la Solidarité ou occuper un autre lieu, aura sans aucun doute vocation à proposer des activités sur cet équipement. On estimera à ce stade que ces activités entrent toutes potentiellement dans le cadre spécial tel que défini dans cette partie, mais ce sujet devra être confirmé à travers de nouveaux échanges avec la structure. La question de développer un partenariat autour du numérique, dans le cas où la Cyberbase devait quitter la MJC peut se poser par exemple. Mais ce sujet reste à ce jour spéculatif et ne peut engager les parties prenantes et le Centre social.

L'ensemble de ces usages laisse envisager que ce lieu serait « le repaire » des gens de la musique et du chant, de l'image et des savoirs en général (culturels, interculturels, pratiques, environnementaux, locaux, et traditionnels). En terme d'équipement, cela justifie la présence de petites salles de cours, transversales à ces pratiques, et d'une éventuelle salle de conférence équipée de matériel de vidéo-projection et d'une sono. La question est de savoir dans quelle mesure les salles de cours peuvent être mutualisées avec les salles de cours de musique et une éventuelle « grande salle » du premier étage, ayant plusieurs usages possibles.

C. Les activités économiques, de bureau et l'hébergement

1. Les salles de réunion

La demande en terme de salle de réunion est un trait commun à plusieurs structures. Elle peut constituer l'un des usages les plus fréquents de l'équipement. Si la réservation de la salle est simplifiée et que les acteurs locaux prennent l'habitude de les utiliser, cette fonction peut entraîner du passage.

Cette demande concerne potentiellement toutes les associations pour leurs réunions de bureau, les parents d'élèves n'ayant pas à ce jour de lieu facile d'accès pour se réunir, des entreprises associées au projet.

Il semble en outre les salles de réunion renvoient au même type de configuration que les salles de cours. On distinguera des petites et une grande salle équipée de matériel de vidéoprojection, voire de visio-conférence.

2. Les activités de bureau

En ce qui concerne les activités de bureau stricto sensu, nous distinguons trois cas de figure. Le premier est le bureau du secrétariat et de l'école de musique, voire de l'équipement lui-même, dont nous avons traité. On peut considérer que ces bureaux ont vocation à être dédiés.

La seconde catégorie concerne la demande de bureaux associatifs. A ce jour, quelques structures, comme l'IESH (Institut Européen des Sciences Humaines) ou les Restos du Cœurs, peuvent être intéressés par le fait d'avoir un bureau dédié au sein de l'équipement. L'Association La Chorale l'Eau vive a fait part de ce besoin d'un bureau ou espace de stockage de leurs archives, qui pourrait être mutualisé. Nous constatons

en outre que peu d'associations ont fait part de leur besoin de disposer d'un bureau à proprement parler, a fortiori dédié, le besoin se portant davantage sur la salle de réunion et les espaces de stockage. Le projet de programmation architecturale qui résulte de la seconde phase de l'étude montrera en outre que l'équipement ne disposera pas d'assez de bureaux, pour que ces derniers soient privatisés par une seule structure.

La troisième catégorie concerne les bureaux d'entreprises. Deux témoignages ont été recueillis autour de cet usage. Il s'agit de celui du Proviseur du Lycées des métiers, imaginant que cet équipement pourrait disposer de bureaux pour de jeunes diplômés, susceptibles de créer leur entreprise. Le responsable de la Mission numérique explique quant à lui que les espaces de Coworking ne fonctionnent pas. Depuis la pandémie de Covid, les entrepreneurs souhaiteraient des espaces dédiés, avec leur matériel, une connexion. Pour ce dernier Château-Chinon devrait donc avoir deux à trois bureaux susceptibles d'accueillir des entrepreneurs ou personnes en télétravail. *« Je pense que des petites bourgades comme Château-Chinon doivent être en mesure de proposer au moins deux bureaux de télétravail, voire ce que j'appelle un « Rescue desk », ou bureau de télétravail de secours. Il y a plein de gens qui viennent télé-travailler pour allonger leur durée de résidence à la campagne...Sinon des entreprises viennent de Paris prendre un local pendant deux mois en juillet et août pour les salariés/dirigeants qui n'ont pas les moyens de prendre deux mois de vacances. Un autre cas de figure ce sont les fins de carrière. Un monsieur par exemple vient faire sa fin de carrière et s'installe à temps plein ».*

Cet inventaire laisse apparaître que l'équipement pourrait être doté de cinq salles dédiées à des activités de bureau. Deux pour l'École de musique et l'intendance de la structure, un bureau

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

mutualisé pour les associations, et deux bureaux pour les entreprises, autour de différents cas de figure envisagés.

3. Les activités de production, de vente et de forums

A ce jour, le Mouton Zébré, rassemble une dizaine de producteurs locaux (boulangers, fromage, laine, miel, etc.). L'association est la première à occuper l'ancien tribunal. Elle occupe la cour le mardi soir et la salle d'audience pendant l'hiver et les jours de pluie. Ces usages préfigurent une activité liée à la vente au sein de l'équipement, que cela soit dans la cour ou dans la salle polyvalente du rez-de-chaussée.

Si l'activité de cette association a vocation à perdurer et être structurante dans les premiers temps, la question est de savoir si l'activité de vente et d'organisation de petits forums à vocation à s'étendre au-delà de cette pratique. Elle peut prendre des formes diverses, telles que celles de brocantes, ou de marchés d'artisanat local, ou de petites foires et forums, dans la mesure où ils n'empiètent pas sur les événements préexistants.

Le Petit marché dans sa forme extérieure et intérieure actuelle, amène ainsi à réfléchir à l'aménagement de ces espaces afin qu'il puisse accueillir des activités de type marché / brocantes et forums, mobilisant des stands, du matériel de communication, une signalétique notamment.

4. Le lieu de résidence et d'hébergement

« Quand il y a des festivals c'est toujours un peu compliqué. Soit on paye des AIRBNB, des hôtels, des gîtes. Avec les artistes, c'est toujours délicat. Ils en auraient besoin 4 à 5 fois par an ». Association de musique.

Notre enquête montre qu'il existe en réalité une attente et des besoins en matière d'hébergement temporaire. Les deux premières options envisagées sont celles du logement permanent (activité locative), et la seconde de résidence d'artistes.

Le logement permanent peut être une source de revenu pour le projet mais ne semble pas compatible avec les autres activités envisagées. Elle est susceptible de déboucher sur les conflits naturels existant entre espace privé et public. L'idée de proposer un bail classique à des particuliers au sein de l'équipement ne semble pas adapté au projet.

L'idée de la résidence d'artiste se heurte à la question du portage de cette activité. Cette dernière est en général le propre de structures spécialisées, notamment dans le secteur culturel, et ayant les compétences et les sources de financement ad hoc pour accueillir des artistes en résidence. Cela nécessite de disposer de logement, d'un espace de restauration, de plateaux techniques, mais encore de personnels en charge d'accompagner les artistes. En l'état actuel, de faire de la résidence une fonction en propre du lieu ne paraît pas réaliste. En revanche, plusieurs structures dans le domaine de la musique et de la danse déclarent organiser elles-mêmes des résidences et avoir besoin de loger des artistes invités. Dans ce cas, la question serait de savoir comment elles peuvent prendre en charge l'accompagnement de ces résidences, et louer les studios. Se pose la question de l'intendance, et de l'entretien de ces derniers.

Cette gestion peut être réalisée par la personne en charge de l'intendance générale du lieu, soit être déléguée à un prestataire, dans le cadre d'un modèle d'exploitation viable de cette activité. Ces questions doivent être affinées en fonction du

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

projet général, de son modèle d'exploitation, des ressources humaines sur lesquels il pourra s'appuyer.

Il existe par ailleurs d'autres usages : hébergement de saisonniers, d'étudiants à titre temporaires, de partenaires et professionnels associés aux différents projets des acteurs impliqués, etc.

Il faudra par ailleurs prendre en compte l'offre actuellement proposée sur Château-Chinon, les programmes de réhabilitation des logements, mais encore la présence de structures accueillant des professionnels, comme un lieu d'accueil d'artisans menuisiers ou ébénistes.

A ce stade, l'option de mettre à disposition un ou deux studios pour des artistes, saisonniers, étudiants, à titre temporaire, reste relativement pertinente au regard du projet.

D. Conclusion générale sur les attentes en terme d'espaces

On verrait apparaître six pôles thématiques : un premier pôle autour de la musique et du chant, un second autour de l'image et des arts plastiques, un troisième autour du numérique et de l'informatique, un quatrième autour des pratiques éducatives, sociales et de cours en général, un cinquième autour des activités économiques et notamment de production locale culturelle et environnementale.

Les fonctions transversales à ces pôles seraient celles de : salle d'activités, bureau, salle de réunion et d'assemblées, salle de stockage, salle de représentation. L'enjeu consiste à mutualiser les salles de l'École de musique avec les autres pratiques, et d'arbitrer entre les salles équipées et les salles modulables. Il est question de projeter ces usages sur des salles

de petite, moyenne et grande taille (20, 30, 50 m²) et d'en établir le nombre.

Il est probable qu'une grande salle à usages polyvalents soit nécessaire au premier étage (entre 50 et 60 m²), en sus de la salle polyvalente du rez-de chaussée. Cette dernière pourrait potentiellement servir aux cours collectifs de musique et de chant, aux grandes réunions. Elle serait sans doute équipée d'armoires de stockage d'instruments, de sono et d'un dispositif de vidéo-projection et serait configurée pour ces pratiques en termes d'acoustique.

En revanche, certains usages seraient plus difficiles à mutualiser et renverraient à des salles dédiées. En dehors du secrétariat et de la direction de l'École de musique, on peut faire état d'un pôle informatique et image, d'une salle dédiée aux arts plastiques le cas échéant, de bureaux dédiés à des entreprises. On devra donc bien distinguer les salles dédiées et les salles modulables parmi l'ensemble de ces usages.

En ce qui concerne le stockage du matériel, on considèrera que certaines pratiques auront par nécessité des moyens de stockage dans ce bâtiment, et si possible à proximité des salles d'activité. Il s'agit de la musique et du chant, des réunions nécessitant des moyens de vidéo-projection, et le cas échéant d'une activité d'arts plastiques. Comme nous l'avons vu, plusieurs besoins express de stockage de matériel formulés au cours de l'enquête sont susceptibles de ne pas avoir à s'appuyer sur l'ancien tribunal en définitive. Cela concerne les costumes des Galvachers (50 m²), qui pourraient être stockés au sous-sol de la MJC. Cela concerne le matériel de foot, qui aurait vocation à être stocké dans un équipement ad hoc sur le terrain de foot et le cas échéant à l'espace Lamartine. La question du stockage du matériel de l'association Just Mouving se pose. Si cette

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

association déplaçait ses activités à la MJC aux côtés de deux autres associations de danse, cela pourrait résoudre cette problématique. Dans le cas contraire, il faudra regarder si l'usage de la petite salle attenante à la salle Romain Rolland peut être dédiée au stockage de son matériel, et le cas échéant, le premier étage de la piscine.

2. Comment le projet se dessine à travers des besoins matériels ?

Le projet se dessine à travers des problématiques matérielles et d'équipement technique. L'inventaire proposé ici n'est pas exhaustif et nécessite d'être étayé. Il permet de donner une première base de réflexion afin d'évaluer les investissements matériels nécessaires et les différentes problématiques liées à leur usage et entretien. Des problématiques techniques de configurations des espaces sont évoquées.

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DES ENTRETIENS
UN PROJET QUI SE DESSEINE A TRAVERS DES BESOINS MATÉRIELS ET DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

MATÉRIEL APPARTENANT À L'ÉQUIPEMENT

- Armoires et mobilier de stockage / tables, chaises, bar... / ordinateurs, vidéoprojecteur, sono, imprimantes, photocopieur, plastifieuse, barnums...

MATÉRIEL À STOCKER PAR LES ASSOCIATIONS ET ACTEURS

- Matériel de marché, instruments de musiques, costumes, ballons-maillots, trampolines, scène / archives...

MATÉRIEL À MUTUALISER ENTRE STRUCTURES

- Sono, barnums...

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES ESPACES ET ACCESSIBILITÉS

- Parquet et installations aux normes, tenant compte des pratiques si salle de danse-expression corporelle / insonorisation des espaces.
- Accessibilité extérieure (parking), intérieur PMR (ascenseur)
- Travail de la façade d'entrée de ville
- Equipement aux normes énergétiques et environnementales.

Témoignages

○

- Nous avons un gros problème de stockage. On a un piano numérique, et tout ce qui va avec. Nos amis musiciens habitent du côté d'Arleuf. Pour palier nous avons investi dans des enceintes Bluetooth. On a un projecteur. Pour le moment, il faut le stocker ». Association culturelle.

○

- On pourrait mutualiser les outils aussi. On a déjà investi dans une plastifieuse mais on pourrait partager ». Association de commerçants

○

- Il faut que ça soit un bâtiment écologique, et pouvoir proposer des formations ou ateliers pour initier les gens aux enjeux écologiques et à la réhabilitation écologique, c'est vital pour les jeunes générations. Avec ce projet il faut montrer ce qu'on peut faire ». Asso. caritative.

Réunion publique du 10 juillet 2022 – Ancien Tribunal d'Instance de Château-Chinon.
Présentation du bâtiment par le cabinet d'architectes-ingénieurs mandataire AMD-AI
et restitution de la phase d'enquête par Frank Beau et Camille Arnodin.

23

A. Le lieu du point de vue de son matériel

Le matériel appartenant à l'équipement

A partir de l'inventaire des usages, on peut dresser la liste suivante, non exhaustive, du matériel appartenant à l'équipement. Une partie peut être investie pour le site, une autre appartenir à la Collectivité stockée dans un autre endroit, et mise à disposition en fonction des usages.

Le mobilier

Les tables : en fonction du nombre de salles de réunions et d'activités, il s'agit d'établir le nombre de tables nécessaires, celles qui resteront attachées à un espace, et celles qui pourront

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

être stockées et utilisées pour des événements (sur le site ou hors site).

Des bureaux : il faudra prévoir des bureaux et le cas échéant mobiliers associés, pour équiper un éventuel accueil, secrétariat, et des bureaux d'entreprises ou d'associations.

Les chaises : On peut estimer que si l'équipement est susceptible de recevoir un public d'une cinquantaine de personnes, une centaine de chaises peuvent être requises pour équiper le lieu ou bien le fournir régulièrement. Il faudra prévoir un lieu de stockage pour ces dernières si ce mobilier est dédié à l'équipement.

Les armoires : D'après les besoins exprimés, le lieu serait équipé d'armoires permettant de stocker du matériel divers (instruments, matériel de dessin, matériel électronique, archives). Ont été évoquées des armoires de bureau, des armoires coulissantes présentes dans les salles d'activité pour y ranger le matériel.

Un bar : La présence d'un bar a été signalée, dans l'actuelle salle d'audience. Le directeur de l'Ecole de musique propose de l'installer côté rue, soit à l'opposé de sa situation actuelle (*voir plan*). Ce choix dépend de la manière dont sera configuré cet espace à terme et organisé une éventuelle salle polyvalente.

Mobilier de cuisine : Dans le cas où une cuisine sera installée, il faudra prévoir un équipement correspondant au type d'usage envisagé et au statut de l'équipement.

Barnums : le lieu peut être équipé de barnums que les associations pourront emprunter. Le choix du type de barnum, de leur taille, leur mode de montage, leur résistance, peut mériter une réflexion avec les acteurs en amont.

Une scène : dans l'éventualité où des concerts auraient régulièrement lieu dans la cour de l'ancien tribunal, la présence d'une scène sur place peut se poser.

Mobilier d'éventuels appartements : lits, armoires, bureaux...

Une réflexion peut avoir lieu sur le type de matériaux utilisés, le poids de ces mobiliers, leur solidité, l'uniformité ou non de ce matériel. Un partenariat pourrait être engagé avec le département ébénisterie du lycée des métiers.

Les matériels et les équipements liés aux pratiques et à l'entretien

Les instruments de musique : L'école de musique est dotée de ses propres instruments. A ce jour elle ne dispose pas de lieu propre où stocker ces derniers. L'inventaire reste à effectuer avec la direction de l'Ecole de musique, afin d'évaluer le stock actuel et les besoins futurs, les conditions de conservation de ce matériel et d'entretien. On considèrera en attendant qu'il est composé d'instruments de musique parmi ceux enseignés : accordéon, basse, batterie, clarinette, clavier, guitare classique, piano, violon...), de pupitres, d'une régie son et d'une sono, de partitions, des tabourets et bancs, des accessoires de musique divers.

Matériel sportif et de loisir à demeure (le cas échéant) : tables de tennis de table, babyfoot, jeux de société, tapis de sol.

Le matériel informatique : Le lieu sera nécessairement équipé d'un matériel informatique. On peut compter le matériel du secrétariat et de la direction, des ordinateurs, des imprimantes, photocopieurs. Evidemment il devra proposer une connexion haut débit, avec des répéteurs dans tous les espaces où une connexion wifi est nécessaire.

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

Matériel de vidéoprojection et audiovisuel : La question d'une salle équipée d'un vidéoprojecteur a été soulevée à plusieurs reprises. Des associations disposent de leurs propres enceintes et sonos, projecteurs. La question est de savoir si l'équipement en est aussi doté. La question d'un studio d'enregistrement son et vidéo a été évoquée par le directeur de l'Ecole de musique.

Les fournitures de bureau et petit matériel : Plastifieuse, massicot, fournitures, encres.

Le matériel de cuisine de restauration : Dans l'éventualité où le lieu disposerait d'une cuisine, une réflexion peut avoir lieu sur le matériel à utiliser (sur les contenants, voir nouvelles normes Egalim sur la restauration collective et PAT local).

Le matériel d'entretien et de ménage : à définir.

Matériel à stocker et mutualiser par les associations

Le stockage du matériel par les associations apparaît un besoin récurrent. Il correspond à 20% des répondants à l'enquête générale. Il est probable qu'il soit au final moins important dans l'éventualité où une partie des acteurs interrogés pérennisent leur installation sur d'autres site. Si l'on se réfère aux entretiens, il comprend :

- du mobilier
- du matériel d'activités culturelles et sportives
- du matériel de dessins et de création
- du matériel audiovisuel
- des archives de bureau.

De manière plus exhaustive, si l'on se réfère aux besoins exprimés lors des entretiens, nous obtenons ceci :

Le Mouton Zébré dispose de matériel pour son marché et ses activités culturelles, actuellement entreposés au sous-sol du tribunal : tables, affiches, supports d'affichage, prospectus, etc.

Les Galvachers disposent d'un stock très important de costumes traditionnels et d'instruments. Ce stock nécessiterait une pièce de 50 à 60 m².

La Chorale l'Eau vive dispose d'un piano numérique, de tabourets, de partitions, d'enceintes. L'association a besoin de stocker ce matériel près de l'espace de répétition. Elle a besoin de stocker ses archives dans une armoire de bureau par ailleurs, qui ne serait pas trop loin de la salle de répétition.

L'Association Pour une fois qu'on sort dispose d'instruments traditionnels, d'une sono. Il reste à préciser en dehors de la sono, si des instruments seraient entreposés sur place.

La professeure de dessin a besoin « d'une grande salle où tous les élèves sont autour de la table. Cela peut être une salle de réunion. Avec des armoires dans la pièce ou dans une autre pièce. Le type de matériel est le suivant : grandes feuilles de dessin, pots d'acrylique, aquarelle, encres, cadres et supports d'exposition, des machines telles que : perceuse, machine à coudre, etc.

L'association Just Mouving dispose de matériels sportifs, tapis et bientôt de trampolines.

L'association Images et Mouvements souhaite investir en partie dans un parquet mobile.

Le Football club a besoin de stocker ses ballons, maillots et autres équipements.

Enfin, les sonos et enceintes sont susceptibles d'être mutualisées entre les structures et sans doute d'autres types de matériels.

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

Les scénarios de redistribution des usages des équipements sur Château-Chinon peuvent aboutir à faire l'impasse sur composantes significatives de cet inventaire, modifiant de manière substantielle l'importance de la fonction de stockage du site. En attendant, aucune de ces distributions n'est définitivement actée, c'est pourquoi ces usages demeurent dans l'inventaire. Il s'agit notamment des costumes des Galvachers (50 m²), du matériel sportif du Club de foot si ce dernier était stocké sur le terrain de foot (mais ce n'est pas le cas à ce jour), le matériel sportif de Just Mouving (notamment trampolines) s'il était stocké près du lieu d'activité (Salle Romain Rolland, Piscine, MJC), le parquet mobile de l'Association Images et Mouvements si on activité était pérennisée à la MJC, du matériel de dessin si les cours étaient pérennisés à l'ancien dispensaire (50 m²).

4. Les commodités et espaces dédiés à l'entretien et à la gestion technique du bâtiment

Nous ne développerons pas à ce stade cette partie car nous ne disposons pas d'éléments tangibles issus de l'étude. En revanche, nous signalons que l'installation de toilettes, cuisines, débarras, locaux techniques et espaces de chaufferie devront être évalués en amont en terme de mètres carrés requis et leur distribution dans le bâtiment (voir le Document de programmation architectural final). Si l'équipement ne devait pas avoir de destination sportive (hors loisirs), il est probable qu'il soit question de faire l'impasse sur des vestiaires et douches, comme cela a été évoqué par certaines associations d'expression corporelle.

En ce qui concerne la chaufferie, cette dernière est à ce jour installée au sous-sol. Il sera question de voir en fonction

des choix de chauffage du bâtiment, si le local actuellement occupé par la chaufferie pourra être complètement réaffecté à d'autres usages ou non.

B. Des caractéristiques techniques de l'équipement

L'accessibilité intérieure et extérieure du bâtiment

La question de l'accessibilité au et dans le bâtiment

Cette dernière est posée par des seniors principalement. La Chorale l'Eau vive utilise à ce jour l'auditorium et connaît une situation d'inconfort avec un matériel à distance de la salle de travail et des étages à monter. La question a été posée de savoir si l'équipement disposerait cette fois-ci d'un ascenseur.

La question de l'accessibilité en voiture

La question de l'accessibilité du site a posé plusieurs types de questions. Tout d'abord il est relevé que la cour actuelle du tribunal est difficilement accessible en voiture et a fortiori par des véhicules lourds. Il est nécessaire de se garer en face, puis de traverser la départementale. Cette entrée peut être considérée comme dangereuse à l'heure actuelle. Si des véhicules devaient régulièrement accéder à la cour, il peut être nécessaire de réfléchir à mettre en place une signalétique adaptée, voire un ralentisseur aux abords de la place. Dans le cas contraire, la question peut se poser de privilégier une entrée principale par l'arrière, avec un accès par la route de Nevers plus exceptionnel.

La question du parking

La majorité des personnes interrogées sont favorables à l'idée d'une circulation piétonne entre la route de Nevers et le

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

quartier de la Maison de l'enfance. En ce sens, il n'est pas envisagé que cette cour devienne un parking. Néanmoins plusieurs personnes se sont inquiétées de l'accessibilité directe du site, et du manque de places aux abords du site.

Une productrice du Petit marché voit quant à elle des logements étudiants dans le nouveau bâtiment, associé à une maison des associations. Elle imagine alors que la cour doit nécessairement devenir un parking. Ces approches semblent entrer en contradiction avec la vision d'un aménagement piéton de la cour. La question de l'accessibilité par l'arrière du bâtiment doit être explorée, ainsi que celle de l'accès des véhicules en cas de manifestations (type Marché de producteurs). Dans tous les cas une accessibilité voiture / PMR / Pompiers / Travaux, directement dans le parking doit être envisagée.

La question de l'acoustique

L'importance de l'acoustique a été posée par les associations et structure de musique et de chant. La question est d'éviter l'écho par exemple en faisant des choix adaptés de matériaux de revêtement et d'aménagement du sol. Pour l'association Pour une fois qu'on sort » il faut éviter les carrelages blancs » par exemple.

La question de la solidité des planchers, notamment pour la danse

Le scénario d'aménagement d'une salle de danse n'est pas privilégié à ce stade. Cependant, et dans l'éventualité où cette salle serait installée, des indications ont été données en ce qui concerne ses configurations.

Pour les Galvachers, il est important de veiller à la résistance du sol, en cas de pratique de danse, avec des pas marqués et un nombre important de danseur. Pour le directeur artistique de Images et Mouvements, ancien inspecteur de la danse pour le Ministère de la Culture, une salle de danse aux normes définie par le Centre national de la danse (CND) lui paraît essentielle, notamment en ce qui concerne le parquet indispensable à la réception des chutes. Il évoque un parquet de 12m par 12m. Le CND recommande à ce titre [dans un document de 2016](#) un espace de 160 à 200 m², ou de 100 m² minimum. La hauteur sous plafond doit être de 4,5 à 5m et de 3 mètres minimum. En ce qui concerne le parquet, le directeur artistique évoque une structure en double lambourde. Il évoque un artisan du Morvan ayant déjà eu à en construire. Par ailleurs le prestataire Arlequin est spécialisé dans ce type de plancher. Le CND indique sur ce point que d'après l'article R 462-1 du code de l'éducation pour les pratiques des jeunes, que « l'aire d'évolution des danseurs (plancher éventuellement recouvert d'un tapis de danse) doit être recouverte d'un matériau lisse, souple, résistant et posé de manière homogène, la rendant peu glissante. Elle ne doit pas reposer directement sur un matériau dur tel que le béton ou le carrelage. Le bois employé pour le parquet doit être de nature et de structure à éviter la formation d'échardes ou les ruptures ». Si bien d'autres spécifications sont indiquées, relatives aux miroirs, aux barres d'appui, à l'éclairage et à la température de la salle, seules la surface et la qualité du parquet semble être des éléments techniques contraignants.

La façade du bâtiment et le style de l'équipement

Plusieurs personnes interrogées ont mentionné l'importance de faire en sorte que la façade du bâtiment soit

attractive. Son rôle peut être de signaler la présence du site dans le Morvan. Par ailleurs, quelques mentions ont été faites ça et là d'un soin à apporter aux espaces intérieurs, que ces derniers soient « beaux ».

Témoignage de Morvan Oxygène : *« C'est un bâtiment qui avait de la gueule à l'époque donc c'est triste de voir le délabrement progressif. Qu'il revive sur le fond et sur la forme avec un travail d'archi qui rende la beauté du bâti ».*

Les aspects environnementaux et le système de chauffage

Le raccordement de l'équipement au réseau de chaleur / chaufferie à bois de la ville a été posé. Actuellement les deux lycées et la gendarmerie sont raccordés sur la chaufferie au bois du LEGTA. La MJC est en passe d'être reliée. Ce procédé leur permet de faire des économies importantes. D'après nos informations les équipements restant à relier sont : le collège Bibracte, la maternelle, le gymnase et la piscine. Le Parc du Morvan est une ressource importante sur le sujet, et est en capacité de réaliser des études d'opportunité.

Cette problématique nécessite de s'appuyer sur le réseau actuel et sa proximité avec le site et d'étudier la qualité environnementale de ce procédé, mais encore le sens qu'il peut avoir sur un territoire où l'activité autour du bois est importante et fait aussi l'objet de débats.

C. La gestion technique : les problématiques de conflit d'usage et l'entretien

Les conflits d'usages

Plusieurs types de potentiels conflits d'usages ont été signalés, qui ont pour certains des incidences techniques sur la programmation du lieu, et pour d'autres reposent sur des questions de règles d'usage et de mode de gestion.

Les conflits liés aux nuisances sonores : Les pratiques de musique, danse, concerts et leur compatibilité avec les autres activités sur le site. La compatibilité entre des activités bruyantes et d'éventuelles locataires du lieu. Les concerts en extérieur et les potentiels conflits avec le voisinage.

Les conflits liés aux relations entre les utilisateurs : Ont été évoqués le risque de « sur-utilisation » de l'équipement par certaines structures, les conflits d'usages en terme de populations utilisatrices, les conflits culturels potentiels (laïc / non laïc), les conflits de personnes. Ces questions seront développées dans la partie dédiée aux communs.

L'entretien du bâtiment et du matériel

Un entretien et une maintenance des équipements devront être envisagés et pris en compte dans les frais de fonctionnement du lieu. L'acquisition et l'entretien du matériel proposé par l'équipement auront nécessairement un coût. Il peut être opportun en fonction des principaux scénarios de chiffrer le montant de ces investissements et des coûts de fonctionnement et de maintenance liés à ces équipements. Elles

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

donneront des indications sur la part imputable aux amortissements et la part en fonctionnement, dont une partie pourra être mutualisée avec les occupants.

On peut noter à ce stade :

La maintenance du bâtiment. Toiture, peintures et autres réparations ou mises aux normes.

Maintenance des installations liées au fonctionnement de l'infrastructure (électricité, chauffage, eau) et leurs contrats.

Maintenance des instruments de musique. Si l'Ecole de musique se dote de davantage d'instruments, ces derniers peuvent nécessiter des réparations et de la maintenance.

Parc informatique. La maintenance du parc informatique peut-il être inséré dans le parc de la Communauté de communes ? Quid des licences des logiciels ? Quid de la réparation des ordinateurs ?

Les photocopieurs. Y a t-il un photocopieur accessible aux occupants ? Quels types de photocopieurs ? Font-ils l'objet d'un achat, d'une location ? Les règles d'usages seront évoquées dans la partie sur les communs.

Mobilier. La réparation ou le remplacement du mobilier le cas échéant.

En ce qui concerne l'entretien et la maintenance de l'équipement et du matériel, il peut-être intéressant de délimiter clairement les prérogatives et niveaux d'intervention des services techniques de la Communauté de communes, des prestataires extérieurs et des ressources liées à l'écosystème des acteurs. Si le projet se veut participatif, il est possible d'envisager que ce dernier s'inscrive dans une démarche de durabilité des équipements et du matériel, mais encore de partenariats locaux. Un partenariat est-il envisageable entre les luthiers du Lycée des

métiers et l'Ecole de musique, autour de la fabrication et de la réparation d'instruments à corde par exemple ? Quelles ressources internes pour la « petite maintenance du matériel » informatique par exemple ? Sur la durée, des chantiers participatifs réguliers sont-ils envisageables pour nettoyer, rénover des espaces ?

PARTIE III

LES GRANDS ENJEUX ET LA FEUILLE DE ROUTE DES COMMUNS

- 1. Les grands enjeux de Château-Chinon, tels qu'ils se dégagent de l'étude**
- 2. Comment ces enjeux peuvent se traduire dans une feuille de route des Communs ?**

1. LES PRINCIPAUX ENJEUX DU TERRITOIRE TELS QU'APPARUS A TRAVERS L'ENQUÊTE

La problématique centrale du projet telle qu'elle ressort de l'enquête et des échanges en réunion publique est sa viabilité, en terme d'appropriation par les acteurs, et de maîtrise des coûts. On peut supposer que si l'équipement sert uniquement à abriter l'Ecole de musique et de danse, à organiser des réunions et stocker du matériel, il sera jugé coûteux et pas nécessairement légitime en terme de nouvel équipement. **L'enjeu de lui donner une base solide, un sens collectif et un véritable rôle pour l'avenir du territoire est donc déterminant.**

La majorité des structures interrogées réclament un lieu de rencontre des associations et des acteurs. Or, comme nous l'avons vu, toutes n'ont pas les mêmes besoins en terme d'usage des locaux, de besoin d'équipements, et certaines seront sans doute hébergées ailleurs. Le premier enjeu est donc, compte tenu des usages et activités du site, de positionner le projet afin que chacun comprenne quelle sera la spécificité, et le rôle de cet équipement sur le territoire. D'après les échanges avec les acteurs, le lieu aurait vocation à être « plus » qu'une Maison des associations, un Centre culturel ou sportif, un Incubateur d'entreprises, un Tiers lieu innovant. Il emprunterait à chacun de ces concepts, pour en former un nouveau, hybride.

Le premier défi consiste à poser les bases de cette hybridation, de son sens et de ce qu'elle pourra générer de nouveau et d'efficace. On pourrait reformuler cette problématique de la manière suivante : s'il est manifeste à la lueur de l'enquête et des échanges avec les acteurs, qu'il manque des lieux pour développer des activités culturelles et éducatives, valoriser la production locale, contribuer à l'attractivité économique du territoire, organiser la rencontre des acteurs, ce nouvel équipement peut-il se fixer l'ensemble de ces objectifs, et ces derniers sont-ils compatibles ? **Qu'est-ce qui au milieu de ces besoins et de ces perspectives ferait « Commun » pour les acteurs, et vu de l'extérieur ?**

Le concept de Tiers-lieu renvoie en réalité à une multitude d'approches et d'agencement, et n'est pas à ce jour assez clair et « universel » pour devenir l'identité conceptuelle du projet. Mais dans la forme qui se dégage de l'enquête, il rapporte, comme pour les Tiers-lieux à des notions de croisement entre des acteurs et de conception de « quelque chose » à leur intersection. Le projet peut en définitive être positionné autour du concept de Tiers-lieu d'un point de vue institutionnel et financier par exemple, car il entre clairement dans les critères de Tiers-lieux soutenus par les pouvoirs publics à ce jour. Cependant pour les acteurs il devra avoir sa propre identité, qui ne devra pas correspondre pas à un concept préétabli, mais à **une fonction claire, un projet pertinent inscrit dans son territoire et à travers les aspirations conjuguées de ses acteurs.**

Nous proposons que ce fondement propre puisse être déterminé en formulant dans un premier temps les enjeux territoriaux qui sous-tendent le projet et la coopération des acteurs. Il s'agit du développement des pratiques culturelles, éducatives et les relations interculturelles ; de fournir un

« repaire » aux acteurs associatifs, culturels et sociaux, afin qu'ils puissent mieux se développer. Il s'agit de concourir à développer l'économie et l'attractivité du territoire en y apportant à travers cet équipement de nouvelles fonctions. Il s'agit de redonner un nouveau souffle au secteur de Château-Chinon et au-delà, à travers le périmètre de la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs. Nous avons découpé ces problématiques en cinq grands enjeux, tels qu'ils sont ressortis de l'étude.

Enjeu numéro 1 - Un renforcement des acteurs de l'écosystème associatif par une plus grande stabilité et des synergies nouvelles

Le premier besoin formulé par le secteur associatif est essentiellement celui d'une stabilisation de leur accès à des locaux, à des espaces d'activités et de stockage, des boîtes postales le cas échéant, à des moyens de mise en visibilité de leurs activités, tout au long de l'année. Les confinements consécutifs à la pandémie de Covid-19 ont impacté significativement une partie des associations, avec des pertes d'adhérents et de financement, aggravant une fragilité matérielle et économique parfois préexistante.

Les acteurs associatifs et institutionnels interrogés intervenant dans le domaine du social, de la culture, du sport, montrent en attendant, et ce avant la pandémie, une certaine résilience. L'étude montre que les synergies et les relations entre ces structures ne partent pas de zéro, loin de là. Pour ne citer que quelques exemples : l'Association Pour une fois qu'on sort (musique traditionnelle) aide le Festi-Rrencontres dédié à la musique traditionnelle irlandaise dans l'organisation de son événement.

Le Cornemuse à Arleuf fournit un minibus et un service civique à ce même festival pour le déplacement des artistes. L'Ecole de musique et de danse et la Chorale l'Eau vive disposent d'un chef de chœur commun, rémunéré par RESO 58 (conseil départemental). Le Mouton zébré, association porteuse du Petit marché de producteur et de projets culturels, est en partenariat avec de plusieurs structures telles que la Casbah ou l'Espace Condorcet à travers des animations de Contes. Le Football Club, L'Association Morvan Oxygène, Fréquence Morvan, l'Association Images et Mouvements, le Lycée des métiers, le Centre social, et bien d'autres, sont interconnectés avec de nombreuses structures du territoire.

Les interconnexions et partenariats révélés par l'étude sont ainsi très nombreux et il n'était pas dans notre mission de les inventorier de manière exhaustive. Pour autant, un **besoin de contextes de rencontres et de synergies est clairement ressorti de cette enquête**. Il s'explique par le fait que si ces partenariats existent et montrent une sorte de « débrouillardise » des acteurs du territoire, mais aussi une histoire relationnelle de structures s'inscrivant parfois dans le temps long, il se trouve **« qu'un espace commun » à la fois « physique » et « imaginaire » leur manque à ce jour**. Le « nouveau lieu partagé » semble ainsi répondre à la fois au besoin matériel d'accès à des équipements et au besoin de disposer d'un espace central et commun pour renforcer ces synergies et parfois renforcer ou réparer des relations.

C'est pourquoi l'enquête fait apparaître que **le futur lieu est perçu comme « un repaire », un lieu où il devient possible de localiser les associations, de les trouver, d'accéder à des informations** sur ces dernières, pour les habitants, pour les autres structures. Fréquence Morvan par exemple, qui produit des reportages réguliers sur l'actualité locale se dit intéressée de pou-

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

voir « localiser et mieux cibler les associations » à travers ce lieu. La directrice de la Cité Muséale interrogée au cours de l'enquête, le voit comme un lieu où les associations pourraient se présenter, apprendre à mieux se connaître. « *Ce projet peut être ultra-fédérateur* » explique t-elle, d'autant qu'il se situe dans le centre-ville.

Le second aspect évoqué est celui du partage de matériel (photocopieurs, plastifieuse, sonos, enceintes, instruments...). Il s'agit de matériel appartenant à la structure mais aussi aux associations. Le troisième aspect est celui **des rencontres formelles et informelles entre les acteurs**. La réunion publique du 21 septembre a permis de confirmer l'importance pour le secteur associatif de disposer d'une sorte de « **QG en commun** », **de plain-pied sur la route de Nevers, de préférence. Dans ce QG les associations pourraient se rencontrer, se croiser en venant chercher du courrier, faire des réunions, rencontrer du public de passage.**

Ces temps de rencontres passent aussi par de la convivialité : « *Je suis toujours pour qu'il y ait un coup à boire. Autour d'une oeuvre, d'un café, les gens discutent mieux. Ça va brasser toutes les générations* » explique la responsable de Festi-Rencontres. L'association Rhizome à Ouroux-en-Morvan organise elle-même des rencontres régulières avec des acteurs locaux et confirme que le « *fait d'être autour d'une table* » à partager un repas aide beaucoup à mieux se connaître. « *Il faut déjà que les gens s'approprient. Je pense que dans un premier temps, il faut que chacun prenne ses marques* » explique un responsable d'association culturelle. Ce besoin de temps informels de convivialité n'est pas seulement inter-associatif. Il concerne les structures qui peuvent avoir besoin de lieux pour se rencontrer après leurs activités, comme

après les matchs de foot dans un « Club House » pour le Football Club par exemple.

Cette dimension de rencontre est à remettre en perspective avec l'évolution des pratiques sociales. Il nous est signalé à plusieurs reprises que les « écrans » apparaissent de plus en plus comme une cause ou un symptôme de la rupture du lien direct entre les personnes. Une représentante du secteur éducatif explique : « *Il faut que cela redonne envie de faire des choses, de s'investir, de ne plus être devant la télé et le téléphone, ne plus être un simple consommateur. On a fait des événements tous les ans avec nos étudiants. On a fait des concerts, expos. Si on avait 30 ou 40 visiteurs c'est le bout du monde ! Personne ! Je ne sais pas ce que font les gens le week-end ! Il faut leur redonner envie de faire ensemble. Il faut un lieu de vie pour les parents, les familles. Il faut que cela redonne envie de s'investir, avoir le goût du collectif, du faire ensemble, donc il faut commencer par des petits projets* ».

La rencontre peut alors mener vers le partenariat. Le proviseur du Lycée des métiers François Mitterrand partage cette lecture : « *Ce qu'il manque à toutes ces associations, c'est de se rencontrer, d'échanger, d'être partenaires. Par exemple une association sportive, rencontrerait l'association de cuisine, sur une randonnée gourmande* ». Ces partenariats peuvent déboucher sur la création d'événements en commun, de services inter-associatifs, ou de nouvelles instances, comme la création d'un nouveau Comité des fêtes. « *Les comités de fêtes se cassent la figure partout. Peut-être faudrait-il un comité des fêtes communautaire ?* » nous explique le responsable de la radio Fréquence Morvan. Ces initiatives sont présentées comme devant être complémentaires des projets existants et notamment le Forum des associations organisé par la municipalité de Château-Chinon à chaque rentrée de septembre. Des réflexions sur le partage de temps d'enseignements sont aussi évoqués. Il est de plus en plus difficile de faire venir des ensei-

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

gnants, par exemple dans le secteur de la musique, du sport. Aussi, en quoi les associations pourraient mutualiser certains enseignants en réduisant notamment les coûts de transport ?

En ce qui concerne le fruit de ces synergies, **on peut distinguer les nouvelles activités développées grâce au lieu, les services proposés aux associations** (communication, réalisation d'affiche, formation comptabilité associative, recherche de subventions, réalisation d'un programme d'activités en commun, avoir un Facebook), les projets réalisés en commun (renforcement de la mobilité, création d'un festival, d'un week-end sportif...) et enfin la contribution de tous ces acteurs au développement de « Communs ».

Ces synergies sont perçues par plusieurs acteurs comme **des occasions de redynamiser le territoire, de le faire rayonner.** « *Quand j'ai entendu parler de ce projet, je me suis dis : « c'est bien, il y a cette fameuse Cité muséale. Ca peut finir par se faire. Peut-être que c'est par là que pourrait passer le sursaut de Château-Chinon...»* nous explique une responsable de structure culturelle. Un responsable d'association sportive explique qu'« *il faudrait que Château-Chinon redevienne le cœur du dispositif associatif du Centre Morvan, que ça soit un outil du rayonnement de Château-Chinon. Et je parle en tant qu'habitant là. Il en a besoin* ».

Plusieurs références sont faites d'ailleurs à l'étendue de ce rayonnement et à la problématique notamment de prise en compte des usages réels du bassin de vie. Pour certains interlocuteurs, il est évident que ce projet ne peut pas intéresser directement les habitants de Montsauche, Lormes, qu'il est donc principalement destiné au secteur de Château-Chinon. Mais d'autres expliquent que nombre de leurs adhérents viennent déjà d'Autun, de Moulins-Engilbert, de Lormes et d'Anost. Une responsable associative explique que « *Pour faire bouger les per-*

sonnes », il convient de présenter de nouvelles activités. **Certaines peuvent contribuer à les élargir, et surtout à faire du lien entre ces bassins de vie.** En outre, il est signalé notamment par des agents de la Communauté de communes que les EPCI relèvent d'un découpage administratif des territoires et de fait, n'ont pas été pensés à travers la logique des bassins de vie. « *Le découpage administratif ne correspond pas à la manière dont les gens vivent. Sur les questions culturelles on arrive donc très vite à des limites* » nous explique un agent. Une meilleure analyse des usages et pratiques liés aux bassins de vie par la Communauté de communes pourrait permettre de mieux ajuster ses politiques, notamment à travers la vie associative. Ce que ce projet révèle c'est potentiellement **les prémisses d'une politique associative fondée sur une connaissance plus fine des pratiques de territoires.**

Enjeu numéro 2 - Donner des perspectives à la jeunesse du territoire, et développer le partage de connaissance

Parmi les interlocuteurs de l'enquête, se trouvaient de nombreuses structures éducatives et sociales, tels que les deux lycées professionnels, le collège, l'école primaire, l'Ecole de la deuxième chance, l'IESH, le Centre social. Il faut ajouter à la liste des acteurs du territoire, la Mission locale notamment, que nous n'avons pu rencontrer mais dont certaines problématiques ont été abordées par des acteurs.

1. Une jeunesse déconnectée de la vie locale et de l'offre culturelle et de loisir ?

Etant donnée la présence de tous ces établissements d'enseignement, la commune de Château-Chinon est constituée de 50% de jeunes. Pourtant, se trouvant pour une partie d'entre-

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

elle en internat, la jeunesse semble ne pas être suffisamment connectée au territoire et impliquée dans la vie associative locale. Les étudiants et jeunes de moins de 25 ans que nous avons pu interroger témoignent parfois de manière très directe d'un sentiment d'abandon. « *Les jeunes sont oubliés. Il faut penser à eux* » nous dit une jeune commerçante. Nous avons interrogé sept jeunes du Lycée des métiers François Mitterrand. Ces retours ne doivent en rien être considérés comme représentatifs des opinions de lycéens, mais ils illustrent une partie du ressenti général. En les interrogeant sur le projet du nouveau lieu, une partie semble ne pas se sentir concernée dans un premier temps par les concepts de « Maison des associations » et de « Tiers-lieu ». Une lycéenne répond même d'emblée : « *La culture ça n'intéresse pas trop les jeunes* ». Si certains font de la musique au lycée, une partie de ces jeunes explique que « *Les jeunes n'osent pas, parce qu'ils ont peur de ne pas réussir* ». En les relançant, ces lycéens reconnaissent qu'il leur manque certains équipements, notamment sportifs (musculature, remise en forme) ou des cours de danse comme la Zumba, des lieux où sortir en centre-ville, un lieu pour se poser, prendre un verre. « *A ce jour, il n'y a que le Takos et le Kebab pour manger en ville* » explique une lycéenne. Une autre explique qu'elle aimerait bien qu'existe en centre-ville « *Une salle avec genre un pouf, où tu te poses, tu t'installes dedans* ». Certains disent qu'un lieu pour sortir le soir comme une boîte de nuit les intéresserait. Ils expliquent que ces activités ne seraient pas forcément pour eux au final, car étant en internat, ils ne peuvent pas sortir le soir avant leurs 18 ans, et que lorsqu'ils seront majeurs, ils ne seront plus nécessairement présents sur le territoire.

Pour plusieurs acteurs éducatifs interrogés les jeunes rentrent chez eux le week-end et sont à l'école en semaine, ce qui explique cette déconnexion entre cette population et le centre-

ville. Mais d'autres rappellent que des jeunes faisant de études en dehors de Château-Chinon reviennent le week-end. La proviseure du LEGTA (Lycée agricole) explique que seuls les BTS restent le week-end. « *C'est un plus d'un certain côté, mais c'est aussi un souci parce qu'on ne peut pas ouvrir le week-end. Ces derniers sont donc en autonomie le week-end pour se faire à manger* ». Les deux lycées offrent de nombreuses activités sportives, des foyers où se retrouver. Au LEGTA, les associations étudiantes proposent des activités le soir, comme : dessin, théâtre, aquariophilie, boxe, danse, musique. Au moment où nous avons réalisé l'entretien, une partie de ces activités avait été réduite ou stoppée par la pandémie et devait redémarrer.

Les proviseurs remarquent en attendant l'importance qu'a pu prendre le téléphone portable dans leur vie. La proviseure du Lycée agricole reconnaît qu'il n'est pas évident de stimuler les élèves. « *Les jeunes ont accès au babyfoot, au bar, au cinéma pour 14 euros par an. Quand on fait une sortie bowling, accrobranche, c'est quasi-gratuit, mais un certain nombre ne voient pas l'intérêt quand même* ». Elle estime que « *si on les laisse acteurs, ils n'ont pas envie, mais si on les pousse, ils finissent par s'y mettre* ». Pour la proviseure du LEGTA, il est donc nécessaire de repartir de leur culture et de leur outil pour les amener vers d'autres pratiques comme le théâtre par exemple. Elle explique que si les jeunes aiment par exemple écouter de la musique à partir de leurs outils, il y a donc un moyen d'utiliser ce même outil pour qu'ils en sortent et s'y intéressent par ailleurs. La question de la motivation est essentielle. Elle constate que nombre d'étudiants participant aux activités de pisciculture du LEGTA sont passionnés par la pêche. « *Les bus sont complets pour aller au lac* » explique t-elle.

Pour un acteur du secteur socio-éducatif, il y a par ailleurs « une grosse problématique » pour la jeunesse en insertion « *qui manque d'espaces pour susciter des envies, ouvrir les possibles,*

imaginer des projets... ». Pour ce dernier, les structures éducatives « ont besoin de salles de façon occasionnelle pour réaliser des formations ou ateliers, faire des initiations culturelles, au civisme par exemple, des expositions, et une valorisation des projets ». Aussi un acteur du secteur éducatif estime que la Mission locale devrait « être sur rue », pour être accessible aux jeunes qu'elle suit.

Enfin, un parent d'élève élu au collège nous explique que les parents sont très peu entendus au sein de l'éducation nationale. Si en effet l'accès à des salles supplémentaires pour se réunir entre parents serait un plus, cette dernière témoigne d'une forme de désillusion en ce qui concerne les marges de manœuvre des parents au sein de la communauté éducative. **Ce témoignage rappelle que les relations entre la jeunesse et le territoire sont multifactorielles. Elles concernent à la fois l'espace familial, l'espace scolaire, extrascolaire.** Or ces différents espaces ne sont pas toujours idéalement reliés, dans leurs cultures, leurs temporalités, et pas toujours mixtes socialement et culturellement.

Le responsable de l'École de la deuxième chance (E2C) **estime qu'un lieu pour les jeunes et ados pour monter des projets communs manque sur Château-Chinon.** *« Pour nous ça permettrait de leur montrer que c'est possible de monter un projet, comme par exemple organiser un concert de musique avec un professionnel. Ils ont des idées mais n'osent pas se mobiliser... On a des jeunes qui ne savent pas par où s'y prendre, comment s'y prendre. Il faut un médiateur. Il permet d'avancer et d'avoir plus d'autonomie ». Ce dernier confirme que les jeunes en insertion s'intéressent à la musique, au sport, mais les offres actuelles ne sont pas toujours adaptées. « Le constat que je fais c'est que le public en insertion n'a pas su se créer un réseau culturel et aucun n'est licencié. Ils n'ont pas su être motivés auparavant par leur environnement. Pour bien connaître Château-Chinon, car j'ai été pion au lycée F. Mitterrand, les jeunes ne*

faisaient pas d'activités extra-scolaires, car on manquait d'associations, il n'y avait pas de MJC. Alors qu'il y a un public ».

2. Amener la jeunesse à être de plus en plus « actrice » sur le territoire

Le nouveau lieu pourrait être un levier pour développer des partenariats éducatifs. Plusieurs exemples ont été évoqués. Pour la directrice du collège, il pourrait contribuer à aider les élèves à trouver des stages en entreprise. Elle reconnaît par exemple qu'il reste énormément de choses à faire en terme de découverte des métiers.

Le Lycée des métiers François Mitterrand, pourrait intervenir à travers sa formation en ébénisterie pour le travail à réaliser sur l'équipement du lieu, son mobilier. Ses autres formations pourraient être aussi partenaires, comme l'hôtellerie. Comme nous l'évoquons dans le chapitre sur l'accueil de jeunes entreprises, des étudiants diplômés pourraient s'y installer pour créer leur entreprise, tout en ayant accès aux installations du lycée et notamment son FabLab.

Pour un représentant du CFPPA (Centre de Formation Professionnelle pour Adulte) : *« On pourrait mettre une équipe du BTS développement territorial sur le projet du tribunal, à partir du moment où cela rentrerait dans le référentiel du diplôme. Par exemple, ils ont travaillé sur l'organisation du salon des métiers, ont fait un diagnostic sur le lac de Pannecière pour le tourisme, ils ont créé des logos pour certains projets ». La proviseure du lycée agricole nous explique aussi que les étudiants du BTS ont réalisé une enquête sur les besoins du territoire. « Il en est ressorti qu'il y a un énorme besoin d'aide de la population sur le numérique, pour les impôts, imprimer des documents, aller sur les services publics en ligne ». Ces derniers peuvent donc concourir à une meilleure compréhension des enjeux, à affiner les analyses.*

Pour le responsable du Cornemuse à Arleuf, le nouveau lieu partagé pourrait accueillir des services civiques autour des activités proposées par les associations et le lieu lui-même. Il pourrait ainsi devenir un lieu de formation pour les jeunes de Château-Chinon, dans les domaines culturels et événementiels, de l'information et de la communication et à travers les différentes activités s'y développant.

3. Un lieu de formation pour toutes générations

Parmi les entretiens réalisés, la question du développement de la formation en général a souvent été évoquée. **Le lieu pourrait ainsi accueillir des conférences thématiques régulières.** Cela ne répondrait non pas à une absence d'offre dans ces domaines, mais à un renforcement et une structuration d'une offre, à travers la collaboration entre les acteurs

Le lieu pourrait être un nouvel espace d'initiation au numérique et à l'informatique. Les actions sur l'inclusion numérique passent à ce jour par la Mission numérique du Pays Nivernais Morvan. Une conseillère numérique intervient déjà sur le territoire de Château-Chinon, à la Maison de la solidarité, à l'Espace Condorcet. D'après le directeur de la Mission numérique de Lormes, il serait tout à fait intéressant d'avoir un autre lieu où intervenir, pour diversifier les approches et les publics.

Le nouveau lieu peut aussi être **un lieu de formation pour les associations et le développement de savoirs pratiques** (cuisine, jardinage, bricolage...). Dans ce domaine, la Coopérative d'échanges réciproques de savoirs du Morvan, installée à Brassy, n'intervient pas à ce jour à Château-Chinon. Son co-président se dit favorable au fait d'y implanter des activités, à condition d'avoir des moyens adéquats et que des structures soient porteuses. Il explique : *« Nous sommes clairement dans une logique*

de réseau. Donc forcément, cela nous intéresse à ce niveau-là. A l'heure actuelle, notre problème n'est pas de trouver des lieux, mais d'avoir la force humaine d'aller partout. (...) Si une association a envie de développer les échanges réciproques de savoirs à Château-Chinon, on est prêts à transférer nos compétences. Si à un moment donné il y aurait besoin de former une équipe, on est en capacité d'apporter de la formation. Mais on ne sera pas porteurs nous-mêmes ».

Pour un responsable du CFPPA, il pourrait exister un dispositif pour des gens en réinsertion de 16 à 60 ans. Ce dernier pense par exemple à des projets sur l'éco-citoyenneté : *« On invite des personnes extérieures pour voir ce qu'ils ont fait, et ça pourrait être bien de pouvoir leur montrer dans le futur lieu. ».* Des ateliers autour du civisme, du secourisme, de la sécurité routière, ont été proposés. *« Nous avons un projet avec l'EDC (Ecole de la deuxième chance) qui travaille avec la sécurité routière. Ils font la reconstitution de l'évènement dramatique avec la victime, la défense, les accusations.... Tous les ans, on se dit que c'est dommage de ne pas avoir le tribunal car on pourrait se mettre en situation réelle ».*

4. Vers une clairière de l'éducation ?

D'après les entretiens que nous avons réalisés, et qui sont loin de couvrir l'ensemble de la thématique éducative, nous relevons que **la problématique de la jeunesse et de l'éducation au sens large à Château-Chinon est à la fois centrale et multiforme.** Elle est économique, sociale, interculturelle. Elle est « culturelle », à travers une certaine situation de déconnexion de la jeunesse de son territoire et des offres d'activités culturelles et sportives existantes. Le manque de sensibilisation à des pratiques et activités dès le plus jeune âge aurait d'après des acteurs interrogés, des conséquences sur le long terme, notamment à l'âge adolescent.

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

La problématique est territoriale, à travers une coupure entre les internats des lycées professionnels et la vie de centre-ville, mais encore entre la vie lycéenne et la vie professionnelle, puisqu'une partie des jeunes des territoires ruraux sont appelés à partir pour faire leurs études, ou pour travailler. Cette problématique n'est en rien spécifique à Château-Chinon mais paraît être aggravée sur ce territoire en raison d'une trop grande fragilité de l'offre d'activités et d'un manque de liens entre générations, secteur public et associatif.

Si l'on devine à travers la liste des propositions faites par les interlocuteurs que **de nouveaux partenariats pourraient être organisés entre les lycées, écoles et le secteur associatif**, en terme d'activités mais aussi de formations et de projets, on comprend que l'enjeu est beaucoup plus systémique. Tout se passe comme s'il y avait une fracture culturelle entre la jeunesse rurale, ses *habitus*, et l'offre publique et associative actuelle. Une fracture que l'on retrouve dans bien d'autres zones rurales voire péri-urbaines et urbaines, mais avec « l'impression » en interrogeant les acteurs, de fragilités plus profondes encore sur le territoire. Ces carences peuvent avoir pour explication que les classes moyennes supérieures sont moins nombreuses sur ce territoire que sur des territoires urbains. Aussi, dans les zones urbaines une offre associative diverse et variée dans le secteur culturel « pourra afficher complet », masquant en partie la déconnexion de classes populaires ou plus en difficulté, de ces pratiques. Sur les territoires ruraux, cette population intermédiaire étant moins importante, cela donne directement accès à ce sentiment de déconnexion entre la jeunesse et les propositions culturelles, sociales et sportives. La difficulté que les éducateurs éprouvent à déconnecter la jeunesse de leur téléphone portable n'est qu'un symptôme de cette fracture culturelle multiforme. Des communes rurales ont su bien

entendu apporter des réponses à travers par exemple une offre sportive plus variée : salle de musculation et de remise en forme, lieux pour sortir en ville, et des événements réguliers attirant la jeunesse (fête de la musique, concerts réguliers dans les bars, etc.).

Si le sentiment de déconnexion de la jeunesse au territoire et du territoire à la jeunesse semble significative d'après les retours que nous avons eus, l'enquête fait apparaître dans le même temps une diversité d'acteurs et une richesse de points de vue, de nombreuses propositions, parfois embryonnaires, parfois plus concrètes. Ces propositions permettent de définir que le nouveau lieu pourrait apporter plusieurs types de réponses. Le premier : d'être un espace de renforcement de l'offre associative et de formation (Ecole de musique, chorale pour enfants, arts plastiques, actions éducatives, liées à l'environnement, la création d'entreprises et d'activités professionnelles, etc.), d'être un lieu où les adolescents du centre-ville peuvent avoir envie de venir, de se poser, d'y être bien. A ce titre si la salle Louise Michel est actuellement utilisée pour les activités festives, les anniversaires, la question peut se poser de savoir si le nouveau lieu peut compléter cette offre en donnant la possibilité à des jeunes d'y organiser des événements des soirées, et de devenir en quelque sorte à travers cette pratique courante, un « repaire » pour ces derniers. La salle polyvalente du site pourrait avoir ce type de fonction.

Le second type de réponse est d'être un lieu carrefour entre les acteurs favorisant les échanges, la communication, les projets et la mise en perspective des enjeux. En bref, d'être une sorte de « clairière de l'éducation », à savoir un lieu neutre où l'ensemble de la communauté éducative scolaire et extrascolaire pourrait prendre l'habitude d'échanger et d'engager des actions communes. Un tel lieu demeure rare dans la mesure où le monde

éducatif est à ce jour partiellement cloisonné entre le milieu scolaire (et ses différents degrés), celui des collectivités territoriales, le milieu associatif, et le milieu social et de l'insertion.

Dans la feuille de route des communs, issue des entretiens et échanges, que nous proposons, se trouveront une série d'actions concrètes susceptibles à terme de **« renforcer » progressivement cet écosystème éducatif et social, intergénérationnel**. En outre, seule une vision de long terme, portée par des acteurs publics partageant un projet ou une culture commune, peut parvenir à poser les bases d'une offre nouvelle pour les générations futures. En attendant, la prise de conscience d'une nécessité de constituer cette « Clairière de l'éducation » semble être un point de départ décisif. Le nouveau lieu, par sa capacité à rassembler autour d'une vision de long terme et d'actions concrètes pourrait alors y contribuer. Par « nouveau lieu », il faut entendre : ce nouvel espace commun d'échanges, de développement des connaissances mutuelles avant tout.

Enjeu numéro 3 - Développer les relations interculturelles et intergénérationnelles

La présence sur un même territoire de différentes communautés culturelles est propre à de nombreux territoires urbains. Elle le serait un peu moins dans les zones rurales. Château-Chinon présente en ce sens une spécificité, qui, si on ne peut la qualifier d'unique, reste pour le moins remarquable. On retrouve sur son territoire la présence de communautés issues de pays anglophones et nordiques, de Bulgarie notamment à travers des travailleurs de la filière forestière, musulmanes à travers plusieurs vagues de migration et la présence de l'IESH (Institut Européen des Sciences Humaines) dédiée notamment à la forma-

tion d'Imams en France. A cela s'ajoute une population dite de néo-ruraux, en général issue de territoires urbains, acquérant des résidences secondaires ou principales, et contribuant progressivement à la transformation démographique et culturelle du territoire. D'après les échanges que nous avons eus, chacun s'accorde à considérer que cette multiculturalité est devenue l'un des traits distinctifs du territoire de Château-Chinon. **Si l'ensemble de ces relations sont à ce jour principalement perçues comme pacifiques, encore peu de croisement interculturels ont lieu à ce jour, et des questions sur les horizons « du vivre ensemble », se posent, sans pour autant susciter de débats ouverts et publics, voire même de controverses.**

Dans ce rapport, faute de témoignages, nous n'aborderons pas la question des relations interculturelles entre les populations locales et anglophones, ou nordiques vivant sur le territoire. Ce sujet méritera sans doute d'être questionné dans le cadre d'un éventuel groupe de travail ou d'actions prenant en compte ces questions. On note en attendant que des manifestations impliquant des musiciens irlandais telle que Festi-Rencontres par exemple, représentent l'un des aspects actuels et concrets d'une co-construction culturelle commune.

1. Les relations intergénérationnelles : un enjeu à déconstruire et reconstruire

La question des relations intergénérationnelles revient à de nombreuses reprises dans les entretiens et l'enquête quantitative. Cela renvoie au fait que la population perçoit le territoire comme étant structuré autour d'un grand nombre de jeunes et par ailleurs de populations âgées, et qu'il existe à ce jour un fossé entre elles. « *Aujourd'hui Château-Chinon c'est 2000 habitants, et la moitié ce sont les étudiants et l'autre moitié ce sont des habitants locaux. Ils sont très âgés, avancent dans l'âge* » nous

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

explique un agent de la Communauté de communes. Une habitante interrogée dans la rue travaillant dans le secteur médico-social, évoque la nécessité d'un travail d'inclusion et de rencontre à organiser entre la jeunesse et les plus âgés. Cela a amené certains interlocuteurs à imaginer que le futur lieu serait structuré autour de cette problématique intergénérationnelle. Pour une productrice locale participant au Petit marché du mardi soir dans le tribunal, des jeunes pourraient y habiter, et à côté une résidence de personnes âgées pourrait être installée. Elle imagine des jeunes aidant les personnes âgées à faire leurs courses. « *Cela se ferait naturellement. La personne dirait au petit jeune : viens je te paye un café* ». Elle pense à de jeunes adultes plus qu'à des étudiants. « *Est-ce que tout cela est possible ? Je ne sais pas, mais j'y crois* », précise t-elle. L'étude ne conduit pas à confirmer la pertinence de l'hypothèse d'une installation de baux locatifs classiques dans le futur lieu. Le lieu ne serait pas assez grand pour accueillir un parc locatif et la majorité des personnes interrogées ne voit pas comment ils pourraient être compatibles avec une Ecole de musique et de nombreuses activités et pratiques culturelles.

En revanche, **la question des relations intergénérationnelles peut être considérée comme un axe de développement des communs du nouveau lieu.** Ces relations peuvent avoir lieu de manière informelle à travers des populations qui se croisent dans le lieu, mais encore à travers des activités menées en commun. Un témoignage de la présidente de l'association l'Université du temps libre donne une idée de cette volonté et des enjeux transversaux à travers sa vision du lieu. « *Il s'agit d'apporter de l'enrichissement, occuper les gens en dehors de BFM et Cnews. Cela doit être plus reposant et enrichissant, apporter de la convivialité. On en a besoin, surtout avec le COVID et avec l'actualité très raide. Le lieu serait récréatif, éducatif et convivial. On*

apprend à tout âge. J'apprends beaucoup plus depuis que je suis à la retraite. C'est toujours bien de s'instruire dans la convivialité ».

En outre, tout comme pour les autres problématiques interculturelles et enjeux soulevés, il semble important qu'elles soient abordées en toute conscience des écueils classiques que rencontrent au final des initiatives visant à promouvoir la communication intergénérationnelle. Etant donné que ce sujet est structurant à Château-Chinon et dans la Nièvre, il peut être intéressant de le « déconstruire » dans un premier temps en comprenant ses attendus et ses limites actuelles. Parle t-on de relations de civilité entre générations dans l'espace public ; d'un besoin d'entraide (faire ses courses, de former au numérique...) ; d'un enjeu d'échange de connaissances et d'expériences (transmission de savoirs et de pratiques) ? Ces relations sont-elles au point mort ou existent-elles en réalité déjà ? Y a t-il en creux à travers ce sujet, un problème de pyramide des âges, et notamment un manque de population d'âge médian sur le territoire ? A ce titre, nous avons pu assister à une veillée, au Cornemuse à Arleuf, associant des « musiciens âgés » et des danseurs « jeunes », montrant que des pratiques d'échanges intergénérationnels inspirantes et concrètes sont possibles et existent d'ores et déjà.

La « feuille de route des communs » du lieu pourrait appréhender cette question à la fois sous un angle réflexif et à travers des actions concrètes et réelles, en rapport avec les autres axes de travail : lien entre services civiques et population, enjeu des échanges de savoirs, gestion des espaces de convivialité en commun, échanges de services entre structures, coopération associative intergénérationnelle, autour d'un projet commun et concret, etc.

2. La communauté Bulgare

Nous n'avons pas rencontré au cours de l'enquête de représentants de la communauté Bulgare présente sur le territoire. En revanche, plusieurs interlocuteurs et structures éducatives ont attiré notre attention sur des difficultés relatives à la communication avec ces dernières, qui ne parleraient pas le français, ni bulgare (mais en ancien truc le plus souvent). Cette question est soulevée par les établissements scolaires de premier et de second degré. **La question de l'apprentissage du français et de l'accueil de ces populations représente à la fois un enjeu social, éducatif et économique.** Il nous a été signalé qu'un travail était en train de se faire à l'initiative des services sociaux du Département de la Nièvre, en lien avec la ville d'Autun autour des publics allophones.

En attendant la question des familles bulgares est aussi associée à une question de paupérisation des enfants sur le territoire. Un rapport de la CAF de 2022 dans le cadre de la Convention territoriale globale avec la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands fait apparaître une paupérisation croissante sur le bassin de vie de Château-Chinon. *« Sur le secteur de Château-Chinon, de même on observe une forte mixité culturelle² sur Château-Chinon. Une arrivée importante de familles allophones (environ 100 familles bulgares correspondant à 17 familles) ces dernières années traduisant un enjeu de socialisation de ces nouveaux arrivants »* peut-on y lire. L'un des chiffres les plus édifiants montre que le taux d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté est de 52,3% sur le secteur de Château-Chinon, contre 24,5 % sur le secteur de Lormes, 25,5% sur Montsauche, et 32,7 % sur la Nièvre. Alors qu'il est en baisse sur ces deux secteurs et stable à l'échelle de la Communauté de communes depuis 2018, il

² A noter que les populations bulgares en question ne sont pas nécessairement caractérisées pas de religion spécifique.

a augmenté dans la même période de 5,3 % dans le secteur de Château-Chinon.

La présence des familles Bulgare est en grande partie liée à la filière bois dans le Morvan qui a eu recours par le passé à des travailleurs venus notamment d'Italie, d'Espagne, du Maroc, de Turquie, de Pologne, de Bulgarie. Le président du Parc du Morvan nous explique que ce travail est très dur et que ces populations font un travail que des locaux ne sont plus toujours prêts à faire, car il est insuffisamment payé et dangereux. Le devenir de ces populations et de la lutte contre la pauvreté dans la Nièvre et en particulier dans le secteur de Château-Chinon où vivent et sont scolarisés des enfants bulgares et issus de ces filières, passe donc par une réflexion sur le développement de l'emploi et de l'avenir de la filière bois à travers ses conditions sociales de développement, et par l'accompagnement éducatif des familles et des enfants scolarisés. Une initiative allant en ce sens a été menée le département de la Nièvre à la rentrée de septembre 2022 et constitue une première étape concrète et importante en ce sens.

3. Les communautés musulmanes de Château-Chinon

Le territoire de Château-Chinon accueille diverses communautés musulmanes depuis plusieurs décennies. Les plus anciennes sont présentées par tous les interlocuteurs de l'étude comme étant parfaitement bien intégrées sur le territoire. La présence de l'IESH (Institut Européen des Sciences Humaines) apporte une communauté importante d'étudiants et de leurs familles, ayant à se loger et à vivre sur Château-Chinon. L'IESH propose des formations non religieuses et des formations d'Imams et constitue l'un des deux grands centres de formation en France à ce jour. D'après les témoignages des acteurs interro-

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

gés, on peut décrire la situation comme celle d'une cohabitation pacifique, mais sans échanges significatifs. Il existe des activités culturelles et sportives où ces communautés se croisent et sont implantées au sein de la vie quotidienne de Château-Chinon, comme à travers le Football Club, ou l'Association la Casbah. Ces deux exemples montrent que le sport et la cuisine sont des leviers effectifs de communication interculturelle. Dans le même temps, cette situation de méconnaissance mutuelle s'inscrit dans un climat général de défiance entre une partie des communautés musulmanes religieuses et les populations assimilées à un « socle chrétien traditionnel », qui n'est pas sans soulever des inquiétudes. En ce sens, Château-Chinon, s'avèrerait être l'un des rares territoires ruraux à voir cohabiter ces communautés religieuses. La question est de savoir dans quelle mesure le projet de nouveau lieu partagé pourrait comporter dans sa feuille de route un travail sur les échanges interculturels.

Dans le cadre de cette étude, des propositions ont été faites par le directeur de l'IESH autour de conférences sur l'histoire des religions, sur la laïcité, et des cours de langue. Cette proposition peut soulever des questions telle que celle formulée lors de première réunion publique du 10 juillet 2022 : « *Y aura t-il une place pour les structures religieuses dans ce projet?* ». L'équipement public s'inscrirait nécessairement dans le cadre de la laïcité et des valeurs de la République et ne peut donc pas devenir un lieu de prosélytisme religieux. En revanche, la question est posée de savoir comment un tel lieu peut devenir un espace d'échange fertile entre des communautés issues de socles culturels et religieux distincts dans un contexte général où le dialogue n'a rien d'évident.

A ce titre nous avons identifié une sorte de tabou sur le territoire. A savoir que chaque acteur est conscient de l'enjeu d'échange interculturel, mais que nul à ce jour ne semble savoir

comment l'appréhender. Lorsque des propositions sont faites, la cohabitation sereine peut alors susciter des controverses. C'est ce qui s'est produit au mois d'octobre 2022 lorsqu'une opposition à l'organisation d'une conférence sur la laïcité par l'IESH initialement prévue à Château-Chinon a suscité une vive opposition, à travers des messages envoyés à la municipalité. L'Institut a dû finalement organiser cette conférence dans ses propres locaux à Saint-Léger-de-Fougeret. Ces enjeux dépassent bien évidemment Château-Chinon et s'inscrivent partout sur le long terme. Il semble important que la communauté des acteurs participant au nouveau lieu partagé puisse en attendant se donner les moyens de les appréhender à la fois avec lucidité, ouverture d'esprit et rigueur.

4. La relation entre les populations « locales » et « les néoruraux »

La « querelle » entre les ruraux et les néoruraux est un sujet à controverse typique des périodes d'évolution des milieux ruraux. Elle comporte un aspect culturel, social, économique et humain. Les néoruraux peuvent être « accusés » de participer à une inflation des prix en achetant des propriétés à des prix hauts, même si de fait, les vendeurs sont partie prenante de processus d'inflation de la filière immobilière. Cette hausse des prix peut aussi se retrouver dans l'apparition de commerces s'adressant à des populations plus aisées (prêt-à-porter, hôtellerie de luxe, brocantes), ou des pratiques culturelles typiques des populations urbaines et/ou engagées écologiquement (marchés bio, AMAP, grands événements culturels, sportifs, etc.).

Si par néoruraux il faut en réalité entendre tout un panel de populations et de catégories socioprofessionnelles, ces derniers contribuent à la revitalisation du territoire, à minima à tra-

vers leurs consommations, et sinon en y développant des emplois, et y installant leur famille le cas échéant. Le territoire de Château-Chinon, comme d'une grande partie du Morvan, est caractérisé par la présence d'une classe aisée minoritaire en nombre et de populations modestes ou de classes moyennes majoritaires. Les classes moyennes supérieures, caractéristiques des grandes villes y sont moins présentes à ce jour. Elles sont en partie concernées par le phénomène « d'exode urbain » actuel, même si rien ne permet de confirmer une telle tendance à ce jour.

La question de la relation entre les populations souvent désignées comme « locales » et les néoruraux mérite sans doute d'être explorée plus avant, afin de nuancer les représentations actuelles, en générales focalisées sur les populations de « bobos » venant s'implanter dans les territoires ruraux. Si ces populations sont en général perçues comme une chance pour le territoire lorsqu'elles s'y installent de manière permanente et contribuent à repeupler le territoire, il peut exister un décalage culturel important avec les populations déjà installées. Ce décalage aboutit à la naissance d'un néo-communautarisme caractérisé par des populations anciennes et nouvelles ne se croisant pas. La représentante de la Manufacture de proximité Rhizome installée à Ouroux-en-Morvan, en témoigne très clairement. *« Il faut tenir compte des nouveaux arrivants. Il y a un décalage culturel dont on ne se rend pas compte tout de suite »*. Elle explique que ces populations peuvent en venir « à se rater », ce qui peut avoir des conséquences sur le long terme et aboutir à réactions de repli, voire de rejet.

Nous avons vu dans le cadre de cette étude, que **l'utilisation du terme de Tiers-lieu n'était pas adaptée, parce que considérée comme un concept peu lisible, voire rebutant pour de nombreux interlocuteurs.** Ce décalage est typique de cette problématique. La culture urbaine caractéristique de

classes sociales dont la culture portée sur les nouveaux médias, l'innovation, ou des tendances écologiques alternatives ne mesure pas toujours les conséquences d'un décalage sémantique, et des imaginaires associés. **Par ailleurs les populations néorurales peuvent aussi développer un « néoruralisme paysan » en s'inscrivant dans des démarches agricoles en général en accord avec les nouvelles contraintes environnementales. Elles vont alors entrer potentiellement en conflit avec des pratiques plus traditionnelles sur le territoire et susciter l'incompréhension, parfois le rejet.**

En définitive, ces nouvelles populations en fonction de leurs activités et de leurs centres d'intérêt finissent par développer leurs réseaux, s'enraciner. Certaines n'y parviennent pas et peuvent alors repartir, changer de territoire. S'il n'appartient sans doute pas à une politique publique de déterminer les modalités d'échanges entre ces catégories de populations, cette dernière peut anticiper des enjeux de plus long terme en ce qui concerne la transformation sociologique des cultures rurales. **Les enjeux les plus fréquemment posés portent sur les manières d'attirer certaines professions, au départ dans le domaine de la santé, et désormais en définitive dans tous les domaines d'activités** (emplois et cadres de la fonction publique, cadre d'entreprises, emplois spécialisés sur territoire, etc.). Or les politiques d'attractivités territoriales s'appuient rarement sur des enquêtes permettant d'aller au-delà des représentations et vécus généraux tels qu'ils sont relatés dans ce paragraphe. Chacun sait que **la question de l'accès aux services publics (école, santé, culture...), à la mobilité sur le territoire, à l'emploi, représente les critères principaux d'attractivité.** Mais il est probable que des analyses plus en profondeur, communes à tous les départements ruraux, et à la fois spécifiques à chacun d'entre eux, pourraient permettre d'identifier des enjeux et des manières plus fines d'appréhender

ces questions. A ce titre le concept de « population néorurale » est aussi à déconstruire car il ne renvoie pas nécessairement à des pratiques et des cultures homogènes et renferme lui-même des oppositions qui ne sont pas seulement en rapport avec l'opposition urbain/rural.

La question est alors de savoir, en quoi le nouveau lieu pourrait comporter dans sa feuille de route une réflexion sur les enjeux d'accueil et d'intégration des néoruraux, qui soit plus poussé le cas échéant qu'un protocole d'accueil des nouveaux arrivants, et notamment en lien avec les enjeux sectoriels du territoire. Il s'agirait par exemple de partir de l'hypothèse que toute rencontre entre des acteurs ne partageant pas un langage commun peut plus aisément se faire à travers un objet ou un projet, ayant lui-même besoin de ces différents regards et cultures. Il s'agirait en outre **de ne pas sous-estimer l'importance des représentations mutuelles initiales, et donc de multiplier les occasions d'échanger et de débattre.**

Dans la même veine que la philosophie générale du projet reposant sur une réponse technique de base et une vision plus générale et de long terme, la question est de déterminer quelles premières actions simples envisager et comment démarrer une réflexion plus poussée sur le sujet. **Quid de la reformulation des pratiques d'Accueil de nouveaux habitants ? Quid d'un cycle de conférences sur les écueils et potentiels d'un repeuplement du territoire par des populations venues des villes ?**

Enjeu numéro 4 Développer les pratiques culturelles, de sport et de loisirs

1. Le sport et les loisirs

En ce qui concerne l'enjeu du développement des sports et loisirs sur le territoire, nous renvoyons à la partie relative aux besoins d'équipements sur Château-Chinon.

Ce qui ressort de l'étude est le besoin d'un nouveau gymnase pour désengorger les lycées, le collège et les écoles. L'enquête fait état d'un besoin de salle de sport, remise en forme, musculation. L'enquête fait apparaître enfin des besoins d'équipements d'acteurs sportifs, tels que le Football Club, le Club de Judo. Elle fait enfin apparaître des besoins d'équipement de loisirs en centre-ville (babyfoot, tennis de table, etc.).

Ces besoins sont directement en rapport avec les autres enjeux évoqués, relatifs à la jeunesse, aux échanges intergénérationnels et interculturels. Ils ont un lien indirect mais conséquent avec le tribunal. En effet, l'enquête fait apparaître que le secteur de Château-Chinon a besoin d'un renforcement de son écosystème d'équipements et d'acteurs.

L'étude a amené à évacuer le scénario de l'installation d'une salle de danse aux normes dans le tribunal, mais encore d'une salle de sport et de remise en forme. En revanche la salle polyvalente d nouveau équipement sera suffisamment grande pour accueillir des pratiques corporelles (méditation, yoga, loisirs...).

En revanche, le projet dans sa fonction de contribution au développement des communs territoriaux, grâce à sa capacité de rassembler des acteurs de tous horizons, pourra se donner comme objectif de soutenir les acteurs et la mairie de Château-Chinon dans la rénovation de la MJC (pratiques de danse), dans

la construction de partenariats avec le groupe Schiever autour d'une éventuelle convention de prêt relatif au petit gymnase des anciennes imprimeries de l'armée (EIAT), de suivre un éventuel projet de construction d'une salle de sport et de remise en forme.

Enfin, comme cela a été évoqué lors de la seconde réunion publique du 21 septembre, les acteurs du monde sportif ont exprimé un besoin de disposer d'un « QG commun », afin de se rencontrer de manière informelle ou formelle. **L'ouverture de cette salle à court terme est ainsi une première réponse et préfiguration du fonctionnement de ce QG associatif à terme.**

Nous renvoyons à la feuille de route des communs, en ce qui concerne les projets susceptibles d'être travaillés par ces acteurs, tels qu'ils ressortent de l'étude.

2. La musique, la danse et les arts de la scène

Ecole de musique et de danse comme pilier du projet de nouveau lieu ?

La présence de l'Ecole de musique et de danse de la Communauté de communes au sein de l'équipement fait partie du cahier des charges initial de l'étude. Comme nous l'avons abordé dans les parties liées aux besoins des acteurs, l'Ecole de musique et de danse ne dispose pas à ce jour de locaux stables et donc de moyens suffisants pour se développer. Pour ce faire, elle devra occuper une partie significative de l'équipement mais aussi partager ses espaces. Il s'agit de petites salles de pratiques individuelles, d'une grande salle de pratique collective et d'une salle dédiée aux musiques amplifiées équipée d'un éventuel studio d'enregistrement. L'objectif est que ces installations et salles permettent à l'Ecole de musique et de danse se développer davantage, de constituer un pilier du projet, qu'une partie de ses salles soient partagées avec les autres associations

proposant de la musique, du chant, et que le meilleur équilibre soit respecté avec les autres usages et acteurs occupant le lieu. A ce titre, l'Ecole de musique et de danse est perçue par des acteurs comme un gage de stabilité du projet. Pour un agent du territoire : « *L'école de musique doit être le pilier* ». *Elle doit concourir au développement de la musique*, « notamment pour faire du lien interculturel ».

Pour d'autres acteurs l'Ecole en est encore à ses balbutiements et ses tarifs doivent sans doute être adaptés à des populations plus modestes. Un acteur associatif souligne notamment que le tarif des leçons n'est pas le même d'une Communauté de communes à une autre. Le lieu est susceptible de permettre à l'Ecole de développer ses activités et de développer davantage de partenariats avec les acteurs du territoire. Pour le directeur de l'Ecole de musique et de danse, étant donné le nombre de jeunes sur le territoire, son potentiel est important : « *A Château-Chinon, on devrait avoir 150 élèves, avec un collège, deux lycées. Très peu sont inscrits à l'école de musique. Il y a une demande. On va faire les choses, mais il faut peut être augmenter les dispos et temps de personne pour que l'école se développe* ». Le directeur Culture de la Communauté de communes confirme que le nombre d'enfants issus de familles défavorisées est important sur le territoire. Par ailleurs, il constate un déclin des écoles de musique en général, dû notamment « *au fait que les enfants apprennent de plus en plus seuls, ou apprennent moins la musique* ». Le dispositif RESO 58 porté par le département favoriserait davantage la pratique collective. « *Or dans la pratique la majorité des familles commencent par de la pratique individuelle* » remarque-t-il. Ce dernier pense, tout comme le directeur de l'Ecole qu'il est nécessaire de créer la demande en proposant certains instruments nouveaux. « *Si l'on écoute la demande, elle se porte sur le piano et la guitare, mais il est possible de faire découvrir d'autres*

instruments ». A la lueur de nombreux témoignages, on peut considérer que la majorité des personnes interrogées considèrent que **le territoire gagnera à ce que l'Ecole de musique et de danse soit plus développée, et pourrait en effet constituer un gage de stabilité pour le lieu.** En revanche, son manque de visibilité actuelle suscite des interrogations quant à la place qu'elle doit prendre et à son positionnement.

Le directeur de l'Ecole se dit ouvert à tous les partenariats et au développement de nouvelles activités, si le nombre d'enseignants est suffisant et/ou que les enseignants aient chacun suffisamment d'heures de cours par semaine, en rapport aux déplacements qu'ils doivent effectuer pour venir sur le territoire. La question du développement des moyens de cette Ecole est donc le corolaire de son développement, mais son développement lui apportera aussi de nouveaux moyens. Il apparaît évident que cette nouvelle étape devra faire l'objet d'échanges entre RESO 58, la Communauté de communes, les enseignants et ses usagers, autour d'un modèle à la fois solide, et adapté au territoire. Si nous abordons ce sujet dans cette étude de faisabilité, c'est parce qu'il apparaît comme une condition sine qua non de la réussite du projet. Il nous paraît donc important de rapporter les termes actuels de la discussion.

La musique traditionnelle et les autres pratiques musicales dans le Morvan

La musique traditionnelle dans le Morvan et autour de Château-Chinon est traversée par divers courants. Le courant le plus traditionnel est incarné par les Galvachers, qui pratiquent dans la danse et de la musique Morvandelle. Ces derniers affirment vouloir conserver leur tradition, parfois contre un mouvement de fédérations, qui chercheraient à harmoniser les danses régionales. On peut le rapprocher de l'effet qu'à pu avoir

la généralisation du français en lieu et place des patois et langues régionales à travers les politiques jacobines de 1793 par exemple qui ont imposé le français. Cette défiance s'exprime aussi à l'égard d'autres mouvements associés à la danse traditionnelle ou à la danse et au chant tout court. Ces autres mouvements et milieux sont représentés par le Festi-Rencontres qui met en avant des instruments traditionnels (Cornemuse, vieilles, accordéons) autour de la musique irlandaise. Le Cornemuse, un restaurant historique d'Arleuf a été repris par les responsables de la Cinémathèque Jean Douchet et qui organisent des veillées intergénérationnelles. Ils assument une vision plus économique de ce domaine. L'association Pour une fois qu'on sort, incarne un visage moderne du traditionnel. « *On cherche aussi à faire ces soirées à thème pour montrer que la musique trad ce n'est pas seulement des gens en costumes et en sabots. L'idée est d'attirer les jeunes... A Château les jeunes s'ennuient à mourir. Je pense qu'il y a un potentiel chez les lycéens. A Luzy, quand je vois le nombre de jeunes qui dansent...dès qu'il y a une fête trad et une bourrée, ils y vont...* » explique l'animateur de Pour une fois qu'on sort. Enfin, La fête de la vielle à Anost est un événement drainant un public important. A cela il faut sans doute ajouter les diverses communautés issues présentes à Château-Chinon et leur propre rapport à la musique traditionnelle et folklorique.

Le responsable du Cornemuse estimait au moment de l'entretien, que le nouveau lieu pourrait se spécialiser autour de cette question, afin de concourir à développer la musique et la danse traditionnelle dans le Morvan. D'autres interlocuteurs disent ne pas souhaiter que tous les efforts soient dirigés vers la musique traditionnelle. Pour la responsable d'une association culturelle « *Il est important de faire de la culture pour tous. On peut aimer le bal trad, la techno (...). Le concept c'est de savoir écouter. Je trouve que ce projet est un super projet, mais qui ne peut pas être porté*

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

par n'importe qui. Par ailleurs, je pense que plus le projet est gros, plus on a de soutiens ». Il existe enfin dans les environs des acteurs et festivals de la musique électroniques et expressions alternatives, comme les Morvand'iel, festival LGBT s'étant achevé par un concert électronique en juin 2022 à Brassy. **Aussi, si la musique traditionnelle a une place importante sur le territoire, nous notons qu'elle nécessite d'être renforcée, aux côtés d'autres pratiques, et que l'enjeu commun est dans le développement, voire le croisement des différentes cultures musicales et liées au chant sur le territoire.**

Les orientations autour de la danse sur le territoire

Si l'étude aboutit à conclure que l'équipement ne pourra se doter d'une « réelle » salle de danse, la question du développement des pratiques de danse fait intégralement partie du présent chapitre. L'École de musique et de danse, ne propose pas à ce jour de danse à Château-Chinon, mais à Lormes pour les enfants, et à travers des partenariats avec Corbigny. A Château-Chinon, nous avons pu identifier plusieurs types d'acteurs intervenant autour de la danse. Cet inventaire n'étant pas nécessairement exhaustif. Les Galvachers et le Cornemuse à Arleuf pratiquent donc de la danse traditionnelle. Le Cornemuse propose notamment des veillées avec de la danse traditionnelle. L'Association Pour une fois qu'on sort fait de la musique traditionnelle mais est associée à des événements où se pratique de la danse. Images et Mouvements porte un projet centré sur la danse classique et une recherche d'excellence. Elle suppose d'avoir accès à des équipements aux normes, afin de développer la pratique et de préserver le corps des danseurs. Just Mouving propose des activités de sport, de danse, et a notamment développé le Hip Hop sur le territoire.

On peut constater que **toutes ces pratiques de danse sont portées par des acteurs engagés et très présents sur le territoire, mais qui ont en commun de rester fragiles quant à leurs moyens techniques et financiers.** Les problèmes posés portent sur l'accès à des salles adaptées à leurs pratiques et stables sur le long terme, le fait d'être mieux soutenus par le territoire, le fait d'avoir accès à des enseignants qui puissent venir jusqu'à Château-Chinon. Au moment de l'entretien, l'association Just Mouving rencontrait des difficultés à recruter des enseignants. Sa présidente se disait intéressée par le fait de mutualiser l'emploi d'enseignants entre différentes structures, afin de partager leurs frais de transport par exemple.

Les nouvelles perspectives autour des arts de la scène, imaginées à travers le projet

En terme de nouvelles perspectives concernant la musique, la danse et les arts de la scène, on identifiera à travers le témoignage des acteurs :

- Le renforcement de l'École de musique et de danse,
- Le développement de la pratique d'instruments traditionnels,
- Le développement d'une chorale pour enfants, notamment via l'école de musique.

Par ailleurs des Master class pourraient être organisées. *« Nous avons pas mal de musiciens issus de la région, ou pas. Ils peuvent venir faire une démo de leur savoir. Les musiciens sont parfaitement au courant de la façon dont sont faits leurs instruments, dont ils fonctionnent. Par exemple la Cornemuse irlandaise. Il y a tout un historique sur l'instrument. D'après mon souvenir, si les musiciens jouent assis, cela vient d'une rébellion. Quand les joueurs de Cornemuse ne voulaient pas partir en guerre avec l'empire britannique, ils jouaient*

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

assis » explique la responsable de Festi-Rencontres.

Il est par ailleurs signalé qu'il n'existe pas réellement de pratique théâtrale sur Château-Chinon. Le nouveau lieu, à travers l'École de musique et de danse ou d'autres structures pourrait être l'occasion de développer cette pratique pour les jeunes et les adultes. Ce projet serait alors à mettre en rapport avec la rénovation de la MJC, pointé par les acteurs les mieux concernés comme étant la salle de spectacle potentiellement la plus adaptée de Château-Chinon. Pour le directeur de l'École de musique et de danse : « *L'école ne propose pas de théâtre à ce jour. Il y en a au Lycée Agricole. Une enseignante de théâtre y intervient depuis quelques années. Pour faire du théâtre il faudrait une convention entre RESO 58 et l'établissement* ». Le directeur se dit donc favorable au développement de cette pratique, en fonction des moyens dont l'école pourra disposer. Enfin, si des cours de théâtre étaient organisés au Tribunal, il serait question de prévoir un stockage propre de matériel (costumes, accessoires, rideaux, etc.).

Les enjeux autour du cinéma, de l'image et des arts plastiques

Comme pour la musique, la danse et les arts de la scène, l'enquête ne nous permet pas d'entrer dans tous le détail des enjeux liés au développement du cinéma, de l'image et des arts plastiques sur le territoire de Château-Chinon. Mais nous relevons qu'un ensemble d'acteurs interrogés portent ces problématiques avec des spécificités singulières qui font de Château-Chinon et du Morvan un territoire ayant un réel potentiel pour leur développement.

L'Association Sceni qua non, gestionnaire du cinéma L'Etoile à Château-Chinon est un acteur important du territoire. Son directeur souligne que la fréquentation de ce cinéma est la

plus forte du Morvan au moment de l'entretien. Il existe un réseau de bénévoles concourant à animer ce lieu pour organiser les projections. L'Association organise le Festival Parties de Campagne à Ouroux-en-Morvan, qui représente l'un des événements annuels les plus importants sur le plan culturel à l'échelle de la Communauté de communes. L'association est engagée dans les dispositifs éducatifs Ecole et Collège au cinéma, visant à sensibiliser les écoles et collège au cinéma d'Art et d'essai. Elle pourrait sans doute toucher davantage de public scolaire. L'association a modifié sa programmation pour proposer des séances le mercredi aux publics plus jeunes, mais reconnaît qu'un travail plus direct pourrait être fait avec les collèges et lycées, pour que les jeunes s'approprient davantage le cinéma. Au moment de l'entretien, l'association revendiquait la création d'un poste de « Médiateur du cinéma, susceptible de faire le lien avec les établissements scolaires. « *Quand on veut faire de la médiation autour du cinéma, ça prend énormément de temps. Malheureusement la Région a jusqu'ici botté en touche pour financer des postes de médiateur du cinéma* ». Cette problématique concerne la politique régionale, mais aussi les relations avec l'État et le CNC, à travers le soutien du secteur des cinémas indépendants. La disparition des emplois aidés (Emplois d'Avenir) a en attendant affaibli ces réseaux et les services civiques ne sont pas toujours adaptés à ce type d'intervention selon le directeur de l'association. La dynamique culturelle du territoire autour de la diffusion cinématographique dépend en partie de la relance d'un réseau de bénévoles et d'emplois soutenable susceptibles de faire la jonction avec le territoire.

Le Cornemuse à Arleuf est propriétaire du fonds cinématographique Jean Douchet (ancien critique et théoricien du cinéma). Elle a été créée en 2008 et fait partie de la FIAF (Fédération Internationale des Archives du Film) et dispose d'un fonds

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

de 17.000 films. La Cinémathèque a commencé à collecter des films régionaux et souhaite poursuivre sa mission de diffusion mais a pu être considérée comme potentiellement concurrentielle des salles d'art et d'essai. Le directeur du Cornemuse dit rejeter cette idée de concurrence. Il souligne que la politique régionale actuelle est orientée vers la production et non la conservation. Il évoque notamment le fonds Etienne-Jules Marey, anciennement conservé par la ville de Beaune, qui est une « perte considérable pour la Bourgogne ». L'Association a pu néanmoins récupérer l'exposition Jules Marey et la faire tourner en Bourgogne. Son responsable estime que la Région devrait aussi conserver les films qui se tournent actuellement dans la région à travers le bureau de tournages. « *Ne faudrait-il pas un dépôt local, en plus d'un dépôt légal ?* » se demande-t-il. Ce dernier se dit par ailleurs particulièrement intéressé par les nouveaux médias et développe une vision relativement moderne de l'exploitation du patrimoine. L'association a par exemple expérimenté des diffusions de films régionaux accompagnés par un DJ en improvisation.

Le Tiers-lieu Rhizome, situé à Ouroux-en-Morvan fabrique des décors pour le cinéma et le théâtre. Installé dans une ancienne menuiserie, la structure adossée à la société Route Ouest est présente sur le territoire depuis 10 ans. Le lieu travaille la céramique, le bois, verre et dispose d'un équipement numérique, avec une imprimante 3D. Ses responsables envisagent au moment de l'entretien de créer une matériauthèque. Ils sont en lien avec de nombreux acteurs du territoire, tels que le Lycée des métiers François Mitterrand pour l'accueil d'étudiants en résidence, le Festival Parties de Campagne, ou encore le Bureau des tournages.

Le Bureau des tournages de la Région Bourgogne-Franche-Comté est situé à Avallon et permet à de nombreux tournages d'avoir lieu dans la région et notamment dans le Mor-

van. Trois films ont été réalisés dans le Tiers-lieu Rhizome au moment de l'entretien. En revanche la responsable du Tiers-lieu notait à ce moment qu'il restait un travail à faire pour que ces acteurs du Morvan soient mieux identifiés. Cela suggérerait que le potentiel des professionnels et des structures pourrait être davantage mobilisé lors des tournages par les productions (décors, professionnels), mais encore réseau local de figurants.

L'Association Images et Mouvements s'intéresse à l'image et a développé notamment des partenariats avec l'école des Gobelins à Paris. Elle est désormais partenaire de la professeure de dessin exerçant à Château-Chinon, et développe à travers elle un pôle dédié aux Arts plastiques. De nombreux professionnels de l'image et de cinéma résident dans le Morvan à ce jour. On notera que l'Office de tourisme du Grand Vézélien s'est doté d'une marque « Bourgogne Grand écran », faisant référence aux nombreux tournages historiques ayant eu lieu dans la région, à l'instar de La grande Vadrouille, mais encore aux paysages locaux considérés comme « cinématographiques ».

A travers ces acteurs, on peut voir se dessiner un écosystème morvandiau lié au cinéma et à l'image, qui va de la production à la diffusion et à la conservation patrimoniale. Si les acteurs rencontrés se connaissent et ont déjà tissé des liens, on devine qu'une meilleure connaissance mutuelle et un partage de problématiques concrètes en commun peut aboutir à renforcer le secteur et l'attractivité du territoire. Parmi les enjeux, on peut déceler :

- Le renforcement des conditions d'accueil des tournages dans le Morvan
- De nouvelles perspectives à des projets actuellement sans portage et soutien institutionnel suffisant (notamment dans le domaine patrimonial)

- La création de nouvelles synergies entre les acteurs de la filière bois, les agriculteurs, les professionnels du décor, le Lycée des métiers.

Au-delà des contributions que ces acteurs pourraient apporter au lieu, la question peut se poser de savoir **si le nouveau lieu peut ainsi devenir un « repaire pour ces acteurs », afin qu'ils fassent ensemble avancer des thématiques autour de l'image**, qui à ce jour nécessitent un tour de table plus large, impliquant les associations professionnels et institutions, du temps d'animation et d'ouverture de débats.

Une réflexion sur le développement d'une politique culturelle dans le Morvan

Le développement des pratiques culturelles et éducatives repose sur le fait de rendre accessible l'apprentissage de la musique, du chant, de la danse, du théâtre, de l'image, etc. En attendant, la question que l'on finit par ne plus poser est : au fond, pourquoi apprendre un instrument, à chanter, à danser, à jouer, à créer des récits ? Cette question est historiquement liée à la démocratisation de la culture, au sens de l'accès aux arts d'expression. On estime **qu'apprendre à jouer d'un instrument, à créer, contribue à développer les sens, l'intelligence créatrice et pratique et participe de l'émancipation de l'individu**. Si en France, la politique culturelle s'est développée depuis les années soixante, c'est parce qu'elle a été rattachée à un enjeu d'émancipation des citoyens par l'accès à la culture et à l'expression, écho aux valeurs et à l'héritage des Lumières. On a pu considérer que le citoyen est « éclairé » par sa connaissance du monde, et que la culture et la pratique artistique lui donnent

accès à une lecture plus distance et nuancée du monde, à travers une rencontre avec des œuvres.

Or, au moment où nous rédigeons ce document, les politiques culturelles se trouvent comme au milieu du gué. Elles se sont développées au cours des cinquante dernières années, autour du paradigme de la démocratisation culturelle (donner accès à la culture au plus grand nombre). Les pratiques culturelles se sont développées en particulier dans le milieu extrascolaire pour les jeunes générations, et à travers le tissu associatif et des institutions héritées de la culture de l'éducation populaire, des pratiques dites amateur. Cette histoire oppose en quelque sorte un héritage souvent jugé élitiste, réservant aux classes sociales les plus aisées l'accès à la culture artistique et aux arts « nobles », comme le serait la musique classique. Par ailleurs, former des spectateurs est allé de paire avec le fait de former des citoyens instruits mais plutôt contemplatifs. Le fait que la politique culturelle ait sacralisé le monde artistique, autour du mythe de l'auteur et de l'artiste, capable d'offrir « une vision supérieure et éclairante du monde », a participé au développement d'un élitisme culturel d'un côté et d'une forme de consumérisme de l'autre. Cette vision consumériste trouve encore sa traduction dans le fait que les politiques culturelles considèrent que le nombre d'entrées dans les musées, de vente de livres et de places de cinéma représentent le critère le plus exploité de la bonne ou de la mauvaise santé de la culture.

La crise du Covid a fait l'objet d'un grand nombre d'études sur l'impact de la pandémie et des confinements sur la culture. Les informations les plus visibles portent sur la baisse importante du chiffre d'affaire des industries culturelles. Si certaines études ont pu analyser l'impact sur le monde des artistes et des compagnies de spectacle vivant, il est plus difficile d'évaluer l'impact sur les citoyens. Nombre de ces études

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

montrent par ailleurs un déplacement des pratiques vers le numérique, avec une évolution forte de l'usage des plateformes en ligne. Par ailleurs, cette crise a aussi amené des institutions très anciennes comme la Comédie-Française, le Château De Versailles, l'Opéra de Paris, à se renouveler, touchant paradoxalement bien plus de public que par le passé, grâce à leurs productions numériques en live pendant le confinement.

En attendant, cette enquête a mis en lumière un véritable débat existant à Château-Chinon, entre ce que nous pourrions appeler « les deux cultures » : une culture d'excellence associée « au monde de l'art », et une culture amateur, dont les frontières restent floues. Le développement de l'Ecole de musique et de danse de Château-Chinon est intimement lié à ce débat de fond. La question est-elle de la développer dans le sens d'un Conservatoire classique, ou de l'ancrer davantage sur de la culture locale ou des instruments demandés par les publics ? Des questions se posent, qui n'ont pas de réponses évidentes. Le développement d'une culture « plus classique » est-elle adaptée aux populations de Château-Chinon ? Les Conservatoires de musique des grandes villes sont-ils encore à ce jour un lieu privilégié de reproduction d'une culture de classe sociale éduquée et favorisée ?

Château-Chinon se trouve comme tout territoire au milieu de plusieurs tendances qui ont bien entendu vocation à cohabiter, mais dont l'articulation fait déjà et fera l'objet de débats. On peut observer, à travers la question de l'apprentissage de la musique, et les avis contrastés des interlocuteurs de l'étude, que l'enjeu à devoir faire des choix culturels ou cohabiter des cultures artistiques se pose. Pour mieux le comprendre, on peut expliquer que les représentations de la Culture peuvent être associées à quatre effets repoussoirs qui débouchent souvent sur le l'incompréhension : l'élitisme associé au monde bourgeois,

jugé « trop loin du peuple » ; la culture amateur ou populaire jugée « trop loin de l'excellence », pas assez élaborée ; la culture trop traditionnelle liée aux régions et aux religions jugée « trop conservatrice, « folklorique » et « repliée sur le passé » ; et enfin la culture marchande parfois jugée « trop consumériste et abrutissante ».

On peut considérer qu'il existe à Château-Chinon un écosystème assez riche et représentatif de ces « mondes », dans le domaine de la musique, de la danse, de l'image sans doute, pour imaginer que des échanges plus poussés et une réflexion collégiale sur l'avenir de ces pratiques sur le territoire. Le Cornemuse d'Arleuf a déjà développé des actions visant à fédérer des acteurs du milieu « traditionnel » et à leur mettre à disposition des moyens communs, des services civiques. Il donne ainsi sa vision de cette enjeu : *« Là où je crois au fédéralisme, c'est quand chacun est missionné sur le fond de son objet. Ce fédéralisme tient quand chacun peut avoir la liberté ce qu'il est, et de ce qu'il apporte à l'ensemble »*. Cette vision semble pouvoir être un mot d'ordre intéressant sur lequel s'appuyer, dans la relation entre les différents courants et cultures. **On peut comprendre qu'il est le corollaire des enjeux décrits autour des échanges interculturels. Cette seule question introduit le sujet de la gouvernance et de la vision générale portée par le projet de futur lieu partagé. Ce dernier doit-il se fixer pour objectif de soutenir les acteurs associatifs, économiques de Château-Chinon au-delà du fait de leur fournir des locaux et un « plateau technique » ? Si oui, comment peut s'organiser cette vision, qui la porterait et quelles sont compétences requises pour la mettre en œuvre ?**

Nous signalons que l'enquête que nous avons réalisée nous a donné une occasion rare, d'entrer dans l'intimité de

l'écosystème des acteurs du territoire. Elle nous a permis d'observer des communautés et des compagnonnages existants, mais aussi des différends, des incompréhensions entre parties prenantes. Cette occasion privilégiée nous donne aussi une responsabilité, de restituer autant que faire ce peu, ces observations, qui visent à apporter des clés à cet écosystème, pour aller au-delà d'un certain nombre d'écueils et de limites, qui ne sont pas propres à ce territoire. **Cela aboutit à ce constat : entre « la volonté de faire ensemble » et « le faire ensemble en réalité », il y aurait un gap. Et ce gap peut être dépassé en modifiant un tant soit peu la grille de lecture des problématiques de rencontres et de partenariats entre acteurs. C'est la raison pour laquelle, il nous semble que le lieu doit être porté par une vision fondée sur ces problématiques communes, et devenir l'outil d'une ambition collective consistant à les énoncer, les mettre en débat et à les traduire en actions concrètes. C'est le sens que nous donnons, à la feuille de route des Communs dans le chapitre suivant.**

Enjeu numéro 5 Contribuer au développement des activités économiques et environnementales

La question de la redynamisation économique du territoire apparaît à travers l'enquête comme une préoccupation majeure des habitants et acteurs du territoire. Or l'attractivité du territoire ne repose pas seulement sur l'implantation d'entreprises et la création d'emplois, même s'il s'agit d'une condition sine qua non.

1. La place du secteur associatif dans la dynamique territoriale

Il est sans doute important de noter que **le nouveau lieu partagé, en recréant un espace d'activités culturelles, éducatives, de loisirs, et en contribuant à animer et renforcer le tissu associatif est susceptible de contribuer à cette attractivité.** Elle passera par une augmentation potentielle d'événements et de moments festifs, le renforcement des manifestations actuelles, la création de nouveaux événements, attirant davantage de publics. Ces événements peuvent **favoriser une plus grande attractivité du centre-ville** et contribuer à mieux y faire vivre les activités économiques et le commerce. Ce projet peut aussi contribuer à faire venir de nouveaux habitants de toutes catégories socioprofessionnelles. Enfin, le développement des structures associatives, institutionnelles est potentiellement génératrice de nouveaux emplois, mais aussi d'espaces de formation pour la jeunesse comme nous l'abordons dans la partie dédiée aux enjeux éducatifs.

Même si l'impact économique d'un tel lieu est nécessairement relatif, sa contribution à une revitalisation générale des activités et des pratiques culturelles et événementielles pourra être un élément déterminant de la redynamisation du territoire. Il faudra considérer ses externalités positives en ce sens, notamment à travers sa capacité à produire des communs nouveaux, les plus concrets possibles, qui fonctionneront comme autant de constructions de pièces d'un écosystème général.

2. La place des entreprises et acteurs économiques

En outre l'attractivité économique du territoire et au sens le plus conventionnel est aussi pleinement associée à

l'implantation d'entreprises et à la création d'emplois dans le secteur privé et public. C'est pourquoi **le nouveau lieu peut avoir vocation à contribuer à ces questions plus directement, à travers l'accueil de jeunes entreprises, de résidences d'acteurs professionnels, de formations, et le développement du marché et d'une économie de production locale.**

Certains interlocuteurs, interrogés notamment dans l'espace public, imaginent que le lieu pourrait être dédié à des boutiques, par exemple un « marché aux bonnes affaires ». Des propositions sont allées dans le sens de faire un lieu dédié à des activités économiques. Pour la Coopérative des savoirs du Morvan par exemple, le lieu pourrait être une Cité des artisans, autour notamment de la question du bois à Château-Chinon. « *Cela peut être une activité tournée vers l'art et la création aussi. S'il y a une dimension économique dans ce projet, ça changera la donne. Il y a besoin d'installer des entreprises à Château-Chinon, car il n'y a pas de vie associative, s'il n'y a pas de boulot* » nous explique son président.

Le questionnaire général montre en effet que **la problématique économique est aussi importante que la problématique associative et culturelle en général.** C'est pourquoi le lieu semble destiné à être un lieu hybride, articulant les besoins de service culturels, les besoins des associations dans tous les secteurs et répondant dans le même temps à des activités de développement économique.

3. Un incubateur rural

La question de créer une « pépinière d'entreprises » ne ressort pas significativement de l'enquête. L'idée en revanche d'y placer un « incubateur rural » fait partie du cahier des charges initial et intéresse plusieurs acteurs interrogés. Pour le respon-

sable du service économique de la Communauté de communes « *La Communauté de communes accueille des porteurs de projet. Ces derniers pourraient y avoir un local, une salle de réunion, un secrétariat* ». Il donne l'exemple d'une personne souhaitant créer une activité de couture et imagine que le site pourrait avoir plusieurs salles dédiées à des entreprises.

Le proviseur du Lycée des métiers François Mitterrand explique que l'un des enjeux de son Fablab est d'inciter les étudiants à entreprendre. Il constate que la plupart du temps les jeunes créent leurs activités artisanales sur d'autres communes, et qu'à ce jour aucun ne s'est installé à Château-Chinon. « *L'ambition serait d'accompagner ces jeunes, pour qu'ils montrent leur petite structure artisanale, plutôt autour du bois* ». Ce dernier perçoit alors la fonction dédiée aux entreprises du nouveau lieu « *Comme un local de démarrage d'une activité entrepreneuriale. Ce serait au moins un petit lieu, avec de la connexion, un bureau, pas loin du lycée et de son Fablab. Si on propose à un jeune un lieu qui ne va pas coûter cher, où il peut travailler, commencer une entreprise, ça peut peut-être l'intéresser* ».

Pour le directeur de la Mission Numérique de Lormes, la notion d'espace de coworking n'est pas adaptée au territoire. « *Le coworking c'est travailler ensemble dans une même pièce* » précise-t-il. Il signale que depuis la pandémie, ce que veulent les gens « *c'est leur propre espace de travail, leur matériel* ». Il pense ainsi que Château-Chinon doit être en mesure de proposer au moins deux bureaux de télétravail, ce qu'il appelle des « Rescue Desk », ou bureau de secours. A travers la Mission numérique de Lormes qui accueille à travers son Télécentre des entreprises, il a pu constater plusieurs types de demandes possibles sur le territoire. La première est celle des entrepreneurs qui cherchent un bureau pour allonger leur temps de résidence à la campagne. Ce sont par exemple des chefs d'entreprise qui n'ont pas les moyens de

prendre de longues vacances et viennent s'installer pendant l'été à la campagne afin de joindre l'utile à l'agréable. Un autre cas de figure identifié est celui « des fins de carrière ». Il cite l'exemple d'un chef d'entreprise ayant décidé de se délocaliser jusqu'à sa retraite et qui envisageait par la suite de rapatrier toute l'entreprise sur le territoire. En terme d'organisation de l'espace, pour ce dernier l'offre peut ressembler « à des capsules de télétravail et à l'étage un espace partagé ». Il alerte sur les risques de promiscuité entre ces usages et une Ecole de musique par exemple. Si cette mise à disposition doit être payante, elle serait différente de la gestion d'un télé-centre en tant que tel, supposant un accompagnement plus poussé. **Le directeur de la Mission numérique rappelle qu'une assistance technique sera toujours nécessaire pour faire fonctionner les connexions, ordinateurs, imprimantes le cas échéant.** Il estime ainsi qu'une personne qualifiée doit être préposée à cette tâche.

Pour le directeur du service économique de la Communauté de communes, ce dispositif viendrait en complément de la mission économique de la Communauté de communes et la BGE. Il souligne au passage que le bâtiment doit être « rendu attractif » pour participer au mieux la relance de la vitalité de la ville. Il signale que la BGE (réseau national associatif d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise), peut apporter sa contribution à ce projet. On peut proposer en ce sens que ce lieu pourrait être un espace d'accueil des réflexions mutuelles entre la Communauté de communes, la BGE, les chambres consulaires, Pôle emploi, sur les manières concrètes et coordonnées de soutenir la création d'entreprise sur le territoire.

Enfin, **il semble important que le nouveau lieu partagé ne soit pas déconnecté des réalités sociales du territoire**, et qu'il ne s'adresse pas seulement aux classes moyennes ayant un accès

plus aisé à la culture et aux activités du territoire. La contribution concrète du réseau d'acteurs qu'il pourrait rassembler pourrait être par exemple de réunir les conditions pour l'implantation au sein du territoire du dispositif Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée. A ce titre, comme sur tous les sujets, et notamment les sujets sociaux, le rôle de ce nouveau lieu ne serait en rien de se substituer aux politiques existantes, et aux acteurs en charge de ces enjeux, mais d'apporter des moyens supplémentaires et le cas échéant des occasions de rassemblement et de prise de recul.

4. La filière bois

L'une des principales ressources économiques du Morvan est liée à la forêt et notamment à sa filière bois. L'avenir des forêts à l'aune du dérèglement climatique, et des conditions d'exploitation de la ressource du bois constitue un sujet déterminant, voire vital pour le territoire. **S'il est pris en charge par le Parc du Morvan, la Région, l'ONF et les politiques communales et intercommunales, il existe de nombreux enjeux autour de ce sujet :** les controverses autour des coupes-rases, de l'implantation des scieries, du choix à faire entre les essences de résineux et de feuillus, et aux nouvelles essences (ou pas) en vue d'un réchauffement important dans les décennies à venir, mais encore les conditions de travail des forestiers, notamment venus d'Europe de l'est.

Sur le territoire, on trouve de nombreux acteurs travaillant autour du bois. Le Lycée des métiers représente un pôle d'excellence à travers sa filière d'ébénisterie. Comme nous l'avons signalé précédemment, ce dernier souhaiterait faciliter la création d'entreprises pour certains de ses élèves. La question est de savoir comment d'éventuels jeunes entrepreneurs pourraient

aussi s'insérer dans un tissu professionnel, à travers un premier réseaux d'acteurs et de ressources. Le Tiers-lieu Rhizome, qui fabrique des décors de cinéma et de théâtre accueille déjà en résidence des élèves du Lycée des métiers autour de leurs projets. Ces deux structures sont susceptibles de se renforcer mutuellement autour de l'enrichissement des pratiques, et notamment du développement d'une pratique de design d'objets conçus à partir de la matière bois. La responsable du Tiers-lieu se dit intéressée par le développement d'une réflexion sur la filière bois : « *Ce serait tellement bien d'explorer ces questions, entre le lycée qui a cette filière bois, les exploitants du bois, les producteurs de sapins, l'histoire des floteurs...* ». Château-Chinon a par ailleurs historiquement été le point de départ de la circulation des grumes à travers le Morvan, à destination de Paris, via l'Yonne et la Seine, pendant des siècles. Le flottage partait d'ailleurs de la source du fleuve à Glux-en-Glenne. Cette activité est responsable de nombreux détournements du lit du fleuve et de ses cours d'eaux, qui pose toujours des questions à ce jour. **Sur le plan culturel, cette activité repose sur une histoire culturelle et économique importante qui gagnerait sans doute à être davantage mise en valeur.** S'il existe un Musée de la Résistance en Morvan, et un Musée des Nourrices, un travail de recherche artistique et pourquoi pas patrimonial autour de la filière bois, et de l'histoire du flottage, pourrait aussi constituer un axe de développement culturel, auquel le lieu pourrait contribuer en rassemblant des acteurs.

On peut noter que **le bois extrait du Morvan est souvent exporté et qu'il n'y a pas de tissu de production locale.** Dans le droit fil de ces témoignages, la question peut se poser de savoir comment susciter la création d'un tissu de production d'objets, de meubles et de structures en bois dans le Morvan et à partir de ses ressources forestières.

Enfin la question de l'usage des chaufferies bois et à silos de granulés pose de plus en plus question au niveau national, étant donnée l'évolution actuelle du marché et du prix des ressources énergétiques. Un atout du territoire à ce égard est que les chaufferies à bois de la Nièvre sont gérées par le SIEEEN, propriétaire de forêts, qui crée ses propres copeaux et permet ainsi d'éviter aux équipements publics bénéficiant de ces systèmes de chauffage, de ne pas être impactés par ces augmentations.

La forêt est aussi contexte de sensibilisation à l'environnement comme en témoigne le directeur de L'école de la deuxième chance : « *Je suis aussi président d'une asso patriotique sur les résistants du Maquis Socrate. Il y a eu un projet monté avec les jeunes. On a recréé les baraquements avec les jeunes, on sortait du confinement, il fallait les aérer. En forêt, pas de réseau téléphonique donc parfait pour les impliquer dans la démarche. C'était un cadre super pour faire ça, dans la forêt* ». L'Université du temps libre a par ailleurs proposé plusieurs conférences sur la forêt.

Nous pouvons considérer que **la présence du Parc du Morvan, du Lycée des Métiers François Mitterrand, de structures culturelles travaillant autour du bois, mais aussi d'un environnement d'artisans et de structures économiques constituent une base pour le développement d'une réflexion transversale sur la question du bois.** Le bois comme spécificité actuelle et historique du Morvan, comme enjeu pour l'avenir de son économie et de son emploi, comme défi face au dérèglement climatique, comme culture partagée par de nombreux acteurs de différentes filières. En ce sens, la question de créer un groupe de travail, ou un cycle de conférences autour des enjeux de la filière bois, dans une perspective d'acculturation mais aussi d'initiations concrètes de partenariats pourrait constituer un

axe à part entière de la feuille de routes des « Communs » de ce futur lieu.

5. L'agriculture dans le Morvan et la question alimentaire

Des entretiens ont permis d'aborder la problématique du développement agricole dans le Morvan. Pour la responsable du Mouton Zébré, « *A ce jour, la vache, le mouton et le sapin représentent les principales productions. Le massif du Morvan se distingue des territoires de l'ouest ou du dijonnais, plus céréalières. Pourtant, historiquement, on disait qu'on trouvait tout dans le Morvan : des pommes de terre, du chanvre, des pommes, des poires, des cerises...ce sont des choses qui n'ont pas du tout été entretenues* ». La filière bois reste en effet centrale. Le sapin y prend une place importante. Pour cette dernière, « *on est sur un territoire qui laisse encore à ce jour peu de débats sur l'agriculture* ». Pourtant, on constate d'ores et déjà que deux types de culture s'opposent. **Une, défendant la biodiversité et les enjeux écologiques et une autre davantage relative aux enjeux de l'élevage, de l'agriculture et de la sylviculture, avec souvent au milieu de vraies difficultés de compréhension mutuelle, et de partage d'enjeux de long terme et « d'intérêt général ».**

Mais d'autres filières peuvent aussi se développer. La Cité muséale a prévu de réorienter son Musée des costumes autour de la question de vêtement féminin. Au moment de l'entretien, sa directrice attire notre attention sur la présence par exemple dans la région d'un collectif de productrices Morvanlaine. « *La valorisation de la production d'un collectif de femmes du Morvan produisant de la laine bio, à partir de moutons* », lui paraît importante. « *Ces dernières auraient par exemple besoin d'accéder à un jardin pédagogique afin de montrer leurs plants* » explique-t-elle.

La question de créer un jardin pédagogique ou partagé est revenue à travers plusieurs entretiens. Un projet a existé entre le Mouton Zébré et la Maison de l'enfance mais n'a pas abouti. L'École de la deuxième chance a été impliquée dans ce projet. Elle pense qu'un pilotage ouvert serait nécessaire afin de pouvoir impliquer les jeunes, par ailleurs investis sur d'autres projets. Pour le Mouton Zébré la création d'un jardin sur le nouveau lieu pourrait permettre de créer des animations autour de la nature, des insectes, des plantes, de la biodiversité.

Au-delà d'un tel projet, la question de l'alimentation est revenue dans nombre d'entretiens. Elle apparaît à travers le petit marché du Mouton Zébré, qui valorise et soutient un réseau de producteurs locaux (boulangers, apiculture, laine, maraîchage, etc.). On la retrouve **dans le constat fait sur les offres proposées aux jeunes en centre-ville pour se nourrir, sur l'enjeu d'une précarité alimentaire sur le territoire, dont témoigne les Restos du cœur**, ayant des besoins de stockage importants. Elle existe à travers la transformation des cantines collectives sous l'effet de la loi Egalim, et à travers les nouveaux projets des PAT (projet alimentaire territorial). Le Lycée des métiers François Mitterrand dispose d'un pôle d'excellence à travers sa formation en hôtellerie et son restaurant d'application. Le lycée agricole sensibilise les étudiants aux problématiques environnementales et accueille les syndicats et fédérations d'agriculteurs dans ses locaux. Il a développé deux sites de pisciculture, et vend ses productions sur le marché de Château-Chinon. Le Foyer des Eduens nous explique s'engager sur la question alimentaire et travailler avec des fournisseurs locaux. Il organise des visites à la ferme, de fromagerie et a renforcé les moyens de sa cuisine. Le Parc du Morvan peut jouer un rôle important dans l'analyse et l'impulsion d'initiatives. Il a par exemple accompagné un

collectif d'une trentaine de producteurs laitiers autour de la création d'une gamme de tommes du Morvan.

A l'instar de la filière bois, nombre d'acteurs, que nous n'avons pas rencontrés dans le cadre de l'étude, travaillent autour de la question de l'alimentation sur le territoire. S'il appartient à des dispositifs institutionnels comme le PAT (Projet alimentaire territorial), de les réunir, la question peut être posée de savoir ce que le nouveau lieu pourra apporter comme contribution aux enjeux de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement. **Au-delà du déploiement du Petit Marché, d'un jardin pédagogique, des acteurs ont proposé qu'il puisse accueillir des réunions, des conférences et d'autres actions mutualisées autour de l'environnement et de l'alimentation, la précarité alimentaire. En outre, en devenant l'un de ces lieux où des débats peuvent avoir lieu, et des actions très concrètes peuvent être menées, impliquant autant les usagers que les institutions et professionnels.**

2. COMMENT CES ENJEUX SE TRADUISENT EN TERME DE PROJETS COLLECTIFS ET DE NOUVEAUX COMMUNS ?

1. Pourquoi une feuille de route sur les Communs ?

L'étude de faisabilité vise à évaluer la pertinence de la réhabilitation de l'ancien tribunal autour d'un futur lieu partagé entre les acteurs du territoire, notamment associatifs. Nous avons réalisé une cinquantaine d'entretiens individuels et recueilli 130 réponses à un questionnaire général. L'ensemble de ces données nous permet d'identifier les usages les plus pertinents correspondant aux attentes. Il en ressort un scénario de programmation du site, autour de l'accueil de l'École de musique et de danse, d'associations, d'entreprises. Or nous constatons que **le ciment d'un tel projet ne peut pas seulement être le lieu, qui par ailleurs aura un coût. Ce ciment reposerait essentiellement sur la capacité de ce projet à contribuer réellement à relancer une dynamique territoriale autour de développement de pratiques et de synergies entre les acteurs.** Cette observation fait écho au second besoin exprimé par les acteurs interrogés, autour d'une problématique d'échange et de rencontres. Les entretiens ont permis de faire apparaître **au-delà des besoins de chaque acteur, des enjeux communs.** La question est de savoir comment ce nouveau lieu pourrait devenir un outil pour répondre sur la durée à une partie de ces enjeux. Dans cette partie nous avons dressé une liste (non exhaustive) de ces enjeux.

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

Au vu des échanges que nous avons eus, le rôle du nouveau lieu ne doit sans doute pas être de répondre à des enjeux culturels et éducatifs, sociaux, économiques, qui relèvent des prérogatives des politiques publiques, locales, intercommunales, départementales, régionales et nationales préexistantes. **Son rôle serait d'apporter un outil permettant « d'activer le cas échéant » certaines synergies, de renforcer des actions, de permettre de prendre de recul nécessaire.** Sa fonction serait donc à la fois d'accueillir des réunions, des pratiques, des rencontres, mais aussi de proposer une méthode de construction de synergies formelles ou informelles entre les acteurs et autour de ces enjeux de territoire. Cela nécessite qu'un tel positionnement soit discuté et acté par la communauté des acteurs, qu'une méthodologie soit mise en place et endossée.

En ce sens, nous proposons à partir des entretiens et des deux premières réunions publiques, une ébauche de feuille de route des actions nouvelles susceptibles d'être développées dans ce lieu, mais encore des communs à créer entre les acteurs, telles qu'elles ressortent de l'enquête. La notion de « Communs » n'est pas nouvelle. Elle a connu plusieurs types de développements dans l'histoire. Depuis quelques années, elle est notamment rattachée à la notion de « biens communs » développée par la Prix Nobel d'Economie 2009 [Elinor Ostrom](#), qui propose une méthodologie de gouvernance de ces biens communs, au sens des ressources naturelles pour commencer. Ses travaux font souvent référence dans la communauté des acteurs travaillant sur les communs, au sens de biens universels à protéger ou constituer. Dans cette étude, nous choisissons de définir plus spécifiquement les « Communs » comme *des réponses à des questions d'intérêt général, notamment territoriales, auxquelles aucun acteur seul, qu'il soit public ou privé ne peut répondre.* Cela suppose que soit créé un « espace à part », et finalement une

sorte de Tiers-lieu-public, capable de rassembler par intermittence acteurs en terrain « neutre » et de leur permettre de mieux se connaître, d'échanger, d'apporter chacun des éléments à ce futur commun.

Ce que nous avons appelé une « Clairière de l'éducation » dans le domaine éducatif, est ce type de lieu. Il s'agit de la description d'un espace neutre, n'appartenant à aucun des acteurs engagé, et permettant à des acteurs issus de pratiques différentes de s'y retrouver en sécurité pour débattre et construire autour d'enjeux qu'ils ont en commun, et que nul ne peut résoudre seul. Sur le plan des politiques publiques et des enjeux de société en général, on pourrait l'appeler la « Clairière des communs ». Ce type d'espace est rare, dans la mesure où à ce jour, tous les espaces de rassemblement des acteurs sont placés sous la houlette d'une institution ou d'une personne morale, « de part », c'est-à-dire appartenant au jeu d'acteur. S'il s'agit d'une institution publique, cela a pour conséquence par exemple, que des débats sensibles seront de préférence évités. Des agents craindront de se mettre en porte à faux avec des élus, et inversement, ou avec des collectivités, des partenaires publics. S'il s'agit d'une entité privée capable de rassembler des acteurs, elle le fera souvent à travers une commande publique ou un intérêt de structure et de secteur, et n'aura pas nécessairement la légitimité de rassembler toutes les parties prenantes. **La création de cet espace neutre est donc un défi en soi.**

LES COMMUNS, DE QUOI PARLE T-ON ?

« Les « Communs » sont des réponses, sous des formes d'échanges et de réalisations concrètes voire inédites, répondant à des questions d'intérêt général, notamment territoriales, auxquelles aucun acteur, qu'il soit public ou privé ne peut répondre seul ».

La production de Communs nécessite un espace-temps neutre et commun, rassemblant des acteurs de cultures distinctes mais de compétences complémentaires, une méthode ou ingénierie spécifique, une capacité collective à aborder des questions sensibles, un souci d'efficacité et de cheminement très concret, une mémoire collective des étapes franchies, une capacité à transmettre et partager cette culture publique de nouvelle génération.

2. Un prototype de « Clairière des communs »

Nous proposons que ce lieu, au-delà de l'offre technique qu'il apportera, pourrait devenir un prototype de « Clairière des communs » ou de « Tiers-lieu-public ». C'est-à-dire de lieu où des acteurs associatifs de différents domaines, des agents de collectivités et d'institutions publiques, des élus territoriaux, parlementaires, des acteurs économiques, des usagers pourraient se retrouver pour échanger et construire autour d'une problématique véritablement commune, et d'une nouvelle culture publique commune. Ce qui nous amène à penser que cette Clairière relève du possible est le constat fait autour de la composition des participants à l'étude et aux réunions publiques orga-

nisées. Ces réunions rassemblaient des composantes diverses, ce qui en réalité est quelque chose de rare et laisse entrevoir la possibilité d'un « Tiers-lieu-public », plus mixte, neutre, et moins limité par des contingences liées au jeu d'acteur et aux légitimités publiques, du moins dans le temps des échanges, des débats et de l'élaboration de projets.

Si à ce jour, nos organisations publiques, politiques et privées, les temps de la société, les systèmes hiérarchiques, les ruptures sociales et culturelles qui traversent la société, semblent rendre ce type d'espace impossible à organiser, **il est possible que l'étape ultérieure du concept de Tiers-lieu soit dans le développement d'un Tiers-lieu-public ou politique précisément, au sens propre du terme.** Ce tiers-lieu-public serait le contexte, l'incubateur de mise en commun de connaissances et de pratiques, qui ne peuvent l'être dans leurs milieux et leurs temps respectifs. Il outrepasserait la dualité culturelle, et pour ainsi dire naturelle, qui peut exister entre la puissance publique, le monde associatif, économique, et celui des usagers.

Pour donner du corps à cette proposition théorique, nous formulons une première feuille de route. Cette dernière vise à montrer l'importance qu'il y ait un endroit et un moment où des enjeux communs soient inventoriés, formulés, listés et discutés. Ce même endroit pourrait ensuite se donner les moyens de faire avancer, concrétiser, réaliser une partie de ces communs. La condition sine qua non est que ces enjeux soient objectivables, qu'ils soient réels et concrets pour les acteurs, et que des moyens adéquats soient mis au service des acteurs en charge de les concrétiser.

Nous notons que si ce processus de génération des communs, n'est pas si courant c'est parce qu'il nécessite un « pas de côté » à la fois en matière de vision publique et privée. La ques-

tion de départ n'est pas de savoir « comment un acteur public va répondre à une question de la société civile ». **La question est de savoir comment les acteurs d'un même territoire ayant une problématique commune sont en mesure « de se placer à égalité de rapport de la solution commune », et d'apporter chacun leur part à quelque chose qu'ils ne pourraient pas réaliser seuls.** Cette intention, cette idée, serait la condition de départ de ce que nous appelons un « Tiers-lieu-public » ou d'une « Clairière des communs ». Ce « pas de côté » nécessite parfois des changements de postures significatifs et la méthode de conduite des échanges est nécessairement complexe et exigeante dans un premier temps. Elle nécessite de surseoir à des conflits et malentendus générés par des méconnaissances mutuelles, des positionnements inadéquats, des rapports différents à la question de l'autorité, des contentieux réels ou supposés. Il s'agit purement d'un paradigme de production de « choses communes » répondant à des questions d'intérêt général, fondées sur le « fait que cela doit fonctionner » ou non plus seulement que « cela ait été décidé par une autorité ou un acteur » dans l'intérêt de ce qu'il représente. **Il s'agirait des prémisses d'un paradigme public fondé sur la recherche d'efficacités publiques au regard d'enjeux objectivés, et non pas seulement d'actes de « réponses » ou d'actions publiques en soi.**

Cette proposition de feuille de route des Communs qui a été discutée en réunion publique le 09 novembre se découpe en trois blocs. Le premier est dédié aux nouvelles activités d'intérêt public proposées grâce au lieu, telles qu'elles ressortent des entretiens. La seconde est dédiée aux projets que les acteurs pourraient réaliser ensemble autour de pratiques du territoire. La dernière est dédiée à d'éventuels groupe de travail, se donnant les moyens d'engager des réflexions sur les enjeux de territoire soulevés à travers cette étude. Il est évident que ces propositions

sont des reflets de l'enquête, qu'elles ne sont ni exhaustives, ni incontournables. Elles constituent en attendant un premier socle d'enjeux de coproductions entre les acteurs du territoire.

3. Les nouvelles activités d'apprentissage susceptibles d'être créées grâce à l'équipement

Le nouveau lieu permettra à des associations de renforcer et développer leurs activités. Mais il permettra aussi d'en créer de nouvelles. Les entretiens ont permis de dresser un inventaire, non exhaustif, d'activités de formation susceptibles d'être développées grâce à la présence de cet équipement. Il faut donc considérer que celles-ci s'ajoutent aux enseignements de la musique par l'Ecole de musique et de danse et les associations de musique et de chant du territoire, à d'éventuels cours de dessins, et toutes autres activités culturelles, sociales et de loisirs proposées par les acteurs occupant le projet. Si nous dressons ici un inventaire à part dans le cadre d'une feuille de route des communs, c'est parce que la mise en place de ces nouvelles activités sera en quelque sorte activée par le lieu et supposera la plupart du temps des partenariats. Elle serait le résultat de premiers échanges entre les acteurs dans la perspective de l'animation de ce lieu.

Les formations pour les associations

Le lieu pourrait proposer des formations pour les associations, à :

- la comptabilité associative,
- la gestion de projets,
- l'aide administrative,

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

- la recherche de subventions,
- le numérique,
- la conception d'affiches...

Pour une responsable d'association culturelle : *« On a besoin de personnes pour nous aider pour monter des dossiers. Des gens vont plus vite, parce qu'elles ont plus d'expérience »*. Ces formations pourraient être organisées par la Communauté de communes via ses agents, des intervenants extérieurs, mais encore les associations elles-mêmes dans **une pratique d'échanges d'expériences et d'expertises**. Une association, plus experte sur des questions comptables se proposait d'aider d'autres associations du territoire par exemple.

Des initiations au numérique

La Mission numérique du Morvan intervient à ce jour au Centre social, à l'Espace Condorcet pour des initiations au numérique. Pour son directeur, il serait intéressant qu'elle puisse aussi se déployer dans ce nouveau lieu. Il existe déjà une animatrice sur le territoire. Une telle intervention n'implique pas nécessairement de nouveaux moyens. Elle peut avoir vocation à s'étendre en fonction des acteurs intervenant sur le site. L'initiation au numérique peut s'inscrire dans une démarche de formation et d'inclusion, ou de formations plus approfondies en fonction des besoins et des moyens rassemblés.

Des cours de français et de langues étrangères

Plusieurs associations ont suggéré l'organisation de cours de français et de langues vivantes au sein de ce lieu. La question est de savoir comment ce lieu peut contribuer à développer l'apprentissage du français pour les communautés étrangères primo-arrivantes ou présentes sur le territoire depuis plus

longtemps et ne parlant pas suffisamment le français. D'autres langues vivantes peuvent y être enseignées en fonction des besoins et des moyens. Ces questions doivent être mises en perspective avec les structures intervenant déjà dans ces domaines sur le territoire.

Des ateliers de sensibilisation au civisme et au secourisme

Plusieurs acteurs ont évoqué l'intérêt d'organiser dans le futur lieu des ateliers de sensibilisation au civisme, aux gestes de premier secours. De la même manière que pour le numérique, de telles interventions existent déjà, mais elles pourraient se renforcer ou gagner en ampleur grâce aux moyens du nouveau lieu. Le responsable de l'Ecole de la deuxième chance explique par exemple : *« Ce serait possible de venir sur mon temps de travail pour organiser une initiation à des jeunes, primaires ou autres, sur les gestes qui sauvent. Nos jeunes de l'E2C qui ont validé ces formations viendraient initier des primaires par exemple ! On le fait pour les bénéficiaires des Restos du cœur »*.

Des conférences thématiques et des Master class

La salle polyvalente du nouveau lieu sera adaptée à l'organisation de conférences thématiques. Ces dernières peuvent venir en complément ou en partenariat avec la programmation de la Cité muséale, du futur projet porté par la municipalité de Château-Chinon « de la Terre au ciel » centré sur l'astronomie, des projections-débats de Sceni Qua non, et/ou accueillir des conférences de l'Académie du Morvan, de l'Université du temps libre, et de bien autres associations susceptibles d'organiser des rencontres et conférences. La directrice de la Cité Muséale explique : *« Nous aurons une salle de conférence de 90 places assises et une salle d'exposition temporaire qui fera autour de 150 m². On pourrait être complémentaires »*. Un

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

programme de conférences pourrait être organisé en fonction des grandes axes thématiques du lieu et d'une première « feuille de route » sur des problématiques éducatives, culturelles, interculturelles, environnementales, etc.

Enfin des propositions d'organisation de « Master Class » autour de musiciens, d'artistes, d'artisans, ont aussi été proposées au cours de l'enquête, notamment par l'association Festi-Rencontres autour de la musique traditionnelle irlandaise. *« Nous avons pas mal de musiciens issus de la région, ou pas. Ils peuvent venir faire une démo de leur savoir. Les musiciens sont parfaitement au courant de la façon dont sont faits leurs instruments, dont ils fonctionnent. Par exemple la Cornemuse irlandaise. Il y a tout un historique sur l'instrument. D'après mon souvenir, si les musiciens jouent assis, cela vient d'une rébellion. Quand les joueurs de Cornemuse ne voulaient pas partir en guerre avec l'Empire britannique, ils jouaient assis »* explique la responsable de Festi-Rencontres.

Des ateliers et stages culturels et sportifs

L'association Sceni qua non a fait la proposition d'organiser des stages autour du cinéma, notamment de Mash Up (montage). *« Nous avons une [Mash up box](#). Cela permet de faire du montage vidéo, à partir d'une table sur laquelle on met des images qui correspondent à des plans, projetés sur le mur. On se rend compte que l'outil Mash up intéresse les personnes âgées. Les jeunes aussi. On fait aussi des ateliers sur fond vert »* explique le directeur de l'association. Ces ateliers pourraient être proposés dans le nouveau lieu, dans une salle capable d'accueillir 10-15 personnes et de pouvoir être dans l'obscurité.

Des stages de sport pourraient aussi être organisés en plein air. Ces propositions préfigurent cette modalité, dans la continuité des activités actuelles des associations, ou dans des développements rendus possibles grâce au lieu. Ces nouvelles

pistes d'atelier complètent évidemment les ateliers, stages et activités proposées par les associations dans le cadre de leur activité régulière.

Echanges réciproques de savoirs et les savoirs pratiques

On retrouve une demande d'échanges de savoirs pratiques à travers l'enquête, d'ateliers autour de pratiques de bricolage, de jardinage, de réparation. Cette dernière correspond à une tendance forte du moment, dans le développement des pratiques artisanales et traditionnelles, du DIY (Do It by Yourself), des Fabriques de territoire. On peut supposer que cette thématique puisse à terme devenir un axe fort du territoire et du projet.

Par ailleurs, la Coopérative des savoirs du Morvan installée à Brassy se dit ouverte à ouvrir une antenne à Château-Chinon. Elle fonctionne sur une logique spécifique d'échange réciproque où chaque personne participant au réseau doit proposer une transmission pour en recevoir. Son président se dit favorable au fait d'y implanter des activités, à condition d'avoir des moyens adéquats et que des structures soient porteuses. Il explique : *« Nous sommes clairement dans une logique de réseau. Donc forcément, cela nous intéresse à ce niveau là. A l'heure actuelle, notre problème n'est pas de trouver des lieux, mais d'avoir la force humaine d'aller partout. (...) Si une association a envie de développer les échanges réciproques de savoirs à Château-Chinon, on est prêts à transférer nos compétences. Si à un moment donné il y aurait besoin de former une équipe, on est en capacité d'apporter de la formation. Mais on ne sera pas porteurs nous-mêmes ».*

Un Jardin pédagogique

La question de créer un jardin pédagogique ou partagé est revenue à travers plusieurs entretiens. Un projet a existé entre le

Mouton Zébré et la Maison de l'enfance mais n'a pas abouti. L'Ecole de la deuxième chance a été impliquée dans ce projet. Elle pense qu'un pilotage ouvert serait nécessaire afin de pouvoir impliquer les jeunes, par ailleurs investis sur d'autres projets. Pour le Mouton Zébré, la création d'un jardin sur le nouveau lieu pourrait permettre de créer des animations autour de la nature, des insectes, des plantes, de la biodiversité.

4. Les projets à créer en commun par les associations et acteurs du territoire, grâce au « lieu »

Dans cette partie nous évoquons non plus les nouvelles activités proposées au public et aux associations, mais, les communs à créer par les acteurs de l'écosystème du lieu, afin de le bâtir, de le consolider.

Le partage de matériel

La mutualisation du matériel est l'un des premiers Communs mentionnés dans les entretiens. Ce matériel est susceptible d'appartenir à la Communauté de communes et d'être partagé par les acteurs. Il s'agit de matériel de reprographie et de bureautique : photocopieuse, plastifieuse, ordinateurs, de matériel utile dans le cadre d'événements : barnums, chaises, tables, scènes, etc. Il s'agit de matériel que les associations peuvent se prêter : sono, matériel audio de Fréquence Morvan, trampoline, tapis et matériel sportif, etc. On peut envisager que les règles de partage de ce matériel doivent faire l'objet de discussions préalables et de principes à édicter collectivement, et pourront exister bien avant la rénovation du bâtiment. Il peut s'agir d'un premier chantier concret à part entière de cette feuille de route des communs.

Des supports pour informer sur la vie associative et le nouveau lieu

L'idée de réaliser un programme d'activité et/ou un journal/newsletter, d'avoir un site internet, dédié au monde associatif et local, est revenue à plusieurs reprises. L'argument principal tient au fait que **les habitants ne sont pas toujours au courant des événements et les associations peinent à communiquer en dehors de leurs réseaux habituels.** « *Si on ne lit pas le journal, si on n'écoute pas Radio Morvan* », dit une responsable associative, « *on ne sait pas ce qu'il se passe* ».

Le responsable de Radio Morvan constate que lors du Forum des associations, chacun vient avec son flyer pour recruter des adhérents, mais qu'à ce jour les associations « sont en ordre dispersé ». « *Dans ce nouveau lieu, pourquoi ne pas avoir un bulletin ou journal commun, qui soit régulier et annonce ce que font les associations. Il pourrait être distribué localement. Chaque association pourrait faire sa part, mais il faut quelqu'un pour tout réunir* ». Enfin Fréquence Morvan, propose d'organiser une émission de radio régulière dans le nouveau lieu, afin de contribuer à le faire vivre.

La question des conditions de production et d'animation d'un programme, journal, d'un site internet, a été abordée lors de la première réunion publique du 10 juillet 2022. Les associations avaient alors pleinement conscience que cette idée simple ne l'est pas toujours sur le plan de la réalisation. En terme de méthode, il paraît nécessaire de **réfléchir aux conditions de productions et d'animation de ces types de support, lorsqu'ils sont mutualisés.** L'usage démontre que si une personne ou une structure ne consacre pas du temps à rassembler les informations, avec des moyens ou une volonté réelle, ce type de projet peut vite tomber à l'eau. En outre, il existe de nombreux territoires où des sites et des supports sont produits, permettant

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

à l'information de circuler. L'identification des écueils en amont est donc nécessaire.

On distinguera en attendant une information relative au nouveau lieu (un programme d'activités, une plaquette), un support dédié à la vie associative et culturelle locale (journal, site, programme, affiches). Enfin, le besoin d'aide en matière de réalisation et d'impression d'affiche s'est aussi exprimé. Il peut faire l'objet d'une entraide associative. Le nouveau lieu pourrait aussi fournir des moyens de reprographie propres.

Organisation d'un ou d'événements culturels, sportifs, populaires...en commun

La proposition d'organiser un festival commun entre les associations, autour de la musique et la danse traditionnelle a été faite « *afin d'être plus forts auprès des pouvoirs publics, et à condition que l'identité de chacun soit respectée* » pour un responsable associatif. Nous ne pouvons dire si cette proposition fait ou non l'unanimité dans ce secteur, mais la question mérite d'être posée. De manière plus générale, l'idée d'organiser un grand événement musical rassemblant tous les types de musique a été faite par des acteurs issus du milieu de la musique ou de publics. La question du renforcement des coopérations dans l'organisation de la fête de la musique, actuellement portée par Fréquence Morvan a aussi été évoquée par cette structure.

Plusieurs propositions ont été faites d'organiser un événement sportif commun l'été, avec par exemple du handball, du volley sur sable, du trampoline. L'idée est de créer une dynamique, de proposer des activités durant les vacances, pour les jeunes, les vacanciers, favorisant les échanges entre jeunes et anciens. Des acteurs précisent que pour arriver à ce résultat, ils ne connaissent pas à ce jour toutes les associations. **Leur rencontre est donc un préliminaire.** La seule occasion de

rencontre à ce jour se déroule pendant le Forum des associations. « *C'est dommage, car on peut faire des choses ensemble, pour faire vivre Château-Chinon, il faut se bouger* », nous dit une représentante d'association sportive.

La question de l'organisation d'une brocante a été évoquée. Un interlocuteur du monde sportif dit avoir vu une brocante organisée par plusieurs associations. Une brocante peut en effet être une occasion à la fois de générer des recettes, d'animer la vie locale, de coproduire un événement, et d'y valoriser des spectacles et animations associatives.

En définitive, la question de l'organisation d'un ou de plusieurs événements communs, qu'ils soient culturels, sportifs, éducatifs, environnementaux, ou relèvent de thématiques hybrides, semble être l'une des formes les plus récurrentes et incarnant le mieux la manière dont pourrait se concrétiser les synergies entre les acteurs. Son économie reposerait nécessairement sur des moyens ad hoc. Ces moyens pourraient être plus importants, comme cela a été signalé par un acteur associatif, si l'événement est d'une certaine taille. Ce qui rejoint l'idée d'être « plus forts ensemble », soulignée par un autre responsable associatif.

Recréer ou réinventer un Comité des fêtes

Au moment de l'entretien, la Fête de la Musique, une Brocante et Foire aux livres anciens, étaient organisées par Fréquence Morvan. Son responsable qui a été président de l'ancien Comité des fêtes, pense que ce dernier pourrait revoir le jour. Il serait important que ce dernier soit soutenu par les collectivités et qu'il y ait un partage des tâches entre les acteurs. Ce dernier remarque d'ailleurs que Château-Chinon était « *plus dynamique il y a une quinzaine d'années, parce que notamment, il y avait plus d'événements. Désormais les bénévoles se sont raréfiés et les*

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

moyens sont moins importants ». Ce dernier ajoute que « *Les Comités des fêtes se cassent la gueule un peu partout. Pourquoi alors ne pas créer un Comité des fêtes Communautaire ?* ». Par communautaire on pourrait entendre de la Communauté des acteurs rassemblée à travers ce lieu.

La difficulté sur de nombreux territoires est de parvenir à articuler la culture publique des collectivités territoriales, la culture associative, et la culture des commerçants souvent impliqués sur l'organisation d'événements annuels (marchés de Noël par exemple). La mise en musique de ces acteurs et la bonne répartition des investissements respectifs, est souvent un travail complexe. Les intérêts directs ne sont pas toujours les mêmes et suffisamment convergents. En revanche, **il y a bien un intérêt collectif à redynamiser la collectivité à travers ces événements**. Comme cela est rappelé par les acteurs, **cela recrée du lien social, une ambiance festive, cela permet de mutualiser des moyens techniques**. Un travail spécifique de réflexion en commun, autour de la reconstruction d'un Comité des fêtes plus communautaire, ou d'un nouveau genre, pourrait prendre place dans le nouveau lieu.

Un café/restaurant associatif

La proposition de créer un bar/restaurant associatif ne s'est pas exprimée en tant que telle, mais elle correspond aux besoins exprimés à plusieurs reprises, de créer un lieu de rencontre convivial, intergénérationnel et inter-associatif, autour de la nourriture. Dans de nombreuses communes, des cafés associatifs sont cogérés par des associations, notamment communautaires, proposant une variété de cuisines. Ce type d'initiative permet de créer des projets en commun, de proposer un service à la population, de générer des recettes et de participer à faire du nouveau lieu, un espace de convivialité et de

vie. Certains sont des lieux d'insertion professionnelle et bénéficient de soutien pour impliquer et former des travailleurs en insertion.

En outre, le scénario de programmation architecturale, prévoit qu'une tisanerie et une guinguette pourront accueillir ce type d'usage, mais aussi la salle polyvalente. On notera qu'il existe un ensemble d'acteurs susceptibles de faire avancer cette problématique : l'association la Casbah, le Mouton Zébré et le marché de producteurs, le Lycée des métiers François Mitterrand et son restaurant d'application, le LEGTA (Lycée agricole), et ses activités de pisciculture, etc. Par ailleurs, ce type d'usage peut jouer un rôle important dans la mise en place d'une réflexion plus globale sur la question de l'alimentation. **Elle peut entrer en cohérence avec les PAT (projet alimentaire territorial) des collectivités, EPCI et du département de la Nièvre, les dynamiques de développement de la production et de l'agriculture locale, les orientations et apports en expertise et moyen des deux lycées professionnels.**

Ce projet se heurtera à divers obstacles en attendant. Il est nécessaire qu'il y ait suffisamment d'acteurs capables de s'impliquer, que ces derniers soient assez disponibles, qu'il y ait sans doute une structure porteuse, qu'il ne soit pas perçue comme une concurrence par les cafés et restaurants du centre-ville. Enfin, il faudra faire une distinction entre bar et restaurant, la création d'un restaurant fût-il associatif, nécessite de remplir des conditions réglementaires spécifiques (due fait de la présence d'un four notamment), qui devront être prises en compte. Comme nous l'abordons dans le volet financier du projet, une activité de restauration et de buvette, même ponctuelle **peut permettre de générer des recettes au bénéfice du lieu**. Enfin, le scénario d'une installation privée, compatible avec l'esprit du lieu ne doit pas être exclue non plus.

Création d'un festival alimentaire

Dans le sillage des idées qui précèdent, la proposition de créer un « Festival alimentaire » a été faite. Ce dernier est à la fois en rapport avec la question de la précarité alimentaire, les enjeux de développement agricole du Morvan, les problématiques liées à la loi Egalim, aux PAT, à la transition écologique. L'écosystème de Château-Chinon paraît déjà assez dense pour que des convergences puissent s'opérer entre les acteurs, fût-ce à travers des événements conjoints.

Développer une économie de production culturelle locale

Certains acteurs ont fait des propositions allant dans le sens d'orienter le lieu vers la production et la valorisation du patrimoine local. Soit à travers l'organisation d'expositions, soit à travers l'édition et la vente de productions en lien avec la culture locale. Si nous ne pouvons en dire davantage sur ces projets, cela pose la question de la contribution que ce lieu pourrait avoir pour susciter des productions commercialisables, fruits d'une collaboration entre des acteurs associatifs, économiques. Il nous a semblé que ce type de projet dépendra d'acteurs spécifiques, d'une orientation plus économique du projet ou d'une étape de maturation ultérieure de ce dernier. Cette mention nous paraît utile car elle assume un débouché non plus seulement en terme de services (formations, pratiques culturelles), mais de productions concrètes de ce nouveau lieu.

Développer des moyens de mobilité collectifs mutualisés

Le développement de la mobilité est un enjeu récurrent soulevé par l'enquête. Il apparaît dans plusieurs domaines. Pour les structures de musique et de danse, le déplacement des artistes est un sujet majeur. L'association Les Galvachers peut avoir besoin de 1500 euros par exemple pour déplacer l'ensemble de sa

troupe sur un événement distant, ce qui n'est pas toujours dans les moyens des associations et structures invitantes. Le Cornemuse d'Arleuf a pris conscience de ce sujet et soutient le festival Festi-Rencontres, en lui prêtant un bus de 9 places et un chauffeur. Son responsable se dit favorable au développement d'une réflexion plus élargie sur les besoins de ces structures en matière de mobilité. Inspiré par ce cas de figure, la responsable de Festi-Rencontres explique : *« Il faut qu'on soit aidés, que l'on trouve des partenaires, et la maison des associations peut être une mine pour trouver des partenariats »*. Le directeur du Cornemuse explique que son association a ainsi créé un poste de chauffeur. *« Si on mutualise avec des moyens comme ça, cela baisse les coûts pour tout le monde »* explique t-il.

La question de la mobilité se pose aussi autour des événements sportifs. Un responsable du Football club explique que les déplacements des élèves sur des matchs le week-end n'est pas évident. Cela repose sur les parents, l'éducateur. Il signale au moment de l'entretien qu'un projet a été proposé dans le cadre du budget participatif de la Nièvre autour d'un véhicule de 9 places. La responsable de Just Mouving signale quant à elle que le défi principal est le recrutement des profs, qui en général viennent de loin. La question de la compensation de leurs déplacements se pose. **Certains pourraient être mutualisés entre plusieurs associations ou structures.** De la même manière, une initiative locale consistant à faire venir de jeunes internes en médecine sur le territoire se heurte à ce problème de mobilité. Enfin, la responsable de l'Université du temps libre explique qu'un bus en commun a été loué par plusieurs associations pour aller voir un ballet à Dijon. *« Cela pourrait être intéressant à refaire »*.

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

Dans le domaine scolaire, le problème est le même. Le directeur de l'école primaire explique que les moyens de transport manquent pour organiser des sorties. Si aucun bus n'est disponible, ce sont par exemple trois minibus qui seront nécessaires pour faire un déplacement à Arleuf pour une restitution avec l'Ecole de musique. Il estime « *qu'il devrait être possible de faire de la nage en eau libre, mais que les établissements sont souvent dans l'incapacité de trouver des bus pour le faire* ».

Pour les chefs d'établissement, la question de la mobilité est un sujet plus vaste encore. Elle est liée à la capacité que les jeunes vont avoir de se projeter plus loin que sur leur territoire, pour aller au lycée, pour trouver des stages, en ayant davantage d'occasions de se déplacer. Pour la principale du Collège : « *L'éloignement des dispositifs est un problème. Les élèves restent souvent sur des lieux de proximité. Il faut les aider à voir plus loin, à accepter des internats, prendre des transports en commun, parce qu'à ce jour, aller vers un gros établissement, cela peut faire peur* ».

La question du développement de la mobilité individuelle et collective en territoire rural et notamment dans le Morvan est un sujet déterminant. Si sur ce sujet, comme sur tous les autres, il n'appartient pas aux acteurs de ce nouveau lieu de décider des politiques publiques, il peut appartenir au tour de table qu'un tel projet pourrait rendre possible, de formuler clairement ces enjeux, d'amorcer les réflexions, et comme on l'a vu, d'élaborer des réponses concrètes en partenariats.



5. Les groupes de travail thématiques pour créer des communs territoriaux

La feuille de route des Communs fait état dans un premier temps de **nouvelles activités** que le lieu rendrait possible, à travers l'intervention d'un ou de plusieurs acteurs. Le second volet fait état des **projets que les acteurs impliqués pourraient créer ensemble**, pour eux-mêmes et au service du territoire. Ils résultent des propositions telles qu'elles ont été formulées à ce stade. Le troisième volet concerne la mise en place de groupes de travail susceptibles de poursuivre la **réflexion autour des grands enjeux du territoire**, que ces acteurs ont en commun, mais qui concernent avant toute chose l'avenir du territoire lui-même. Ce volet est le plus atypique et peut constituer, d'après la proposition que nous faisons, la clé principale, de la dynamique globale

et pérenne du projet.

Cet axe est atypique pour les raisons suivantes : d'ordinaire des problématiques d'intérêt général reliées à des territoires sont prises en charge à travers des compétences dédiées par des collectivités territoriales. Ces dernières disposent d'agents, de chargés de mission, de services entiers, de budgets, mais encore au niveau politique, de commissions thématiques et enfin de pouvoir de légitimité pour délibérer. L'organisation des territoires de la République relève d'une articulation entre le niveau d'intervention de l'État, à travers des Ministères, services publics nationaux, des préfectures, et des collectivités territoriales constituées des régions, départements, communes, et d'échelons intermédiaires (EPCI), Métropoles, Pays ou PETR, Agglomérations, Intercommunalité. A cela s'ajoute l'échelon européen, impliquant les territoires notamment ruraux à travers des fonds d'investissements dédiés. **Ce « Mille-feuille » administratif est à ce jour trop complexe pour que l'on puisse considérer qu'il existe une culture publique commune entre les professionnels de l'action publique et les usagers finaux.** Les administrés ont en général une connaissance partielle du fonctionnement des institutions, et cette complexité encourage davantage l'acte de délégation et de confiance, mais encore de consumérisme public. Le monde associatif représente en règle générale un sorte de Tiers secteur public, dans la mesure où n'appartenant pas à la sphère marchande, il poursuit des objectifs qui correspondent à des questions d'intérêt général et publiques. Aussi, le Mouvement associatif, ou la sphère associative dans ses différentes composantes est-elle un partenaire, une délégation de service public, un prestataire de l'action publique. Le tiers secteur associatif représente une part conséquente de l'activité dans la société mais encore de l'emploi.

On peut donc dire que sur chaque thématique, il existe

un nombre parfois conséquent d'acteurs susceptibles d'intervenir. Ces acteurs peuvent appartenir au champ économique, associatif, public, et ne pas parler le même langage, ne pas avoir les mêmes logiques et intérêts immédiats. La conséquence de l'organisation du silo des administrations, et de ce partenariat public-privé parfois précaire est que nombre de questions d'intérêt commun ne sont pas suffisamment traitées. Soit il n'existe pas de compétence pour les traiter, soit ces compétences ne sont pas dotées de moyens, soit ces compétences n'appréhendent l'enjeu que sous un angle spécifique et incomplet. Cela aboutit au fait que si l'on regarde un enjeu social, culturel, sous l'angle d'un contexte, et à partir d'une certaine exigence, on aura le sentiment que « des trous dans la raquette » existent, ou qu'à ce jour, l'action publique n'est pas au niveau, ou au rendez-vous d'un enjeu. Ce phénomène existe au niveau macro, lorsque des collectifs prétendent par exemple que les gouvernements ne font pas assez pour le climat, ou au niveau micro, lorsque des usagers se retrouvent proménés entre des institutions qui ne répondent pas à leurs problématiques, ou ne sont pas à la hauteur d'un enjeu. Ce constat ne signifie en rien que l'action publique est inefficace. Cette dernière l'est par rapport à nombre de compétences et d'expertises.

Mais certains enjeux locaux et généraux nécessitent que des tours de table soient réalisés, dans un « espace tiers », « neutre », se situant au milieu de tous les acteurs impliqués. Or bien souvent, ces tours de table ne sont pas organisés parce que des instances publiques, qui s'estiment légitimes à aborder une question, peuvent s'opposer à une saisine d'un acteur tiers. Par ailleurs, des acteurs privés à l'initiative de tels projets peuvent ne pas suffisamment connaître les acteurs publics et se mettre en porte à faux avec ces derniers. Enfin, il se peut que certains sujets ne trouvent aucun acteur, aucune économie pour être saisis.

A partir de là, on peut se dire que soit, il n'existe pas de posture neutre au regard d'un enjeu, soit cette dernière « existe » (de manière relative), mais nécessite dans ce cas un changement de posture important et inhabituel des acteurs publics et privés.

Ce que nous avons appelé la « Clairière des communs » en préambule de ce chapitre est ce type d'espace. **Il nécessite que des acteurs impliqués autour d'une question se mobilisent afin d'échanger sur ce dernier, en acceptant qu'ils peuvent apporter une partie d'une solution à un problème posé, mais sauf exception, pas la solution complète.** Cela présuppose que chacun estime qu'une réponse efficiente se trouve quelque part au milieu du tour du table. Cette posture d'humilité n'a rien d'évident, ni pour les acteurs publics, ni pour les acteurs privés. Elle repose sur les conditions suivantes : accepter de se retrouver autour du problème donné, entendre les points de vue des autres acteurs et de se soumettre à la logique de l'enjeu lui-même, ce qui signifie parfois d'échanger sa propre posture d'autorité, par une posture d'humilité. La dernière condition serait d'apporter sa part à ce qui a été évalué collectivement de la nature de l'enjeu et des difficultés propres à le résoudre. Nous ne ferons pas de développement sur chacune des thématiques de travail présentées dans la diapositive de la page suivante, mais sur un exemple, afin d'illustrer ce point de vue.

Exemple de développement d'un groupe de travail sur le cinéma dans le Morvan

L'enquête montre qu'il existe un certain nombre d'acteurs intervenant autour du cinéma dans le Morvan et le secteur de Château-Chinon. Comme nous l'avons montré, ces derniers ont des intérêts privés propres, mais aussi des intérêts communs potentiels. Il existe un acteur public principal animant le secteur, il s'agit du Bureau des tournages, porté par la Région

et situé à Avallon. Le choix d'avoir situé le Bureau des tournages à Avallon est en soi, un acte de décentralisation régional significatif. Car la tendance veut que la majorité des services régionaux soient implantés à Dijon et Besançon, ayant pour effet d'éloigner considérablement les administrations régionales, des territoires de l'ouest et du sud. Le Bureau des tournages a notamment pour mission de faire la promotion de la région en finançant des productions dont les tournages s'effectueraient en Bourgogne et Franche Comté. En ce qui concerne le Morvan, de nombreux tournages y ont été réalisés, ce qui a d'ores et déjà contribué à créer une sorte de culture commune. Elle réunit des réalisateurs et équipes de tournage ayant travaillé avec des locaux, des figurants, des réseaux de salles du Morvan ayant organisé des avant-premières et des professionnels du cinéma, voire des auteurs vivant dans le Morvan. Ce phénomène a sans doute contribué à ce que l'Office du tourisme du Vézélien adopte la marque de Bourgogne Grand écran, en référence aux films passés et présents tournés sur son territoire et au fait que les paysages soient « cinématographiques », au sens où ils sont de véritables spectacles en soi.

Comme nous l'avons évoqué dans la partie dédiée aux enjeux, la Fabrique de Territoire Rhizome, située à Ouroux-en-Morvan, déclarait, au moment de l'entretien, avoir déjà accueilli des tournages, mais ne pas avoir de collaboration particulière avec le Bureau des tournages sur d'éventuels partenariats professionnels sur la fabrication de décor, avec les équipes tournant dans le Morvan. La question peut être posée de savoir comment les équipes de productions pourraient s'associer davantage avec des professionnels locaux.

De la même manière, de très nombreux figurants de la région ont été mobilisés au cours de ces tournages. Il existe une base de données de figurants, mise en place par le Bureau des

tournages. Et pourtant, des films tournant dans la région peinent parfois à en trouver. En effet, les figurants sont en général recrutés par des directeurs de casting. Et ces derniers dépendent de productions, mais ne sont pas nécessairement attachés à des territoires. Cela a pour effet que chaque production doit parfois repartir de zéro dans sa recherche de figurants, et les figurants du territoire ne sont pas nécessairement fidélisés. Par ailleurs, leurs déplacements ne sont pas pris en charge par les productions, ce qui restreint encore davantage les possibilités de recrutement.

La question que nous posons, sans avoir enquêté plus avant sur le sujet est la suivante : et si le service public concourant à développer la production cinématographique en Bourgogne pouvait proposer à terme des accompagnements plus poussés des productions ? Cela supposerait alors qu'un inventaire des acteurs soit fait, que la question d'un renforcement de cette politique régionale par un accompagnement plus poussé soit posée. Sans présumer de la politique actuelle de la région, une telle extension pourrait nécessiter dans un premier temps un tour de table spécifique, qu'aucun acteur ne serait peut-être réellement en charge de réaliser à ce jour.

Et si le futur lieu était en mesure d'initier de tels tours de tables initiaux, et d'avoir la méthode pour en tirer les conséquences les plus pragmatiques et efficaces ? Sur ce sujet précis, le tour de table peut par exemple aboutir au constat que ces projets existent déjà et gagneraient simplement à être renforcés. Ou bien au fait que ces questions n'ont pas encore été engagées et qu'il n'existe pas de mission et de moyens pour ce faire. Dans ce cas le groupe de travail peut explorer la manière de les construire. Et ainsi de suite. **Nous précisons que ces constats résultent de l'enquête mais n'ont pas été corroborés par le Bureau des tournages, qui ne faisait pas partie du périmètre de notre**

enquête. Ils peuvent donc être considérés comme des pistes de réflexion possibles, à confirmer ou infirmer.

Une « Clairière des Communs » a donc pour méthode de s'autosaisir d'une question d'intérêt général ou commune, qui ne semble pas prise en charge, ou se trouve dans un espace « vide » entre les acteurs. Le développement de ces communs relève ensuite d'une ingénierie politique spécifique, centrée sur les enjeux jusqu'à ce que ces derniers soient réellement pris en charge, s'ils doivent l'être. Sur la seule question du cinéma et de l'image, il existe d'autres enjeux concrets en dehors de la production, comme la création d'un médiateur du cinéma sur le territoire, le développement d'une culture de conservation locale, le développement des pratiques amateurs. Autant de sujets, qui peuvent nécessiter qu'un ensemble d'acteurs se réunissent pour en prendre la mesure et les sortir d'une ornière politique et publique, qui n'est que le reflet de la structuration de la puissance publique et privé et de leurs moyens d'intervention.

Ce raisonnement peut être appliqué à tous les autres enjeux territoriaux. **La question que pose une Feuille de route des communs attachée à ce projet, au-delà de l'offre technique qu'il propose à travers un bâtiment, est celle d'une nouvelle forme de légitimité publique collective.** Si chacun des acteurs est en mesure de reconnaître que certains enjeux ne sont pas ou mal pris en compte, parce qu'ils sont hachés par des périmètres de compétences qui ne convergent pas, des moyens qui manquent, la question posée est de savoir s'il existe un lieu, dont l'objet soit précisément d'exprimer une forme de résilience politique collective autour de ces enjeux. En ce sens, même si sur le papier une telle approche peut apparaître comme théorique, ou utopiste, les auteurs précisent qu'elles résultent d'observations de bonnes pratiques sur la durée. Ces tours de tables et ces moyens manquants sont souvent la clé d'un début de réponse à un problème

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

commun. Comme nous le préciserons dans la partie dédiée au modèle d'exploitation, ils reposent sur une économie classique et une économie de l'engagement relevant de ce que l'on peut appeler classiquement aujourd'hui : la résilience. La résilience étant en matière publique l'autre nom d'une volonté un peu plus acharnée, de produire des politiques publiques pertinentes, efficaces et enracinées sur des questions fondamentales de société.

Nous proposons ci-dessous une liste non exhaustive de Communs territoriaux, découlant de l'enquête, sans les développer plus avant. Pour ce qui est du contenu possible de ces derniers, se référer au chapitre précédent sur les enjeux territoriaux.



PARTIE IV

LE CONCEPT DU LIEU, LE MODELE D'EXPLOITATION ET DE GOUVERNANCE

- 1. Le concept du lieu**
- 2. Les modèles de gestion et de gouvernance**
- 3. Hypothèses de modèle économique**

1. QUEL CONCEPT GENERAL POUR CE NOUVEAU LIEU PARTAGÉ ?

1. Un lieu hybride multi-fonctionnel

Au terme de cette enquête **une question reste en suspens** : « **de quoi le nouveau lieu partagé sera t-il le nom ?** ». Ce dernier est considéré par une partie des acteurs comme une Maison des associations, pour d'autres comme un potentiel Tiers-Lieu, pour d'autres comme un Centre culturel, une maison des habitants, pour d'autre enfin comme un lieu économique. Au final l'enquête montre que **ce sont bien ces quatre usages et concepts qui constituent l'identité de ce lieu.**

Il est important de s'attarder sur les limites de ces différents concepts. Le concept de Maison des associations, appelé aussi « Hôtel à associations » de manière plus péjorative, s'est développé depuis le début des années 2000 dans de nombreuses villes. L'objectif est de fournir un centre de ressources, des salles, des boîtes postales aux associations. Elles peuvent être dotées d'une direction et d'un agent d'accueil. Les Maisons des associations ont pu avoir tendance à s'enfermer dans une logique institutionnelle autour d'une partie du secteur associatif. Le terme même de Maison des associations induit qu'il ne s'agit pas d'un lieu « pour » le public, mais pour les structures qui leur proposent des activités et des services. Le terme a fini par devenir un peu désuet à mesure que s'est développé sur le versant plus économique, les structures d'ESS (Economie sociale et soli-

taire) et un peu plus tard les Tiers-Lieux. A Château-Chinon, si en effet le concept de Maison des associations « sonne bien » pour un ensemble de structures, pour d'autres il évoque l'imaginaire d'une institution coûteuse, peu ouverte, qui sera dédiée à un microcosme associatif local. Par ailleurs, pour certains la Maison de la solidarité était présentée au départ comme une Maison des associations. Cela fait dire à certains que ce projet est un serpent de mer, ou bien que c'est à la Maison de la solidarité de jouer ce rôle. Ce point de vue a été clairement exprimé mais reste minoritaire d'après les résultats de l'enquête.

Lorsqu'on interroge le public, nous retrouvons plus des notions et un imaginaire de type Centre culturel et de loisir, Centre sportif, Maison de la culture, ou encore espace marchand. Les MJC et Médiathèques tel que l'Espace Condorcet correspondent déjà en partie à cette définition. On doit déduire en attendant que le public, la jeunesse, imaginer un espace d'activités et de convivialité directement appropriable. Cela correspond à la notion d'Office de l'Habitant évoqué en réunion publique.

On voit bien que s'opposent ici un concept potentiellement « fermé » car dédié à des associations et un concept de lieu de vie, approprié par le public. Or ces deux concepts sont nécessairement entremêlés dans la mesure où les activités proposées sont en général prises en charge par des associations ou des institutions culturelles locales. Il faut retenir en attendant que le nouveau lieu devra être ouvert aux publics, être considéré par le public comme un espace d'activité et de vie, autant que pour les associations.

Le positionnement du lieu comme lieu dédié à l'économie et aux entreprises revient chez plusieurs interlocuteurs. Il vise à appuyer le fait que la redynamisation économique est une priorité du territoire. La typologie des lieux dédiés à l'économie, tels

qu'ils se sont développés ces dernières années, est constituée des « Pépinières ou incubateurs d'entreprises ». Ces derniers apportent des moyens, des locaux au service d'entreprises en développement. Dans la région, il existe le Télécenre de Lormes ou encore l'Inkub de Nevers. Dans tous les cas, ces lieux proposent d'accueillir des entreprises, de leur fournir des locaux, des espaces de coworking, des lignes à haut débit, des contextes d'accélération de leurs activités dans un environnement « entrepreneurial », des aides à l'installation sur le territoire, avec un accompagnement des services communautaires, d'agglomération, de région, et notamment de la BGE. De la même manière que pour les Maisons des associations, ces Hôtels à entreprises correspondent à des politiques institutionnelles consistant à attirer des entreprises sur le territoire, en leur apportant des moyens. Ces équipements peuvent correspondre à une typologie d'acteurs, mais semblent peiner à montrer toute leur efficacité, en terme de synergies notamment et d'accompagnement de l'innovation. Pour autant, ils peuvent tout à fait correspondre à des besoins temporaires ou spécifiques d'entreprises en construction.

Le dernier concept est celui de Tiers-lieu. Le cahier des charges de la mission porte sur la création d'un Tiers-lieu. L'objectif initial est de positionner ce projet autour de ce concept afin que le projet puisse bénéficier des aides régionales et de [l'Etat dans le cadre de France Relance](#). Or ce concept comme nous avons pu le voir dans le cadre de l'enquête reste trop technique, trop connoté, pour être présenté comme le projet initial.

Au cours de l'enquête, des acteurs se sont exprimés clairement autour de ce sujet, considérant qu'il était en décalage avec le territoire et la demande des acteurs. D'autres l'ont défendu considérant qu'il était plutôt adéquat. En définitive l'étude aboutit à la conclusion que le lieu correspondant aux besoins des

acteurs se rapproche de la définition donnée par l'association France Tiers lieux. Il s'agit « *d'espaces de coworking, friches culturelles, fablabs, tiers-lieux nourriciers... ils ont en commun de mutualiser des espaces et des compétences, hybrider des activités et réunir un collectif citoyen engagé, favorisant la coopération pour répondre aux enjeux de leur territoire* ». Si l'association référence 3500 Tiers-lieux sur le territoire, à travers son rapport de 2021, et sa plateforme, elle explique qu'il existe en attendant autant de Tiers-lieux que de projets et qu'il n'y a pas de consensus sur la définition de ce concept. Le responsable de la Mission Tiers-Lieux de Lormes confirme le **caractère polymorphe des Tiers-lieux** mais donne tout de même une définition générique qui coïncide avec les conclusions de cette enquête : « *Un lieu où l'on fait des choses ensemble pour créer des projets et répondre à des enjeux du territoire* ».

Le nouveau lieu partagé aurait d'après cette enquête vocation à associer une institution (l'Ecole de musique et de danse et la Communauté de communes), **des associations de tous secteurs, des entreprises et acteurs de l'artisanat et de la production locale, et des publics de toutes générations**. Des interlocuteurs ont exprimé leur scepticisme en ce qui concerne un lieu qui ferait tout à la fois, privilégiant un lieu thématique, qu'il soit culturel ou économique. On ne peut pas dire à ce stade que d'autres interlocuteurs défendent un lieu de pratiques mixtes associant tous ces usages, dans la mesure où ces attentes ressortent de l'enquête et qu'il revient au projet précisément de les faire se rejoindre.

La question de la convergence de ces univers (institutionnel, associatif, économique, et du public) est un défi en soi. Tout comme nous avons montré que les problématiques interculturelles étaient plus faciles à nommer comme enjeu qu'à développer de manière concrète, il est évident que **l'association de**

ces cultures au sein de ce lieu partagé n'est pas acquise et nécessitera une ingénierie spécifique, mais encore qu'elle relève d'une problématique de convergence interculturelle en soi.

Si nous insistons sur le fait que la clé de ce lieu sera le partage d'une conscience des enjeux communs, et d'une feuille de route associée, c'est précisément, parce que la dynamique territoriale pourrait reposer sur une capacité collective, d'acteurs issus de champs différents, à contribuer à des problématiques communes. Si un tel lieu était autant la Maison des associations, que de l'institution, d'entreprises et d'artisans et du public, cela signifierait qu'il serait possible de dépasser des cloisonnements culturels, qui à ce jour rendent souvent impossibles ces synergies. Nous pensons que **le lieu ne suffira pas à être un ciment commun entre les acteurs. Ce ciment reposera autant sur le lieu que sur une vision, un positionnement et des pratiques communes.** Si ce rapport, à travers une feuille de route des communs donne une idée des termes et des enjeux possibles structurant cette vision, cette dernière ne peut que se forger à l'épreuve des projets. **Nous défendons alors l'idée qu'une nouvelle culture publique, ou Tiers-lieu-public peut constituer à terme ce ciment.** Il s'agirait d'un horizon, faisant que les logiques associatives, économiques, institutionnelles et individuelles ne s'arrêteraient pas à leurs [enclosures](#) naturelles, pour reprendre un terme de la philosophie des communs, à savoir de leurs enclos et territorialités propres. **Devant les enjeux globaux et de territoire, une « nouvelle culture publique », tirant parti d'une puissance publique, d'un tiers secteur associatif, d'acteurs économiques et du public partageant un minimum de vision commune.** Cette vision ne serait pas une fin en soi mais un levier pour résoudre ensemble des questions communes, qu'aucun acteur ne pourrait résoudre seul.

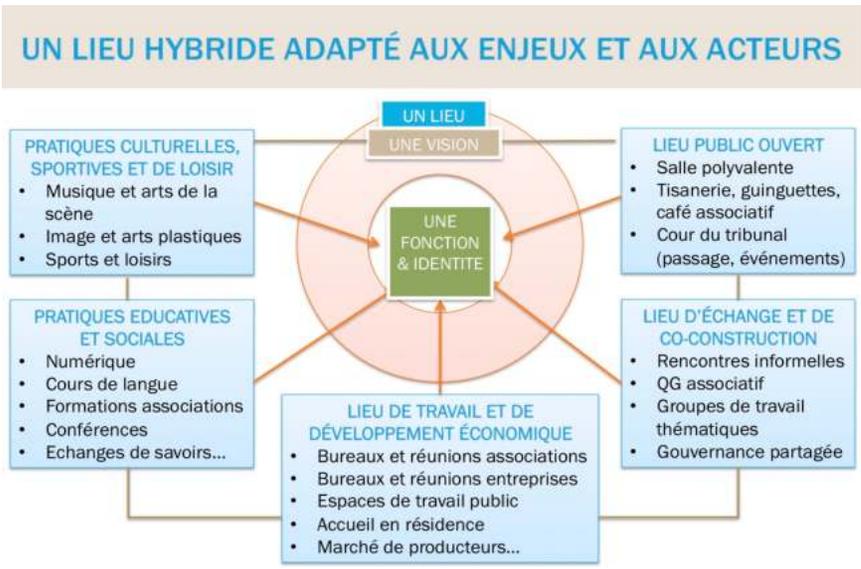
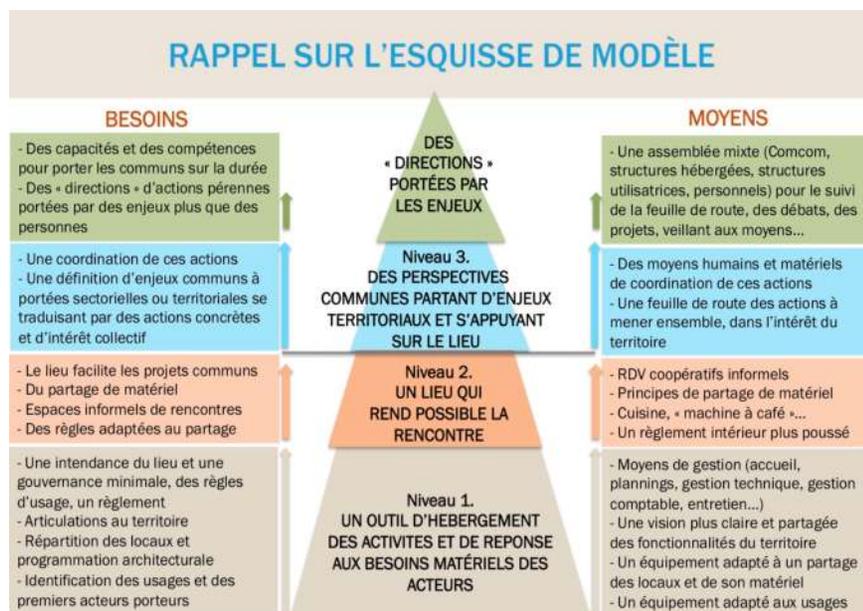
Ce nouveau lieu partagé pourrait être un prototype de « nouveau lieu public », capable de poser ces questions et de tenter d'y apporter des réponses concrètes. L'enjeu peut paraître théorique, **mais la seule coprésence de ces acteurs dans un lieu commun, les amènerait à faire l'expérience de ces défis. La question du partage des locaux, du matériel, des espaces de convivialité, du temps, fera émerger ces questions.** Si des horizons de coproductions communes existent, et sont clairement définis, il est possible que ce type de lieu soit plus à-même de relever des défis territoriaux et contemporains, en posant les bases d'une culture publique et collective manquante. L'un des mots d'ordre de cette culture, tel que cela découle de l'enquête serait celui de « simplicité ».

Dans ce cadre, le lieu peut s'inscrire dans la dynamique des Tiers-lieux rassemblés par le Pays Nivernais Morvan, afin d'apprendre de ces derniers et tout en affirmant sa spécificité. Par ailleurs, **le fait que le projet démarre avant la rénovation, comme nous le proposerons dans le dernier chapitre sur les étapes de réalisation, peut constituer un avantage. Il s'agirait de poser des bases de pratiques et de cultures, de se poser les bonnes questions, avant d'investir pleinement un lieu neuf et que la question du partage du projet ne se réduise au partage d'un lieu.** Ce lieu aurait vocation à exister tel que ces besoins se sont exprimés de diversité, de rencontre, s'il est constitué d'un lieu physique et d'un lieu imaginaire ou vision commune partagée.

Dans le premier schéma qui suit, nous avons défini la stratification du projet. Elle comporterait un premier niveau, concernant le lieu physique lui-même et l'enjeu de son partage et de son administration. Elle comporterait un second niveau, traduit sur le plan architectural et de l'accompagnement, favorisant

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

les rencontres et les échanges informels. Le troisième niveau serait constitué de la vision commune, donnant des perspectives, et des clés pour répondre à la demande initiale qui est celle de l'échange, de la rencontre et de la construction en commun. Dans le second schéma, nous précisons quels seraient les grands axes et les grands usages associés autour de ce lieu. La fonction et l'identité de ce lieu seraient alors le résultat de cette convergence.



2. Inventaire de cas d'école de tiers-lieux ou lieux publics inspirants (par Charlotte Rizzo)

Un inventaire de lieux et démarches inspirantes, sur tous les territoires, a été réalisé par Charlotte Rizzo associée à l'équipe d'AMD-ai, dans le cadre de cette étude. Ce dernier se trouve dans le rapport de programmation architectural, mentionné dans les annexes du présent document.

Si à ce jour, il existe peu de projet s'approchant du contexte rencontré à Château-Chinon, ces exemples peuvent constituer des ressources pour tous les acteurs afin d'explorer les différentes approches de co-conception, d'avancée des acteurs pendant les temps de travaux, ou encore de modèles économiques et

de gouvernance. Il est probable à la lueur de ces comparaisons, que ce nouveau lieu partagé aura à apporter quelque chose, qui n'existe peut-être pas encore à ce jour, dans la rencontre des acteurs d'un territoire rural. Il est important en attendant que ces acteurs aient connaissances des expériences nombreuses et riches existant par ailleurs. Dans cet esprit, le lieu aura sans doute aussi vocation à se rapprocher du réseau des Tiers-lieux du Morvan.

2. LE MODELE DE GESTION ET DE GOUVERNANCE

L'intendance et la gestion du lieu

L'un des points d'accord principal résultant de l'étude est que le lieu ne pourra fonctionner s'il ne dispose pas d'une personne en charge de son intendance, de sa gestion, et notamment du planning des salles. Ce poste a été appelé : « secrétariat, régie, conciergerie, animation » par les différents interlocuteurs. Dans le modèle d'exploitation que nous proposons, nous définissons un premier niveau de développement du projet à travers la mise à disposition « d'un plateau technique » de salles et d'équipements pour les associations. Son utilisation nécessite une gestion quotidienne, notamment pour ce qui est du planning commun, mais encore des problématiques administratives et techniques du lieu. « L'idéal c'est qu'une personne fasse l'intendance. Une personne qui pourrait gérer les salles. Mais il faut quelqu'un qui ait envie » explique une actrice du domaine de la culture. Une responsable associative dans le domaine sportif abonde en ce sens et donne quelques indications techniques supplémentaires : « Je pense qu'il

faut un régisseur qui établit un calendrier pour les salles. Ce serait le mieux. Et pour les salles, on met un digicode pour y avoir accès ».

L'enquête fait apparaître deux visions opposées quant au statut de cette ressource. Pour la première, qui demeure la principale, le lieu doit être doté d'une personne en charge de la gestion et de l'intendance, à demeure. Dans la seconde, le lieu ne doit pas être doté de salarié(s), qui pèseront trop sur les charges de la collectivité. Ainsi, pour un acteur du secteur de la culture : « Je vois une personne déléguée sur les plannings, la réservation des salles. Par exemple une personne de la Communauté de communes, mais ce ne serait pas quelqu'un à demeure. C'est ajouter des dépenses qui seront mieux ailleurs. Cela peut être dans le projet de base, et si le besoin s'en ressent, les choses peuvent évoluer et il sera possible d'avancer, plutôt que de dire dès le départ : on embauche quelqu'un ». Les alternatives proposées sont celles d'un recours à des services civiques, des bénévoles, la privatisation du lieu, trouvant son équilibre économique à travers la vente de biens et de services.

Etant donné que la tendance majoritaire privilégie un espace dédié à des structures culturelles de la Communauté de communes et d'associations et le cas échéant à des acteurs économiques du territoire, ces alternatives ne semblent pas pouvoir dégager de consensus à ce stade. Cela oriente ainsi vers la présence d'un emploi dédié à la gestion du lieu. La question se précise à travers l'Ecole de musique disposant à ce jour d'un emploi à temps partiel de secrétaire, qui pourrait devenir à travers un temps complet la personne en charge de cette mission. « Par exemple aujourd'hui, j'ai 30 % d'un ETP de secrétaire qui est aussi la secrétaire de l'Ecole de musique de Luzy. On peut imaginer que la personne qui soit à temps plein sur ce lieu, ait une partie de son temps allouée pour le secrétariat de l'Ecole de musique, et une autre partie de son temps pour les associations qui l'utilisent » explique le directeur.

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

Si son périmètre d'intervention reste à définir en fonction du projet final, on peut en attendant établir qu'il consisterait à gérer les tâches suivantes :

- gestion administrative de l'École de musique et de danse,
- gestion des plannings d'occupation des salles et gestions des clés, et le cas échéant contact avec les personnes en résidence
- lien avec les services techniques de la Communauté de communes en charge du ménage, de l'entretien du bâtiment et des installations et abonnements auprès des opérateurs
- convocation des assemblées et autre activités de secrétariat liées à la gestion du lieu
- le cas échéant, accueil des publics pour des événements, ou sur des permanences d'ouverture du lieu...

L'animation et la direction du lieu

Il apparaît à ce stade que le profil d'une intendance ne correspond pas à celui d'une animation du lieu à proprement parler, même s'il est toujours possible de rédiger une fiche de poste sur un profil polyvalent. Le scénario concernant le modèle de développement du lieu prévoit donc un second niveau dédié à l'animation à proprement parler. Ces animations consistent à assurer des tâches plus spécifiques telles que :

- gestion et édition d'une lettre d'information et programme commun du lieu
- animations de groupes de travail autour des thématiques de la « feuille de route » du projet
- gestion des conflits et interface avec la gouvernance et la Communauté de communes
- recherche de financements le cas échéant...

Sur ce point, l'enquête fait apparaître un clivage marqué entre les acteurs convaincus que le lieu devra être doté « d'une direction », et ceux qui refusent toute idée de direction. Parmi les acteurs interrogés, cinq structures étaient favorables à la mise en place d'une direction. Les arguments en faveur d'un poste de direction s'appuient sur le fait que tout « lieu culturel » fonctionnel nécessite un portage, une direction. C'est le cas des Centres culturels, des Conservatoires de région, des Centres sociaux, des structures de formations, d'insertion, et de nombreuses autres agissant sous le régime d'une association loi 1901 ou d'une entreprise d'économie sociale et solidaire ou culturelle.

Un acteur culturel partage sa conception de ce sujet : « *Je suis plutôt individuel dans ma manière de gérer, donc mal placé pour en parler...Mais je ne crois pas trop à l'équipe, pas sûr que ça fonctionne. Toutes les assos ont un caractère d'indépendance acquis par la force des choses, se sont débrouillées toutes seules, ont des habitudes de fonctionnement ! 15 structures ne vont jamais s'entendre. Il faut donc quelqu'un qui fasse l'articulation et la médiation, quelqu'un qui fédère et temporise car il y a pas mal de clochers.* ». Pour un acteur du domaine culturel : « *C'est quand même bien qu'il n'y ait pas trop de monde tout en haut pour prendre des décisions. Sinon, elles sont souvent pas prises* ». Cette personne se dit alors plus favorable à une gouvernance de la Communauté de communes. Et s'il fallait que ce soit une association : « *Il faudrait que ce soit des gens qui ne bougent pas trop dans ce cas* » précise t-elle.

La création d'un poste de direction ad hoc reste écartée par la majorité des interlocuteurs pour plusieurs raisons. La première est financière et liée aux moyens nécessaires pour assurer la gestion du lieu. Pour une interlocutrice institutionnelle : « *Les associations susceptibles d'entrer, n'ont pas la taille critique pour diriger la maison ! Hormis le Centre social,*

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

personne n'a les reins suffisamment solides pour gérer l'accueil. Sinon, il faut un portage de la Communauté de communes ». Le scepticisme quant à l'équilibre du projet se renforce s'il est question de recruter un ou plusieurs emplois, dont un emploi de cadre. La seconde est politique. **La majorité des associations interrogées disposent de leur propre direction et n'imaginent pas être associées à un lieu dont les directions orienteraient leur développement.** Voici le témoignage d'une responsable d'association : « *Je vois plutôt un animateur pour gérer les plannings, faire des propositions de projets, qui communiquent sur le lieu, faire l'articulation si on a envie de faire un projet commun entre asso ! Mais sans un directeur qui nous encadre. Je fais du projet toute l'année donc pas envie d'avoir quelqu'un qui me dise comment faire, on est capables* ».

Le directeur de l'École de musique et de danse anticipe aussi la difficulté liée au fait que diverses associations et institutions soient placées sous une même direction. « *Si c'est un directeur, il faudrait que tous ceux qu'ils dirigent fassent partie de la même structure. Dans ce lieu, les associations seraient indépendantes. Donc je vois pas trop comment cela pourrait se faire.* ». Il ajoute : « *J'aurais plutôt envie d'aller non pas vers une ligne directrice imposée, mais un fonctionnement qui favorise les partenariats et synergies. Peut-être qu'après on ira vers quelque chose de plus structuré. Mais il faut laisser les choses se faire dans un premier temps* ». Ce dernier donne des éléments intéressants sur la manière d'animer cette collégialité, à travers une réunion régulière entre les acteurs : « *Par exemple toutes les deux semaines. Pour faire le point chacun, présenter ce que l'on fait, voir s'il y a eu des problèmes. Peut-être que cela suffirait dans la forme de gestion* ». Il anticipe comme d'autres acteurs des conflits possibles liés à la gestion du lieu. « *Il y a quand même quelque chose à prévoir, ce sont les conflits. Comment cela se passe ? Par exemple sur la réservation des créneaux. Ce qui me vient*

à l'esprit, c'est que le lieu appartient à la Communauté de communes. Donc s'il y a des conflits, c'est à cette dernière de trancher ». Il explique enfin qu'il est important de stipuler dans la gouvernance, qui aura le dernier mot.

On aura pu noter à travers les entretiens réalisés, que ce poste de direction peut être interprété de différentes manières. Soit il concerne la direction d'un équipement mis à disposition de différentes structures, soit il concerne la direction des activités ayant lieu dans ce lieu, à travers une politique propre dans laquelle les structures doivent plus ou moins s'insérer. S'il est bien trop tôt pour dire quelle sera la politique de ce lieu, il apparaît évident que le futur lieu ne pourra être placé sous une « direction » qui orienterait les activités des structures hébergées.

Cependant, certains interlocuteurs expliquent que les institutions ne sont pas nécessairement armées à ce stade pour assurer la direction de tels lieux. Un acteur associatif explique : « *La culture et la vie associative ne sont pas la compétence première de la Communauté de communes. Cette dernière doit donc monter en compétence. Et ce type de lieu peut précisément aider à développer une véritable politique culturelle et associative de territoire. Je suis pour une alliance totale avec les structures politiques, cependant des deux côtés il faut qu'il y ait le niveau* ». Les deux options exprimées ne permettent pas de répondre complètement à la question à ce stade. Car si l'on peut comprendre que les associations ne souhaitent pas être « dirigées », on devinera que la gestion de l'équipement nécessitera des arbitrages quotidiens et sur le fond de son développement, arbitrages étant en général assurés par un poste de direction ou une gouvernance politique.

La question à laquelle il faudra que le lieu et ses participants réponde est : **qui sera en charge de régler les contentieux, conflits d'usages, conflits de voisinage, et autres incidents susceptibles d'intervenir sur le lieu ?** Si par exemple

une association sur-utilise un équipement, un règlement intérieur suffira-t-il à la réguler, ou faudra-t-il qu'une autorité intervienne ? Dans ce cas, quelle sera cette autorité ? On peut deviner que les conflits engageant des responsabilités politiques et juridiques ne pourront être assumés par la personne en charge de l'intendance. Il n'est pas non plus certain qu'elles puissent l'être par la personne en charge de l'animation. **Auquel cas, on peut deviner que l'animation du lieu reposera bien sur trois compétences distinctes : le secrétariat, l'animation et la direction. Selon les différents scénarios, la direction du site peut être prise en charge par la Communauté de communes et une assemblée collégiale, ou à terme par une structure en délégation de service public, dont le périmètre d'intervention aura été défini par les acteurs impliqués.**

La gouvernance du projet à proprement parler

Si les notions de « direction » et de « gouvernance » sont souvent associées, et que la présence d'un directeur de projet ne fait pas à ce stade l'unanimité, chaque interlocuteur reconnaît que **le site devra nécessairement disposer d'une gouvernance propre, organisée autour de l'institution Communauté de communes et les acteurs associés.** Selon les scénarios envisagés, il peut exister plusieurs types d'assemblées et de structures juridiques associées à un tel lieu. On peut penser en attendant que cette gouvernance aura pour mission de suivre et de porter la feuille de route du lieu et de son projet, de poser les bases et d'assurer son bon fonctionnement à partir notamment d'un règlement intérieur. Cette assemblée devra nécessairement être composée de la Collectivité propriétaire du site, des structures occupantes, des structures qui cofinanceront le lieu, et le cas échéant selon le modèle choisi, des salariés et d'un comité d'usagers.

Deux philosophies de gouvernance sont évoquées. La première est une philosophie classique, portée par l'institution Communauté de communes, qui pilote une assemblée représentative des usagers du site (personnes morales et physiques) tout en étant collégiale dans les échanges et les décisions prises. On peut imaginer qu'un ou deux élus Communautaires assurent la présidence de cette assemblée et que des agents de la Communauté de communes soient en charge de la convocation des assemblées, la rédaction des ordres du jour, des comptes rendus de réunions.

La seconde philosophie renvoie à une gestion plus « horizontale » et d'inspiration coopérative, autour des acteurs de terrain impliqués, comme en témoigne cet interlocuteur institutionnel : *« Ce qui serait bien c'est que les parties prenantes soient en charge de la gestion. Comme à Anost, à la Maison du patrimoine oral de Bourgogne ».* Cette gouvernance « horizontale » peut alors passer par une structure associative ad hoc, mais à certaines conditions selon cet acteur du milieu sportif : *« Si une seule asso qui gère, c'est elle qui va faire la loi ! Il faut vraiment que ça soit une gouvernance partagée. Une asso une voix (pas au nombre d'adhérents sinon pas équitable). Et on est sur un pied d'égalité ».* Ce que confirme un autre acteur associatif de Château-Chinon : *« Je ne suis pas partisan de dire : « comme nous représentons beaucoup de monde, nous avons plus de voix », car ça casse la dynamique associative. Il faut que chaque asso ait une voix ».* Pour certains, l'association peut garantir une autonomie vis-à-vis des conflits politiques potentiels : *« Je vois plutôt une association qu'une régie publique pour éviter les problèmes de conflit entre les institutions ».*

Le questionnaire général montre que dans un premier temps c'est bien une gestion par la Communauté de communes sous une forme collégiale qui est privilégiée par les acteurs. Mais l'enquête montre qu'il existe une certaine défiance à l'égard

d'une gestion trop institutionnelle d'un site en partie dédié à la vie associative. Pour un acteur du champ environnemental : *« Il est important que tout ne soit pas remis en cause par une majorité électorale... Cela arrive tellement, souvent que les associations se retrouvent le bec dans l'eau après un changement de majorité »*. Un autre acteur du domaine sportif insiste sur ce point : *« Il est important de protéger le lieu des aléas de la vie politique, des élections. Il faut que le lieu puisse vivre sa vie à long terme »*. Mais cette défiance s'exprime aussi à l'égard de la personne en charge de l'animation du site. Car elle repose sur des compétences sectorielles, une capacité à fédérer les acteurs, une compétence politique pour éviter ou résoudre des conflits, qui ne correspond pas toujours à la compétence d'un agent de développement territorial, pour certains acteurs. A ce titre un acteur du monde culturel dit *« ne pas croire une seconde à un système géré par des fonctionnaires »*, qui soit juste une permanence, mais y croire *« en revanche, si le lieu est mis à dispo autour d'idées, si les gens qui génèrent le lieu ont pour mission de faire vivre les assos »*. Cette question a été abordée lors de la première réunion publique.

Quel que soit le mode de gouvernance choisi, il apparaît à de nombreux acteurs interrogés, que **le lieu devra être doté d'une charte et/ou d'un règlement intérieur**. Pour le directeur de l'École de musique et de danse : *« Il faut se mettre d'accord sur une charte, un règlement intérieur d'utilisation, que tout le monde doit valider. L'idéal est qu'on arrive à fonctionner en bon entente, en empathie, qu'on cherche la solution qui soit la moins pire pour tout le monde »*. Pour une association culturelle : *« Il faut un règlement intérieur avec des règles précises, que chacun doit respecter »*. Et pour une autre responsable associative, s'il faut un règlement intérieur, un contrat moral, *« il faut aussi un peu de fantaisie »*. Le lieu et ses documents d'encadrement doivent donc aussi porter

un certain état d'esprit, emprunt de cette volonté de construire et de rester dans la convivialité.

Les « deux cultures publiques »

On se retrouve ici au cœur de la question traditionnelle de la gouvernance des structures publiques et parapubliques. On peut considérer qu'il existe à ce jour deux grandes familles et cultures concourant à la production de communs et de services d'intérêt général non marchands. La première est incarnée par la puissance publique, ses agents et élus, la seconde par les acteurs de la société civile et en particulier le secteur associatif, ou l'économie sociale et solidaire. Le monde associatif, même s'il est en grande partie régi par le cadre de la loi 1901, relève du droit privé. Une partie des associations s'inscrit dans des traditions diverses d'engagement telles que les associations d'éducation populaire, les Centres sociaux, les fédérations éducatives et de parents d'élèves, les associations militant pour la défense de l'environnement, pour les droits de l'homme, l'égalité des chances, des sexes. Les associations, rassemblées notamment à l'intérieur du Mouvement associatif, bien qu'elles soient principalement soutenues par des aides publiques, revendiquent leur indépendance à l'égard de la puissance publique.

Cependant, le secteur associatif a été massivement soutenu par la puissance publique et orienté dans ses actions par les orientations de l'action publique. Nombre de projets financés par des régions et des départements, ou encore la Communauté Européenne nécessite pour ce faire que les associations répondent à de nombreux critères définis par les institutions. Par ailleurs, certaines associations, historiquement fondées pour compenser, voire contester une partie des politiques publiques, ont pu être, à travers, le temps municipalisées, à l'instar de certains Centres sociaux, MJC.

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

Il existe donc un mouvement constant et historique de partenariat et de différenciation entre l'action publique et le secteur associatif et militant. C'est la raison pour laquelle une gouvernance et une direction ou animation d'un lieu notamment dédié au secteur associatif, ne peuvent qu'être amenées à soulever ces questions. **Des formes juridiques telles que les SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) font le pari de construire des gouvernances mixtes, dans lesquelles on retrouve à la fois les collectivités de tutelle, les acteurs de la société civile, les salariés d'une structure et les usagers. Ce type de forme juridique pourra sans doute être envisagée et discutée dans une phase ultérieure au démarrage du projet. Mais au final, il reste que les limites et le potentiel de tout système de gouvernance mixte reposeront sur les capacités collectives à oeuvrer pour des enjeux supérieurs à l'intérêt de chaque partie, et construire « une culture publique commune ».** La construction d'une nouvelle culture publique serait l'un des enjeux centraux, des nouveaux lieux de l'action publique et d'intérêt général.

Conclusion sur les clés de la gouvernance partagée et l'économie générale du projet

Afin d'éviter l'écueil d'une gestion trop descendante et institutionnelle mais encore les écueils d'une autogestion pas suffisamment fondée, il paraît important que la construction de la gouvernance de ce projet parte de ces constats de départ. Pour ce faire, nous proposons trois clés ou pistes de réflexion à envisager, en préambule de tout choix de structure de gouvernance et de forme juridique.

La première clé repose sur la distinction à faire entre la fonction technique du lieu et la fonction de pilotage de la vision commune des acteurs. Dans une hypothèse basse, le lieu doit répondre à la demande d'espace de travail, de réunion, de

stockage, de rencontre informelle, pour le moindre coût possible. La clé pour rendre ce scénario efficient repose sur la gestion des plannings, le respect d'un règlement intérieur par ses usagers. Si cette première fonction est assumée et équilibrée, il est possible de développer le second étage du projet, fondé sur la production d'une vision commune par les acteurs contribuant au développement de ce « lieu ».

La seconde clé repose sur la définition précise des « Communs » susceptibles de concourir au développement du territoire, à partir des acteurs impliqués. Il faudra distinguer ici la production de communs inter-associatifs, tel que du matériel partagé, et la production de communs intéressant une communauté bien plus large de publics et d'acteurs sur le territoire. En ce sens, tout projet institutionnel à vocation culturelle et sociale doit se méfier d'aboutir à un entre soi communautaire, institutionnel, qui est la conséquence logique et naturelle d'un secteur se développant autour de ses intérêts matériels et de son propre langage. Le fait de définir à travers le prétexte de ce lieu et du rassemblement qu'il propose, des enjeux communs, auxquels concourir, permet de fixer des caps qui dépassent l'intérêt individuel de chaque structure.

Cet effort de formalisation et de conscientisation des communs est un travail en soi, que nous avons entamé dans cette étude, à partir des entretiens réalisés. Il faut par exemple se représenter le fait que **chaque structure incarne ou dispose d'une pièce d'un puzzle, dont l'image finale ne peut être que le résultat d'une coopération et d'une convergence entre divers dépositaires.** Il paraît important de se garder de l'idée que toutes les composantes de la société seraient parfaitement complémentaires au travers d'une image unique qu'il s'agirait de révéler. La société est traversée par des visions et des enjeux qui jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment débattus et étayés, peuvent

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

renvoyer à des visions distinctes, qui ne sont pas nécessairement conciliables. Il existe par ailleurs des conflits de territoire, de personnalités, des manques de moyens, qui entravent l'écoute, le débat. Une partie de ces différends est sans doute difficilement surmontable dans certains contextes, mais une partie significative l'est lorsque les conditions de confrontation de ces visions sont réunies. Cela correspond à une ingénierie politique particulière, qui n'est pas toujours au cœur des pratiques de l'action publique et des organisations de la société civile pour des raisons historiques d'héritages de modèle de gouvernances et de cultures hiérarchiques.

Ce qui empêche des acteurs de converger autour d'un enjeu territorial pourtant commun, est souvent l'absence de contextes de discussion assez bien encadrés, la présence de contentieux et de malentendus historiques difficiles à dépasser, une méconnaissance importante des problématiques des autres acteurs, des craintes et inhibitions liées à la précarité ou aux limites de statuts et des fonctions, une absence de disponibilité pour des questions excédant les prérogatives de chacun. Ces obstacles plus ou moins cumulés, peuvent suffire à ce que des communautés de pratiques se replient sur leurs prérogatives et renoncent à prendre une part d'un Commun restant à constituer dans l'intérêt de l'ensemble des acteurs.

Ce que nous relevons principalement de cette enquête est le nombre significatif de voix s'étant exprimées pour réclamer précisément ce type d'espace de discussion, de rencontres, d'échanges, de partenariats, d'apprentissage mutuel. Ce besoin est à mettre en rapport avec le territoire. Le territoire de Château-Chinon est à la fois marqué par une décroissance économique et démographique, mais aussi par la présence d'un tissu associatif dense, divers. On peut noter la présence d'institutions éducatives, à travers le Lycée des Métiers

François Mitterrand et le Lycée Agricole, qui fonctionnent comme des « locomotives » dans leur secteur respectif, et représentent des établissements d'excellence à l'échelle régionale. L'ensemble de ces acteurs semble partager une culture que nous pourrions qualifier de « débrouillarde et résiliente », propice à une forme d'innovation territoriale. L'enquête permet de faire apparaître ou de confirmer des enjeux de territoire, que ces acteurs au-delà de leurs pratiques propres peuvent réellement contribuer à faire avancer.

Si les conclusions de ce rapport peuvent prendre une forme presque solennelle, c'est parce **qu'il nous semble que l'avenir du territoire de Château-Chinon peut reposer sur la relance d'une dynamique entre les acteurs publics, du tiers secteur associatif, et économique, à travers une étape que nous pourrions qualifier de pionnière.** Le projet de nouveau lieu ne serait que l'outil d'un réagencement des acteurs et des pratiques autour d'enjeux bel et bien communs. C'est pourquoi nous avons proposé que la clé de la gouvernance et de l'économie de ce projet, repose en premier lieu sur la formulation claire de ces enjeux, et la mise en place d'une feuille de route des Communs.

Si sur le plan financier ce projet supposera une part d'investissement significative de la Communauté de communes, il est probable que les externalités positives issues d'une telle dynamique aient des retombées plus importantes pour le territoire. **La crainte d'engager un projet qui serait trop coûteux en terme de frais de fonctionnement ne peut avoir pour contrepoint, que l'objectif et l'horizon de générer des externalités positives, qui lui seront sans doute indispensables à l'avenir.** Ces dernières reposent sur la formation de Communs à construire, les moyens réels et précis à engager autour de ces derniers, et le fait qu'ils débouchent sur des réalisations concrètes et de court terme. La gouvernance du projet ne doit

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

donc en ce sens pas seulement répondre à la question : qui dirige, qui décide, qui tranche ? Mais comment la communauté engagée va t-elle se donner les moyens de piloter ces Communs sur la durée, à partir des moyens disponibles sur le territoire ? Ce pilotage repose sur une ingénierie particulière, fondée sur des analyses de terrain pertinentes, une méthode de discussion, des réalisations concrètes, un récit de ce processus et de ses étapes. Si une culture se développe au sein de la communauté des acteurs autour de cette adressage des communs et de vigilance sur le fait qu'il est facile de les perdre de vue, il serait possible, du moins, en théorie d'imaginer un projet piloté à travers une nouvelle culture publique, plus collégiale, efficace et résiliente.

C'est pourquoi nous proposons que l'une des premières actions soit de former la personne en charge de l'animation d'éventuels groupes de travail, à cette ingénierie spécifique. Mais encore que les premières assemblées soient acculturées autour de ces principes et objectifs de construction d'une culture publi-

que commune. En outre, les règles et principes d'une gouvernance collégiale gagneraient à être définis en premier lieu à partir d'actions concrètes, qui évolueraient jusqu'à ce que de grands principes s'en dégagent, qui incarnent cette nouvelle culture publique, et la rende efficace, efficiente, et « rentable » pour le territoire et ses acteurs.



3. LE MODELE ECONOMIQUE DU LIEU ET DU PROJET

La question de l'équilibre économique du projet est une question clé. Elle revient souvent dans l'enquête, à travers l'expression d'une forme de scepticisme sur la viabilité du projet. Comme nous le verrons, ce scepticisme tient à la fois à un raisonnement justifié en ce qui concerne l'équilibre d'un tel projet et son poids sur les finances publiques, notamment de la Communauté de communes, qu'à un manque de confiance dans la capacité des acteurs de Château-Chinon à générer des recettes ou participer à faire de ce projet un projet viable sur le plan de son fonctionnement. Cette étude de faisabilité n'entrera pas dans une analyse poussée du modèle, car elle dépend d'éléments plus factuels quant au projet à ses activités réelles. En revanche, nous esquisserons les bases d'une réflexion sur la philosophie économique d'un tel lieu, en tenant compte des réalités de terrain, des retours du questionnaire général, mais encore d'une analyse plus stratégique du projet dans son rôle au sein du territoire.

1. Le budget d'investissement concernant la rénovation du bâtiment

Pour la partie concernant les investissements de rénovation, nous renvoyons au volet économique de l'étude de faisabilité architecturale. Nous partons en attendant du principe que la Communauté de communes, sera engagée à hauteur de

20% sur l'investissement. Les possibilités de financement envisagés, telles qu'elles ressortent des échanges avec les interlocuteurs, notamment des services de la Communauté de communes, sont relatifs à des règlements d'intervention de l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, le Pays Nivernais Morvan, la DRAC, le SIEEEN et divers autres guichets de financements publics. Au moment où nous terminons ce rapport, nombre de ces règlements sont en train d'être votés pour l'année à venir. Les financements possibles concernent aussi le mécénat et les fondations nationales et territoriales.

Si le budget global de la rénovation (travaux et frais de gestion et prestations intellectuelles) est estimé par le cabinet AMD-AI entre 1,5 et 1,7 million (voir tableau page suivante), on peut considérer que la part de remboursement de l'emprunt sur 20 ans, par l'EPCI serait compris entre 20 et 23.000 euros. Ces estimations doivent évidemment être confortées par des études et chiffrages ultérieurs. Elles servent à ce stade à donner une estimation du coût annuel du projet, comprenant le remboursement des annuités d'emprunt sur la rénovation et les frais de fonctionnement.

On considèrera que les frais d'entretien du bâti sont compris dans les annuités d'emprunt. Il s'agira aussi d'évaluer si le mobilier et le matériel attaché à l'équipement (photocopieurs, ordinateurs, sono, éclairages, tables, chaises, et autres mobiliers, barnums, etc.) sera pris en compte dans les investissements initiaux et ses amortissements, ou bien considérés à part.

PREMIÈRES HYPOTHÈSES SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT DU PROJET

936 / CCMorvan / Réhabilitation ancien Tribunal_Château-Chinon / FA/SA
09 / 11 / 2022
43

03 COÛT TRAVAUX & DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

	TRAVAUX ENTREPRISES	TRAVAUX POUVANT ÊTRE DÉPHASÉS	CHANTIERS PARTICIPATIFS & PÉDAGOGIQUES
01 - DÉMOLITIONS INTÉRIEURES (cloisons, doublage, etc)			110 000 €HT
02 - TERRASSEMENT DES EXTÉRIEURS (rappel : défrichage et végétalisation non inclus)	12 000 €HT		
03 - REPRISE STRUCTURE (démolition curage, reprises en sous-oeuvre intérieures, création escalier/ascenseur, renforcement planchers...)	310 000 €HT		
04 - RESTRUCTURATION (travaux enveloppe (isolation, menuiseries...), reprise couverture, petites extensions)	390 000 €HT		
05 - LOTS TECHNIQUES (chauffage, ventilation, plomberie)	378 000 €HT		
06 - AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS - SECOND OEUVRE			
06A - cloisonnement, traitement acoustique	200 000 €HT	50 000 + 40 000 €HT	
06B - finitions, peinture		R+2	150 000 €HT
06C - agencements		salles musique amplifiées sous-sol et salle de convivialité	60 000 €HT
07 - GUINGUETTES EXTÉRIEURES		50 000 €HT	
TOTAL	1 290 000 €HT	140 000 €HT	320 000 €HT
TOTAL DES DÉPENSES	1 680 000 €HT	coût des travaux + 30% de frais généraux	
<i>incluant : diagnostics complémentaires, étude de Maîtrise d'œuvre et accompagnements divers, missions de Contrôle Technique et de Coordination de Sécurité (SPS), aléas et imprévus...</i>	336 000 €HT	auto-financement (20%) Communauté de Communes	
	21 360 €HT	annuité d'emprunt (sur 20 ans à 2,5%)	

1 750 000 €HT

AMD architectes-ingénieurs / conseils, secteur tgv rue évariste galois / 71210 torcy / T 03 85 78 54 39 / contact@amd-ai.fr

Réunion publique du 09 novembre 2022 – Ancien Tribunal d'instance de Château-Chinon.
Présentation par Marine Fabre-Aubrespy du cabinet d'architectes-ingénieurs AMD-AI
et Frank Beau et Camille Arnodin, consultants et chargés d'étude.

16

2. Budget de fonctionnement : les possibilités d'autofinancement du lieu

La question de la participation des associations et structures occupantes aux frais de structure

Lors des entretiens et dans le questionnaire général, les différentes options dessinant un modèle économique prenant en compte une part d'autofinancement ont été évoquées et testées. Il est important de noter que les répondants ne sont pas que les acteurs associatifs, mais aussi les élus, agents, habitants de Château-Chinon. Cela signifie qu'il peut exister un mouvement tendant à encourager une participation plus active des associations au financement du lieu, émanant de personnalités extérieures ou associatives et partageant cette philosophie.

Il en ressort qu'une majorité relative de répondants (48,2%) se dit favorable à ce que les associations et structures utilisant le lieu régulièrement s'acquittent d'une adhésion annuelle. Ce chiffre confirmé par les entretiens individuels montre que le principe de participation financière par l'adhésion constitue à ce stade l'axe de consensus autour d'un sujet à controverse apparu au cours de l'enquête. Ce sujet oppose des tenants d'une gratuité totale et ceux souhaitant que les associations payent l'accès aux locaux. Ce sujet au moment de l'enquête était particulièrement saillant, dans la mesure où il correspondait à une période où la Mairie de Château-Chinon, sur les conseils de la Cour régionale des comptes avait décidé de faire signer des conventions de prêt de salles, et matériels faisant apparaître la valeur locative théorique de ces prêts. Ces conventions, nouvelles pour les structures de Château-Chinon, ont été en partie interprétées comme un changement de doctrine. La maire de Château-Chinon dans un entretien que nous avons réalisé en juillet se défend d'avoir voulu faire payer

les associations et reconnaît que cette communication a pu être sujette à des malentendus. En attendant, la question de la participation financière des associations aux prêts de locaux avait fait son chemin et finalement fait mûrir la question des contreparties, au point que plusieurs d'entre-elles estimaient en effet normal que les associations puissent payer certaines prestations. Dans le questionnaire, 36,1 % des répondants considèrent que les occupants doivent participer aux frais de fonctionnement et 32,5 % à l'utilisation des salles.

Il demeure que sur bien des territoires, une grande partie des associations bénéficie gratuitement à un accès à des salles, qu'il s'agit non seulement d'une pratique courante et acceptée mais surtout parfaitement conforme aux moyens de la majorité de ces structures. Nombre d'entre elles ne disposent pas de salariés et de moyens de louer et d'acheter des locaux. Il faudra donc sans doute distinguer des structures quasi-professionnelles capables d'acquitter ce type de charge, d'un ensemble d'associations ne disposant que de cotisations d'adhérents et de subventions modestes.

Evaluer collégalement le montant de l'adhésion

Le principe général d'une adhésion est donc une forme d'avancée de compromis entre l'idée de la gratuité totale et celle d'une contribution financière des associations aux prêts de locaux. Pour les associations, c'est une manière de signifier qu'elles ont conscience du coût que peut représenter la gestion d'un tel équipement, et qu'elles souhaitent lui donner le plus de chance de réussir en y participant. Une adhérente d'une association sportive explique : *« J'ai connu des endroits où il y avait un système d'adhésion symbolique à un lieu. Ce qui permettait de l'utiliser. Si l'asso n'adhérait pas c'était plus cher. Ce qui permet de faire un mixte entre ceux qui utilisent le lieu très fréquemment, et ceux*

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

qui avaient besoin de la salle une fois par an ». La question du montant de l'adhésion n'a pas été développée à ce stade. Elle nécessite que le projet soit plus abouti, et sans doute que la part de ce montant soit mieux connu dans le budget global. Il est probable que le montant pourra être différent entre une structure utilisant le lieu tous les jours, et une structure l'empruntant une fois par an. Il faudra sans doute distinguer des structures institutionnelles du territoire (type 1), des associations quasi-professionnelles (type 2) et des associations sans salariés et disposant de faibles moyens (type 3), enfin des structures publiques ou privées extérieures au territoire (type 4). Le sujet de l'évaluation du montant de l'adhésion pourrait être exploré et débattu entre les acteurs concernés au cours de la phase de préfiguration.

Il faudra par ailleurs déterminer dans cette adhésion, quelle est la quote-part liée au principe d'adhésion au lieu, à la participation aux dépenses énergétiques, et le cas échéant à l'utilisation des salles, même si cette part est très relative. On devine dans tous les cas que cette adhésion sera adaptée aux moyens de chaque structure. Elle peut aussi être un levier d'optimisation de la gestion des plannings et d'équilibrage des usages. Car si par exemple une structure utilise une salle tous les jours ou plusieurs fois par semaine, nécessairement elle ne pourra être mise sur un pied d'égalité avec une structure empruntant trois fois une salle dans l'année.

Enfin, on considérera comme cela est déjà le cas dans la gestion communale qu'une structure privée, ne bénéficiant pas d'un soutien spécifique (résidence, aide, etc.) ou une association n'étant pas localisée sur le territoire, aura vocation à s'acquitter d'un loyer ou à payer son utilisation temporaire du lieu. En ce sens, le lieu devra se doter d'une grille définissant le prix de la location des salles à des professionnels, entreprises et structures

associations n'appartenant pas au bassin de vie de référence. Il faudra dans ce sens considérer les équipements disponibles et valorisables, tels qu'une salle de visio-projection équipée, un studio d'enregistrement, une salle de répétition de musique, une salle de festivité (salle polyvalente), etc.

Les recettes générées par des activités

Le questionnaire propose plusieurs types de recettes générées par le lieu à travers les activités des structures occupantes. Les chiffres suivants ressortent : 32,5 % des répondants se disent favorables à ce que le modèle intègre des recettes liées à des ventes d'objets et de productions. 25,3 % imaginent des recettes issues de formations, stages. 24,1 % sont favorables à ce qu'il y ait des recettes liées à des locations de logements. 21,7 % à de la billetterie de spectacle et de conférence, 21,7 % à de la location des équipements à des structures extérieures, et 18,1 % à de la mobilisation de bénévoles.

Ces données sont corroborées par les entretiens individuels mêmes si elles ne permettent pas de faire apparaître un modèle de génération de recettes consolidé à ce stade. Ces exemples doivent être modulés par certaines analyses de terrain. Si les recettes générées par la vente de produits locaux peuvent être visées par les répondants, ce type de recette doit être relativisé. En effet, si l'on prend l'exemple des producteurs locaux vendant sur le marché du mardi soir, il ne serait pas cohérent de demander une participation relative à leur vente. D'une part cela ne correspond en rien aux pratiques actuelles de vente sur les marchés, et d'autre part ces producteurs ne réalisent en général pas de marges suffisantes. En revanche la pratique d'usage est celle de la « patente » à payer selon un nombre de mètres linéaires. Dans le Morvan certains marchés ne

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

font rien payer, d'autres demandent un forfait de 1 euro, d'autres de 3 euros, d'autres de 1 euro par mètre linéaire, etc. La question de faire payer les mètres linéaires peut donc être posée en concertation avec le Mouton Zébré et les producteurs locaux. L'important est que la doctrine adoptée soit dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. S'il est par exemple entendu que cette patente peut générer 500 euros dans l'année et que cela correspond à un poste budgétaire significatif dans une économie générale assez sobre, et que la contribution des artisans et producteurs restent quasiment symbolique à leur échelle (1 ou 2 euros forfaitaire par marché par exemple), ce sujet mérite sans doute d'être débattu.

Mais sur ce dernier comme sur tous les autres, il est impératif que la doctrine économique soit claire, et sans doute écrite noire sur blanc. Si la vocation de ce lieu est de contribuer à redynamiser la vie culturelle, sociale et économique du territoire, qu'il n'est donc pas un projet à vocation économique en lui-même, la contribution de tous à ce qu'il existe et réussisse en ce sens sera déterminante et doit pouvoir se retranscrire dans l'économie générale du projet et toutes ses composantes particulières.

Parmi les exemples cités, on peut donc exclure que les artisans et producteurs vendant sur le lieu donnent une partie de leur recette. Cela ne correspond à aucune pratique à cette échelle et pour ce type d'acteur dans la région, et ne fait pas sens. Il en va de même pour les associations proposant des événements censés produire des recettes pour leur propre structure. Seulement, il faudra sans doute entrer dans le détail et dresser une typologie des événements.

Prenons l'exemple d'un spectacle, concert d'une association locale, proposé dans le lieu avec une billetterie. Il faudra distinguer plusieurs cas de figure :

- un événement réalisé dans le cadre des activités régulières de l'association, pour la faire exister et vivre
- un événement d'ampleur bénéficiant de moyens et de subventions importantes
- un événement réalisé justement pour soutenir le lieu ou tout autre structure ou cause.

Dans tous ces cas de figure, il est important de considérer qu'en règle générale pour un événement unique, une billetterie permet tout juste de financer des artistes et intervenants, et rarement de générer des bénéfices. Sauf dans le cas de figure où les artistes et intervenants sont payés sur d'autres budgets et que l'accord est que les recettes de l'événement revienne au lieu ou si l'événement a précisément été organisé en ce sens. L'écueil à éviter serait d'appliquer une règle unique à tout type de spectacle et d'événement, sans avoir de connaissance assez précise de l'équilibre économique de ce projet et de son intervention.

Considérant ces cas de figure, on peut néanmoins imaginer que des événements soient organisés dans l'année, dont le but serait de financer une partie des frais de fonctionnement de l'équipement. Ces événements peuvent donner lieu à la vente d'objets, dont la recette est précisément dédiée au financement du lieu. Cela a été proposé par la professeure de dessin, autour d'une idée de vente aux enchères de tableaux par exemple. « *Vendre des tableaux aux enchères pourrait être un événement rigolo. L'élève donne un tableau, et la recette va au lieu. Il faut voir ce que chaque association pourrait faire en ce sens* » explique t-elle.

Diverses propositions ont été faites telles que l'organisation d'une brocante de la Maison des associations, où chacun amène des objets autour d'un thème par exemple, des

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

événements ponctuels avec une buvette. Ces événements seraient ainsi fondés sur une volonté collective, un bénévolat, sur le même principe qu'une kermesse d'école (entrées, tombola, billetterie).

La question est de savoir si l'organisation d'un événement ou deux dans l'année, dans cet esprit-là, correspondra au modèle du lieu, à sa culture, à sa dynamique, et si le type de recette générée peut être significative. En outre, un autre écueil serait d'en faire une clé d'équilibre budgétaire, car cela créerait alors une sorte d'obligation pour les acteurs associatifs. Une telle démarche peut tout à fait exister, si le lieu est précisément placé sous une gestion associative et que l'association compte sur ce type d'événement pour financer son action. Il demeure que si un événement pouvait générer par exemple 3000 euros de bénéfice net, cela pourrait correspondre à une part significative du budget général et un type d'événement réalisable, et dont les retombées en terme de synergie et de dynamiques seront tout aussi importantes. On devine qu'un tel événement n'est possible qu'à partir d'une gouvernance où les associations sont clairement parties prenantes.

L'enquête a permis de mettre en exergue plusieurs idées d'organisation de festivals, de musique, ou liées au sport. La Chorale l'Eau vive explique par exemple que le fait d'avoir un chef choriste pris en charge par RESO 58, lui permet d'envisager de participer à des événements caritatifs en donnant une partie des recettes à des associations. *« On s'est dit que pour l'année prochaine, on partagera la recette de trois de nos cinq concerts avec trois associations. Pour permettre aux gens de dire : je viens au concert et j'achète le programme pour l'asso »*. L'Association Pour une fois qu'on sort est intéressée par le fait d'organiser des concerts dans la cour. Elle explique qu'il lui est nécessaire à

minima de payer les cachets des musiciens, et que le reste peut aller au lieu. Plusieurs cas de figure existent donc entre des structures prêtes à intervenir bénévolement et laisser la recette au lieu, des structures qui estiment indispensable de payer les intervenants, et d'autres se situant au milieu.

L'option de réaliser des événements qui contribuent à faire vivre le lieu est donc à prendre au sérieux dans le modèle. La question de l'animation d'un Café associatif a été effleurée par des interlocuteurs, mais apparaît comme une possibilité au regard de l'intérêt que de nombreux acteurs expriment à l'égard de la question alimentaire et d'un ancrage de cette question à travers le lycée des Métiers François Mitterrand. Un café associatif avec des permanences tournantes peut être une manière de réaliser des recettes au profit des associations et du lieu. Un agent de la Communauté de communes signale l'exemple du Café de la Commune de Saint-Claude géré par des associations. *« Cela génère des revenus, une activité économique qui revient dans le pot commun »*.

La question des logements et des résidences

Dans le cahier des charges, l'option de mettre des logements dans l'équipement a été envisagée dans un souci d'ouvrir des possibilités sensibles d'autofinancement du lieu. Cette option n'a pas été retenue à l'issue de l'enquête et des débats pour de multiples raisons. La première est que le lieu ne serait pas assez grand pour satisfaire à tous les usages. Un ou deux appartements obligerait à renoncer aux pratiques censées faire vivre ce lieu, ce qui lui ferait perdre du sens. Par ailleurs, les réglementations liées aux structures locatives, aux lieux de travail et ERP ne sont pas les mêmes et auraient dû être conjuguées. Enfin, la proximité des usages laissait imaginer une certaine promiscuité, même en créant des accès indépendants

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

pour les éventuels locataires. Aussi l'option de logements intégrés à l'équipement actuel n'a pas été retenue. En revanche, la piste d'installer des cabanes et logements mobiles sur les extérieurs, au bout de l'actuelle cour fait partie des scénarios de programmation.

Du point de vue des usages, le fait d'accueillir des artistes et personnes en résidence et temporairement a suscité un intérêt marqué de plusieurs interlocuteurs. Certaines associations comme Pour une fois qu'on sort cherchent à loger leurs artistes pendant les événements qu'elles organisent. Son animateur explique que : « *Quand il y a des festivals c'est toujours un peu compliqué. Soit on paye des AIRBNB, des hôtels, des gîtes. Avec les artistes, c'est toujours délicat* ». L'association aurait besoin d'avoir des solutions d'hébergement 4 à 5 fois par an. Il est à signaler que dans le cadre de résidences, les musiciens qui viennent pour travailler, font souvent des interventions dans des écoles, des EPHAD. Ils participent donc à des actions locales.

Des associations qui organisent des stages de danse, de sport sur Château-Chinon pourraient être intéressées. Enfin, ces logements pourraient être mis à disposition de personnes de passage intervenant sur toutes les thématiques associatives et de la Communauté de communes. Sur le fond, le fait que des personnes puissent vivre sur place participe à faire de ce lieu, un lieu de vie, même si la question de la promiscuité entre ceux qui y logent et ceux qui y dorment doit être prise au sérieux. Il existe en attendant de nombreux équipements culturels mixant des bureaux et des logements d'artistes en résidence par exemple. Toute la question repose sur l'accueil de ces personnes et l'entretien des appartements et espaces d'accueil.

L'association Rhizome apporte un témoignage clair à ce sujet, en décrivant la logistique et les moyens mis en œuvre pour l'accueil en résidence de designers et d'artistes. Le principe

expliquent-ils est que les artistes ne payent rien. Ils ont à ce jour 2000 euros pour le matériel, somme qu'ils aimeraient augmenter significativement. « *C'est du boulot de faire rentrer de l'argent. Et la gestion des résidences est une charge importante. Quand les artistes sont en résidence, il faut être tout le temps là* ».

Il a été exclu à travers l'enquête que le lieu, du moins dans sa première formule devienne un lieu d'organisation de résidence, dans la mesure où cela représente un travail à part entière, et donc des ressources humaines et techniques importantes. On considèrera donc que ces éventuels logements peuvent être mis à disposition d'associations organisant et encadrant les résidences elles-mêmes. Auquel cas, le lieu serait principalement en charge de l'intendance (donner les clés) et le cas échéant de l'entretien (faire le ménage). Pour certaines associations, ces hébergements pourraient aussi accueillir des randonneurs, des travailleurs intérimaires. La question des chambres d'hôtes a aussi été suggérée. Il existe déjà par exemple des chambres d'hôtes au Musée des nourrices. Pour le responsable Culture de la Communauté de communes « *On pourrait réfléchir à ouvrir un autre espace dans le nouveau lieu* ». La question est alors de s'assurer d'avoir une dynamique globale entre ces projets.

Les accueils en résidence, d'artistes, stagiaires, de personnes de passage, sont susceptibles de générer des recettes, soit à travers les recettes issues de stages payants (modèle classique des stages culturels), soit à travers des participations liées à des subventions et partenariats. Dans le cas où ces extensions seraient mises en œuvre, on peut donc considérer, sans aller jusqu'à la gestion d'un parc locatif, qu'elles sont susceptibles de générer des recettes. Il restera à voir si ces recettes couvriront une partie des frais d'intendance générale,

ou simplement équilibreront la gestion et l'entretien de ces équipements.

La part de bénévolat

L'apport du bénévolat ou de ressources humaines non rémunérées, au projet s'avèrera sans doute capital. Dans cette partie, nous distinguerons trois types de bénévoles. Le premier type de bénévolat est le bénévolat classique, tel qu'il peut être apporté par des associations. Il peut démarrer avec les chantiers participatifs de la phase de préfiguration. Par exemple des adhérents d'associations pourraient venir dans le cadre d'un chantier participatif nettoyer les salles actuelles, casser les cloisons, etc.

La seconde catégorie de bénévolat est celle des services civiques susceptibles d'être associés au lieu. La question des services civiques a été plusieurs fois citée, dont une fois par le responsable du Cornemuse à Arleuf, comme une pierre angulaire possible du projet. Ce dernier imagine que ce lieu pourrait être un lieu d'apprentissage de jeunes de la région, à travers un service civique. Cette piste est intéressante dans le sens où elle pose la question d'un renfort du projet par des ressources mobilisables, qui peuvent constituer une clé dans la dynamique du projet.

En revanche, le recours aux services civiques pose plusieurs types de problèmes. Ces derniers doivent être accueillis par une structure et encadrés par des personnes appartenant à une structure passant un contrat avec l'État. Cela peut aussi bien être une association qu'une collectivité territoriale. Le service civique doit donc être encadré. Par ailleurs, il est courant de considérer que ce dernier dispose d'une solde apportée par la structure accueillante en plus de la solde versée par l'État. Elle permet en général de couvrir des

frais de restauration, de déplacement. Le recours à un service civique peut donc avoir un coût, même s'il est en général modeste. Enfin, un service civique n'est pas un employé et son intervention ne peut en rien se substituer à un emploi existant ou susceptible d'exister. Par ailleurs l'organisme qui le prend en charge a une mission de formation du service civique. Une fois considérées ces questions, des réponses peuvent être apportées aux conditions d'accompagnement de services civiques (par l'attaché territorial ? Par une association partenaire?), aux types de tâches à confier aux services civiques, relatives à la gestion du lieu et/ou aux activités associatives.

La troisième catégorie de bénévolat est la plus complexe mais peut-être plus décisive. Il s'agit de la part que chaque contributeur, associatif, professionnel, agent de collectivité, élu, est susceptible d'apporter de sa propre initiative. Tout projet de création, et nécessitant de créer des dynamiques collectives solides et pérennes, nécessite que les fondateurs s'emploient à cette tâche. En règle générale, et dans le secteur associatif par exemple, les fondateurs sont les animateurs du projet et peuvent être amenés « à s'investir sans compter ». Ces fondateurs peuvent arriver à un point de saturation dans leur engagement. Ce phénomène de concentration de l'investissement dévolu à un projet, non marchand, est parfaitement classique et normal lorsque les premiers intéressés au projet sont les fondateurs-animateurs (projet professionnel, structure dont la philosophie fait corps avec le porteur, etc.).

Cependant, il existe une autre forme d'engagement, que l'on pourrait classer en « hors catégorie ». Il s'agit d'une démarche d'auto-saisine d'un acteur autour d'un projet d'intérêt collectif. Cela peut être un agent qui croît particulièrement à une initiative et va s'employer plus que de coutume pour le faire avancer. Cela peut passer par des actions

et interventions très ponctuelles mais hautement qualitatives. Cela peut passer par ces processus d'auto-saisine inhabituels, au-delà du périmètre d'intervention théorique, parce que personne ne prend la main, et que l'acteur public ou privé juge qu'il est nécessaire de la prendre. **Cette forme de bénévolat est liée à la question du sens commun, de l'engagement en général.** Qu'elle soit ponctuelle ou plus durable, elle peut constituer un élément décisif pour faire avancer un projet d'intérêt commun. Car il se trouve que beaucoup de projets d'intérêts communs nécessitent pour être développés de manière qualitative et/ou inédite, d'avoir une approche plus engagée. Cet engagement peut devenir un levier d'innovation collective et publique. Il ne peut pas être décrété en revanche. Il est le résultat d'une implication des acteurs, laquelle est et reste dans leur libre arbitre.

2. Budget de fonctionnement : la part possible de mécénat et de subventions publiques extérieures

La question du mécénat a été parfois évoquée comme un moyen de contribuer au financement du lieu. Le mécénat est utilisé dans l'Economie sociale et solidaire et dans le secteur culturel, sportif et social autour d'événements ponctuels ou réguliers. La question est de savoir dans quelle mesure il pourrait y avoir dans le modèle économique général une part de mécénat, visant à soutenir le lieu et ses activités. Certaines associations ont recours au mécénat pour organiser leurs événements et sont à l'initiative d'un rassemblement d'acteurs privés autour de leur projet. En ce sens, il est possible d'envisager que le lieu soit relié à terme à des regroupements d'acteurs privés ayant tout intérêt à développer le territoire et susceptible de contribuer au développement du lieu. A ce sujet, il a été recommandé à travers l'étude d'entrer en contact avec la

Fondation Morvan administrée par la Fondation de France. Il reste que l'équilibre économique du fonctionnement du projet ne doit sans doute pas reposer sur une part de mécénat. Le mécénat peut être un levier de développement d'actions communes réalisées dans le cadre du lieu, mais dont l'équilibre économique du site ne dépend pas.

La question des subventions publiques se pose de la même façon. Il est évident que ce lieu et ses projets sont susceptibles de mobiliser des financements publics locaux, départementaux, régionaux, européens à travers des actions spécifiques. L'accès à ces ressources peut être conditionné au fait que la structure de gestion à terme, relève du régime associatif. Cela pose la question d'une gouvernance spécifique du lieu autour d'une gestion associative. Dans tous les cas, il serait important d'anticiper l'écueil d'un projet dont le modèle reposerait sur des financements temporaires, hypothétiques, ou « au projet ». A la vue du résultat de cette enquête, il apparaît que la demande est avant tout celle d'un lieu caractérisé par sa stabilité technique, financière et politique. En ce sens, si la gestion est dans un premier temps publique, il est possible de considérer que les subventions liées à des actions spécifiques, doivent venir en complément d'un modèle de fonctionnement initial capable d'assurer le fonctionnement technique du lieu. Ces subventions peuvent aider à développer les moyens techniques du lieu et ses actions communes, à la condition qu'elles soient portées par l'institution et les acteurs dans une collégialité et une volonté commune adéquate au fonctionnement des structures.

Dans tous les cas, le modèle économique du lieu aurait vocation à évoluer en fonction de la coopération et de l'intérêt commun des acteurs. Il semble important d'indiquer explicitement dans une « charte commune », la distinction qui

existerait entre un projet d'intérêt général n'étant pas soumis à la génération de recettes et l'accès à des subventions pour assurer son existence au quotidien, et un lieu plus privé dans sa gestion dont le modèle reposerait sur une partie d'autofinancement. La vision qui semble se dégager à l'issue de cette enquête est bien celle d'un portage public dans un premier temps, garantissant la stabilité des associations à travers l'accès à un lieu de pratiques et de rencontres. Les mécénats et subventions dédiés à des projets seraient en ce sens conçus dans ce premier cadre, comme « un plus » lié au résultat d'actions communes n'existant pas à ce jour, et non une condition sine qua non de l'existence de ce lieu.

3. Le scénario d'un portage par une association ou un lieu privé et ses conséquences en terme de financement

Quelques interlocuteurs envisagent le projet sous un angle économique. Le Cornemuse par exemple estime qu'il peut être géré à travers la combinaison d'une association et une SARL. La structure porteuse est alors dimensionnée pour faire des recherches de financement, en répondant par exemple à des appels à projet. Le lieu pourrait vendre des productions, et s'appuyer sur des services civiques. Pour le responsable du Cornemuse, un tel projet pourrait générer à terme 10-15 postes à partir des jeunes du territoire.

Si cette option ne représente qu'une minorité de point de vue, en revanche, le portage du lieu par une association en délégation de service public semble envisageable dans un deuxième temps. Ce scénario devra faire l'objet d'une réflexion durant la phase de préfiguration. Il est à noter qu'une association gestionnaire peut obtenir des subventions différentes de celles d'une institution publique. Il nous a semblé en attendant, qu'il était encore trop tôt pour explorer concrètement

un tel scénario, étant donné que la communauté de base des acteurs est institutionnelle et associative, et n'entre que minoritairement dans une logique de gestion privée.

4. Les dépenses en fonctionnement du lieu

En ce qui concerne les dépenses en fonctionnement, nous pouvons distinguer deux volets. Un volet couvrant le fonctionnement du bâtiment en tant que lieu d'accueil des pratiques. Et un volet couvrant les projets susceptibles de s'y développer grâce à une coopération des acteurs, notamment autour des actions communes, mais qui dans ce cas financeraient les actions elles-mêmes (événements, groupes de travail, expérimentations, etc.). En ce qui concerne les frais de fonctionnement de l'équipement stricto sensu, nous avons identifié à ce stade trois lignes budgétaires. La première concerne un temps partiel à ajouter à un poste de secrétariat préexistant (celui de l'école de musique, selon le scénario principal envisagé). Le second est lié aux frais de fonctionnement du bâtiment (électricité, chaufferie, eau, assurances, petit matériel). Le calcul des dépenses énergétiques dépend à la fois de la qualité du bâtiment, du type d'énergie utilisée et de la fréquentation du bâtiment. On considèrera que le bâtiment présentera une excellente performance énergétique et thermique. On partira sur l'hypothèse d'une chaufferie bois avec un silo à granulés ou bien le raccordement à un réseau de chaleur.

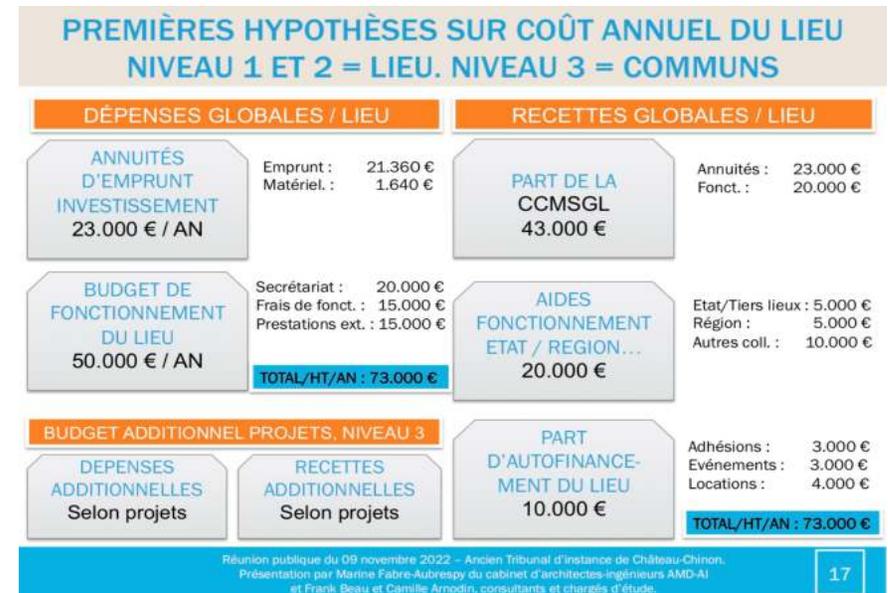
Enfin, les frais pour le fonctionnement du projet tel qu'il est décrit dans le chapitre sur les étapes d'élaboration, nécessiteront sans doute des budgets de prestations intellectuelles extérieures. Dans l'étape dite de préfiguration, de la période 2023-2025, ce budget correspond à la rémunération d'un chef de « chantier participatif » capable d'apporter un cadre

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

technique et juridique aux travaux susceptibles d'être réalisés par les acteurs du territoire. Il est préférable qu'il soit rattaché au prestataire en charge des études préalables à la rénovation. Enfin, il faudra prendre en compte d'éventuelles dépenses de formation des personnels de la Communauté de communes à l'animation de la Communauté des acteurs impliqués, notamment dans la prise en charge de thématiques de la feuille de route. Ces prestations peuvent s'inscrire dans le format d'une formation, ou d'un accompagnement en ingénierie de la participation.

Enfin si un budget par exemple de 10.000 euros / an était voté par la Communauté de communes pour la période de préfiguration, ce dernier couvrirait autant les prestations intellectuelles extérieures que les besoins de dépenses liés aux chantiers participatifs et à l'intervention des acteurs associatifs (peinture, matériel, dépenses en communication, etc.). L'hypothèse de budget présentée ci-après correspond au fonctionnement du bâtiment une fois ce dernier rénové. Etant donnée l'importance que nécessitera d'après nos préconisations, l'animation d'un réseau d'acteurs, autour de la construction de communs, il nous semble important que cette ligne budgétaire soit considérée comme une brique fondamentale du budget de fonctionnement du projet, au-delà de la période de préfiguration. Elle servira de budget de mobilisation des ressources et expertises externes, complémentaires à celles de la Communauté de communes et aux acteurs impliqués, tels que : architectes conseils sur les petites tranches ultérieures, formateurs, consultants spécialisés sur l'ingénierie participative, prise en charge d'un complet d'indemnité d'éventuels services civiques, et autres dépenses liées à l'animation de cette communauté, qui ne seraient pas prises en charge par ailleurs.

Nous ne faisons pas apparaître dans ce budget le coût lié aux interventions des agents de la Communauté de communes en poste : DGS, agents des différents services de la Communauté de communes, agent de développement territorial en partie dédié à l'animation du lieu, agents d'entretien. Ces coûts sont réputés déjà financés par la Communauté de communes, donc n'entrent pas dans ces hypothèses budgétaires, cependant ils correspondent bel et bien à un engagement de l'EPCI et de ces moyens autour du projet.



4. L'équilibre général du projet et la prise en compte des externalités positives

Les élus communautaires, qui auront à se prononcer sur l'engagement autour de ce programme, devront prendre en considération le volume restant à charge sur l'investissement, soit (entre 300 et 350.000 euros) de dépenses sur 20 ans, ainsi que le coût de fonctionnement annuel restant à charge (soit autour de 20.000 euros), et la somme annuelle globale à budgéter (soit autour de 43.000 euros) selon cette première hypothèse.

Au cours de l'enquête, nous avons clairement entendu qu'une partie des acteurs, élus, agents, et associations étaient inquiets quant aux possibilités de prise en charge d'un tel projet par la Communauté de communes. Il y a un argument portant sur le coût d'investissement en lui-même au regard du budget de l'EPCI et un autre, portant sur la valeur de cet investissement pour le territoire. En d'autres termes, pour certains acteurs : le fait de rénover ce bâtiment pour le secteur associatif, l'École de musique et de danse, n'est-ce pas une charge trop lourde ? C'est la raison pour laquelle certains auront proposé un projet économique pourvoyeur d'emplois.

Cependant, comme nous essayons de le montrer dans la synthèse de cette étude, le projet en question n'aurait pas vocation à être seulement un « hôtel à associations » ou un bâtiment dédié à des activités bénévoles. Ce projet tel que nous le présentons comporte un volet technique d'accueil de nombreux projets et pratiques et un volet communautaire, collégial, dont la forme la plus aboutie serait celle à la fois d'un outil et d'un contexte de développement de synergies nouvelles sur le territoire.

Nous pensons que ces synergies sont une condition sine qua non de la relance de l'attractivité du territoire. Tout d'abord,

en renforçant le secteur et l'activité associative, à travers un lieu qui stabilise des pratiques et leur permettent de se développer, il concourt à l'enrichissement de l'offre et de la diversité des activités et des événements sur le territoire. Or comme cela a été dit par plusieurs acteurs, les événements, les fêtes, les occasions de rencontres formelles et informelles rendent de fait le territoire plus vivant et attractif. Cette attractivité concourt à la vitalité des commerces, des services, des entreprises.

Evidemment le secteur privé des commerces, des entreprises locales, joue un rôle tout aussi important. Or ce projet n'a pas vocation à séparer ces deux mondes, mais au contraire à faire ce rejoindre à un moment donné dans un intérêt commun territorial. L'entrelacement de sphères associatives et économiques ne peut pas être décrit à ce stade, mais il représentera une problématique réelle de ce lieu hybride. Comment de jeunes entrepreneurs s'inséreront dans cet espace, ou bien des entreprises accueillies à titre temporaire ? Comment les problématiques des producteurs locaux, des artisans, s'inséreront au milieu d'un paysage d'associations et d'institutions publiques ? Ce lieu pourra-t-il accueillir un acteur privé pour renforcer son équilibre économique ? Dans ce cas, quelle sera la charte, la vision commune la rattachant aux acteurs ?

Si ces articulations ne sont en rien évidentes, nous postulons que la capacité de ce lieu à questionner des enjeux Communs pourra générer des bases de convergences et de partenariats possibles entre le monde public, associatif et privé. On comprendra par exemple que si le lieu a contribué à rassembler des constats, des ressources et des idées pour soutenir la mobilité collective sur le territoire, les retombées de ces avancées pourront à terme avoir justifié une partie de ces investissements. Or les problématiques inventoriées dans le

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

chapitre sur les Communs sont nombreuses. On peut donc supposer que si ne serait-ce qu'une partie d'entre elles étaient activées et donnaient lieu à des initiatives revitalisantes, leurs retombées en terme d'externalités positives pourraient être substantielles.

La notion d'externalités positives peut être définie comme « l'implantation d'une activité au voisinage d'une autre qui bénéficie des synergies ou des effets induits par cette nouvelle proximité », ou bien l'ensemble des retombées directes et indirectes (sur le plan économique, environnemental, social, culturel, humain, imaginaire), issu de cette activité et de ces rapprochements. Toute la question est de savoir, si le territoire de Château-Chinon et le Haut Morvan, a besoin d'équipements et d'initiatives spécifiques pour catalyser les énergies et les compétences existantes.

Bien évidemment, il ne s'agit que d'un projet parmi d'autres. Il s'ajoute aux projets de revitalisations urbaines, au programme Petites villes de demain, et à toute action communale, territoriale et privée contribuant à cette relance. Cependant, il se peut par sa forme et son positionnement qu'il puisse constituer un rouage essentiel de cette catalyse. En ce sens, il est probable que les retombées de ce projet à trois ans, cinq ans, dix ans aient pleinement justifié les investissements de la Collectivité et des partenaires engagés. Or s'il n'existe aucune garantie de résultat à cette enseigne, nous savons que ce type de résultat reposera nécessairement sur l'efficacité du dispositif général qui ressort de cette enquête, et sur l'engagement et l'inspiration des acteurs du territoire que l'équipement permettra de faciliter.



PARTIE V

**LES ETAPES DE DEVELOPPEMENT DU PROJET
ET SA PHASE DE PREFIGURATION**

LES ETAPES DE DEVELOPPEMENT DU PROJET ET SA PHASE CRUCIALE DE PREFIGURATION

1. Phasage du projet

La spécificité de cette étude est d'intervenir en amont du projet de rénovation. C'est une force pour positionner le scénario de programmation architectural en tenant compte le plus possible des besoins et des usages de l'ensemble des acteurs et du territoire. En revanche, cette consultation intervient plusieurs années avant l'achèvement théorique des travaux. Il est possible qu'il faille compter entre 4 et 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2023 pour voir le projet de rénovation principal arriver à terme. L'étude à travers les entretiens individuels réalisés, l'enquête et les réunions publiques a permis d'activer la communauté des acteurs sur le territoire, de se projeter sur le futur de ce lieu, ses usages, de commencer à débattre des questions d'organisation, de gouvernance, de vision du lieu, d'impact sur le territoire. On peut évaluer classiquement que le temps des études préalables au démarrage des travaux de rénovation structurels sera de trois ans. Si le projet de « nouveau lieu » ne devait démarrer qu'à cette échéance, on peut largement supposer que la dynamique suscitée par ce projet et ce premier temps d'étude et de mise en commun retombera. Il peut y avoir un effet contre-productif de démobilitation.

C'est la raison pour laquelle, il semble impératif que le projet débute en réalité à l'issue de cette phase d'étude, à savoir

dès le début de l'année 2023. Dans ce chapitre, nous abordons ainsi la question du phasage de la mise en œuvre du projet de nouveau lieu. On peut considérer trois grandes phases. La première peut être appelée « phase de préfiguration du projet », qui durerait tout le temps de la phase d'étude et de conception architecturale du lieu précédant le début des travaux.

La seconde phase, que l'on peut évaluer à un an et demi à deux ans, couvrirait la période de travaux et de rénovation en elle-même. La troisième phase serait celle de la mise à disposition du lieu dans sa nouvelle architecture. Des travaux de finitions et d'aménagements intérieurs susceptibles d'être réalisés à travers des chantiers participatifs pourraient être organisés durant cette phase. Il peut être considéré, par principe qu'une phase de six mois à un an supplémentaire peut être principalement dédiée à ces chantiers participatifs chargés d'effectuer les derniers travaux d'aménagement, d'installation du mobilier, de peintures, d'agencement des espaces.

Plusieurs scénarios seront néanmoins envisageables en ce qui concerne le phasage des différents lots, notamment les aménagements extérieurs et intérieurs.

2. La phase dite de préfiguration 2023-2025

Au cours de l'enquête nous avons interrogé les acteurs en ce qui concerne les enjeux de cette phase de préfiguration. Il en ressort plusieurs types de propositions d'interventions et d'occupation des locaux avant que les travaux ne démarrent. L'étude architecturale a permis par ailleurs d'identifier les lots pouvant faire l'objet de chantiers participatifs, impliquant les acteurs du territoire et notamment les acteurs associatifs.

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022



L'appropriation du bâtiment actuel par les acteurs

Au moment de l'enquête, seul le Mouton Zébré, organisant le marché de producteurs locaux du mardi soir occupait le tribunal. Cette mise à disposition a d'ores et déjà permis d'éprouver les conditions d'accessibilité de ce bâtiment et de poser les bases d'une coordination entre l'association et la Communauté de communes.

Les espaces intérieurs

Il a été entendu au cours de la réunion publique du 10 juillet, que la salle d'audience pourrait d'ores et déjà être ouverte à d'autres associations. Pour ce faire les services de la Communauté de communes se sont à nouveau assurés que les installations électriques et les normes de sécurité incendie étaient conformes.

Il ressort des échanges en réunion publique, que dans un premier temps, trois espaces pourraient être utilisés par les associations et acteurs du territoire. Il s'agit de la salle d'audience située au rez-de-chaussée du bâtiment principal, de l'espace d'accueil se trouvant sur la gauche du bâtiment, et comportant notamment des sanitaires. Il s'agit enfin de la cour. A ce stade, les autres salles du rez-de-chaussée du bâtiment principal ne seraient pas ouvertes, car trop dégradées. L'accès aux étages serait condamné. Ces questions ont été abordées lors de la réunion publique finale de l'étude de faisabilité du 09 novembre 2022. La question de l'accès à ces salles peut être envisagée dans le cadre de chantiers participatifs visant à les remettre en état.

L'ouverture de la cour et le développement d'activités

Il est enfin question durant la phase de préfiguration d'expérimenter une ouverture du porche du tribunal sur certaines périodes ou dans le cadre d'événements plus nombreux susceptibles de s'y dérouler. Il est envisagé dans le projet architectural que ce porche soit ouvert en journée et permettre à terme aux habitants de circuler entre la route de Nevers, le centre-ville, et le parking Louis Gallois en aval, situé à proximité de la Maison de l'Enfance et de la Maternelle. On peut considérer que la période de préfiguration du projet permettra à davantage d'habitants de connaître cette cour, et de fréquenter ce lieu. La possibilité d'ouvrir une « traversée » avant l'achèvement des travaux devra être posée et tranchée par les parties prenantes. Elle dépendra sans doute de moyens à mettre à disposition afin d'effectuer des aménagements minimum, dans cette perspective. La question des temps d'ouverture et de fermeture du site devra être tranchée par la Communauté de communes en concertation avec les acteurs. En outre, il faudra

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

considérer que les étapes en terme d'usage de cette cour seront ceux d'un usage plus fréquent, par davantage d'acteurs de cette cour dans le cadre d'événements, puis d'une ouverture de ce passage afin de faire communiquer le centre-ville et le parking Louis Gallois pour les piétons, et enfin un aménagement complet comprenant les installations extérieures prévues (cabanes, jardin) et les accès pour les véhicules depuis le parking Louis Gallois. Il appartiendra à la Communauté de communes et aux acteurs impliqués de fixer le meilleur échelonnement possible de ces étapes dans le temps, en fonction des contraintes techniques, règlementaires et des ressources économiques et bénévoles à engager.

En ce qui concerne les scénarios d'usages de la cour, dans cette phase de préfiguration, des propositions suivantes ont été faites par les acteurs interrogés. Elles ne sont en rien exhaustives.

- Poursuite de l'organisation du marché du mardi soir
- Organisation de concerts
- Organisation de week-ends sportifs
- Chantier pour réaliser une fresque sur les murs de la cour, une vente aux enchères de créations amateur...
- Organiser des événements et réunions, une brocante...

L'idée d'occuper la cour suscite un intérêt de nombreux acteurs. Le directeur de l'école primaire considère que *« C'est indispensable car il faut inscrire le lieu dans la vie de Château-Chinon ! Même si les travaux se font en parallèle, il faut que les gens investissent le lieu, et que le petit marché continue »*. La présidente du Mouton Zébré propose qu'un chantier participatif soit organisé pour installer des aménagements supplémentaires. Les producteurs locaux interrogés auraient besoin à court terme de mobilier, d'espaces extérieurs couverts le cas échéant. A ce jour

ces derniers utilisent la salle d'audience l'hiver et en cas de pluie, mais pour des jours où le climat est légèrement pluvieux des aménagements extérieurs couverts, via des barnums ou d'autres structures temporaires seraient appropriés, pendant la phase de préfiguration et sans doute jusqu'à la phase de démarrage des travaux.

Un acteur du secteur éducatif explique que l'idée d'ouvrir la cour est bonne, car *« on peut faire des réunions, activités dehors. C'est plus intéressant que dedans où c'est compartimenté. On peut mettre des bancs et des tables en palettes, et faire déjà des réunions. On peut faire cet aménagement en commun avec ceux qui veulent. Et quand on travaille on discute, et c'est une manière de se rencontrer »*. Pour un acteur culturel : *« Le plus important c'est d'investir le lieu, la cour est sympa... il faut voir si ce n'est pas trop compliqué d'organiser des événements, par exemple du théâtre ou des concerts en plein air. Nous avons prévu d'en faire dans notre cour. Cela pourrait être fait dans la cour du tribunal à titre temporaire »*. Les interlocuteurs des associations les Galvachers et Pour une fois qu'on sort (musique et danse traditionnelle), se disent favorables à organiser des concerts en extérieur. Cela peut nécessiter pour certaines structures de monter une scène ou un podium. Il en va de même pour la Chorale l'Eau vive qui déclare *« ne pas encore avoir eu le temps de voir ce que pouvait donner nos représentations en extérieur »*, mais est intéressée d'y réfléchir dans ce cadre. Certains acteurs envisageaient déjà au moment de l'étude d'organiser des événements conjoints avec le marché du mardi soir, comme des apéros concerts, des fêtes et bals réguliers.

Sur ce sujet, des acteurs nous ont alertés sur le fait qu'il serait utile de prendre contact avec la propriétaire du bâtiment adjacent, afin de s'assurer que ces événements ne gênent pas ses locataires. Dans le domaine sportif, bien des événements

peuvent aussi être envisagés. La responsable de Just Mouving imagine par exemple des démonstrations de Trampoline.

Pour la professeure de dessin : *« J'ai fait beaucoup d'animation dans la rue avec des enfants. Pour moi c'est possible de faire un projet dans la cour. Il suffit d'y réfléchir. Cela pourrait être une classe. Je n'ai jamais fait de Street Art, mais je pense que nous pourrions le faire. Nous avons déjà réalisé des peintures sur les murs dans la cour d'école. Il peut y avoir un thème chaque année. Mais attention pour moi, il faut que ce soit beau »*. Elle précise qu'il faut vérifier que ce ne soit pas un bâtiment protégé, historique, et qu'il y a toujours des possibilités d'utiliser des techniques dans tous les cas (support en contreplaqué, affiches, etc.).

Le début des chantiers participatifs d'aménagement de la cour

L'étude architecturale propose que lors de la phase de préfiguration, les extérieurs de la cour et l'accès par le parking Louis Gallois fassent l'objet de premiers chantiers participatifs. De premières cabanes pourraient être installées au fond de la cour (voir document architectural) pourquoi pas avec le partenariat du Lycée des métiers dans le cadre d'un programme pédagogique. Le fait de peindre des murs, d'installer du mobilier en palette peut être considéré comme faisant partie d'un chantier participatif. L'aménagement de l'entrée opposée au porche, nécessitera une ouverture du site (actuellement grillagé), un défrichage et un travail paysagé sur la partie végétalisée et le cas échéant l'installation de premiers cabanons. Ces derniers pourraient alors prendre le relais du QG des associations et des acteurs pendant la phase de travaux. La question du statut privé/public de la cour et de ses horaires d'ouverture devait être tranchée par la Communauté de communes en concertation avec les acteurs.

La programmation de la phase de préfiguration

Les agents de la Communauté de communes se disent eux aussi convaincus que l'usage de la cour est important pendant la phase d'études et de travaux. Les usages intérieurs et extérieurs du tribunal nécessiteront ainsi la mise en place de ce qui ressemble à l'embryon du futur lieu. On peut considérer qu'ils sont suffisamment importants et complets pour faire que cette période ne soit en rien une période d'attente, mais bien au contraire de mise en place de fondations essentielles, de génération de l'identité et de la force de ce projet. Il est donc d'ores et déjà possible de dresser une première liste en vue d'un cahier des charges de cette première étape.

- Mise aux normes des premières installations techniques pour un usage immédiat de certains espaces (électricité, clés, espaces de stockage)
- Mobilisation d'un budget annuel dédié à l'encadrement des chantiers, aux besoins de ressources liés aux animations et événements organisés, à la communication
- Mise en place d'un comité mixte et collégial d'encadrement de l'utilisation des espaces et de programmation
- Mise en place des premières règles d'usages en commun mais aussi de gouvernance anticipée (schéma de la collégialité initiale, périodicité des réunions, compositions, ébauches de règlements...)
- Mise en place d'un programme d'actions annuelles (usages courants et événements)
- Programmation de chantiers participatifs sur les espaces occupés et sur les espaces condamnés dans un premier temps
- Mise en place de moyens de communication ad hoc : af-

fiches, site internet, liste de discussion, ébauche de programme commun ou de lettre d'information, annuaire des associations.

- Actions de finalisation de l'identité et des usages du site, tel que le nom du lieu
- Premiers groupes de travail liés aux problématiques territoriales communes envisagées dans la feuille de route des communs : partenariat autour de la filière bois/ébénisterie, groupe musique et danse traditionnelle, groupe cinéma...

La mise en place d'une assemblée collégiale dans la phase de préfiguration

Si des usages du lieu, des actions et événements sont organisés, ainsi que des chantiers participatifs, il paraît incontournable, que dès cette phase de préfiguration, une assemblée soit constituée, qui serait une préfiguration de l'assemblée future, mais aussi l'occasion d'en éprouver les contours, de faire mûrir ce sujet.

Cette assemblée serait nécessairement mixte. Elle serait en quelque sorte conforme à la composition des participants aux réunions publiques de l'étude de faisabilité, à savoir constituée de tous les acteurs associatifs volontaires, d'agents et d'élus des collectivités de la Communauté de commune, d'habitants et de futurs usagers. En terme d'animation, elle serait nécessairement plus autonome et autoporteuse du projet.

Ce que l'étude indique à ce stade est que la gouvernance, au sens de la responsabilité première de la gestion et du portage du projet revient dans un premier temps à la Communauté de communes. Cependant, la forme d'échange et de discussion est collégiale, au sens où elle associe les acteurs qui seront associés au projets et utilisateurs, animateurs du projet.

En attendant, l'expérience que les consultants de l'étude de faisabilité souhaiterait partager sur ce point, se présente comme un avertissement concernant les écueils connus, éprouvés, mais pas toujours théorisés liés aux gouvernances mixtes et collégiales. Nous pourrions dire qu'il n'existe à ce jour aucune forme de gouvernance parfaite et idéale, qui sache associer des acteurs publics, associatifs, professionnels et des usagers. En revanche, il existe une certaine diversité d'agencements, qui fonctionnent plus ou moins bien, et parfois très bien, en fonction des objectifs du projet et des contextes.

Ce que l'on peut dire est que s'il existe une volonté d'autonomie des acteurs représentant la société civile dans le projet, il existera nécessairement une limite dans la cogestion des lieux avec la puissance publique et en son sein. Cette limite peut être culturelle, juridique, ou politique. De la même manière s'il existe une volonté de garder la main de la part de l'institution sur la gouvernance et les grandes orientations du lieu, elle rencontrera à un moment une limite dans les possibilités d'animation et d'encouragement des synergies entre les acteurs. Il est intéressant de considérer que ce sujet n'est en rien un problème, mais un fait acquis, portant sur la question classique de la marge de liberté et d'autorité respective des acteurs publics et privés engagés autour d'un même projet. Ces volontés de garder la main sont parfois fondées sur des interprétations solitaires de l'exercice du pouvoir, et parfois sur des nécessités liées à des convictions, des besoins de protection d'intérêts communautaires et communaux, des responsabilités incombant davantage à des acteurs qu'à d'autres. Plusieurs clés peuvent permettre d'aller un peu plus loin que des situations pouvant mener à des gestions trop conventionnelles, voire conflictuelles.

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

Formuler clairement et partager une feuille de route de communs

La première clé est de faire en sorte que le projet soit d'abord porté par des enjeux qui dépassent le périmètre de chaque acteur engagé, c'est-à-dire des projets qui nécessitent la collaboration de chacun. Ces enjeux et communs, peuvent être extrêmement simples dans un premier temps, tels que : condition de partage de la salle d'audience, condition d'accès au futur QG associatif, nouvelle action réalisée dans la cour, chantier participatif de nettoyage d'une salle, partage d'un photocopieur... Puis à mesure que la communauté est parvenue à faire avancer ces questions, il est possible d'engager des actions plus ambitieuses telles que : création d'un événement en commun durant l'été, réalisation d'un premier programme faisant apparaître les actions de chacun.

Puis, et parallèlement des groupes de travail peuvent se constituer autour d'une thématique territoriale : évaluer les besoins en terme de transport collectif autour d'événements, pour les associations et écoles et imaginer de premières réponses concrètes, rassembler des acteurs du cinéma dans le Morvan, pour mieux organiser les tournages en coopération avec des ressources locales, etc.

Cette feuille de route de communs, qui auraient bien évidemment été validée collectivement, constitue une sorte de garantie d'horizon à la fois puissant et concret. Mais encore un ciment entre les acteurs, même si ce dernier n'est pas nécessairement définitif, et nécessite sans doute d'être re-questionné et mis à jour au fil du temps.

Partager une culture commune de l'intérêt général et du débat

La seconde clé est que la communauté mixte constituée doit essayer de partager une culture commune autour d'un

intérêt général, susceptible de l'aider à constater et énoncer plus aisément les phénomènes naturels d'oppositions idéologiques, ou de conflits d'intérêts, ou encore de délimitation complexe entre l'intérêt général et l'intérêt particulier. La communication, y compris autour des différends est toujours préférable à la non communication, même si toutes les situations ne peuvent pas nécessairement se régler par un échange transparent entre les acteurs. A ce jour, étant donné que les rapports de force et d'influence sont au coeur des questions collectives, il n'est pas toujours simple de questionner le moment où un intérêt particulier se présente comme un obstacle devant un intérêt qui lui est a priori supérieur pour la collectivité environnante. Dans tous les cas de figure où la loi ne vient pas imposer un choix à un particulier, un acteur privé, cet affrontement a lieu constamment et chaque élu y est confronté au quotidien. Bien des situations sont alors bloquées, parce qu'un rapport de force engagé plus clairement peut avoir diverses conséquences et désagréments, mais surtout parce qu'il n'existe pas toujours de réel partage dans notre société de « la culture de l'intérêt général ». Traditionnellement, la citoyen est renvoyé à son intérêt personnel, tandis que la collectivité est renvoyée à la protection d'un intérêt général. Par ailleurs, certaines causes d'intérêt général, ne sont pas suffisamment nettes, pour qu'à défaut de lois, un particulier cède une partie de ce qui lui appartient pour une cause commune. Prenons par exemple la question des étangs rachetés par des particuliers, bloquant la continuité écologique, et notamment la circulation des poissons, leurs conditions de reproduction. La loi n'interdit pas ces étangs. Mais il n'est pas évident de convaincre un particulier d'y renoncer au bénéfice de la biodiversité et de la reproduction d'espèces telles que les truites. La plupart des questions forestières, liées aux usages de l'eau, des sentiers, des bocages,

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

posent régulièrement ce type de question. Et ce qui rend difficile les échanges est souvent l'absence d'un plan commun de discussion et d'une culture civique dans laquelle chacun accepte de confronter son intérêt à celui de la collectivité, et de décider alors de prendre sa part. Cette culture consistant à bien mesurer les choses, et en partager les effets et conséquences au-delà du périmètre des élus et agents de collectivité peut être considérée comme une prémisse « d'une nouvelle culture publique ». La question qui est posée est : comment le plus simplement possible, les premiers acteurs de ce nouveau lieu, sauront ne pas perdre de vue un intérêt collectif, au-delà d'un intérêt personnel ou sectoriel légitime ? Comment ils apprendront chacun et mutuellement à prendre leur part de cet intérêt collectif ?

La prise en compte des efforts réels engagés

La quatrième clé est la conséquence de la précédente. Elle consiste à faire en sorte que le contrat d'engagement entre les acteurs soit clair, et qu'il y ait une bonne compréhension et un consentement autour des moyens engagés. En effet, l'institution publique peut avoir tendance à oublier dans certains cas, que les acteurs de la société civile, notamment associatifs ne sont pas toujours payés pour réaliser leurs actions, et même quand ils le sont, ne le sont pas toujours suffisamment pour réaliser des actions, qui si elles étaient valorisées à leur juste mesure coûteraient bien plus que ce que laissent apparaître leurs bilans financiers. Il existe par ailleurs des acteurs associatifs professionnels, dont les engagements sont parfaitement couverts par les ressources dont elles disposent. Mais en d'autres termes, le bénévolat individuel et l'apport du secteur associatif sont des ressources capitales pour l'action publique, culturelle, sociale, le lien interculturel et

intergénérationnel, mais ils ne sont pas extensibles à l'infini et mobilisables à n'importe quelle condition.

De la même manière, les élus et les agents des collectivités ne sont pas « des obligés sans limite » des acteurs de la société civile et des usagers. Ils ont une mission de service public, laquelle a aussi besoin de s'appuyer sur la plus grande autonomie des acteurs pour être la plus opérationnelle et efficiente possible. Enfin, comme nous l'avons expliqué dans le chapitre sur la gouvernance, il existe une ressource non rémunérée, caractérisée par des engagements et des volontés forts de part et d'autre et au-delà des cadres économiques et statutaires classiques. Cette ressource est selon nous capitale pour créer des communs forts et pérennes, mais elle doit être considérée pour ce qu'elle est, et dans bien des cas comme l'exception et non la règle.

L'importance du récit du cheminement du projet

La cinquième clé reposerait sur la capacité à mesurer collectivement le cheminement réalisé et à se satisfaire de chaque avancée concrète, de partager une histoire commune autour d'avancées les plus simples et les plus concrètes possibles. Ceci peut exister à travers une culture orale, comme à travers des écrits, des récits, qui vont être en mesure de restituer la genèse du projet.

Voici un exemple de structure de récit : « Il y a eu une première enquête en 2021 auprès de la vie associative, qui a notamment mené à une étude de faisabilité sur la réhabilitation de l'ancien tribunal. Cette étude s'est déroulée de telle manière avec telles grandes séquences. Elle a abouti à tel premier scénario de réhabilitation du site et telles conclusions. Il s'en suit une première phase de préfiguration, autour de laquelle les acteurs engagés ont fait ceci, puis cela. Et ainsi de suite. Nous en

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

sommes là. Les prochaines étapes envisagées sont les suivantes ».

Cette forme extrêmement simple du récit est en réalité un objet politique complexe. Parce que le récit public est souvent à ce jour inscrit dans une logique communicationnelle du bilan politique ou de mandat, autour du présupposé de base que l'on pourrait formuler par : « voici tout ce que la collectivité a fait de bien ». Ce discours a souvent pour corollaire des récits critiques, émanant d'oppositions politiques, de collectifs associatifs contestataires, ou d'individus. Et ce dernier pourrait avoir pour présupposé de base : « Voici tout ce que l'institution fait de mal ».

Au milieu, sur les territoires, il existe ensuite une multitude de récits, de paroles, de rumeurs, constituant l'essentiel de la culture publique commune. Il existe enfin le discours journalistique, notamment incarné par la PQR, dont le récit varie sensiblement à travers les territoires, et qui tend à rester sur les faits et les événements, sans forcément entrer dans l'analyse du jeu d'acteur. Il demeure que bien souvent c'est à travers les articles de la PQR que l'on peut retracer les étapes publiques d'un projet de territoire.

Nous proposons donc, qu'il manque à ce jour bien souvent un récit plus « objectif » et validé collectivement, de la genèse des étapes de cheminement à la fois techniques et humain d'un projet collectif. Les enchaînements que nous proposons dans le récit précédent sont extrêmement simples en apparence et doivent être enrichis pour être complets, de mentions de moments où des choix ont été faits, même s'ils ont été l'objet de débat, voire de controverses. Ce récit permet alors à toute personne ayant participé au projet de dire : « voilà d'où il vient, où il en est et où il va ». Et à toute personne découvrant le projet en cours de route, de savoir d'où il vient. Ce récit,

relevant d'un exercice à la fois d'objectivité et de mémoire représente un élément de continuité publique souvent absent dans la construction des communs. Car il constitue un levier du renforcement de cette continuité. Il permet à tout un chacun de s'inscrire dans une histoire à travers des actions concrètes. Il permet d'aller à l'encontre du sentiment actuel que peuvent avoir nombre de citoyens mobilisés par des actions participatives, et qui se résume par ces constats : « On a été consultés et après on ne sait pas ce qu'il s'est passé, ou bien on ne nous a pas entendus, sans nous en donner de raisons. A quoi bon participer encore ? ». La capacité à produire le récit d'un projet commun, sans en gommer les aspérités, sujets de tergiversations et controverses réelles, constituerait un élément déterminant de la construction de politiques publiques efficaces et porteuses autour des enjeux actuels. La question de l'existence de ce récit, de sa forme, ses moyens, doit donc se poser dès la mise en place d'une assemblée initiale.

Ce préambule théorique est une manière de dire qu'à Château-Chinon, les ressources et acteurs semblent bel et bien présents pour que soient menées à travers ce type de projet, des actions concrètes, pertinentes, et qui pourront contribuer réellement à la redynamisation de ce territoire et même au rayonnement bien au-delà de certaines actions. Il nous a semblé que ce dernier était « mûr », pour que soit mise en place une assemblée de préfiguration caractérisée par la recherche d'un espace d'échange et de discussion concret et efficace. Les principes susceptibles d'avancer en ce sens sont donc les suivants :

- Objectif affiché de concevoir des Communs réels et efficaces
- Partage d'une culture commune visant à favoriser un in-

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

térêt général (défini) sur des intérêts autonomes, lorsque cela est avéré

- Reconnaissance des apports, possibilités et limites de chacun à un moment donné
- Capacité à mesurer collectivement le chemin parcouru

Si tout ou partie de ces principes étaient observés, la première assemblée constituée dans la phase de préfiguration pourrait être en mesure de cheminer dans cet esprit de pragmatisme et de communication. Même si ce processus reste complexe, la difficulté est qu'il soit mené avec la plus grande simplicité dans les rapports entre acteurs et leurs échanges.

La mise en place d'un budget participatif ou commun

Il nous semble essentiel que lors des trois années de préfiguration du projet avant le démarrage des travaux, les projets engagés bénéficient d'un budget propre. Ce budget participatif, ou commun, serait destiné aux acteurs engagés sur l'action. Il pourrait servir à :

- Financer une partie des actions événementielles visant à développer les usages du lieu,
- Financer l'encadrement et les moyens techniques des premiers chantiers participatifs,
- Financer des prestations de formation et d'accompagnement de la mise en place des actions communes, des groupes de travail éventuels...

Le vote de ce budget par la Communauté de communes serait une manière de faire un premier pas afin de donner l'occasion aux acteurs de s'approprier le lieu et de faire avancer

un certain nombre de sujets. Ces réalisations, qui seraient les plus simples, concrètes et pertinentes et à la mesure de la volonté des acteurs, pourront renforcer la démarche de recherche de financement, mais encore aider les architectes à optimiser le projet de programmation finale. Surtout, ils constitueraient le minimum de moyens nécessaires à la mise en route de ce nouveau lieu, dans son aspect matériel et communautaire.

Nous avons évalué à 10.000 euros, le budget annuel à allouer par la Communauté de communes à ces actions. Ce dernier est à la fois modeste mais significatif pour marquer un premier engagement de l'ensemble des acteurs. Il peut être abondé par d'autres budgets extérieurs sur la base d'actions en commun qui seraient organisées, tels que de nouveaux événements. Enfin, la gestion par une communauté initiale de ce budget lui permettra d'éprouver de manière concrète les implications de la participation à un projet commun, transversal aux secteurs associatifs et aux acteurs du territoire.

La frise qui suit présente un scénario hypothétique d'étalement du projet sur la période 2023, 2027, à partir de la phase de préfiguration que nous venons de présenter. Pour les éléments relatifs aux étapes de maîtrise d'œuvre, se référer au document architectural de l'étude.

PARTIE VI

PRECONISATIONS GENERALES POUR LA PHASE DE TRANSITION ENTRE L'ETUDE DE FAISABILITE ET LES PREMIERS ETUDES DE MAÎTRISE D'OEUVRE

L'ENJEU DE LA COMMUNICATION INITIALE ET DE TRANSITION

1. Présentation de ce travail aux élus

Les réunions ont pu montrer que ce projet répond aux attentes des acteurs associatifs du territoire, des institutions culturelles, éducatives et potentiellement à des attentes dans le secteur économique. Plusieurs élus ont participé aux réunions publiques. Lors de la dernière réunion publique du 09 novembre, deux élus et un chargé de mission de Château-Chinon Ville étaient présents, ainsi que la maire de Château-Chinon Campagne. Ces échanges constituent un premier pas important dans les échanges entre les Communes de Château-Chinon Ville et Campagne, la Communauté de communes et les autres communes du secteur. Cependant, ce projet nécessitera sans doute d'être présenté aux membres du Conseil municipal de Château-Chinon, afin que ce dernier s'en approprie les enjeux et caractéristiques et qu'il puisse s'insérer dans les projets d'équipements de la Commune.

Ce même travail devra être fait auprès des élus de la Communauté de communes, afin de leur présenter les enjeux de ce projet pour le territoire. Si ce projet reste un pari collectif, ses retombées peuvent être significatives pour le territoire et nécessiteront la meilleure compréhension commune des enjeux et coopération des acteurs publics, associatifs et économiques.

2. Rédiger un document synthétique appropriable par les élus et l'ensemble des acteurs

La rédaction d'un document synthétique, sous une forme littéraire ou « imagée » peut être nécessaire pour l'appropriation du projet par les élus, acteurs impliqués, non impliqués à ce stade, et une partie de la population. Elle

nécessite un travail supplémentaire de synthèse, de mise en forme et d'illustration. Ce type de document amorce ce que nous avons appelé la phase de « Mise en récit du projet ». Elle repose sur une expertise précise, notamment en terme d'édition et de communication, qui excède le cahier des charges de la présente étude de faisabilité. Elle peut faire l'objet de prestations ultérieures. Elle nécessitera sans doute une intervention des prestataires de l'étude, afin que la programmation architecturale, l'ingénierie et les enjeux soulevés, tels qu'ils ressortiraient de cette mise en récit respectent les résultats de l'étude et les attentes précises de l'ensemble des acteurs.

3. Mettre en place les premières actions de communication vers le public

A ce stade, le projet a été réfléchi et discuté par et avec une partie des acteurs associatifs, institutionnels et élus du territoire. Même si la plupart sont des habitants, et que quelques uns étaient présents aux réunions publiques au titre d'habitants, ce projet à ce jour n'est pas encore connu du public en général. Les premières actions de communication sont les deux articles publiés par le Journal du Centre à propos du lancement de la démarche et de la seconde réunion publique et une émission de Radio Morvan.

La communication vers le public transitera par les acteurs associatifs, par le lieu lui-même si ce dernier est plus souvent ouvert. Cependant, un grand nombre d'habitants ne seront pas informés ou ne se sentiront pas d'emblée concernés par ces premières actions. C'est pourquoi, il convient dès le départ de définir les bases d'une

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

communication vers tous les publics visés par ce projet à terme. Le Récit du projet, dans sa forme la plus appropriable, les articles de presse, constitueront des premiers leviers. Mais ce sont sans doute des actions ciblées et concrètes qui permettront de le faire connaître et d'augmenter son appropriation. Il reviendra à l'assemblée et aux acteurs intervenant dans la phase de préfiguration de veiller constamment à s'assurer que le projet ne se replie pas sur une communauté ou une autre et reste ouvert à tous les publics visés par ce dernier. Pour ce faire :

- Proposer un affichage du récit du projet sur le tribunal
- Réaliser un premier document même très synthétique des actions de l'année 2023 en cours (sous forme de flyer à diffuser sur les lieux publics, les partenaires institutionnels et éducatifs)
- Avoir une communication ciblée sur les lycées et écoles, les parents (par exemple en faisant savoir que la cour est ouverte, en associant systématiquement les lycées aux actions les concernant potentiellement pour le futur, etc.).
- Utiliser les moyens numériques disponibles (Facebook, et autres réseaux sociaux..).

L'ENJEU DES MOYENS ET DES PREMIERES ACTIONS CONCRÈTES

4. Faire voter un budget d'accompagnement de la phase de préfiguration

La phase de transition entre l'étude de faisabilité et la phase de préfiguration et le cas échéant de première maîtrise d'œuvre, nécessitera de mettre en place des moyens de communication, d'animation et de gouvernance et par ailleurs de coordination de premiers chantiers participatifs. Une partie de ce travail peut être effectuée en interne, une autre nécessitera une externalisation, à travers de la formation, du conseil. En ce sens, il paraît essentiel que la Communauté de communes octroie un budget relatif à ces missions d'accompagnement. Ce dernier permettra dans un premier temps un passage de relais et permettra d'aider à poser les bases de la coopération future des acteurs, dans une phase d'action et non plus seulement d'intention.

5. Rendre dès que possible la salle d'audience et le rez-de-chaussée accessibles aux acteurs

6. Faire de l'animation et de l'ouverture de la cour un objectif premier de la phase de préfiguration

7. Mettre en place des outils de communication numériques et non numériques entre les acteurs et envers le public

8. Trouver un premier nom de lieu avec les acteurs

L'ENJEU DE L'ANIMATION DE LA PHASE DE TRANSITION

9. Maintenir le contact et rassembler les futurs acteurs du projet

Une enquête participative organisée autour d'entretiens et de réunions publiques a pour effet d'amorcer les débats et les dynamiques d'acteurs autour du projet. Le prestataire a pour cela apporté une ingénierie, une disponibilité et des outils qui ne sont pas tous transférables à l'institution. Par ailleurs, l'étude est un moment de travail parfois intense pour une partie des acteurs. Lorsque ce temps de travail s'interrompt il arrive souvent que le soufflet retombe, ce qui entraîne une perte de dynamique. Cette rupture marque une nouvelle étape du projet mais nécessite un « tuilage », avant que l'ingénierie du projet lui-même ne se mette en place.

Les premières délibérations communautaires relatives à l'engagement de moyens et d'une maîtrise d'œuvre dans les phases d'études préalables à la réalisation du projet, se situeront vraisemblablement à 4 ou 5 mois après la fin de l'étude (estimation au mois d'avril 2023). La question est de savoir comment la dynamique des acteurs pourra être maintenue dans ce laps de temps. D'après les informations dont nous disposons, un agent de développement territorial entrera en poste début décembre, qui aura notamment pour mission d'animer ce projet. Dans ces perspectives, nous faisons les recommandations suivantes :

10. Former l'agent en charge de l'animation du projet

- Assurer une formation et un accompagnement de l'agent autour des enjeux de l'étude, de ses acteurs, de l'animation
- Préciser le rôle précis qu'il pourrait avoir dans sa fiche de poste ou sa mission, relativement à cette action
- Pour ce faire, voir avec le prestataire de l'étude de faisabilité, quel pourrait être son rôle dans ce travail de transmission.

11. Impliquer les agents de la Communauté de communes

- Présenter le projet aux agents, afin que ces derniers en appréhendent la philosophie, ses conclusions, et les enjeux de la phase de préfiguration
- Faire en sorte que ces derniers puissent contribuer dans leurs parties respectives aux différentes phases du projet (financement, communication, développement, régie technique...) et soient autant dépositaires de la mise en œuvre du futur projet que les acteurs du territoire impliqués.

12. Impliquer les acteurs associatifs et du territoire

- Donner à l'agent de développement territorial la mission de réunir ces acteurs et d'animer ce groupe de préfiguration
- Mettre en place un Comité de préfiguration du nouveau lieu partagé avec les acteurs impliqués dans

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

l'étude et tout acteur intéressé par ce dernier et partageant la vision proposée

- Décider de son appellation avec les acteurs. Décider du moment et de la forme opportune à mettre en place pour donner un premier nom à ce projet
- Faire du « Récit du projet » et de ses perspectives, le document de référence opposable, de tous les acteurs
- Repartir de la feuille de route théorique des Communs (internes à l'écosystème et territoriaux), telle qu'elle résulte de l'étude, et la transformer en feuille de route opérationnelle. Dans ce travail, il s'agira de déterminer les actions à mener en 2023, à amender et compléter la liste des actions possibles, et à questionner les moyens nécessaires et rôles respectifs à chacune d'entre elles.
- Mettre en place les premiers outils de communication entre les acteurs (partage d'adresses emails et de contacts) et avec la Communauté de communes sur les différentes phases du projet
- Proposer la mise à disposition de l'actuelle salle d'audience et le rez-de-chaussée de la partie gauche du bâtiment aux acteurs associatifs et poser avec eux les bases d'une gestion en commun des plannings et des aménagements
- Commencer à planifier les actions à engager pour ouvrir la cour du tribunal, pour des événements et par la suite pour des aménagements liés à une circulation entre la route de Nevers et le Parking Louis Gallois
- Considérer que ces actions en commun préfigureront une gouvernance du projet, et commencer à définir des règles communes élémentaires
- Etre à l'écoute de toute réaction émanant d'acteurs du territoire relativement au processus engagé et sou-

mettre à la première Assemblée les propositions et problématiques remontant du terrain

- S'interroger tout le long de la phase de préfiguration sur la réalité de l'ouverture du projet à tous les publics et mettre en débat la question des liens notamment avec la jeunesse, les seniors, les communautés culturelles, les acteurs économiques, les différents secteurs associatifs
- Mettre à jour le récit du projet sur les supports adéquats (site de la Communauté de communes, tribunal...) ou autre supports créés entre les acteurs. Pour ce faire, s'appuyer sur des compétences spécifiques, susceptibles de maintenir un récit ouvert, appropriable et conforme aux enjeux et événements traversés par le projet.

VII. ANNEXES

- 1. Personnes et structures rencontrées dans le cadre de l'enquête**
- 2. Liens vers les documents finaux de l'étude de faisabilité**
- 3. Références du mandataire et des prestataires co-traitants de l'étude**

PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES DANS LE CADRE DE L'ENQUETE

L'enquête prévoyait 30 entretiens individuels avec des acteurs du territoire. Etant donné la densité des acteurs et la nécessité de circonscrire au mieux les enjeux autour du projet, 50 entretiens ont finalement été réalisés. La sélection s'est faite sur recommandation de la Communauté de communes et en fonction des thématiques rencontrées au cours de l'enquête. Elle couvre le champ des élu-es, des agents de la fonction publique territoriale et de l'éducation nationale, les associations dans leurs différents champs d'action, des commerçants et personnalités qualifiées du territoire.

ELU-ES ET ANCIENS ELU-ES

- René BLANCHOT, pdt Communauté de communes
- Chantal-Marie MALUS, maire de Château-Chinon Ville
- André BUTTIGHOFFER adjoint Château-Chinon Ville
- Brigitte GAUDRY, maire Château-Chinon Campagne
- Patrice JOLY, Sénateur de la Nièvre
- René-Pierre SIGNE, ancien maire de Château-Chinon
- Guy DOUSSOT, ancien maire de Château-Chinon
- Sylvain MATHIEU, conseiller rég., pdt Parc du Morvan

AGENTS DE COLLECTIVITES

- Florent THIANT, dir. école de musique et de danse
- Vincent BONNET, directeur Culture CCMSG
- Anne ALGRET, directrice Pays Nivernais Morvan
- Laetitia STUBER, chargée de Com. CCMSG
- Elodie COUAILLER, agent de Dév. Territorial CCMSG
- David BEAUDEQUIN, dir. Office de Tourisme CCMSG
- J-P CHARBONNET, activités pleine nature, CCMSG

- Christophe FERNEY, chef service économie CCMSG
- Liliane FICHOT, médiathèque Château-Chinon
- Denyze AGOSTIGHNO et Mathilde DESPREZ, Direction Cité Muséale / chargée de mission dépt
- Philippe LECLERE, chargé mission Petite ville de Demain

EDUCATION NATIONALE ET MINISTERE AGRICULTURE

- Jean-Yves HEBRARD, proviseur Lycée des métiers
- Michèle-Leblanc ALBAREL, proviseure Lycée LEGTA
- Léla PINCHON, coordinatrice CFPPA Morvan
- Dominique LEFEVRE, directeur CFPPA
- Marie-Claude GROCHOWSY, princip. Collège Bibracte
- Laurent DESMARQUET, dir. École Georges Sand

ASSOCIATIONS CULTURE / LOISIRS

- Jean-Claude RONCHI, pdt. Fréquence Morvan
- Diane MARTIN, présidente de Festi-Rencontres
- Pascal EVRARD, trésorier des Galvachers
- Nicolas PETIOT, directeur Le Cornemuse
- Quentin MILLET, ass. Pour une fois qu'on sort
- Henri CHARBONNIER, dir. art. Images et Mouvements
- Mady LINARES, présidente Chorale L'eau Vive
- Christian MAGNIEN, président Sceni Qua Non
- Helen STAVROPOULOS, professeur de dessin
- Laure GIRARDEAU, responsable Fabrique Rhizome
- Hélène GARDES, pdte de Morvan Bridge Club
- M-H. TISSERAND, pdte Université du temps libre

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

ASSOCIATIONS EDUCATIVES ET SOCIALES

- Jérôme MARTIN, directeur du Centre social
- Thierry LEUTREAU, pdt. Coopérative des savoirs
- Larabi CHEREBI, directeur IESH
- Olivier CHAPUIS, resp. Ecole de la seconde chance
- Elodie BERNARD, responsable Foyer des Eduens
- Madame RODRIGUEZ, représ. parents d'élèves
- Danièle LENOIR, Resto du Cœur

ASSOCIATION SPORT / ENVIRONNEMENT

- Dominique PEYRE, présidente Mouton Zébré
- Thierry MARTIN, bureau Morvan Oxygène
- Isabelle MARTIN, présidente Just Mouving
- Bruno BOUDOT, trésorier du Football Club
- Nathalie GUENARD, LEGTA et pdte Asso Yonne et lac de Pannecièrre.

COMMERCANT-ES, ASSO LOCALES ET PRODUCTEURS LOCAUX

- Deux bénévoles de la Croix rouge / Vesti-boutique, quatre producteurs du Petit marché, Librairie le Goût des mots, présidente de l'Association des Commerçants, Café de l'Agriculture, Fleuriste Au Lys Blanc, Boulangerie, Bureau de Tabac...

PERSONNALITES QUALIFIEES TIERS LIEUX

- Patrick MARMION, dir. Mission Numérique de Lormes
- Aymeric SERON, chargé de mission Tiers lieux de Lormes

LIENS VERS LES DOCUMENTS FINAUX ET D'ETAPES DE L'ETUDE

Vous trouverez ci-dessous des liens à cliquer vers les documents d'étape de l'étude de faisabilité.

Si vous ne pouvez pas y accéder directement, vous pouvez vous rendre sur la page dédiée au projet, en recopiant l'adresse suivante :

<https://www.ccmorvan.fr/les-projets/inventons-un-espace-partag%C3%A9-dans-l-ancien-tribunal-de-ch%C3%A2teau-chinon/>

ou en scannant le QR code suivant :



Supports et comptes-rendus de la **réunion publique n°3 du 09 novembre 2022**, ayant eu lieu dans les bureaux de la Communauté de communes, à Château-Chinon.

- [Le support de présentation générale](#) (rappel des précédentes étapes et modèle d'exploitation)
- [Support de présentation orale du projet architectural](#)
- [Le projet architectural mis à jour dans sa globalité](#)
- [Le compte-rendu de la réunion et des échanges](#)

Supports et comptes-rendus de la **réunion publique n°2 du 21 septembre 2022**, ayant eu lieu dans l'ancien tribunal d'instance à Château-Chinon.

- [Le support de présentation de l'étude du 21 septembre](#)
- [Le premier document de programmation architecturale](#)
- [Le compte rendu de la présentation et des échanges](#)

Supports et comptes-rendus de la **réunion publique n°1 du 10 juillet 2022**, ayant eu lieu dans l'ancien tribunal d'instance à Château-Chinon.

- [Support de présentation de l'enquête préliminaire](#)
- [Le compte rendu de la présentation et des échanges](#)

REFERENCES DES PRESTATAIRES DE L'ETUDE

AMD architectes-ingénieurs, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Basée à côté de la gare TGV du Creusot, notre agence d'**architectes-ingénieurs AMD-ai**, ne cesse d'affiner sa démarche, basée sur un dialogue permanent entre l'environnement, l'histoire des lieux et son devenir, pour tenter de parvenir à un accord juste, harmonieux et équilibré. Elle jouit d'une **solide expérience dans la restructuration lourde d'équipements tertiaires avec travaux en site occupé**. On citera les opérations suivantes : restructuration et extension du collège H.Reeves à EPINAC, rénovation de 2 bâtiments au lycée A.Judic à SEMUR-EN-AUXOIS, restructuration des cuisines et restaurant pédagogique du lycée F.Mitterrand à CHATEAU-CHINON, création d'une Maison des Solidarité dans les anciens locaux du Laboratoire Départemental d'Analyse Les Épinoches à MACON pour laquelle une démarche de **ré-emploi** a été opérée avec le Conseil Départemental de Saône-et-Loire, etc...

La spécificité de notre **double compétence d'architecte et d'ingénieur** est de proposer un regard élargi sur toutes les problématiques d'un projet de réhabilitation depuis les premières esquisses jusqu'à la fin du chantier : architecture, paysage, urbanisme, structure, thermique, systèmes constructifs... Cette approche prend tout son sens et sa pertinence pour les **réhabilitations lourdes et ambitieuses** et sur les **constructions géo-sourcées et bio-sourcées** (bois, paille, terre). Considérant que **les enjeux environnementaux ne peu-**

vent être étudiés séparément de la conception architecturale, nous mettons pleinement nos compétences au service de **l'ingénierie environnementale du projet**. Notre intention est de proposer une réponse circonstanciée, respectueuse et attachée à son territoire et son environnement, **sensible et inventive** que les usagers sauront pleinement s'approprier.

- **Marine FABRE-AUBRESPY**, architecte DPLG, ingénieure INSA (15 ans d'expérience) et spécialisée dans la construction bois.

En complément de l'agence AMD-ai, elle fonde, en 2010 avec Romain CORRE, le **collectif J'MRé**, qui porte l'ambition de **construire ensemble et autrement**, de questionner les métiers de l'architecture, les savoir-faire de chacun et d'initier de nouvelles méthodes de travail. Nous avons notamment collaboré sur le projet "Migration" du collectif d'artistes KXKM à Lyon pour l'aménagement de leurs espaces de travail modulaires et déplaçable. Plus que construire, il s'agit de "Faire" au nom de la sobriété et de l'humilité, en proposant une réponse architecturale simple et attachée à son territoire, sensible et inventive, durable et respectueuse de l'environnement, basée sur le **bon sens constructif et la prise de conscience des usagers**.

- **Amélie RIEUX-FARAUT**, architecte DPLG, ingénieure ENT-PE (16 ans d'expérience).

Sa connaissance du territoire (elle a réalisé la réhabilitation du restaurant scolaire du lycée des métiers de Château-Chinon pour la Région Bourgogne Franche-Comté) et son expé-

rience en tant qu'architecte-conseil au CAUE du Rhône sont un atout dans les échanges avec les acteurs du lieu pendant les réunions publiques.

L'économiste ACROPOLE

Partenaire fidèle et fiable d'AMD-ai, Fabrice PERRIN réalise les estimations des scénarios de réhabilitation et de restructuration du Lieu. En formation permanente sur les évolutions liées à la performance environnementale et la construction biosourcée, l'économiste apporte un soutien technique indéniable sur la définition des prestations à réaliser.

Charlotte RIZZO

Très engagée dans les milieux associatifs, Charlotte nous apporte son expertise sur les Tiers-Lieux et l'animation des ateliers participatifs.

Site internet d'AMD-ai
www.amd-ai.fr/

Equipe d'animation de la concertation publique et de l'enquête (co-traitants)

Frank BEAU (coordinateur de l'enquête et de la démarche participative).

Parcours et références

Frank Beau réside à Avallon depuis 2014. Il est journaliste, consultant et formateur spécialisé sur les questions de démocratie participative et de transformation publique. Il a travaillé pour plusieurs structures publiques et parapubliques depuis 1998. Notamment la direction de la prospective de la RATP sur l'analyse des nouveaux usages dans le transport en commun et la Ville de Paris en tant que chargé de mission démocratie, budget participatif, vie associative, espaces verts et santé de la mairie du 10^e. Depuis 2015, il a réalisé une quinzaine de formations pour des élus, agents et habitants, notamment pour le CNFPT et des missions de conseil pour des collectivités de Bourgogne-Franche Comté, Ile-de-France et Région Centre-Val-de-Loire. Il collabore depuis 2018 à la revue Horizons publics dédiée à ces problématiques et destinée à des décideurs publics. Il est par ailleurs auteur d'une dizaine d'ouvrages, études et documentaires et anime depuis 2011 le Collectif des défricheurs, spécialisé dans la mise en œuvre de démarche de création autour de problématiques publiques et civiques.

Vision

Frank Beau défend une vision pragmatique de la participation citoyenne, tournée autour de la recherche de la plus grande efficacité possible de l'action publique. Pour ce dernier, la participation citoyenne n'est qu'un moyen de

rechercher « le meilleur entendement et projet possible » autour d'un enjeu territorial commun. Elle ne se limite pas à l'utilisation d'outils d'animation ou de design et à l'interrogation des citoyens. C'est la raison pour laquelle Frank Beau a principalement recours à des méthodes traditionnelles d'entretiens qualitatifs et quantitatifs et d'enquêtes de terrain. Pour ce dernier la première clé d'une concertation efficiente réside dans le fait d'entendre toutes les parties prenantes et leurs problématiques respectives, de mettre en débat avec ces dernières le diagnostic et les perspectives découlant d'une première enquête. La seconde clé réside dans le fait de rendre compte de la manière la plus précise et claire des discussions ayant eu lieu. La dernière enfin, de transmettre le maximum d'éléments permettant à la collectivité de mettre en œuvre les perspectives générales issues de la concertation. Pour Frank Beau l'enjeu démocratique actuel réside ainsi davantage dans la capacité collective à faire émerger des visions communes minimales faisant sens, que dans la seule mise en place « d'actes de consultation ou de concertation ». Il s'agit pour lui d'une approche « post-participative », contribuant à la recherche d'une « nouvelle culture publique ».

Site internet de Frank Beau :

www.poetiquespubliques.wordpress.com

Camille ARNODIN (chargée d'étude et animation de la démarche participative)

Parcours, références et vision

Vit à Paris. Titulaire d'un double master d'anthropologie sociale (à Londres) et en linguistique (à Paris), elle termine en 2018 au CNAM une formation niveau master sur le management d'organismes à vocation sociale et culturelle, pour laquelle elle a mené une recherche-action sur les conditions d'émergence de la parole citoyenne dans l'espace public. Un pied dans les études qualitatives et le conseil en stratégie depuis 20 ans (national et international, pour des clients privés, associatifs et publics) et un pied dans l'engagement citoyen depuis 15 ans sur des actions ayant trait à la démocratie, le vivre ensemble, l'éducation, l'égalité, Camille a un parcours pluriel au contact de l'humain sous toutes ses facettes (usager, citoyen...). Une expérience pluridisciplinaire qui lui a permis d'acquérir des compétences solides sur la direction d'études qualitatives (animation d'entretiens et de groupes, analyse) et toutes ses techniques (observations ethnographiques, récits de vie, techniques projectives...), lui permettant de saisir des enjeux de nature complexe, ainsi qu'un savoir-faire concernant les dispositifs co-construction et de participation citoyenne, notamment auprès des publics plus éloignés des dispositifs institutionnels. Un intérêt marqué pour tout ce qui peut contribuer à la revitalisation démocratique qui l'a amené à intégrer une équipe d'animation d'un conseil de quartier (organisation et animation de réunions publiques), puis le Collectif des Défricheurs et enfin le réseau d'acteurs de la 27ème Région. Parmi les missions récentes effectuées, elle a mené une enquête qualitative pour la Ville de Paris au sujet d'initiatives citoyennes créatrices de lien social intitulée « Résilience, convivialité et solidarités de proximité », en parte-

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN TRIBUNAL DE CHÂTEAU-CHINON - 2022

nariat avec la 27ème Région, l'APUR et l'Institut Paris Région, et réalisé ces dernières années plusieurs études pour l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) sur des sujets ayant trait aux familles, l'éducation, la médiation familiale, la conciliation vie familiale et vie professionnelle... Elle a par ailleurs collaboré à un long travail de co-construction d'un programme de prévention santé sur les pollutions, destiné aux enfants, intitulé Koipoluki, au sein d'une équipe pluridisciplinaire (scientifiques, designers de service...).

Crédits photos de ce document

Frank Beau, p16-18-19-23

Just Mouving, p20

Google Map, p17

Le 23 décembre 2022, version 1.0

Frank Beau & Co, AMD-ai Le Creusot

Tous droits réservés

Pour la Communauté de communes Morvan, Sommets et Grands Lacs, Pl. François Mitterrand, 58120 Château-Chinon (Ville)